UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

LES PARTIS ET LES GROUPEMENTS SOCIO-POLITIQUES DANS L'UNION SUD-AFRICAINE

THÈSE POUR LE DOCTORAT EN DROIT
DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

présentée et soutenue
devant la Faculté de Droit de Bordeaux
le 25 Février 1953

par
ÉRIC-FRÉDÉRIC WILSON

DIRECTEUR DE LA THESE :
MONSIEUR LE PROFESSEUR MAURICE DUVERGER
DIRECTEUR DE L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES
PROFESSEUR DE LA FACULTE DE DROIT DE L'UNIVERSITE DE BORDEAUX
PROFESSEUR DE L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES
DE L'UNIVERSITE DE PARIS

UNIVERSITÉ de BORDEAUX

~

LES PARTIS ET LES GROUPEMENTS SOCIO-POLITIQUES DANS L'UNION SUD-AFRICAINE

~

THÈSE POUR LE DOCTORAT EN DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

présentée et soutenue devant la

FACULTÉ DE DROIT DE BORDEAUX

le 25 février 1953 à 14.30 heures

par

ÉRIC-FRÉDÉRIC WILSON

DIRECTEUR DE LA THÈSE

Monsieur le Professeur MAURICE DUVERGER

DIRECTEUR DE L'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES ET PROFESSEUR DE LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX, PROFESSEUR DE L'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS.

R. UNIV.
BIBLIOTHEEK
LEIDEN

ADMINISTRATION ACADEMIQUE ET UNIVERSITAIRE

M. Emile DELAGE, Président du Conseil de l'Université et Recteur de l'Académie.
M. Henri RUFFIE, Secrétaire du Conseil et de l'Université.

Administration de la Faculté de Droit

M. Robert POPLAWSKI, Doyen.
M. Jacques ELLUL, Assesseur.
M. Robert ARTIGUELONG, Secrétaire Principal.
Mme Marthe COSTES, Secrétaire.
Mme SOUBIE, Bibliothécaire.

- oOo -

FACULTE DE DROIT DE L'UNIVERSITE DE BORDEAUX

MM. POPLAWSKI, Doyen, professeur de Droit criminel, chargé des cours de Législation industrielle (Licence et Doctorat), de Droit pénal spécial (Licence et Doctorat) et de Droit criminel (Capacité).

PALMADE, professeur de Droit commercial.

BOYE, professeur de Droit romain, directeur de l'Ecole française de Droit du Caire.

LABORDE-LACOSTE, professeur de Procédure civile et voies d'exécution, chargé des cours de Droit fiscal (Licence et Doctorat) et de Procédure civile et voies d'exécution (Capacité).

GARRIGOU-LAGRANGE, professeur d'Economie politique, chargé des cours d'Economie rurale (Licence et Doctorat) et d'Economie régionale du Sud-Ouest (Licence et Doctorat).

HUBRECHT, professeur d'Histoire du droit (Doctorat), chargé des cours de Droit romain (2° année de Licence) et de Droit civil comparé (Doctorat).

BRETHE DE LA GRESSAYE, professeur de Droit civil, chargé des cours de Droit des pays d'outre-mer (Licence) et d'Ethnologie juridique (Certificat de droit et coutumes d'outre-mer).

ELLUL, professeur d'Histoire du droit, chargé du cours de Pandectes (Doctorat), d'histoire sociale (Doctorat) et de philosophie du droit (Doctorat).

DEJUGLART, professeur de Droit civil, chargé des cours de Droit maritime et de Droit aérien (Licence et Doctorat) et de Droit civil approfondi (Doctorat).

MM. DUVERGER, professeur de Droit constitutionnel et science politique, chargé des cours de Droit constitutionnel comparé (Doctorat) et de Science politique (Doctorat), Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques.
LAJUGIE, professeur d'Economie politique et science financière, chargé des cours d'Histoire des doctrines économiques (Doctorat) et d'Economie d'outre-mer (Certificat de droit et coutumes d'outre-mer).
PERRET, professeur de Droit civil, détaché au Caire.
ROUQUET LA GARRIGUE, professeur d'Economie politique, chargé d'un cours de techniques statistiques (Doctorat).
MERIGOT, professeur d'Economie politique, chargé d'un cours de Théorie économique approfondie (Doctorat).
AUBY, agrégé (Droit public) chargé d'un cours de Droit administratif approfondi (Doctorat) et d'un Cours de droit public (Capacité).
MERLE, agrégé (Droit public), chargé d'un cours de Droit public d'outre-mer (Certificat de droit et coutumes d'outre-mer).
LAVIGNE, agrégé (Economie politique), affecté à Fort-de-France
FRIEDEL, agrégé (Droit privé), affecté à Fort-de-France.
ROUXEL, chargé de cours (Droit romain et Histoire du droit).
THAMAR, chargé de cours (Droit romain et Histoire du droit), affecté à Fort-de-France,
DERUPPE, chargé de cours (Droit privé).
Mlle FOURNIER, chargée de cours (Droit privé).

- oOo -

MM. THIERRY, chargé de cours (Droit Public)
LENOAN, chargé de cours (Sciences Economiques)
GUGLIELMI, agrégé (Economie Politique), affecté à Fort-de-France.

- oOo -

STOETZEL, professeur de science sociale à la Faculté des Lettres de Bordeaux et Directeur de l'Institut Français d'Opinion Publique à Paris.

COMMISSION DE LA THESE

Président du Jury : Monsieur le Professeur Maurice DUVERGER
Suffragants : Monsieur le Professeur Jacques ELLUL
Monsieur le Professeur Jean STOETZEL.

" ... l'Etat est un fait de nature,
" ... naturellement l'homme est un
" être sociable,... celui qui reste
" sauvage par organisation et non
" par l'effet du hasard, est cer-
" tainement ou un être dégradé, ou
" un être supérieur à l'espèce
" humaine..."

Aristote, Politique,
L. I, Chap. 1, 9

A la mémoire de mon Père,
Frédéric Wilson;
de mon Grand-Père,
Frédéric Wilson.

- o -

A tous mes Parents, mes
Professeurs et mes Amis.

- o -

A tous ceux qui m'ont en-
couragé dans mon travail,
notamment
ANTONIA VÁZQUEZ PÉREZ WILSON
ERNEST HUGH GOODALE
Dr. BRAGA PAIXÃO
Dr. MOREIRA de ALMEIDA
Dr. JUVENAL de CARVALHO
Inspector MÁRIO PORTUGAL
Monsenhor Dr. J. F. dos SANTOS
Capitao HERMES de OLIVEIRA
Capitao MANUEL SIMÕES VAZ
Dr. JOSÉ GONÇALVES COTTA
Dr. FILIPE FERREIRA
Dr. RICARDO FERNANDES
Dr. SERRANO BAPTISTA
Dr. MENDES da FONSECA
Engº. HENRIQUE ARAÚJO
Arquitecto AMÉRICO ALARCÃO
Me. PIERRE BERNARD EDMOND LAFONT
PIERRE DARNAT
MEDINA CAMACHO
LUÍS SALVADOR de ALMEIDA
ANTÓNIO RAMOS JÚNIOR

- o -

A mes premiers camarades du
XVIIIº Arrondissement de
Paris - Montmartre - où
je suis né.

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41549623_0020

A V A N T - P R O P O S

L'Union Sud-Africaine, Etat unitaire, souverain et indépendant, associé librement aux autres pays du Commonwealth, appartient en théorie au groupe des nations organisées politiquement sous le système des deux parties.(1) Mais il ne faut pas croire qu'il s'agit là d'un régime orthodoxe à dualisme de partis, car bien que le South Africa Act de 1909 (2) constituât un modèle de structure gouvernementale anglais à ajouter aux variétés dérivées du droit constitutionnel britannique, la nouvelle nation de l'Afrique du Sud présente des caractéristiques politiques sui generis fort intéressantes qui sont le résultat logique et naturel de ses origines historiques.

Les recherches accomplies pour achever cette thèse semblent avoir démontré que l'organisation actuelle des partis politiques, provient largement de la composition hybride du peuple européen de l'Union, et que les tendances sociologiques principales des deux communautés de race blanche, coïncident à peu près avec les courants politiques des deux grands partis.

Le bipartisme sud-africain se fonde en dernière analyse, sur des différences surtout éthnographiques et en quelque sorte sur une diversité éthnologique des citoyens européens, ce qui engendre bien des problèmes de conciliation et de tolérance sur le plan national, problèmes qui n'ont point trouvé de solution définitive jusqu'ici. D'ailleurs, ces conflits, légués par l'histoire, perturbent non seulement la vie politique du pays mais se font aussi sentir dans la vie quotidienne des citoyens, dans les services publics et même dans la vie académique.(3) Aussi discute-t-on âprement de la validité de la constitution qui polarise les aspirations politiques de ces deux grandes factions; ainsi la presse anglaise et afrikaans s'efforcent de remuer l'opinion publique d'un côté comme de l'autre.

---

(1) - Cf. Maurice Duverger : Les régimes politiques, page 39 (Presses Universitaires de France).
(2) - Promulgué le 20 septembre 1909 à Londres - 9 Edward VII, Chapitre 9.
(3) - Les neuf Universités sud-africaines sont divisées dans une certaine mesure par les loyautés politiques de leurs étudiants et de leurs sympathisants.

En somme, loin d'être un facteur de stabilité politique qui soutient la constitution comme en Grande Bretagne, le système des deux partis, tel qu'il existe dans l'Union, fonctionne, au moins à l'heure actuelle, d'une façon turbulante vis-à-vis du principe d'unification de la Nation.

On ne saurait trop insister sur le fait des liens intimes qui existent entre le droit constitutionnel et l'organisation des partis politiques sud-africains. Voilà pourquoi il est impossible de faire cette enquête sans esquisser le régime électoral et parlementaire. Là aussi les deux grands partis soutiennent chacun une interprétation doctrinaire opposée de l'esprit de la constitution. L'opinion publique est divisée aujourd'hui entre les deux conceptions constitutionnelles rivales exposées ci-aprés. Cette opposition diamétrale de la pensée nationale est renforcée par une rivalité linguistique; celle-ci à son tour est enflammée par la dualité d'origine européenne du peuple - d'un côté les Boers et de l'autre les Britanniques - et tantôt ce conflit de langues, tantôt cette lutte des traditions nationales conduit à l'évolution des idéologies tendancielles chez les hommes d'état qui les imposent au peuple en l'incitant à combattre le point de vue contraire. Combien de fois ai-je entendu dire par des gens de langue afrikaans, aussi bien que par des citoyens de langue anglaise:

> " Si seulement les politiciens nous laissaient tranquilles, nous nous aimerions les uns les autres, malgrè nos différences".

C'est à cause de ce schisme profond dans la conscience nationale sud-africaine qu'il devient impossible d'étudier les partis politiques sans passer en revue d'autres organisations d'ordre social, économique, culturel et quasi-politique qui se manifestent dans la vie sociologique du peuple. Juridiquement, ces groupes ne rentrent pas dans la catégorie de partis politiques, mais on ne saurait négliger l'importance de leur influence sur le recrutement et le flux des adhérents des mouvements politiques. Les électeurs, en effet, ne sont pas seulement des membres des partis, mais également des éléments de groupements sociaux, dont les enseignements et les attitudes conditionnent les individus et les forment selon une philosophie pratique de la politique et de la vie, ce qui détermine au moins partiellement leur loyauté parlementaire.

En outre, l'Union Sud-Africaine souffre d'un dilemme grave d'origine à la fois raciale et démographique; la présence dans le pays de quatre principaux

groupes ethniques - les Blancs, ou Européens au nombre de deux millions et demi, détenant le pouvoir politique; les non-européens, sous-divisés en Métis (environ 1.000.000), en Asiatiques (dans les 400.000) et en Indigènes ou Bantous (au nombre d'à peu près (10.000.000).

Sous un régime démocratique et chrétien les peuples de couleur doivent-ils prendre part à l'administration de l'Etat? Doit-on permettre le suffrage universel sans demander des qualifications d'origine raciale? La législature contrôlée par les deux millions et demi de Blancs nie ce droit, mais les presque douze millions de non-européens le réclament.

Or, puisque les partis politiques sud-africains légalement constitués n'admettent comme adhérents que des Européens, l'étude de ces partis reconnus ne prend pas connaissance des aspirations politiques et quasi-politiques de ces trois peuples de couleur. Il va sans dire que l'existence de ces groupements implique une conscience nationale de ces minorités qui, tôt ou tard, si elles ne sont pas supprimées, peuvent soit disparaître naturellement, soit végéter sine die, soit s'épanouir et devenir de nouvelles forces politiques en Afrique Australe.

En conformité avec la mode moderne lancée par les régimes dits de "nouvel ordre", l'Union Sud-Africaine possède des associations politiques ou civiques de jeunesse. Comme de tels groupements constituent des "serres chaudes" où sont élevés étroitement selon l'idéologie d'un parti de futurs électeurs, nous leur consacrerons quelques paragraphes.

Nous avons présenté des données sur un type de groupe social dont l'organisation est plus ou moins inconnue du public : les sociétés secrètes. Il est évident que ces groupements exercent une action politique indirecte et que le fait de ne pas s'appeler "partis" n'empêche pas qu'elles fonctionnent en quelque sorte comme tels ou qu'elles collaborent avec d'autres groupes dont les buts sont plus franchement d'ordre politique.

Nous avons été naturellement amenés, au cours de ce travail, à examiner successivement les partis représentant le gouvernement et les forces qui leur sont opposées. A ces dernières nous avons ajouté les organisations des trois communautés non-européennes qui s'opposent également, bien que moins férocement, à la politique de cette même opposition, car celle-ci aussi leur nie l'égalité politique, économique et sociale qu'elles réclament unanimement. Disons en outre que les Noirs, les Métis, et les Indiens constituent en quelque sorte une opposition à part, qui lutte de prime abord contre

l'évolution d'Afrikanerdom et, en second lieu, contre l'hégémonie de la race blanche en général. Néanmoins, il y a des groupes parmi ces trois races de couleur qui s'efforcent sincèrement de collaborer avec quelques éléments libéraux européens, mais ce sont là des exceptions.

Si nous avons adopté une attitude par trop historique dans l'introduction, c'est parce-que, de prime abord, nous ne faisons que reproduire nos recherches dans ce domaine, d'ailleurs jusqu'ici terrain vierge; et, de plus, parce que nous avons jugé utile de documenter ainsi notre travail, dont les conclusions s'infrastructurent sur un chemin historique.

Nous ne pouvons terminer cet avant-propos, pourtant déjà trop long, sans avouer à notre maître, le Professeur Maurice DUVERGER, Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques de l'Université de Bordeaux, notre incapacité, dans ce petit travail de pionnier de l'étude des partis politiques sud-africains, à atteindre ce haut degré de travail quantitatif appuyé de statistiques et de chiffres concrets qui serait souhaitable. C'est que notre monographie est de caractère trop général pour pouvoir se conformer, sans l'appui d'autres recherches, aux desiderata idéaux de notre guide; et, en plus, que nous nous trouvons "dans un monde de mystère ..., dans un système juridique primitif, où les lois et les rites sont secrets...", connus seuls des "vieux militants du parti", qui "ne parlent pas volontiers." (4) Au Professeur DUVERGER nos excuses et nos remerciements pour ses conseils éclairés; ainsi qu'aux Professeurs ELLUL et STOETZEL pour leurs enseignements.

Il ne nous reste qu'à remercier tous ceux qui nous ont aidé, conseillé et encouragé dans notre travail, notamment tous les dirigeants et les personnels administratifs des partis politiques et d'autres organisations mentionnées ci-aprés, les autorités centrales, provinciales et municipales, des professeurs des Universités de l'Afrique du Sud et de Natal où nous avons suivi nos études sur place, les fonctionnaires consulaires et diplomatiques sud-africains, à Lourenço Marquès et à Paris et spécialement le Dr Otto du Plessis et son personnel qui nous ont cédé si gentiment un grand nombre de photographies et d'ouvrages littéraires afin de documenter de la façon la plus matérielle cette thèse.

---

(4) - Maurice DUVERGER : Les partis politiques, X,XI.

I N T R O D U C T I O N

Chapitre			Page
I	-	SOURCES DE LA CONSTITUTION SUD-AFRICAINE	10
II	-	REVUE HISTORIQUE DES PARTIS POLITIQUES SUD-AFRICAINS	17
III	-	LES PARTIS POLITIQUES ET LA CONSTITUTION	37
IV	-	LES ORGANES DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL	43
V	-	ELEMENTS DU DROIT ELECTORAL	48
VI	-	PRINCIPES A LA BASE DE LA DELIMITATION DES CIRCONSCRIPTIONS.....	53

CHAPITRE I

LES SOURCES DE LA CONSTITUTION SUD-AFRICAINE

Le mouvement vers l'union des Colonies Sud-Africaines date de I864, (1) quand la question d'une fédération a été discutée par les électeurs du Cap. Plus tard, en I858, "quelques personnes de première importance dans l'Etat libre", (2) envoyèrent au Gouvernement du Cap un document déjà largement répandu chez eux, et dans lequel elles déclaraient, inter alia :

> " ... C'est notre avis sincère qu'à moins que notre
> " pays ne soit lié dans une union générale avec
> " notre colonie mère, il ne jouira jamais de la
> " paix ou de la prospérité. Une telle union ...
> " nous permettrait de conserver nos officiers de
> " gouvernement, notre Assemblée Nationale appelée
> " Volksraad... de continuer à faire nos affaires
> " en langue hollandaise... et à nourrir l'Eglise
> " à laquelle ce pays doit tellement." (3)

Tous les Etats et les Colonies Sud-Africaines pendant les deux décades suivantes étaient préparés à une union, quelle qu'elle fût. (4)

Selon Sir John Molteno, premier "speaker" du Parlement de l'Union, le Royaume Uni émit le voeu, en I872 :

> " que les facilités soient fournies par toute
> " méthode pratique en vue de la confédération
> " des colonies et des Etats de l'Afrique du Sud". (5)

Une union douanière fut formée en I889 entre le Cap et l'Etat Libre d'Orange à laquelle le Bechuanaland, le Natal, le Basutoland et la Rhodésie adhérèrent avant I889. Interrompue pendant la guerre des Boers, elle fut rétablie en y incluant le Transvaal (en I903), en même temps que l'établissement du Conseil "intercolonial".

---

(1) - Fremantle, H.E.S. : The New Nation, p.54 (Capetown, I909).
(2) - Kennedy and Schlosberg: The Law Custom of the South African Constitution, page 53.
(3) - Newton, A.P. : Select Documents relating to the Unification of South Africa, vol.Ipp. 1-3 (Londres I924).
(4) - Kennedy and Schlosberg, op.cit., p.54 et 55.
(5) - Further South African Recollections, p.2I6 (Londres I926).

Dès I906, les possibilités d'une union préoccupaient non seulement les hommes d'Etat mais aussi l'opinion sud-africaine. On formait des organisations, des sociétés, des groupes qui visaient à la réaliser. Des partis politiques, anciens et nouveaux, plaçaient l'union au premier plan de leurs programmes(6). Selon Sir Edgar Walton, le Parlement du Cap vota à l'unanimité en I907 le texte suivant :

> "... il est désirable que le Gouvernement de cette
> " Colonie... prenne contact avec les Gouvernements
> " des autres colonies autonomes britanniques en
> " Afrique du Sud dans le but de considérer les dé-
> " marches préliminaires à faire pour promouvoir
> " l'Union de l'Afrique du Sud Britannique..."(7)

Le I2 octobre I908 la Convention Nationale(8) se réunit à Durban. Ces politiciens dont les deux tiers étaient des anciens combattants de la Guerre des Boers, siégèrent en parfaite harmonie pendant trois mois, dans le but de :

> " ... créer une nation sud-africaine forte, unie
> " et prospère dans les limites de l'Empire Britan-
> " nique" (9).

Le projet d'union rédigé par la Convention dans des sessions secrètes(I0) fut soumis aux quatre parlements coloniaux(II) qui l'étudièrent. Le Transvaal était tout à fait d'accord; la Colonie du Fleuve Orange soumit 3 amendements, le Cap I2, et le Natal, qui soutenait une fédération contre l'union, I7. La Convention

---

(6) - Kennedy et Schlosberg, op. cit., pages 54 et 55
(7) - The Inner History of the National Convention of South Africa, page 26.
(8) - 33 délégués dont un tiers de fermiers, quelques universitaires et une dizaine d'hommes de loi qui représentaient les quatre Colonies Britanniques et la Rhodésie du Sud.
(9) - Official Minutes of Proceedings of the South African National Convention, page 1
(I0)- ibid, pages 358 et 359 : "... Les questions traitées étaient si délicates et les sentiments à leur égard à travers le pays si divers et à fleur de peau, qu'il n'était pas concevable que l'on puisse arriver à un accord en public..."
(II)- La Rhodésie n'a fait qu'assister à la Convention, en tant qu'observateur.

y ajouta encore 40 amendements dont le plus important diminua de trois le nombre de députés pour chaque division électorale. Les amendements finaux furent effectués par le Parlement à Londres avec l'avis des délégués sud-africains : ils ne visaient que la rédaction du projet de loi. De fait, selon Kennedy et Schlosberg :(I2)

"... le décret achevé avec lequel les délégués re-
" tournèrent chez eux d'Angleterre, était presque
" identique au projet de loi qu'ils y avaient amené".

Ces faits historiques revêtent aujourd'hui une grande force morale en face des accusations soutenant que le South Africa Act limite la souveraineté de l'Union Sud-Africaine. Nous n'en voulons pour preuve que cet extrait de Die Burger, journal nationaliste, qui affirme :

"... nous sommes indépendants et libres de faire
" ce que nous voulons dans la mesure où nous le
" faisons selon la procédure qui nous a été imposée
" par le Parlement Britannique au temps où nous
" étions des subordonnés..." (I3).

Un autre journal de langue afrikaans a déclaré en parlant de la Convention Nationale de 1908 :

"... Les libéraux du Cap, appuyés par leurs parents
" britanniques, avaient imposé ce compromis(I4) au
" reste de l'Afrique du Sud, signifiant qu'au cas
" de non-acceptation, l'Afrique du Sud resterait
" divisée, peut-être pour toujours, en quatre
" colonies britanniques..."(I5).

(I2) - op. cit., page 67
(I3) - Article de fond, le 31 mars 1952 : traduit de l'afrikaans.
(I4) - Le droit de vote des hommes de couleur du Cap.
(I5) - Die Volksblad du 12 avril 1952.
- On trouve à ce sujet, deux erreurs dans le chapitre consacré à l'Union Sud-Africaine dans l'Encyclopédie Politique de la France et du Monde. Celle-ci affirme (Tome 3°, page 272) d'une part, que l'Union Sud-Africaine est née à l'issue du conflit surgi à la fin du XIX° siècle entre les Britanniques et les Boers; et, d'autre part, qu'à l'issue du même conflit "naquit l'Union Sud-Africaine réunissant les Etats boers à la Colonie du Cap".
Or,
(a) L'Union Sud-Africaine est née de la volonté des deux peuples européens, volonté déjà exprimée pendant le XIX° siècle comme nous l'avons démontré. La formation de l'Union a été seule-

.../...

L'Eastern Province Herald rejette cette accusation dans les termes suivants : (I6)

" L'idée que la Grande Bretagne fut responsable
" de l'établissement du South Africa Act de I909
" et qu'elle l'a appliqué à un pays passif, impuis-
" sant - nous ne dirons pas malheureux - est un
" mensonge fantastique. L'Act entier dans tous ses
" détails fut conçu par la Convention Nationale
" Sud-Africaine...Ce furent les membres de la
" Convention, de langue hollandaise, plus que ceux
" de langue anglaise, peut-être, qui exercèrent
" des pressions afin de sauvegarder les droits
" électoraux et linguistiques par des moyens spé-
" ciaux..." (I7)

On peut dire que quatre grandes questions empêchèrent pendant longtemps les progrès d'unification, à savoir :

I° - L'UNIONISME CONTRE LE FEDERALISME.

Comme nous l'avons vu, la Colonie du Natal lutta âprement pour le fédéralisme. Comme la Colonie du Fleuve Orange, elle craignait que la richesse du Transvaal ne contrôlât la politique d'un Etat unitaire, alors que le Transvaal doutait des possibilités des autres colonies à équilibrer seuls leurs budgets.

(I5 suite) - ment retardée par la guerre de I899 à I902.
(b) Les Etats boers disparurent en I902 par le Traité de Vereeniging et devinrent alors colonies britanniques.
(c) Il ne s'agissait donc pas véritablement de la réunion des "Etats boers à la Colonie du Cap"
(d) Ce sont simplement les Colonies du Cap de Bonne Espérance, du Natal, du Transvaal et du Fleuve Orange - toutes britanniques en droit - qui ont fusionné en I909 par la volonté de leurs parlements pour constituer l'Union Sud-Africaine.

(I6) - du 8 avril I952.
(I7) - Le président de la Colonie du Fleuve Orange, Steyn, demanda une majorité des trois-quarts au lieu des deux-tiers. Le Premier Ministre de la même colonie, Abraham Fischer, voulait faire protéger la Constitution de l'Union par les Tribunaux.

La Colonie du Fleuve Orange fut apaisée par la promesse d'une délimitation élastique des circonscriptions électorales (I8), et d'une organisation fédérale du Sénat de l'Union et d'un minimum de députés pendant les dix premières années du nouvel Etat. (I9)

La population du Natal craignait une perte de ses traditions et de sa langue (20). Cependant, malgré son opposition, le Natal fut forcé d'accepter un régime unitaire sous la menace d'être éliminé, du circuit ferroviaire qui assurait la liaison avec les mines d'or du Transvaal, dont dépendait son développement économique.

Le Cap abandonna l'idée fédérale contre la garantie du droit de vote pour sa population métisse. (2I)

2° - LE SYSTEME PROVINCIAL

Si la lutte du Natal en faveur du fédéralisme échoua sur le plan national, elle réussit quant à la division administrative de l'Union en quatre provinces, correspondant aux quatre colonies britanniques réunies par la Convention Nationale Sud-Africaine. D'ailleurs, un pays d'une étendue d'environ 470.000 milles carrés n'aurait pu se gouverner effectivement sans l'établissement d'institutions locales unissant les municipalités. La Convention Nationale a choisi le système suisse des conseils provinciaux soumis à la souveraineté du Parlement, afin d'exclure la politique des partis des affaires locales et de l'enseignement. (22)

3° - LE DROIT DE VOTE.

Tandis que les deux colonies du nord d'origine plutôt hollandaise ne reconnaissaient pas le droit électoral des gens de couleur, les colonies pénétrées de

---

(I8) - Voir notre étude de la technique de délimitation des circonscriptions électorales, Chapitre VI.
(I9) - Voir le South Africa Act de I909.
(20) - Déjà dans le nord du Natal on parle plutôt l'afrikaans et partout depuis I948, les employés du Gouvernement central préfèrent cette langue.
(2I) - Voir notre étude de la crise constitutionnelle vers la fin du Chapitre III ainsi que notre analyse du Droit Electoral des Métis.
(22) - Articles 35 et I52 du South Africa Act de I909. Voir aussi notre étude de ce problème, chapitre IV.

traditions britanniques (Cap et Natal) admettaient le suffrage sans discrimination raciale. Devant le refus du Cap d'annuler les droits électoraux des hommes de couleur et l'horreur des colonies du nord de voir leur suffrage partagé avec les Bantous, les Métis et les Asiatiques, la Convention est arrivée à un compromis : le droit de vote déjà accordé aux non-Européens du Cap leur serait garanti dans les clauses "rigides"(23) de la Constitution du nouvel Etat.

4° - LA QUESTION LINGUISTIQUE

La lutte linguistique, qui a retardé l'union des quatre colonies, se manifeste encore aujourd'hui.

La population de la colonie devenue la Province de l'Etat Libre d'Orange parlait alors et parle encore un dialecte hollandais, tandis que le Natal persiste à préférer la langue anglaise.

-oOo-

Cet exposé des circonstances de l'établissement de l'Union Sud-Africaine va servir de référence à notre étude des partis et des groupements socio-politiques. Nous sommes tenté de conclure que ces partis et ces groupes ne sont que la cristallisation des différends des disputes, des attitudes inconciliables qui existaient lors de la Convention Nationale de 1908. Ces mêmes luttes, ces mêmes conflits persistent encore de nos jours.

De plus - et nous le disons énergiquement - ce frein qui empêche les progrès de l'évolution naturelle de cette nouvelle nation "eurasoafricaine"(24) en Afrique du Sud est le résultat d'une guerre prolongée des partis et des forces politiques qui ne veulent pas admettre de compromis.

Nous verrons que ces grandes questions - le fédéralisme dans l'administration provinciale, le droit

---

(23) - Articles 35 et 152 du South Africa Act de 1909, dits "entrenched".

(24) - traduction du néologisme portugais "eurasoafricano". En effet, la Nation Sud-Africaine est constituée par une majorité de Noirs et des minorités d'Européns, de Métis et d'Asiatiques.

de vote des hommes de couleur et les deux langues rivales - constituent de véritables chancres pour la Nation Sud-Africaine. Malheureusement, l'action des partis politiques est loin d'atténuer ce mal.

CHAPITRE II

REVUE HISTORIQUE DES PARTIS POLITIQUES SUD-AFRICAINS.

Avant d'esquisser l'historique du développement des partis politiques de l'Union proprement dite, il convient de signaler l'accroissement des mouvements politiques qui se sont manifestés dans les anciennes républiques boers et colonies britanniques.

Le premier groupement de quelque importance a été l'Afrikaner Bond(I) fondé vers 1880 par les mêmes patriotes qui avaient établi la "Société des Vrais Afrikaners". Son but visait la création d'un sentiment national parmi les Boers, d'où son attitude anti-britannique et républicaine.

Le Farmers' Protection Union(2) qui, grâce à la diplomatie du grand libéral, J.H. Hofmeyr, est devenue le centre de l'activité politique des Boers du Cap. Elle s'est amalgamée plus tard à l'Afrikaner Bond.

Pendant de nombreuses années, le Bond ainsi transformé a parfaitement dominé le Cap où il était, d'ailleurs, la seule organisation politique en vue. Néanmoins, ce parti à structure rigide n'a jamais constitué un gouvernement, bien qu'il fût représenté au Parlement.

Entre 1880 et 1895 environ, les politiciens de langue anglaise au Cap se sont divisés en deux camps : "pro-Bond" et "anti-Bond". Cecil Rhodes et Jan Hofmeyr, devenus amis intimes, étaient "pro-Bond", car ils devaient leur pouvoir aux voix de cette organisation. C'est ainsi que, heurtés par l'impérialisme britannique à la fin du siècle, un groupe de députés "anti-Bond" fonda le Parti Progressiste.

Ce nouveau parti de langue anglaise mais de tendance séparatiste, était soutenu par la South African League qui succédait à l'Empire League et concurrençait le Bond dans les circonscriptions.

Les Progressistes furent battus de justesse aux élections de 1898, vainquirent le Bond à une faible

---

(I) - "Ligue des Afrikaners"
(2) - "Union Protectrice des Fermiers."

majorité lorsque les rebelles furent frappés d'incapacité civile, et perdirent les élections de 1908, époque à laquelle les droits civils venaient d'être restitués aux "insurgents".

-oOo-

En même temps, il existait d'autres partis dans les républiques boers : au Transvaal, Het Volk (3) organisation dont Smuts et Botha étaient des membres; et, dans le territoire aujourd'hui Province de l'Etat Libre d'Orange, l'Orangia-Unie, de tendance également nationaliste.

Selon le Dr. Arthur Keppel-Jones, professeur d'histoire à l'Université de la Witwatersrand (Johannesbourg), les trois partis - le Bond, au Cap, Het Volk au Transvaal et l'Orangia-Unie - sans aboutir à la scission, étaient divisées quant à leur loyauté envers la couronne britannique. Les sentiments patriotiques des uns stimulaient ceux des autres.

-oOo-

En 1903 le Bond, lié à un groupe de citoyens d'origine britannique, a fondé le fameux South African Party qui devait jouer un rôle si prépondérant dans l'histoire de l'Union Sud-Africaine.

-oOo-

L'Etude qui suit retrace le développement des partis politiques depuis l'établissement du nouvel Etat de 1909 à nos jours.

I

LA NAISSANCE DE L'UNION.

Le premier ministère de l'Afrique du Sud fut formé le 31 Mai 1910, jour de naissance de l'Union. Le Gouverneur-Général, le vicomte Herbart Gladstone, interpréta bien l'opinion publique en désignant le général Louis Botha comme Premier Ministre(4). Celui-ci choisit ses collègues dans le South African Party de traditions

---

(3) - "Le Peuple" (en hollandais)

(4) - Frank A. Cana : The XXth Century in the Making, Vol. II, page 343.

boers, dont il était le leader(5).

Les premières élections, le I5 Septembre I9I0 furent contestées plutôt sur le plan local et provincial que sur le plan national. Tous les candidats du Natal étaient - phénomène unique - des indépendants. Ceci nous conduit à croire que :

(a) d'abord, il n'y avait pas d'organisation sérieuse de partis politiques dans la Colonie du Natal;
(b) ensuite, l'opinion publique natalienne était à peu près unanime; et
(c) c'est seulement plus tard que, intégré dans la vie de l'Union, le Natal a connu, comme les autres provinces, la lutte partisane.

On peut dire, d'ailleurs, en ce qui concerne toutes les anciennes colonies, qu'une vraie division des politiciens en partis n'a commencé qu'après la première session du Parlement national.

Voici les résultats des élections de I9I0 :

Partis	Sièges
South African Party (de loyauté boer)	66
Unionist Party(6) (de loyauté britannique)	38
Indépendants	I3
South African Labour Party	4
Total :	I2I

Les électeurs manifestèrent nettement en faveur du programme de Botha, de préférence à celui de Sir Starr Jameson. Un an ne s'était pas écoulé que le South African Party employait sa majorité absolue pour démontrer "que sa conception de l'Union était celle d'une domination hollandaise"(7)

Au début de I9I2, Sir Starr Jameson, leader de l'opposition, fut remplacé par Sir Thomas Smartt, auparavant ministre de la Colonie du Cap.

Un nationalisme étroit se déclara bientôt. Son chef principal était le général Hertzog, membre du

---

(5) - Kennedy et Schlosberg : The Law and Custom of the South African Constitution, page I43.
(6) - Il ne faut pas confondre l'Unionist Party avec l'United Party comme le fait M. Jean BORDE à la page 342 du n°I2, 3° année, octobre-novembre I950 des"Cahiers d'Outre-Mer", de l'Institut de la France d'Outre-Mer, Bordeaux.
(7) - F.R. Cana, op. cit., page 344.

cabinet du général Botha. Son affirmation la plus modérée fut son idée de deux nationalités - britannique et boer - "qui courraient chacune dans un canal séparé". Il y avait aussi des extrêmistes britanniques, mais ils n'avaient pas d'importance au point de vue politique.

Le général Botha s'est efforcé de préserver l'unité de son parti, mais en raison des différends entre Hertzog, Ministre de la Justice et un ministre natalien, le Gouvernement fut dissout le 20 décembre 1912. Botha exclut Hertzog du nouveau ministère formé ensuite, "afin de pouvoir construire une nouvelle nation sans discrimination raciale."

Mais la scission entre les deux factions du peuple boer s'est accentuée jusqu'à ce qu'en janvier 1914 le groupe des "deux courants" formât une nouvelle organisation, le Parti Nationaliste, sous la direction du général Hertzog. Le programme de ce nouveau parti s'opposait carrément à la politique de conciliation soutenue par le Premier Ministre, Louis Botha.

II

LA POLITIQUE PENDANT LA GRANDE GUERRE

Le Gouvernement du général Botha appuya la Grande Bretagne dans la guerre contre l'Allemagne en 1914 et participa à la campagne contre l'Afrique du Sud-Ouest. Cependant, les nationalistes se sont amèrement opposés à cette politique et ont profité du conflit pour organiser la rebellion d'octobre 1914(8). Les rebelles ont vu dans cette action, l'occasion de rétablir un régime semblable à celui des vieilles républiques boers, car ils ne sympathisaient guère avec les Allemands. Les chefs de ce mouvement républicain furent De Wet et C.F. Beyers, commandant-général de l'Union Defence Force (9).

Le général Botha, fidèle à son serment, s'est opposé aux rebelles et a réprimé la révolte. Beyers est mort en cherchant à s'échapper. De Wet fut condamné et mourut en février 1922.

Les rebelles étaient au nombre d'environ 10.000. Hertzog, qui sympathisait avec eux était néanmoins resté neutre, ainsi que Steyn, ancien président

---

(8) - Cf. Nasionalisme bring Oorwinning, p.1

(9) - Forces Militaires de l'Union.

boer.

-oOo-

La deuxième élection générale eut lieu en octobre I9I5. D'après les termes de l'article 38 du South Africa Act de I909, le pays avait été divisé en I30 circonscriptions contre I2I en I9I0.

On voit par les résultats de cette consultation du peuple que le nouveau Parti Nationaliste s'est établi dans le Parlement aux dépens du South Africa Party et des indépendants. Voici la distribution des sièges :

Partis	Sièges
South African Party (95.000 voix)	54
Unionist Party	39
Parti National (77.000 voix)	27
South African Labour Party	4
Indépendants	6
Total :	I30

Les électeurs d'origine hollandaise de l'Etat Libre d'Orange, fidèles à l'idéal d'indépendance, votèrent presqu'entièrement en faveur du Parti National. Par contre, les électeurs du Natal, province dominée de tout temps par l'élément britannique, désireux de maintenir les relations impériales, soutenaient l'Unionist Party. Afin de défaire le Parti National, les députés "unionistes" appuyèrent le South African Party.

Mais le Parti National continua à se développer. Le général Hertzog fit comprendre que l'indépendance de l'Union Sud-Africaine n'obligerait pas le pays à sortir du Commonwealth des Nations Britanniques. Néanmoins, le Parti a déclaré en I9I7 son intention de provoquer par "pression constitutionnelle constante" la séparation de l'Union et de la Grande Bretagne. Cette politique fut fortement suivie pendant la guerre, et au cours des négociations de paix. Hertzog se rendit à Londres pour demander le droit des Boers à décider seuls de leur destin politique. M. Lloyd George lui répondit que le peuple sud-africain ne pouvait s'exprimer que par la voix du Gouvernement de l'Union, Etat souverain et indépendant.

Finalement, à la mort de Louis Botha le 27 août I9I9, le général Smuts ayant pris sa place, une élection générale devenait nécessaire : les nationalistes gagnèrent quatorze sièges sur les "unionistes" dans les circonscriptions rurales. Le nombre de circons-

criptions étant passé à I34 en raison de l'accroissement de la population, les travaillistes furent favorisés par les nouvelles élections et devinrent ainsi une seconde opposition(I0). Examinons les résultats :(II)

Partis	Sièges
South African Party	43
Parti National	43
Unionist Party	25
South African Labour Party	2I
Indépendants	2
Total :	I34

(I0) - Lors de la campagne électorale, les travaillistes ont mis en relief l'incapacité du Gouvernement Smuts à empêcher la hausse du coût de la vie.

(II) - Nous citons les chiffres rapportés par MM. Malan et van Rensburg, qui nous ont été communiqués par la bibliothécaire du Parlement. Cependant, Kennedy et Schlosberg affirment, Law and Custom of the South African Constitution, page I44 :

" Parti National 44
" South African Party 4I
" Indépendants 3"

Or, si nous acceptons ces derniers résultats, comment expliquerons-nous le fait que le Gouvernement-Général ait appelé Smuts au lieu d'appeler Hertzog, pour constituer le ministère.

Selon F.R. Cana, op. cit., tome II, page 345, les chiffres étaient :

" Parti National 45
" South African Party 40
" Unionist Party 25
" South African Labour Party 2I"

-oOo-

-ooo-

Essayons de dégager des tendances générales dans l'organisation du régime politique sud-africain pendant la première décade de la vie de l'Union :

(1) La scission qui s'est produite ab initio dans le South African Party est restée fondamentale dans la vie politique de la Nation. Il s'agit là d'un différend incurable qui a survécu jusqu'à nos jours : l'opposition inconciliable des monarchistes et des républicains, les uns de langue anglaise, les autres de langue afrikaans.

(2) Le nombre de députés indépendants est passé de treize en I9I0 à deux en I920, ce qui indique une implantation de l'influence des partis politiques dans la vie parlementaire. Ce sont surtout les travaillistes qui en ont profité.

(3) L'Unionist Party qui comptait trente-huit membres à la Chambre des Députés en I9I0, et trente-neuf en I9I5, n'en avait plus que vingt-cinq en I920. Il se voyait tantôt battu par chacune des deux factions de langue afrikaans, tantôt menacé par les travaillistes.

(4) Le régime politique de l'Union est passé d'un système de bipartisme en I9I0 à un régime de multipartisme en I920.

III

DU MULTIPARTISME AU BIPARTISME

Le second ministère de Smuts s'est donc trouvé entre deux feux : les nationalistes d'un côté et les travaillistes de l'autre. Dans l'impossibilité de réaliser une majorité parlementaire il proposa à Hertzog la formation d'un "Parti Hollandais Réunis", mais en vain : au sein de l'Hereeniging(I2) les nationalistes se refusèrent à abandonner leur idéal républicain.

Proclamant alors la nécessité de former un nouveau parti afin de sauvegarder les intérêts permanents de l'Union, le général Smuts invita les Unionists de langue anglaise à s'unir au South African Party. Ils

---

(I2) - Nom afrikaans qui signifie une réunion de deux ou plusieurs partis dans le but d'arriver à une fusion.

fusionnèrent alors contre une promesse de représentation (I3) dans le ministère. Le nouveau groupe se présenta devant les électeurs en février I92I et renversa complètement le régime politique de l'Union.

Voici les résultats de ces élections :

Partis	Sièges
South African Party	79
Nationalistes	45
South African Labour Party	9
Indépendants	1
Total :	I34

Cependant, malgré la fusion de l'Unionist Party et du South African Party, les nationalistes augmentèrent le nombre de leurs représentants au Parlement. On explique cet accroissement peu normal par le fait que les travaillistes, quoique fermement liés à la tradition britannique, ont voté avec le parti de Hertzog dans le but de diminuer le pouvoir du Gouvernement auquel ils étaient ouvertement hostiles. La diminution du nombre des députés travaillistes passés de 2I à 9 entre I920 et I92I confirme cette hypothèse(I5).

IV

LE PACTE NATIONALISTE - TRAVAILLISTE

C'est alors que la seconde phase de développement du pouvoir des partis dans la vie politique de l'Union s'est manifestée. De même que le South African Party a assimilé l'Unionist Party afin d'empêcher les nationalistes d'arriver au pouvoir, ceux-ci ont convaincu les travaillistes de collaborer aux élections suivantes

---

(I3) - F.R. Cana, op. cit., tome II, page 345 déclare : "... mettant de côté tout avantage partisan, "l'Unionist Party fusionna avec le South African "Party", tandis que Kennedy & Schlosberg affirment op. cit., page I44 : " les "Unionistes" fusion- "nèrent avec le South African Party contre une "promesse de représentation dans le ministère..." Nous optons pour cette dernière explication.

(I4) - Kennedy et Schlosberg, op. cit., page I44.

(I5) - ibid, loc. cit.

de I924 afin d'écarter le parti du général Smuts(I6). Le général Hertzog affirma au Colonel Cresswell, chef des travaillistes, qu'il ne soulèverait pas la question républicaine si les travaillistes abandonnaient leur programme socialiste. Ils réalisèrent un accord et les élections de I924 donnèrent les résultats suivants :

Partis	Sièges
Nationalistes	63
South African Party	52
South African Labour Party(I7)	I8
Indépendants	2
Total :	I35(I8)

(I6) - La grande grève des Européens contre l'Emploi des Noirs dans les mines d'or en I922, dirigée par le Communist Council of Action (Conseil Communiste d'Action) a été réprimée par l'action militaire de Smuts, alors Premier Ministre. En conséquence, nationalistes et travaillistes, faisant bloc contre le Gouvernement, ont prétendu, d'une part, que Smuts avait partie liée avec la Chambre des Mines et les grands capitalistes, d'autre part, qu'il refusait de protéger les ouvriers blancs contre la concurrence des travailleurs noirs.

(I7) - D'après Kennedy & Schlosberg, op.cit., page I44, il y avait 53 députés du South African Party et un indépendant. F.R. Cana n'en parle pas.

(I8) - La troisième "Commission de Délimitation" a augmenté le nombre de circonscriptions de I34 à I35.

(I9) - Kennedy et Schlosberg, op.cit., page I45 : "...le South African Labour Party a rencontré des difficultés de contrôle auprès de ses représentants parlementaires à l'instar des autres partis travaillistes de l'Empire Britannique..."

La conséquence de cette élection fut l'établissement d'un gouvernement à tendances nationalistes, malgré la dissension des extrêmistes de chaque parti.(I9) Cependant, l'entente des chefs nationalistes et travaillistes maintint le pacte de I924 à I929. Le colonel Cresswell, leader du South African Labour Party, fut admis au sein du ministère grâce à l'accroissement du

cabinet, passant de dix à onze ministres.(20)

Voici la distribution des sièges à la suite de la septième élection générale :

Nationalistes	78
South African Party	6I
South African Labour Party	8
Indépendants(2I)	I
Total :	I48 (22)

Cette élection rétablit le dualisme des partis, les travaillistes n'ayant jamais retrouvé leur influence sur le plan national. Même les huit députés du Labour Party qui avaient gardé leurs sièges étaient divisés : quatre votaient avec le Gouvernement et quatre soutenaient l'opposition.

V

LE PACTE ENTRE HERTZOG ET SMUTS

("FUSION")

Lors de la crise agricole qui frappa l'Union Sud-Africaine, le cabinet Hertzog se trouva dans une position très instable. La Grande Bretagne, centre financier de l'Empire et du Commonwealth britannique, avait abandonné l'étalon or. Par contre, le Gouvernement Sud-Africain, poussé par le sentiment de son indépendance, se refusait à suivre l'exemple du Royaume Uni.

Smuts aurait pu prendre le pouvoir mais le Juge Tielman Roos, ayant convaincu les électeurs qu'il fallait baser la politique sur des prémisses économiques et non sur un préjugé ethnologique légué par l'histoire, réussit à persuader aux deux chefs de s'unir. Dans l'intérêt national Smuts proposa une coalition; Hertzog, non moins patriote, l'accepta.

---

(20) - Act. n°34 de I925, modifiant l'article I4 du South Africa Act de I909.

(2I) - Kennedy et Schlosberg, op.cit., page I44, sont d'accord avec les chiffres pour les nationalistes et les travaillistes, mais ils ignorent le député indépendant et portent 62 sièges au crédit de South African Party.

(22) - La quatrième commission quinquennale de délimitation des circonscriptions électorales a accru les sièges de la Chambre des Députés de I35 à I48.

Le Parti Nationaliste et le South African Party se fusionnèrent pour former un nouveau parti : Die Verenigde Suid-Afrikaanse Nasionale Party (The United South African National Party) (23), connu populairement aujourd'hui sous le nom d'United Party (Verenigdeparty). Hertzog, jusque là leader du Parti Nationaliste, devint le chef du nouveau groupe et Premier Ministre, tandis que Smuts y collaborait comme vice-président du conseil et Ministre de la Justice. Cet évènement dans l'histoire politique de l'Union est appelé "Fusion". C'est alors que l'Union a abandonné l'étalon or.

Voilà un exemple de deux grands chefs politiques qui ont su placer le destin de leur Nation au-dessus de celui de leurs partis.

-oOo-

Nous citons ci-après les choix du peuple à l'occasion de l'appel des deux leaders en faveur de l'unité nationale lors des élections de mai I933 :

	Partis	Sièges
Coalition (24)	(Nationalistes	75
	(South African Party	6I
	(South African Labour Party	2
	South African Labour Party	2
	Central Party (Roosiete)	2
	"Home Rule" Party	2
	Indépendants	6
	Total :	I50 (25)

L'analyse de ce scrutin peut nous permettre les conclusions suivantes :

(a) La cristallisation du régime politique de l'Union Sud-Africaine dans un système de deux grands partis depuis I924 coincide avec une période de stabilité ministérielle qui dure

---

(23) - "Le Parti Sud-Africain National Uni", actuellement en opposition au Gouvernement du Dr. Malan.

(24) - Kennedy et Schlosberg op.cit., page I45 observent "... les partis de coalition obtinrent I44 sièges sur I50...", mais selon Malan et van Rensburg, le total des partis de la coalition fut de I38, nombre qui correspond au résultat de nos recherches.

(25) - La cinquième "Delimitation Commission" augmenta le nombre des circonscriptions de I48 à I50.

jusqu'à la fin de I934 - soit dix ans de consolidation dans la vie parlementaire.

(b) Pendant cette période la législature a étendu le suffrage aux femmes européennes et a institué le suffrage universel des hommes de race blanche (26). Il se peut que cette tendance libérale(27) du régime ait été inspirée par le désir de consolider le pouvoir politique des Blancs qui se voyaient menacés par l'accroissement de l'électorat des Métis et des Indigènes dans la Province du Cap.

(c) En même temps on discerne une révolte de dissidents contre la coalition, d'une part dans la formation de deux nouveaux partis - The Home Rule Party(28) et The Central Party (Roosiete)(29) - d'autre part, dans l'accroissement du nombre de députés indépendants de un à six.

Ce nombre de parlementaires sans lien de parti, le plus grand depuis I9I5 - époque des luttes nationales internes - montre bien la désintégration du pouvoir des partis en régime de coalition.

-oOo-

L'opinion publique pensait que Hertzog regardait toujours en arrière pour compter les Afrikaners qui le suivaient, tandis que Smuts faisait des discours aux "Anglais"(30). Mécontent de la longue trêve entre les Boers et les Britanniques, et méprisant l'action "col-

---

(26) - Cependant M. Prélot, Chargé de Cours à la Faculté de Droit de Paris affirme : "... la réforme suffragette a conquis la plupart des peuples au moment ou à la suite du premier conflit mondial : pays anglo-saxons : Angleterre (I9I8), Etats-Unis (I920), Canada (I9I9), Afrique du Sud (I9I7)..." (Cours de Droit Public, Capacité en Droit, lère année, édition de "Les Cours de Droit", Paris, page 4I.

Or, bien qu'il y ait eu un mouvement en faveur des suffragettes pendant et après la Grande Guerre dans l'Union Sud-Africaine, la réforme n'a eu lieu qu'en I930 par la loi n°4I.

(27) - Néanmoins, le décret n'autorisa pas l'inclusion des voix féminines dans la formule de délimitation des circonscriptions. Toutefois, cette prohibition fut abolie par Act n° 2I de I937.

(28) - "Le Parti de Gouvernement Autonome",

(29) - "Le Parti Central"

(30) - Le mot "Anglais" appliqué à un Sud-Africain de langue anglaise a un sens péjoratif et indique son manque de patriotisme pour l'Union.

(3I)
laboratrice" de Hertzog, le Dr. F.D. Malan, champion enthousiaste de l'Afrikanerdom, se retira du cabinet pour former un Parti Nationaliste "purifié" des éléments qui n'étaient pas de "vrais Afrikaners!"

En revanche, le Colonel Stallard, soucieux des intérêts impérialistes, forma The Dominion Party(32).

-oOo-

De I933 à I939 les Afrikaners étaient divisés sur le plan politique en "Hertzogites" et "Malanites". Ces deux groupes ont maintenu une espèce de vendetta politique à l'intérieur de l'Afrikanerdom jusqu'à l'éclosion de la Deuxième Guerre Mondiale en I939.

VI

LA RENAISSANCE DU REPUBLICANISME

La guerre en Europe changea brusquement le climat politique sud-africain en I939. En même temps elle mit fin à l'entente entre Hertzog et Smuts et provoqua un changement radical dans le cadre du régime des partis.

Certains auteurs(33) accusent les nationalistes de l'Afrikanerdom d'avoir soutenu une politique d'appui à l'Allemagne nazie. Nous, qui avons vécu cette période à Lourenço Marquès, d'où nous avons suivi les mouvements politiques des Sud-Africains de près, sommes porté à présenter une autre explication du comportement des Afrikaners. Ceux-ci, prévoyant la possibilité de bouleverser la monarchie et d'établir la république d'Afrikanerdom, se sont opposés à la participation à la guerre et ont cultivé la philosophie politique du national-socialisme adapté à leur peuple, dans le but de rompre les liens entre l'Union et le Commonwealth.

A la Chambre des Députés, Hertzog, alors Premier Ministre, demandait la neutralité, tandis que

---

(3I) - Les Afrikaners réactionnaires considéraient la coalition comme une forme de "collaboration" avec les "Anglais".

(32) - devenu plus tard le South African Party (New-Group). Celui-ci a subsisté jusqu'aux élections de mai I948 où il a obtenu II.6I0 voix : 6.332 au Natal, 4.I80 au Cap et I.098 au Transvaal.

(33) - Cf. L'Encyclopédie Politique de la France et du Monde, page 272.

Smuts préconisait une participation active aux côtés de la Grande Bretagne et du Commonwealth. Ayant obtenu 80 voix contre les 67 qui soutenaient la motion de Hertzog, Smuts est redevenu Premier Ministre d'un Gouvernement de coalition de trois partis : l'United Party, le South African Labour Party et le Dominion Party.

-ooOoo-

Dès lors le républicanisme boer s'est affirmé activement. Les chefs de l'Afrikanerdom accusaient les leaders de l'United Party d'avoir conclu une entente avec la Grande Bretagne(34). En réalité ce parti, de même que les nationalistes, soutint l'autonomie de l'Union, C'est ainsi que la guerre fut déclarée en 1939 sans aucune pression du Royaume Uni. D'autre part, quant à la question du régime, il existe des adhérents républicains au sein de l'United Party qui garantit à ses membres la liberté de leurs opinions en matière constitutionnelle(35); tandis que tous les nationalistes, dont seulement deux cinquièmes préconisent une séparation du Commonwealth, sont nécessairement républicains(36).

Navré par la décision du Parlement Sud-Africain de se ranger aux côtés de la Grande Bretagne et influencé par les idées du Dr. Malan, devenu déjà une figure importante à l'intérieur de l'Afrikanerdom, Hertzog, maintenant chef de l'opposition, forme un nouveau parti, Die Herenigde Nasionale of Volksparty(37). Mais l'action para-militaire des jeunes Afrikaners empêche le développement du parti. Ceux-ci, soutiennent les organisations ultra-nationalistes(38) qui préconisent le bouleversement

---

(34) - Cf. Encyclopédie Politique de la France et du Monde, 3° édition, Tome 3°, page 272 : "Le Parti Uni est composé surtout des Sud-Africains d'origine britannique, partisans d'une entente étroite avec la Grande Bretagne, les Nationalistes des "autonomistes", et même quelquefois franchement républicains."

(35) - Program van Beginsels en Konstitusie van die Verenigde Suid-Afrikaanse Nasionale Party, paragraphe 2, Konstitusionele Posisie, (d).

(36) - Nous ne sommes pas d'accord avec l'auteur de la section sur la politique sud-afridaine dans l'Encyclopédie Politique de la France et du Monde, loc.cit, lorsqu'il dit que les Nationalistes sont "même quelquefois franchement républicains". M. Serfontein, Chief Whip du Parti Nationaliste nous a assuré vers la fin d'octobre 1953 que tout nationaliste est nécessairement républicain.

(37) - "Le Parti du Peuple ou Parti National Réuni" dit le "Parti National".

(38) - par exemple, les adhérents de Die Ossewa-Brandwag "Les Chemises grises", "Les Chemises Noires", Die Boernasies, etc...

de la monarchie et du régime constitutionnel soit par une simple majorité parlementaire, soit par des mesures révolutionnaires. Le général Hertzog et M. Havenga démissionnent du nouveau parti et en fondent l'Afrikanerparty(39). Cependant, la plupart des Afrikaners restent dans Die Herenigde Nasionale of Volksparty dont le leader est le Dr. Malan qui, désormais, devient le champion du peuple de langue afrikaans sur le plan parlementaire.

L'histoire de l'ascension de son étoile dans le ciel politique sud-africain est décrite avec verve et beaucoup de détails par MM. Michael Roberts et A.E.G. Trollip(40). En la résumant, on peut dire que le Dr. Malan arrive à isoler et à éliminer successivement et peu à peu toutes les factions, tous les groupes, toutes les divergences à l'intérieur de l'Afrikanerdom qui risquent de fragmenter la pensée et l'organisation politiques de son peuple.

-oOo-

Peu après la formation de l'Afrikanerparty, Hertzog se retire de la vie politique. M. Havenga, à l'heure actuelle Ministre des Finances et Vice-Premier Ministre, devient leader de ce groupe à sa place.

Lors des élections de I943 le Dr. Malan tente de convaincre M. Havenga à se mettre d'accord avec lui dans le but de renverser l'United Party. Celui-ci, s'appuyant sur la politique de guerre, obtient une majorité importante aux élections.

En octobre et novembre I945, le South African Labour Party et le South African Dominion Party(4I) se retirent de la coalition avec le Gouvernement Smuts. Ayant vu le nombre de ses députés passer de quatre en I938 à neuf en I943, ce dernier parti compte dix représentants en I945.(42) Mais il ne tarde pas à se scinder :

---

(39) - "Parti des Afrikaners". Ses statuts et son programme sont presque identiques à ceux du Parti Nationaliste avec lequel il a fusionné en I95I. Voir Die Afrikanerparty : Program van Beginsels en Konstitusie, I948.
(40) - The South African Opposition, I939-I945.
(4I) - Auparavant le Dominion Party.
(42) - L'un des députés indépendants adhère alors au Labour Party.

d'abord lorsque M. Madeley en sort avec un noyau pour former l'United Labour Party(43) en I946; ensuite en I947 la démission de trois nouveaux députés(44), dont un annonce la formation d'un nouveau parti, le Central Group (45).

VII

LE NATIONALISME

Les élections de mai I948(46) viennent changer la ligne du développement de l'histoire politique de l'Union Sud-Africaine. Tandis que l'United Party et les travaillistes se disputent l'appartenance politique des députés du centre, le Parti Nationaliste est en train d'organiser d'une façon strictement homogène son front parlementaire. Comme prélude aux élections le Dr. Malan écarte la question républicaine afin d'obtenir la collaboration de M. Havenga, leader de l'Afrikanerparty dans le but de renverser le Gouvernement Smuts.

Voulant renforcer sa position, le South African Labour Party libéralise sa politique syndicale : il encourage la formation de trade unions parmi les peuples de couleur, manifeste son intention de soutenir la cause des manoeuvres et arrive à conclure une entente avec l'United Party. Cet accord vise à distribuer les sièges entre les deux partis dans les circonscriptions où ils s'opposent aux candidats nationalistes et afrikaners.

Mais en vain : la politique d'apartheid - épine dorsale du programme du Dr. Malan - l'emporte aux élections. Contrairement à toute attente du Gouvernement Smuts, de la presse anglaise et des observateurs internationaux, les nationalistes prennent le pouvoir. Voici les résultats de cette fameuse consultation du 26 Mai I948 :

---

(43) - "Parti Travailliste Uni". Ce parti, qui soutenait un préjugé anti-asiatique, n'est pas arrivé à s'affirmer.

(44) - L'un devient indépendant et l'autre adhère à L'United Party.

(45) - Ce parti est éliminé lors des élections de mai I948.

(46) - L'Encyclopédie Politique de la France et du Monde, loc.cit., place ces élections en I950; tandis que M. Jean BORDE à page 34I de Les Cahiers d'Outre-Mer n°I2 - 3° Année de l'Institut de la France d'Outre-Mer, Bordeaux écrit : "Les Nationalistes qui sont au pouvoir depuis les élections de I946..."

Partis	Chambre de Députés	Sénat (47)	Les Deux Chambres Réunies
"Parti National"	70	I9	89
"Parti Uni"	64	I4	78
"Parti Afrikaner"	9	2	II
"Parti Travailliste"	6	3	9
Représentants des Indigènes (sans lien de parti)	2	4	
Représentant des Indigènes (communiste)	I		7
Vacance	I		
Indépendants		2	2
Totaux :	I53	44	I96 (48)

Cette répartition ne présente pas d'intérêt pratique à l'heure actuelle : les nationalistes refusent de suivre la procédure de congrès(49) par laquelle les deux chambres du Parlement se réunissent dans une seule séance.

-oCo-

Dès lors le Parti Nationaliste devient de plus en plus homogène et s'établit fermement sur le plan parlementaire. S'il ne commande au début de son mandat qu'une faible majorité en s'appuyant sur la bonne volonté de l'Afrikanerparty, il prend par contre des mesures pour consolider sa position avant les prochaines élections générales.

Le Gouvernement du Dr. Malan augmente d'abord son pouvoir en étendant à l'Afrique du Sud-Ouest la représentation parlementaire. Cette manoeuvre lui fait gagner six députés et quatre sénateurs.

Devenu ainsi plus fort, et n'ayant plus besoin de toutes les voix des députés de l'Afrikanerparty, le Parti Nationaliste persuade son confrère d'abandonner son existence séparée et de fusionner avec lui. C'est ainsi qu'en I95I, le Dr. Malan arrive finalement et pour la première fois à réunir dans un seul front parlementaire, toutes les forces politiques de l'Afrikanerdom.

(47) - Elections de juillet I948. Les sénateurs siègent pour un mandat de dix ans.
(48) - Le nombre des sièges augmenta en vertu du Représentation of Natives Act n°I2 de I936.

(49) - Articles 35 et I52 du South Africa Act de I909.

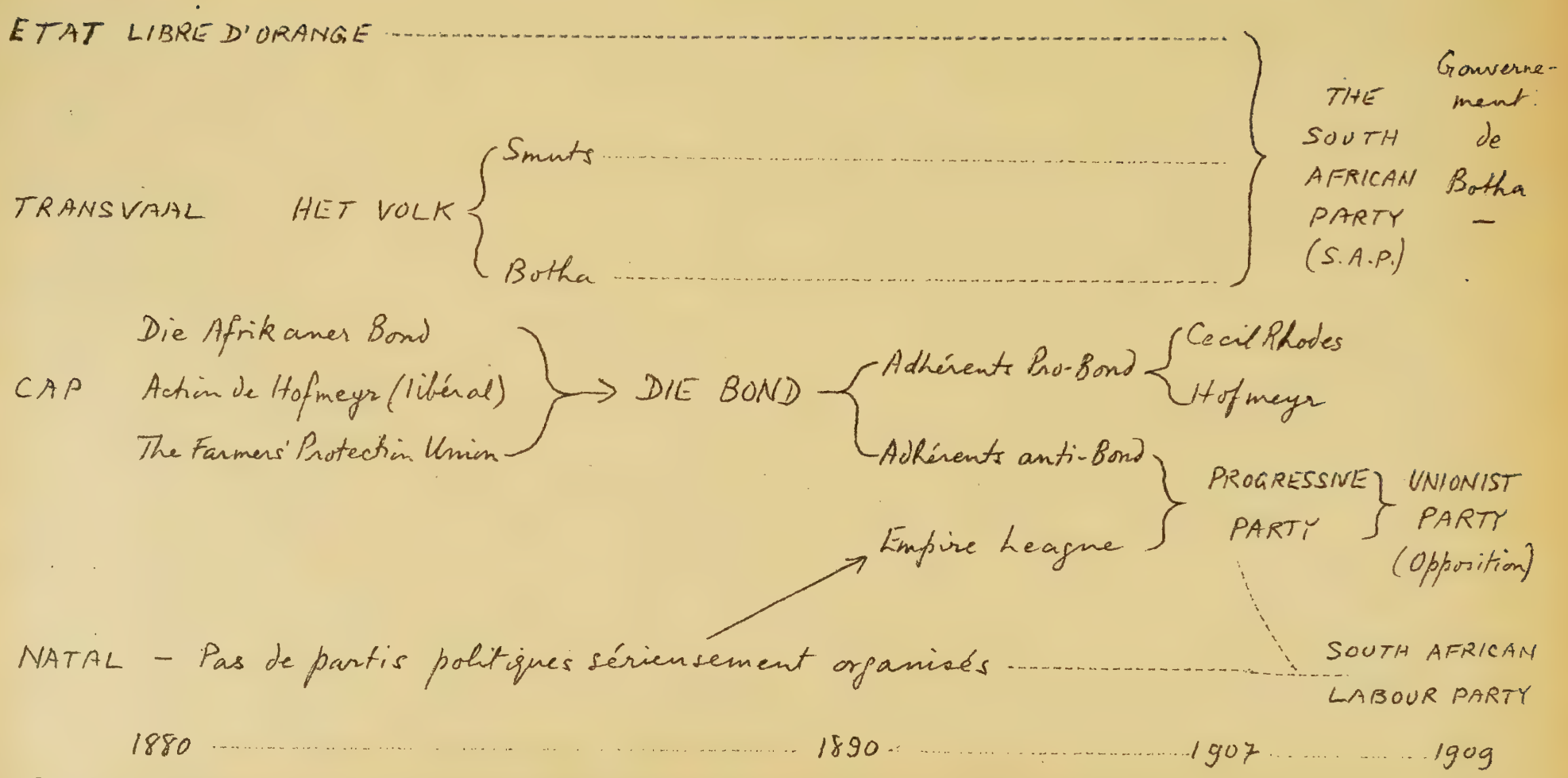

Partis Politiques en Afrique du Sud (Boer & Britannique) de 1 80 a 1909

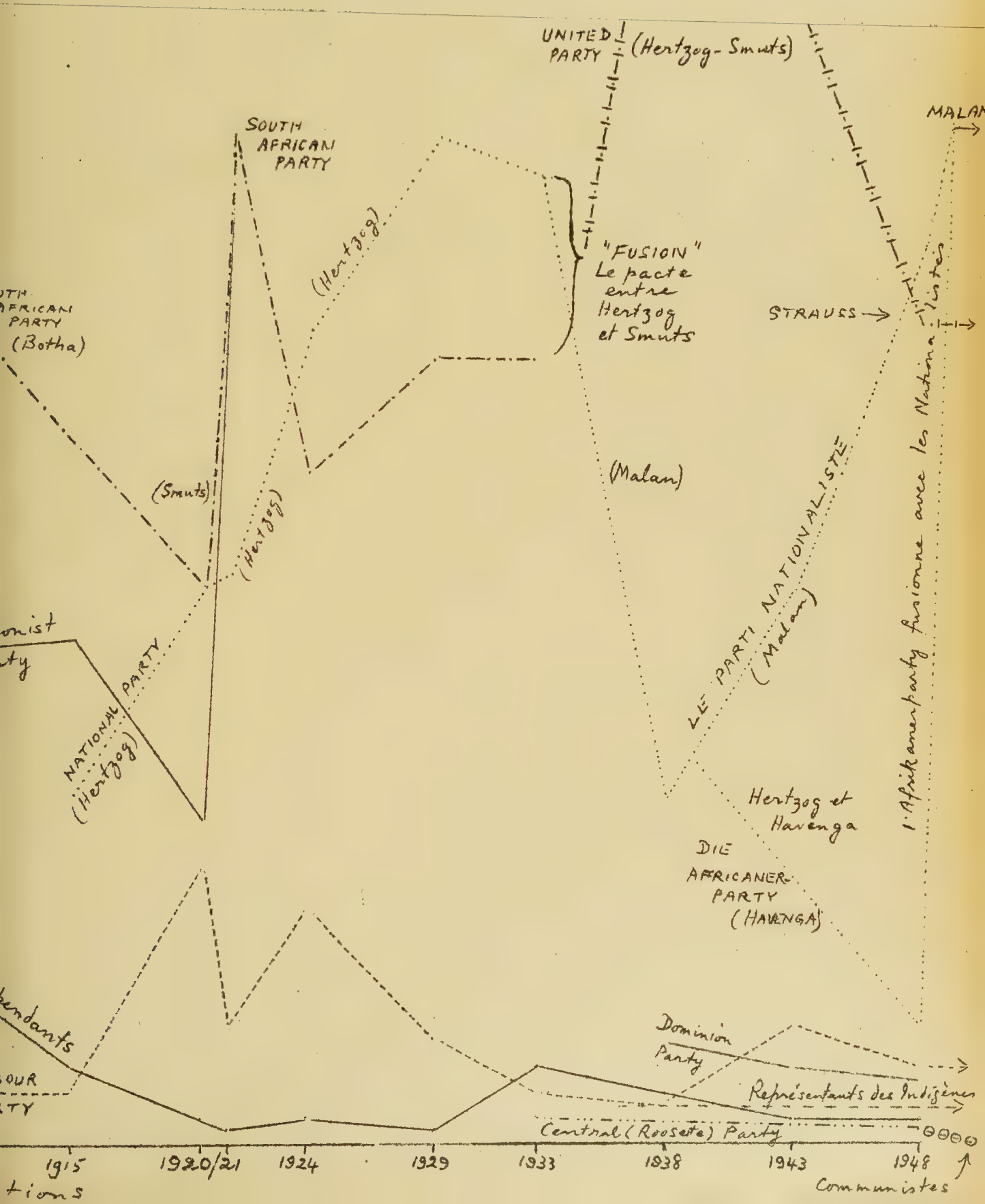
UNITED PARTY (Hertzog-Smuts)
SOUTH AFRICAN PARTY
(Hertzog)
"FUSION" Le pacte entre Hertzog et Smuts
(Botha)
(Smuts)
(Hertzog)
(Malan)
STRAUSS
MALAN
LE PARTI NATIONALISTE (Malan)
1: Afrikaner party fusionne avec les Nationalistes
NATIONAL PARTY (Hertzog)
Hertzog et Havenga
DIE AFRICANER PARTY (HAVENGA)
Dominion Party
Représentants des Indigènes
Central (Roosevelt) Party
1915
1920/21
1924
1929
1933
1938
1943
1948
Communistes

CHAPITRE III

LES PARTIS POLITIQUES & LA CONSTITUTION

Ce sont les lois électorales qui servent de lien entre les partis politiques et le droit constitutionnel, et c'est à travers la législation qui contrôle le suffrage que le pouvoir de l'Etat autorise et détermine leur participation à la vie parlementaire et provinciale. Il convient donc d'analyser le système électoral de l'Union et d'examiner les modifications qu'il a subies de 1909 à nos jours et les conséquences de ces modifications sur les droits des différents groupes d'électeurs. Ainsi pourra-t-on mieux comprendre la direction et les tendances générales de l'évolution constitutionnelle en ce qui concerne les partis et la vie politique de la Nation Sud-Africaine.

LE PEUPLE ET LA SOUVERAINETE.

Dans les traités de droit constitutionnel il est normal de faire débuter l'étude du suffrage par des considérations sur la souveraineté du peuple. Selon la doctrine démocratique, toute autorité émane directement ou indirectement de celui-ci. Si l'Union Sud-Africaine est considérée comme un Etat démocratique, sa souveraineté ne réside ni dans le peuple ni dans la couronne, mais seulement, fait étrange, dans la Personne de Dieu, dont "le peuple de l'Union reconnaît la direction."(1).

Sans s'embarrasser de considérations théoriques sur l'origine de la souveraineté, il est naturel de penser qu'en révisant la constitution, les auteurs ont évité, d'une manière élégante, de reconnaître leur allégeance à la couronne britannique. En outre, n'oublions pas que les races de couleur mettent précisément leur confiance(2) en la couronne.

Quelle qu'en soit la raison, c'est néanmoins une règle constitutionnelle : la souveraineté appartient en théorie à Dieu, mais - "vox populi, vox dei", elle est pratiquement exercée par les électeurs de race

---

(1) - Le South Africa Act de 1909 (9 Edward VII), Article 1, tel qu'il a été transformé par Act n°9 de 1925 (de l'Union) : "Le peuple de l'Union reconnaît la souveraineté et la direction de Dieu Tout Puissant."

(2) - Michael Ardizzone : The Mistaken Land, page 2 : "... Les Indigènes sud-africains ne s'abstiennent " de se venger que par leur simple confiance dans " la personne du Roi..."

blanche ou européenne. Les Noirs ont été écartés des listes électorales communes par le Representation of Natives Act n°I2 de I936(3). D'ailleurs, la création d'un collège électoral distinct pour les Métis a provoqué depuis I950 une crise constitutionnelle qui divise la Nation et le Peuple(4). La scission a été mise au premier plan par l'action des partis : d'un côté les nationalistes qui, en faisant appel à la souveraineté du Parlement prétendaient suivre la volonté divine par leur politique d'apartheid; de l'autre, l'opposition qui invoquait les promesses solennelles faites aux peuples de couleur par des gouvernements antérieurs et les conventions constitutionnelles.

Une nouvelle question relative à la souveraineté continue à passionner l'opinion publique : la presse de langue afrikaans attaque l'institution du drapeau, "Union Jack" et celle de l'hymne national britannique, "God save the Queen", tandis que les journaux de langue anglaise et surtout le peuple de la Province du Natal les soutiennent.

LE SUFFRAGE POLITIQUE

Selon M. le Professeur LAFERRIERE de la Faculté de Droit de Paris, le suffrage politique est :

> " ... le pouvoir conféré par la loi à certains
> " membres de la Nation de participer à la vie
> " publique en manifestant leur volonté quant à
> " la conduite du gouvernement"(5)

Or, dans l'Union Sud-Africaine la loi organique de l'exercice du vote se trouve dans l'article 35, section (I) du South Africa Act de I909 :

> " Le Parlement peut prescrire par lois les condi-
> " tions requises pour participer à l'élection des
> " membres de l'Assemblée, mais nulle loi ne peut
> " exclure une personne, dans la Province du Cap
> " de Bonne Espérance, qui, selon les dispositions

---

(3) - qui a créé un collège électoral autochtone.

(4) - La Nation Sud-Africaine comprend quatre groupes ethniques : les Bantous, les Européens, les Métis et les Asiatiques. Le Peuple c'est-à-dire la partie de population jouissant de droits politiques, est formé par les électeurs blancs (qui, seuls, jouissent du suffrage universel), et par une fraction métisse et autochtone de la population (soumises à des régimes de suffrage restreint et censitaire).

(5) - Titre I du Cours de Droit Constitutionnel, I948-49, polycopié par "Les Cours de Droit", Paris.

" des lois existant dans cette Colonie lors de
" l'établissement de l'Union, est ou peut devenir
" apte à s'inscrire comme électeur dans la Province
" du Cap de Bonne Espérance en raison seulement de
" sa race ou de sa couleur, à moins que le projet
" de loi ne soit voté par les deux Chambres du
" Parlement siégeant ensemble, et, à la "troisième
" lecture", approuvé par une majorité de deux tiers
" du nombre total des membres des deux Chambres.
" Un projet de loi ainsi voté à une telle séance
" mixte, sera reconnu comme ayant été approuvé lé-
" galement par les deux Chambres du Parlement".

L'article 36 du South Africa Act prescrit aux citoyens de l'Union les mêmes conditions de vote que dans les colonies britanniques.

La loi n°I8 de I9I8 a bien réformé l'organisation des collèges électoraux pour la Chambre des Députés et pour les Conseils Provinciaux, mais c'est seulement en I930(6) que l'on étend le suffrage censitaire aux femmes. Cette même loi a rendu électeurs et éligibles comme sénateurs ou comme membres des Conseils Provinciaux les femmes blanches majeures. Puis, la loi n°4I de I93I a étendu le droit de vote à tout Européen majeur, supprimant ainsi les conditions de taux de salaires, de propriété et de niveau d'instruction applicables jusque là dans les Provinces du Cap et du Natal. La loi n°40 de I945 impose à tout citoyen majeur de race blanche le devoir de se faire inscrire sur les listes électorales.

LA CRISE CONSTITUTIONNELLE ACTUELLE

En I95I le Gouvernement de M. Malan a fait voter le Separate Representation of Coloured Voters Act (7) qui, sans respecter les dispositions de l'article 35, section (I) du South Africa Act de I909 a écarté les Métis des listes électorales communes en les faisant inscrire dans un collège électoral distinct comme celui des Bantous établi en I936. La Cour d'Appel du Tribunal Suprême a décrété à l'unanimité la non validité de cette législation(8), jugement que le Gouvernement Nationaliste a refusé de reconnaître. Toute l'opposition parlementaire s'est rangée du côté des cinq Juges d'Appel.

---

(6) - Loi n°I8 de cette année.

(7) - n° 46 de I95I,

(8) - Harris and Others v. Minister of the Interior and Another, Appellate Division, I952 (2).

Invoquant la souveraineté absolue du Parlement de l'Union(9) dérivée du Statute of Westminster de I93I, du Status Act et du Royal Executive Functions and Seals Act, respectivement n°s 69 et 70 de I934, le Gouvernement, soutenu par tout l'Afrikanerdom, nia la nécessité de faire voter ce projet de loi selon la procédure prescrite par le South Africa Act de I909.

(I0)

Le pays entier fut divisé par la lutte entre les nationalistes et les partisans de la Cour d'Appel soutenue par l'opposition.(II) C'est alors que fut formé le Torch Commando. La presse des deux communautés européennes s'est engagée dans une violente polémique. Les libéraux du Natal commencèrent à s'agiter pour obtenir la sécession(I2). Les peuples de l'Afrique du Sud se croyaient menacés d'une guerre civile(I3).

A la suite de son échec devant les Cinq Juges d'Appel, le Gouvernement introduisit un projet de loi qui visait l'établissement d'une High Court of Parlement (I4). Elle aurait pouvoir de révision sur les jugements

---

(9) - Voir les déclarations des leaders nationalistes dans The Cape Times du 25 mars I952.

(I0)- Cf. The Star du 24 juillet I952 : "Le Gouvernement a plongé le pays dans une crise d'incertitude constitutionnelle et de division raciale."

(II)- Voir The Truth about the Constitutional Crisis, publié en I952 par le Torch Commando.

(I2)- Cf. The Natal Mercury du 3 juin I952 : "Le Natal et l'Afrique du Sud sont en présence de la plus grande crise de l'histoire du pays, crise plus grande que celle qui a précédé la Guerre des Boers..."

(I3)- Cf. The Natal Daily News du 24 juillet I952 : "... le Premier Ministre affirme que le gouffre qui sépare les deux communautés ne peut pas être comblé... les Ministres se font protéger par des "bodyguards" et parlent d'organisations militaires téméraires prêtes à s'emparer du pouvoir... Les réunions anti-gouvernementales sont dispersées des adhérents nationalistes..."

(I4)- "Haute Cour du Parlement" - ne pas confondre avec le Judicial Committee of the House of Lords.

de la Cour d'Appel en matière de Droit Constitutionnel (I5); les juges seraient les députés(I6). Malgré l'opposition énergique des autres partis, les nationalistes réussirent à faire voter cette législation. Puis, en dépit des remontrances des groupes démocratiques et du barreau, ils cassèrent le jugement de la Cour d'Appel.

Finalement, les Cinq Juges, appelés à rendre justice sur la légitimité de la Haute Cour du Parlement, déclarèrent nulle et anti-constitutionnelle la loi qui l'avait établie.

Le Parti Nationaliste, aujourd'hui maître absolu de l'exécutif est en conflit ouvert avec le pouvoir judiciaire. Mais le Gouvernement refuse de démissioner, car la majorité qu'il possède au Parlement lui permet de dominer l'Assemblée. Cependant le Peuple décidera de son sort lors des prochaines élections au mois d'avril I953.

En conclusion, il est évident que les partis politiques en Afrique du Sud ont outrepassé leurs fonctions normales d'organisateurs de groupes d'électeurs et de représentants parlementaires et provinciaux. Bien que non reconnues juridiquement par l'Etat, ces simples institutions de fait, interviennent activement dans la vie de la Nation en cherchant à transformer la Constitution(I7). Bien plus, en qualité de groupes d'individus qui soutiennent ensemble des programmes d'adminis-

---

(I5) - Cf. The Pretoria News du 23 avril I952 :"Le Gouvernement demandera aux hommes qui ont déjà déclaré publiquement au Parlement leur opinion sur la validité de cette législation, qu'ils siègent comme un tribunal pour décider de cette même validité. Nous sommes certainement en présence d'un Tribunal "théâtre"."

(I6) - Cf. The Rand Daily Mail du 25 avril I952 "...les décisions des plus éminents jurisconsultes de l'Union seront soumises au jugement... des députés sans aucune expérience judiciaire... Des juges partiaux rendront jugement dans leur propre cause et la sentance sera décidée avant que llaudience soit ouverte..."

(I7) - L'United Party a annoncé son intention de faire voter un Bill of Rights qui changera la constitution quand il arrivera de nouveau au pouvoir. Hansard, I95I : 54I7.

tration publique., les partis politiques sont devenus des centres d'organisation de communautés rivales à l'intérieur de l'Etat, scindant ainsi la nation.

Ces deux communautés - l'Afrikanerdom et le reste de la population - soutenues par les forces politiques, se heurtent maintenant à l'occasion de la crise constitutionnelle de la même façon qu'en I9I4 et en I939, lors des deux guerres mondiales. Peut-être s'uniront-elles en une vraie Nation lorsqu'elles participeront ensemble à une troisième guerre contre le parti politique totalitaire (I8) qu'elles ont proscrit de leur territoire. Mais, à ce moment-là, seront-elles appuyées par les hommes de couleur?

(I8) - Le Gouvernement et l'Opposition ont fait cause commune pour promulguer le Supression of Communism Act de I95I.

CHAPITRE IV

- LES ORGANES DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL -

Les organes du Gouvernement Provincial sont en nombre de trois : un administrateur, nommé pour cinq ans par le Gouvernement Central, qui le paie, et qu'il représente ; un Comité Exécutif irresponsable de quatre membres élus par le Conseil Provincial au moyen d'un système de représentation proportionnelle pour un mandat de trois ans ; et ledit Conseil Provincial qui comprend autant de membres par Province qu'elle a de députés, avec réserve d'un minimum de vingt-cinq, choisis par les électeurs parlementaires pour un mandat de trois ans.

Les Présidents des Conseils Provinciaux sont élus de la même façon que le "Speaker" de l'Assemblée. Après avoir pris cette charge ils nomment des "Seasonable Committees"(1)de cinq membres. Les circonscriptions électorales provinciales dans les Provinces du Cap et du Transvaal coincident avec celles employées pour les élections parlementaires, mais dans les Provinces du Natal et de l'Etat Libre d'Orange, on obtient les "quotas" pour le suffrage provincial au moyen de la formule suivante :

$$\frac{\text{NOMBRE TOTAL D'ELECTEURS DANS LA PROVINCE}}{25}$$

Sont applicables les règles parlementaires en ce qui concerne l'établissement des frontières des circonscriptions pour le scrutin provincial. Les sièges des Conseils Provinciaux sont :

- Province du Cap ..... Le Cap (2)
- Province du Natal ..... Pietermaritzburg(3)

---

(1) "Comité de saisons" qui statue sur des questions de procédure.
(2) Capitale législative de l'Union Sud-Africaine.
(3) Chef-lieu aussi d'une grande Université, mais devenue moins importante que Durban, où la même Université s'étend.

- Province du Transvaal ..... Prétoria (4)
- Province de l'Etat Libre d'Orange ..... Bloemfontein (5)

Ce Conseil jouit pratiquement de deux pouvoirs : au sens positif, celui de prendre l'initiative de toute législation qui ne soit pas financière et de modifier les projets "d'ordinances" (6) proposées par le Comité Exécutif ; et, au sens négatif, celui de refuser leur accord aux appropriations financières recommandées par l'Administrateur, ou de voter la législation proposée par le Comité Exécutif. En outre, les membres du Conseil Provincial peuvent présenter des projets de loi qui ne soient pas de caractère financier.(8)

Il convient de signaler que les Conseils Provinciaux dépassent le cadre du gouvernement local sans atteindre pourtant le "status" d'organes centraux. Néanmoins ce ne sont pas des délégués du Parlement de l'Union, mais des organes législatifs originaux, dont les pouvoirs sont positifs, définis, précisés et limités. Ils peuvent promulguer des "ordinances" aussi librement et effectivement que le Parlement de l'Union (8). Toutefois leurs pouvoirs peuvent être abrogés ou changés et même contrôlés par le véto de la législature centrale, notamment en matière de finances.(9)

---

(4) Capitale exécutive mais beaucoup moins importante que sa voisine, Johannesbourg.
(5) Capitale judiciaire, chef-lieu de la Cour d'Appel du Tribunal Suprême.
(6) Lois provinciales.
(7) Cf. Les Constitutions des Etats-Unis de l'Amérique du Nord et de la Suisse où il y a aussi une séparation complète entre l'exécutif et le législatif. Voir : The Framework of Union of South Africa" où l'on préconise le système Suisse ; et Charles Lempérière : Le pouvoir exécutif en Suisse. Paris 1911, qui décrit les principes qui ont inspiré les architectes de l'Union Africaine.
(8) Mr Justice Greenberg dans le procès de Rex Versus Anderson (1930) T.P.D. à pages 444.
(9) Articles 86, 90 et 91 du South Africa Act 1909.

Nous sommes en présence d'un système provincial unique dans le "Commonwealth". Il s'agit d'un effort pour concilier l'idée unitaire avec la doctrine fédérale, tout en permettant l'accroissement du pouvoir central au fur et à mesure que les électeurs provinciaux se sentent portés à envisager le pays comme une seule Nation à législature unique.

La Convention Nationale avait ratifié la Constitution selon ce système de Conseils Provinciaux en croyant que la politique n'y jouerait pas de rôle. Malheureusement tel résultat n'a pas été le cas et le Gouvernement Provincial est en conflit avec la Constitution de l'Union (IO). Or, si l'Administrateur a été nommé par le parti politique au pouvoir, tantôt sur le plan du Gouvernement Central, tantôt sur celui de l'Administration Provinciale, il ne se pose pas de difficulté en principe, car généralement, dans ces circonstances, le Comité Exécutif Provincial se compose également des membres du même parti, sur la bonne volonté desquels il n'existe pas de doute. Tel était le cas dans la Province de l'État Libre d'Orange de I924 à I934. Des conditions presque pareilles ont survécu dans la Province du Natal de I924 à I933, sauf que le parti dominant du Conseil Provincial n'était pas le même mais, l'administrateur étant apolitique, il n'a pas donné lieu à un "deadlock" D'ailleurs, d'une façon générale, les trois organes provinciaux ont fonctionné sans conflit sérieux dans l'Etat Libre d'Orange et le Natal, car la langue et les traditions anglaises dominent celui-ci et le hollandais, devenu depuis I925 l'afrikaans, est la base de la culture de celui-là.

C'est dans les deux plus grandes Provinces de civilisation plutôt mixte que le système a failli.

(IO) M.P.M. Kennedy and H.J. Schlosberg : The Law and Custom of the South African Constitution page 333 Oxford University Press, Londres I935. 2.I7.6. 640 pages.

La première grande impasse entre l'Administrateur et le Conseil Provincial du Transvaal a eu lieu en 1914. Ayant obtenu une faible majorité dans les élections provinciales, le Labour Party s'est refusé d'accepter les deux sièges auxquels il avait droit au Comité Exécutif, car il argumentait que l'Administrateur, qui jouit de deux votes, pouvait toujours le vaincre en faveur de l'autre parti. De ce fait, la majorité travailliste s'est opposée systématiquement à la législation financière du Comité Exécutif soutenu par la minorité du Conseil Provincial, et tout le Gouvernement de la Province du Transvaal s'est arrêté, jusqu'à ce que le Gouvernement Central, en dépit du Labour Party eût subventionné le Transvaal avec le trésor national.

Une impasse pareille, mais moins grave s'est produite en 1917 lors de la représentation de quatre partis politiques au Comité Exécutif, mais le vote discrétionnaire de l'Administrateur a servi en quelque sorte à faire gérer le Gouvernement.

Mais c'est en 1924 que l'action des partis politiques a provoqué une crise constitutionnelle sur le plan provincial. Ayant été nommé auparavant par le South African Party alors au pouvoir, J.H. Hofmeyr, de tendances libérales, se trouvait en conflit avec une majorité au Conseil Provincial de coalition nationaliste-travailliste, tandis qu'au Comité Exécutif il y avait deux nationalistes et deux représentants du parti de Hofmeyr. Soutenue par trois ministres du Cabinet nationaliste-travailliste, la majorité gouvernementale réclame la démission de l'Administrateur en vue du changement qui venait de s'effectuer au niveau de la politique du Pouvoir Central. Le 1er août 1924, devant les instances de l'Administrateur Hofmeyr, le Général Hertzog, alors premier ministre a statué :

> "Je ne peux admettre que le poste d'Administrateur soit de caractère politique... qui exige la démission du titulaire lors du changement de Gouvernement... C'est mon avis que notre Constitution veut que l'Administrateur soit membre du système fédéral en tant que celui-ci s'exprime sur le plan de l'administration provinciale... il n'y a pas de relation nécessaire entre le credo politique de l'Administrateur et celui du Gouvernement au pouvoir..."

Depuis cet incident, le système n'a pas subi de réforme. Il a été établi sans aucun doute que le poste d'Administrateur d'une Province est extrêmement indépendant et que la politique individuelle, de groupes et de partis, ne peut emporter sur son autorité.

En conclusion, il est évident que l'activité politique sur le plan provincial est sporadique, dispersée en groupes et en individus et peu organisée.

Bibliographie : W.P.M. Kennedy : South African Law Times, février et mars 1933, pages 28 à 64 ; et Theories and Makings of Constitutional Law, New-York 1932 pages 64 à 83. W.P. Morrell : The Provincial System of Government in New Zealand, Londres 1932, et The Union of South Africa, Oxford University Press, 1912, vol. II, pages 967 à 969. M. Nathan : The South African Commonwealth. Johannesbourg 1919, pages 94 à 120. Gren Van Pittiers : Die Stelsel van Prowinsiale Rede, page 230 à 233. Ons Suid Afrika Prétoria 1926. J.H. Hofmeyr : Coming of Age Capetown 1931 : chapitre sur les conseils provinciaux, page 301.

CHAPITRE V

ELEMENTS DU DROIT ELECTORAL

-:-:-:-:-:-:-

L'Article 37 du South Africa Act de I909 a décrété que le droit électoral des quatre Colonies britanniques, devenues provinces du nouvel Etat, resterait en vigueur jusqu'à ce que le Parlement de l'Union le révoquât. La réforme du règlement et de la conduite des élections n'a été promulguée qu'en I9I9(1). Notre exposé l'a décrite en tenant compte des modifications subies depuis lors jusqu'à nos jours(2).

Nous passerons en revue le droit électoral applicable aux Métis de la Province du Cap dans le chapitre consacré à ce peuple.

DE LA CAPACITE DES ELECTEURS

Selon les termes de la loi n°40 de I945, l'Electoral Consolidation Act n° 46 de I946 et le South African Citzenship Act n° 44 de I949, tout citoyen Sud-Africain majeur, soit mâle soit femelle peut et doit obligatoirement se faire inscrire sur les listes électorales.

Les citoyens frappés d'une condamnation de trahison, d'assassinat ou de certains autres crimes et délits ainsi que les aliénés sont exclus du droit de vote.

La Jurisprudence a établi en outre que si un électeur même dûment inscrit sur les listes, ne jouit pas de la pleine capacité électorale, son vote peut être annulé(3).

Or, si le nom d'un électeur est inscrit, par erreur ou intentionnellement, soit deux fois sur la même liste, soit sur deux listes différentes, il n'a pas le droit de voter deux fois; s'il le fait, il peut être frappé des sanctions les plus sévères(4).

---

(1)- Act numéro I2

(2)- Act I5 de I922, Act II de I926, Act 9 de I927, Acts 24 et 30 de I928, Act n° I8 de I930, Acts 35 et 4I de I93I, et Act 40 de I945, Act 46 de I946, Act 50 de I948, et Acts 23 et 44 de I949.

(3)- Rustenburg Election Case, (I92I) T.P.D. 620

(4)- Gardiner and Lansdowne : Criminal Law of South Africa, 2 vols.

DE L'ELEBORATION DES LISTES ELECTORALES.-

Il y a pour toute l'Union un "Chief Electoral Officer"(5) qui surveille le travail des officiers électoraux pour chaque Province et maintenant pour l'Afrique du Sud-Ouest. Dans chaque division se trouve en outre un Registering Officer(6) dans la plupart des cas un Magistrat. Tous ces fonctionnaires font partie permanente des Services Publics.

L'inscription des électeurs s'effectue devant les Officiers d'Enregistrement, tous les deux ans au mois d'avril dans chaque circonscription et selon les prescriptions de la dernière Commission de Délimitation. On dresse des listes supplémentaires d'électeurs quatre fois entre les époques successives d'enregistrement. Les listes entrent en vigueur au mois d'août pour chaque période biannuelle. Un Revising Officer(7) statue sur les objections déposées contre les électeurs le cas échéant.

DES ORGANES SPECIAUX ELECTORAUX LOCAUX.-

A la suite d'une proclamation du Gouverneur-Général contresignée par le Ministre de l'Intérieur, un Tribunal de Nomination siège simultanément dans chaque circonscription afin de recevoir les candidatures à l'Assemblée. Un Returning Officer(8), généralement un magistrat, déclare dans chaque circonscription l'élection du Député.

DE LA CONDUITE DES ELECTIONS.-

Le jour de l'élection tombe entre vingt-et-un et trente jours après le jour des nominations. Si un seul candidat a été proposé et appuyé le Returning Officer le déclare dûment élu et il n'y aura pas lieu à un scrutin. Autrement, on établit sous la surveillance d'un Presiding Officer(9) des postes ad hoc de scrutin dans les lieux convenables dont les plus petits desservent vingt électeurs et d'où les bulletins de vote doivent être remis au Returning Officer dans un délai de deux jours.

---

(5)- Officier électoral en chef
(6)- Officier d'enregistrement électoral
(7)- Officier de révision d'enregistrement électoral
(8)- Officier électoral ad hoc nommé par le Chief électoral officer
(9)- Fiscal ad hoc d'un poste de scrutin électoral.

Les deux sexes votent dans des lieux séparés. Nul électeur ne peut voter plus d'une seule fois. On admet l'exercice du suffrage par correspondance, qui est soumis à des règlements compliqués, afin d'éviter la substitution de personnalités. Toutefois, le vote par correspondance n'est plus autorisé pour les citoyens hors du pays, ce qui a été une mesure nouvelle pendant la guerre. Or, de nombreux électeurs se rendront en Grande Bretagne pour assister au couronnement d'Elizabeth II, reine et de ce pays et de l'Union. L'Opposition réclame pour eux ce droit périmé, mais les nationalistes s'y opposent, car ils déclarent que ce geste n'est pas patriotique; pour eux il n'y a qu'un patriotisme : celui d'Afrikanerdom.

Le scrutin est uninominal, à un seul tour, et secret. L'urne ne peut être ouverte que par ordre du Tribunal Suprême; et même après examen, les bulletins de vote ne sont pas publiés.

Le "Returning Officer" déclare élu le candidat qui a obtenu la majorité absolue des votes dans chaque circonscription et le Ministre de l'Intérieur, ayant reçu tous les résultats, fait publier dans la "Gazette" du Gouvernement les noms des députés élus.

Comme en Grande Bretagne les candidatures sont individuelles, tout citoyen de race européenne pure est éligible; il n'est pas nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales.

DE LA CANDIDATURE

Il arrive parfois qu'un candidat se présente dans plus d'une circonscription. En effet, les partis politiques ont l'habitude de soutenir un candidat d'importance en deux endroits afin d'assurer deux places à l'Assemblée. S'il réussit dans les deux, il démissionne dans la circonscription la plus sûre dans le délai d'une semaine(IO) et le parti y propose un nouveau candidat à l'électorat.

(IO)- Etant élu dans deux circonscriptions, l'élection du candidat devient automatiquement invalide s'il ne démissionne dans ce délai, car chaque circonscription doit être représentée par une personne différente.

DU CONTROLE DES DEPENSES ELECTORALES.-

La législation électorale(II) exige que la dépense totale pour 5.000 électeurs ne dépasse pas £ : 350, et £ : 5 pour chaque I00 citoyens en plus par circonscription. Avec cette somme, le candidat doit défrayer la propagande, le téléphone, la location des salons de réunion, un agent électoral, quatre sous-agents, des agents d'élection, un comis et un messager pour chaque salle de Comité, le maintien des voitures à la disposition des sympathisants et, s'il n'obtient pas un cinquième des votes dans la circonscription, sa caution de £ : 50. Les candidats doivent déposer les comptes de leurs dépenses électorales sous forme d'affirmations sous serment, qui sont publiées dans la presse.

DE L'INEGIBILITE DES CANDIDATS ELUS.-

Il existe de nombreuses dispositions qui prévoient l'inégibilité des candidats élus et que l'on peut résumer sous quatre titres :

(a)- Manque de capacité,
(b)- Perte de capacité,
(c)- En raison de la corruption ou d'un acte illégal,
(d)- Irrégularités diverses, par exemple, provenant du dépassement du total prévu de dépenses électorales(I2).

N'importe quel électeur ou candidat qui se croit lésé peut porter plainte au Tribunal Suprême dans le but de déposer un candidat faussement ou irrégulièrement élu. Par contre, le député visé peut déposer une "recriminatory petition"(I3) contre son adversaire qui est jugé en même temps(I4). La plainte initiale comporte un dépôt de £ : 500. Il y a recours à la Cour d'Appel qui statue définitivement.

DES VACANCES LOCALES.-

Il paraît que la loi ne prévoit pas le cas de vacances par décès, inéligibilité, démission ou

---

(II)- Electoral Act, I9I8 et Act n° 35 de I93I. Les partis nationaliste et uni se sont mutuellement accusés sur ce point en I952, vidé HANSARD.
(I2)- Arts. I06 à 203 de l'Electoral Act de I9I8.
(I3)- Demande reconventionnelle.
(I4)- De Villiers v/Louw (I930) A.D. 426

autrement en ce qui concerne la réalisation de l'élection supplémentaire locale, car il n'y a pas de procédure pour l'effectuer. Par convention, c'est le "Speaker" (I5) qui communique le cas aussitôt qu'il en prend connaissance, au Gouverneur-Général, qui proclame la date de l'élection.

(I5)- Président de l'Assemblée.

CHAPITRE VI

PRINCIPES A LA BASE DE LA DELIMITATION DES CIRCONSCRIPTIONS

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Le House of Assembly(1) de l'Union Sud-Africaine, se compose de 150 députés élus par les citoyens blancs des quatre provinces(2), trois représentants des électeurs indigènes de la Province du Cap (3) et six députés choisis par les électeurs de l'Afrique du Sud-Ouest (4), ce qui remène la totalité à 159 législateurs dans la Chambre.

Afin d'assurer une distribution équitable des voix vis-à-vis de l'élection des députés à travers l'Union, le South Africa Act a prévu un système de délimitation des circonscriptions par une Commission de trois Juges du Tribunal Suprême nommés par le Gouverneur-Général (5) qui doit déterminer :

- (a) le nombre de circonscriptions électorales dans chaque province.

- (b) le nombre d'électeurs par circonscription (6) dans chaque province, et

-(c) la division de chaque province en circonscriptions électorales.

---

(1) Chambre des Députés.
(2) Art. 32 du South Africa Act de 1909, et art. 1 de l'Act n°30 de 1942.
(3) Representation of Natives Act n° 12 de 1936.
(4) South West Africa Affairs Amendment Act. n°23 de 1949.
(5) Art. 41 substitué par art. 1 du Electoral Laws Amendment Act n°55 de 1952.
(6) Aujourd'hui, environ 10.000.

(A) On détermine le nombre de circonscriptions dans chaque province par la formule suivante :

$$\frac{\text{NOMBRE D'ELECTEURS BLANCS DANS LA PROVINCE}}{\text{NOMBRE TOTAL D'ELECTEURS BLANCS DANS L'UNION}} \times 150$$

Voici les statistiques de l'attribution des sièges entre les provinces depuis l'établissement de l'Union :

Délimitation.	An	Total	CAP	TRANSVAAL	NATAL	ETAT LIBRE D'ORANGE.-
I	1910	121	51	36	17	17
2	1913	130	51	45	17	17
3	1913	134	51	49	17	17
4	1923	135	51	50	17	17
5	1928	148	58	55	17	18
6	1932	150	51	57	16	16
7	1937	150	59	60	16	15
8	1943	150	56	64	16	14
9	1943	150	55	66	16	13
10	1952	150	54	68	15	13

(B) Ayant trouvé le nombre des sièges pour chaque Province, la Commission de Juges applique la formule suivante afin d'obtenir le "quota" (7) dans chacun des cas :

---

(7) Terme qui désigne le nombre d'électeurs par circonscription.

NOMBRE TOTAL D'ELECTEURS DANS LA PROVINCE (8)
en rapport avec le
NOMBRE DE DEPUTES POUR LA PROVINCE

Suivent les statistiques de quotas provinciaux dès la constitution de la Nation :

Délimitation	An	CAP	TRANSVAAL	ETAT LIBRE D'ORANGE	NATAL
1	I9I0	2.79I	2.7I5	2.I3I	I.647
2	I9I3	2.9I3	2.557	2.342	I.729
3	I9I9	3.655	2.869	2.792	I.939
4	I923	3.863	2.824	2.884	2.035
5	I928	3.38I	2.506	2.64I	2.259
6	I932	3.526	2.867	3.I4I	2.832
7	I937	7.077	5.996	7.32I	5.850
8	I943	8.905	7.956	7.846	7.5I5
9	I948	9.508	8.769	8.909	8.402
I0	I952	II.II5	I0.I93	I0.508	I0.376

Si le Separate Representation of Voters Act n° 46 de I95I n'avait pas été jugé nul et invalide par la Cour d'Appel du Tribunal Suprême de l'Afrique du Sud, le "quota" pour les circonscriptions dans la Province du Cap serait retombé à I0.242 au lieu de II.II5.

Il convient de noter que le Cap, région de traditions libérales, est proportionnellement moins représenté sur le plan local que ne sont les autres provinces.

(C) C'est lors de la division des provinces en circonscriptions électorales que les partis politiques s'efforcent d'exercer une pression active, en posant des arguments techniques, sur la "Delimitation Commission", car c'est sur ce chapitre du processus que

(8)- Selon les listes électorales.

les juges jouissent d'une latitude discrétionnaire. Selon la section 2 de l'article 40 du South Africa Act :

" Chaque province sera divisée en circonscriptions
" électorales de façon à ce que chacune contienne dans
" les termes de la section 3 de cet article, un nombre
" d'électeurs, aussi près que possible, égal au "quota"
" pour la province."

Or, ladite Section 3 détermine que :

" Les Commissioners(9) devront considérer :
" (a) La communauté ou la diversité d'intérêts,
" (b) les moyens de communication,
" (c) les traits physiques,
" (d) les limites électorales existantes,
" (e) la rareté ou la densité de la population,
" de telle façon que, en prenant le "quota" des élec-
" teurs comme base de division, les Commisssioners
" peuvent, toutes les fois qu'ils l'estiment nécessaire,
" agir librement dans la limite de I5% plus ou moins que
" le "quota". "

Depuis l'Union en I909, chaque Délimitation Commission a effectué de nombreux changements radicaux dans les frontières électorales(I0). Selon le Torch Commando(II), le facteur prédominant doit être celui de la communauté ou la diversité d'intérêts, car l'incidence des autres facteurs sur la question a beaucoup diminué pendant les derniers quarante ans. Le facteur "communication" est devenu presque négligeable et, comme les "traits physiques" ont été en quelque sorte anéantis par l'amélioration des communications, ils représentent aussi un facteur appréciablement moins important. D'une façon générale, les Delimitation Commissions, jusqu'en I948, tendaient à favoriser les circonscriptions rurales aux dépens des électeurs urbains, et ont attribué une importance qui varie avec les cinq facteurs prescrits selon les circonstances dans le temps et dans l'espace, mais la tendance générale à favoriser les circonscriptions rurales a contribué énormément au succès du Parti Nationaliste en I948. Cette affirmation peut être illustrée éloquemment par les statistiques suivantes, où le chiffre indiqué en chaque cas représente le nombre de

---

(9)- Juges nommés à la Commission.

(I0) Par. 22 du Report of the Third Delimitation Commission

(II) Memorandum Submitted to the Xth. Delimitation Commission, I952 (42 pages).

votes ruraux qui équivaut à I00 votes urbains :

An de la Délimitation	Etat Libre d'Orange	Transvaal	Province du Cap	Natal
I9I0	92	89	87	89
I9I3	96	87	89	85
I9I9	94	93	88	82
I923	94	9I	90	89
I928	95	86	87	86
I932	9I	85	86	87
I937	93	8I	85	82
I943	92	80	85	79
I948	92	82	87	79

Les grandes variations de valeurs comparatives du vote rural par rapport au vote urbain, non seulement d'année à année, mais aussi en même temps entre les différentes provinces, révèlent, d'une façon frappante, le manque d'un principe constant en ce qui concerne la distribution de "poids" estimé dans la limite de I5% à chaque côté du "quota". Suit un graphique du pourcentage par lequel le nombre moyen de votes dans une circonscription favorisée, a excédé celui d'une autre en chaque Province, depuis I9I0.

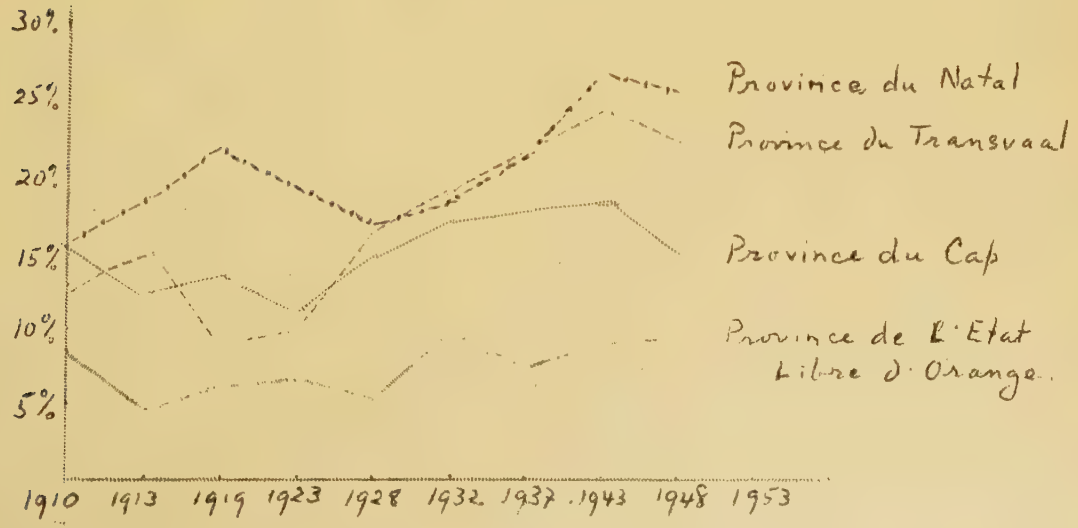

Au moment de notre départ de Johannesbourg(12) la X° Delimitation Commission travaillait activement et comptait achever sa tâche avant les prochaines élections de 1953. Tantôt le Parti Nationaliste, tantôt le United Party - ce dernier poussé vivement par le Torch Commando - insiste constamment auprès des trois Juges de la Commission, en cherchant à obtenir des avantages en ce qui concerne la distribution de poids.

Voici, donc, l'un des aspects de la Constitution Sud-Africaine dont les partis politiques se servent pour exercer leur influence d'une façon concrète sur la vie publique.

---

(12) Le 8 Novembre 1952

T I T R E P R E M I E R

LES FORCES DE L ' AFRIKANERDOM

Chapitre			Page
VII	-	L ' AFRIKANERDOM	60
VIII	-	LE PARTI NATIONALISTE	80
IX	-	DIE AFRIKANER BROEDERBOND	100
X	-	DIE OSSEWA - BRANDWAG	109
XI	-	LA POLITIQUE ET LES EGLISES...	119
XII	-	L ' ACTION NATIONALISTE DANS LES " TRADE UNIONS "	129

CHAPITRE VII

L'AFRIKANERDOM

Avant d'ébaucher notre étude des partis politiques et des pressure groups contemporains, il convient de dire ce que l'on entend par l'Afrikanerdom. Ce néologisme exprime un concept complexe, à la fois populaire et impopulaire. La signification s'étend à tout ce qui s'oppose à l'impérialisme britannique : c'est donc un terme haï des Anglais pour qui il représente le chauvinisme boer; par contre, pour les Afrikaners, ce nom évoque une utopie qui leur est chère où rentrent en même temps l'épopée ancestrale et leur foi présente dans l'avenir.

Essayons donc d'analyser ce nouveau concept dans l'Union et d'en dégager les caractères politiques. Nous examinerons successivement les grandes lignes de l'histoire du peuple afrikaner, ce que nous appelons "la renaissance boer", le développement de la langue afrikaans, la presse de cette langue, la politique de l'enseignement chrétien-nationaliste, quelques pressure groups de cette communauté, ainsi que les liaisons entre l'Afrikanerdom(I) et le Parti Nationaliste.

I

QUELQUES NOTES SUR L'HISTOIRE POLITIQUE DU PEUPLE AFRIKANER

L'histoire du peuple boer date de 1652, c'est-à-dire de l'arrivée de Johan van Riebeeck au Cap. Dès lors des vagues successives de colons hollandais, appuyés par un groupe d'environ deux cents Huguenots français - en 1688 (2) - ont transplanté les idées et les moeurs du calvinisme du XVII° siècle en Afrique du Sud.

(I) - Nous avons conservé les mots afrikaans (langue de ce groupe), Afrikaner (citoyen de langue et culture afrikaans) et Afrikanerdom (communauté boer qui aspire à redevenir une république calviniste) car nous pensons que le mot "afrikander" ne permet pas de distinguer ces notions distinctes.

(2) - Simon van der Stal les a dispersés pour empêcher la formation d'une colonie à part. Leur langue a disparu; seuls restent leurs noms. Les Huguenots ne représentaient alors qu'une huitième partie de la population blanche.

Les Britanniques n'ont occupé définitivement le pays qu'en I806. Menacés à l'est par les Bantous venant de l'Afrique Centrale en I8I9(3), les Anglais envoyèrent un grand nombre d'émigrés pour renforcer cette frontière en I820.

En I834, poussés par des sentiments politiques, économiques, sociaux, religieux et, dans une certaine mesure idéologiques, les Boers se sont lancés(4) dans un mouvement de colonisation et de pénétration à l'intérieur de l'Afrique du Sud jusqu'en I838(5). C'est l'épopée boer du XIX° siècle, l'époque où l'on peut discerner les germes d'une nationalité; c'est le Groct Trek(6).

Ils établirent la République de Natalia qui, en I843 devint une possession britannique. En I848 leur "Souveraineté du Fleuve Orange" fut également annexée à la couronne du Royaume Uni qui y renonça en I854, date où elle devint l'Etat Libre d'Orange(7).

En I860, les Boers du Transvaal fondèrent la République Sud-Africaine. Son peuple ne désirait :

" ... pas d'égalité entre les hommes de couleur et
" les Blancs, ni dans l'Eglise, ni dans l'Etat"(8)

Les deux républiques, dont les institutions politiques sont tellement invoquées de nos jours par les nationalistes, vivaient sous un régime mixte conciliant un gouvernement responsable avec le principe d'une séparation des pouvoirs. Leurs présidents étaient élus au suffrage populaire; il y avait un Parlement à Chambre unique - Die Volksraad(9), élu par le peuple - et un conseil exécutif mixte de députés et de membres désignés. L'armée du Transvaal obéissait à un Kommandant-General (I0) choisi lors d'une élection populaire. Dans la

---

(3) - La Guerre des Cafres de I8I9.
(4) - D'après l'Encyclopédie Politique de la France et du Monde, tome 3° (3° édition) page 27I, ils furent "repoussés vers l'intérieur". Il faut entendre par là beaucoup plus la volonté des Boers d'échapper à l'autorité britannique qu'une action directe de celle-ci sur eux.
(5) - Ils auraient été environ I2.000 entre I834 et I838.
(6) - Le Grand Trek.
(7) - dont la constitution s'inspira de celle de la Seconde République Française.
(8) - Grondwet van die Transvaal, I858; cf. E.F.W. van Pittins : Staatopvattings van die Afrikaner dans Kultuurgeskiedenis van die Afrikaner, Tome II, page 379.
(9) - L'Assemblée du Peuple.
(I0) - Office ressuscité de nos jours par Die Ossewa-Brandwag.

République Sud-Africaine on parlait constamment du Volkswil, concept voisin de la vox populi, remis en honneur pendant la crise constitutionnelle, par les politiciens au pouvoir. Ils prétendent en effet représenter la "volonté générale" du peuple afrikaner.

La République du Transvaal est devenue britannique en 1877, à la suite d'une crise financière. Cependant, elle est redevenue boer lors de la Convention de Prétoria. Elle s'appelait alors l'Etat du Transvaal et jouissait d'un régime de gouvernement autonome sous la suzeraineté de sa majesté britannique. Par la Convention de Londres de 1884 elle a repris le nom de République Sud-Africaine.

La lutte entre les Boers et les Britanniques, exaspérée par les annexions, les pressions économiques, financières, politiques, diplomatiques et même religieuses pendant le XIX° siècle a finalement abouti sur le plan sociologique à la formation d'une conscience nationale boer(II), qui s'est manifestée dans la guerre de 1899 à 1902.

Les Boers ne peuvent oublier que les aspirations républicaines de leurs aïeux ont été brisées à plusieurs reprises par l'impérialisme britannique : les intrigues des premiers missionnaires anglais, Slagter's Nek, le Black Circuit, le Groot Trek, l'appropriation du Natal, du Basutoland, du Zoulouland, du Griqualand occidental, de la Rhodésie, du Transvaal par la Grande Bretagne; l'action des Uitlanders à l'intérieur de la République Sud-Africaine, la Guerre des Boers et les camps de concentration - tous ces événements ont servi à consolider et à cristalliser une tradition historique afrikaner.

-oOo-

Par contre, il y a des auteurs qui accusent les Boers d'avoir toujours été des nationalistes, non pas victimes, mais au contraire, dominateurs. Par exemple, Michael Ardizzone écrit :(12)

" Toute l'histoire des Boers a été caractérisée
" par une arrogance dominatrice. Ils ont dominé

---

(11) - dit aujourd'hui afrikaner car le mot boer a un sens péjoratif en Afrique du Sud.

(12) - The Mistaken Land, pages 180 et 181

" les peuples indigènes de l'Afrique partout où
" ils sont arrivés à établir leur supériorité sur
" eux; ils ont dominé leurs esclaves; ils ont
" dominé les Huguenots qui étaient venus en qualité
" de réfugiés... Le but déclaré des Afrikaners est
" une république qui ressuscitera l'arrogance et
" l'intolérance du Transvaal de Kruger et qui
" s'étendra sur toute l'Afrique Australe".

Sans partager ce jugement assez catégorique (I3) influencé, comme peut-être beaucoup d'autres passages du livre, par les circonstances du départ de son auteur de l'Union Sud-Africaine, nous pensons cependant pouvoir lui donner raison lorsqu'il écrit :

"... (l'établissement) de l'Union n'a ni amolli les
" Boers déroutés, qui n'ont jamais voulu autre
" chose que leurs anciennes républiques, ni
" encouragé la loyauté de ceux qui sont restés(I4)
" fidèles aux Britanniques au Cap et au Natal..."

Nous sommes aussi d'accord, car il soutient là une de nos assertions. Il dit en effet :

" Le Gouvernement Britannique... a commis une
" grave erreur en cherchant à unifier un pays
" avant d'unifier son peuple. L'Afrique du Sud
" qu'il a créée serait à la merci de deux factions
" opposées... Ce sont les Boers qui n'ont jamais
" accepté leur défaite, qui n'ont jamais abdiqué
" l'idéal de Kruger, qui ont vaincu..."

Néanmoins, il n'est pas vrai comme le prétend le même auteur(I5), que les Boers jouissent aujourd'hui d'un pouvoir absolu et qu'ils imposent leurs idées à la communauté entière. Notre exposé sur les forces de l'opposition le démontre croyons-nous, clairement. Les nationalistes n'ont pris de mesures anti-démocratiques

---

(I3) - M. Ardizzone oublie que les Boers réagissaient probablement à des stimuli défavorables; ils vivaient dans une ambiance inhospitalière voire hostile, rude et assez primitive. De plus, ils étaient isolés du reste du monde occidental. Aujourd'hui les données sociologiques ne sont plus les mêmes : les Afrikaners ne sont pas les Boers; ils ont repris contact avec l'Europe, avec l'Amérique du Nord, avec l'Orient; ils ont participé à deux guerres mondiales et ils se battent actuellement en Corée.

(I4) - ibid, page I83

(I5) - ibid, page I8I

qu'à l'égard des communistes. L'opposition les soutient d'ailleurs dans ce domaine(I6).

Pour nous, les Afrikaners ont vaincu, car ils ont réussi à fonder et à développer définitivement une conscience vraiment nationale et nettement individualisée. Ce sentiment de nationalité distincte a survécu à la crise de croissance de leur communauté. Etant donnée la continuité des circonstances actuelles, les Afrikaners ne seront plus une société dont l'orgueil national repose sur les idées chimériques du passé, mais un groupe réel à caractères sociologiques déterminés.

II

LA RENAISSANCE BOER

Ses croyances politiques(I7) mises à part, le noyau psycho-sociologique du peuple afrikaner se compose encore de six éléments à savoir :

(a) - le sentiment linguistique, véhicule d'une
(b) - renaissance boer consciemment dirigée et répandue dans le public par
(c) - une presse réactionnaire et unie qui soutient
(d) - un patriotisme historique activement extériorisé au moyen,
(e) - d'une part des organismes économiques et,
(f) - d'autre part, d'un système embryonnaire d'éducation dont les principes se trouvent à la fois dans le calvinisme et le nationalisme.

Il s'agit donc d'un peuple déjà formé sur le plan culturel et ethnographique qui occupe le même territoire qu'un autre peuple de traditions plutôt anglaises, et qui, depuis I948, gouverne l'Etat commun.

Les trois éléments d'une Nation(I8) se trouvent ainsi présents. Mais en raison de l'organisation bilingue des institutions politiques, administratives,

---

(I6) - Quelques députés de l'United Party réclamaient la peine de mort pour les communistes dans le Suppression of Communism Act.
(I7) - Que nous développons ailleurs.
(I8) - Cf. la théorie de Bluntschi : un peuple, un territoire et un gouvernement.

économiques, sociales, éducatives et religieuses, et de la présence de facto et de jure de l'autre communauté européenne de langue anglaise, cette minorité afrikaner ne peut dégager sa nationalité distincte de la structure sociale globale établie par le South Africa Act de 1909.

Nous sommes en présence d'une confusion et du heurt de deux cultures : celle du peuple de langue anglaise, appuyée par une pression culturelle, sociale et surtout économique extérieure au pays; et celle de l'Afrikanerdom, dans une certaine mesure opprimée par la critique mondiale à l'égard de sa politique déclarée d'apartheid. Convaincue que les autres peuples ne comprennent pas les principes de cette politique, et incitée à affirmer sa culture à l'égal de celle des Anglais, la communauté afrikaner a adopté une attitude de renaissance résolument militante. Elle ressuscite le folklore ancestral, s'efforce de développer et de populariser une littérature nationale, une école typique de peinture et d'architecture "boer". Elle représente avec grandeur et enthousiasme les scènes principales de son histoire à l'exclusion rigoureuse de tout élément anglais; enfin, elle élève partout des monuments à ses héros. Les Sud-Africains de langue anglaise les contemplent, avec gêne et méfiance.

Il s'agit donc de deux nationalités qui entrent notamment en concurrence sur le plan de la culture et des traditions. Cependant la renaissance boer que nous avons dégagée est fermement établie. De plus, nombre de Sud-Africains de langue anglaise sont en train d'acquérir cette culture afrikaans : ils craignent d'être classés comme des Anglais et écartés socialement du groupe national(19).

Quel est maintenant le véhicule de cette renaissance boer? C'est la langue afrikaans qui ressemble plus au flamand qu'au hollandais, que nous proposons maintenant d'examiner.

III

LA LANGUE AFRIKAANS

---

(19) - Il n'y a que les vieux impérialistes qui fréquentent le Durban Club et quelques éléments de la Société des Sons of England qui, en parlant de"la Patrie", veulent dire l'Angleterre.

III

LA LANGUE AFRIKAANS

Au début du XIX° siècle la langue des Pays-Bas n'était plus conservée en Afrique du Sud à l'état pur que par les églises calvinistes. En ce qui concerne la langue écrite, on prenait modèle sur la Statenbijbel (20) du XVII° siècle, rédigée en hollandais.

En I875 la fondation d'une "Société de Vrais Afrikaners" conduisit à l'élaboration des règles d'orthographe et de grammaire du patois : ainsi fut bientôt fondé le premier journal afrikaans.

La défaite du "peuple de la "plaatland" (2I) en I902 stimula le mouvement littéraire dans la communauté. Cependant, le South Africa Act de I909 reconnut comme langues officielles l'anglais et le hollandais, mais non l'afrikaans. Néanmoins, cette dernière langue fut inscrite aux programmes des écoles de l'Etat en I9I4. C'était la première reconnaissance officielle de son existence.

Le I5 Juillet I9I5, M. François Daniel Malan, actuel Premier Ministre de l'Union, s'étant distingué comme champion de la nouvelle langue, fut nommé rédacteur en chef de Die Burger, journal afrikaans qui existe encore.

La langue des Boers est devenue un moyen d'expression de toutes les disciplines dans les écoles rurales en I920. Cinq ans plus tard, par suite d'un amendement à la constitution, elle a été reconnue en qualité de langue officielle comme incluse dans le terme "hollandais" (22)

°
° °

Il existe déjà un théâtre national où sont représentées des pièces en afrikaans. Des auteurs font paraître dans cette langue jusqu'à vingt romans par

---

(20) - Bible de l'Etat.
(2I) - C'est-à-dire les Boers. Le mot "plaatland" signifie aujourd'hui "rural".
(22) - Théoriquement, il y a trois langues officielles en Afrique du Sud - l'anglais, l'afrikaans et le hollandais - mais, dans la pratique, la dernière n'est employée que par quelques vieux politiciens lorsqu'ils s'emportent à la Chambre des Députés et par des predikants dans les plus anciennes des Eglises Réformées Hollandaises.

an(23). On travaille actuellement à un grand dictionnaire afrikaans duquel les anglicismes seront exclus.

Inaugurant en I938 le monument aux Voortrekkers (24) un orateur disait que ce monument ne symbolisait pas seulement l'exode des Boers du Cap, mais aussi "la victoire d'une culture, d'une langue, d'un peuple".

o
o o

Cependant, il ne faut pas l'oublier : la langue afrikaans n'a qu'une importance locale; elle n'est parlée nulle part hors de l'Union Sud-Africaine. D'autre part, l'attitude de la presse nationaliste en face des critiques étrangères visant la politique d'apartheid fait perdre aux Afrikaners le contact avec le monde extérieur anglo-saxon où dominent la langue, la littérature et la culture anglaises.

IV

LA PRESSE AFRIKAANS

L'unité de l'Afrikanerdom, est assurée dans une assez grande mesure par la presse de cette communauté. Homogène comme le Parti Nationaliste, la presse afrikaans exprime admirablement les caractéristiques du peuple dont elle défend les intérêts : précision dans l'analyse, continuité tenace des objectifs et des directives, optimisme et, surtout - trait typique de tout Afrikaner nationaliste - loyauté d'appartenance politique, loyauté qui ne recule même pas devant l'illogisme.

Mais l'attention de l'observateur est essentiellement attirée par la rapidité étonnante de l'évolution de cette presse. Fermement dirigée par la force motrice politique du Parti Nationaliste elle a évolué d'un pas égal depuis I9I3 - date de sa fondation - avec l'accroissement de l'importance de la langue afrikaans.

o
o o

Au temps des anciennes républiques boers, à

---

(23) - Mais il y a lieu de remarquer que le nombre de lecteurs possible étant à peine supérieur à un million, les tirages sont restreints, et que l'absence de concurrence extérieure n'en stimule pas la valeur littéraire.

(24) - Pionniers boers qui abandonnèrent les Britanniques du Cap et s'établirent au Transvaal entre I834 et I838.

part le Staats Courant(25), les plus importants journaux étaient Ons Land(26) et Die Volkstem(27) - tous publiés en hollandais. Lors de l'établissement de l'Union en 1909, le Parti Nationaliste soutenait un journal à Prétoria, Het Vaderland(28), édité également dans la langue des Pays-Bas. C'est avec Gustav Preller, historien afrikaner que ce journal a paru en afrikaans sous le titre changé en Die Vaderland(29). Il a commencé son ascension en 1924, époque où les nationalistes se sont unis aux travaillistes. Die Vaderland a été lancé sur le plan financier par le Hertzog-Brebner Trust, que contrôlent maintenant MM. N.C. Havenga,(30) J. Viljoen et le Dr. Albert Hertzog. Ses capitaux proviendraient de collectes effectuées par des sympathisants des Boers vaincus en 1902.

La presse afrikaans s'est établie définitivement lors de la scission entre les généraux Botha et Hertzog en 1913. Celui-ci, en définissant une politique respectueuse des deux nationalités - boer et britannique - cherchait à transformer en un instrument de son parti la presse qui desservait les habitants du Transvaal et de l'Etat Libre d'Orange.

Comme Die Vaderland, Die Burger(31) est aussi un des pionniers de la nouvelle langue et c'est aujourd'hui, dit-on, le journal le mieux organisé de l'Union.

De même que pour les autres publications en afrikaans, la plupart de ses capitaux proviennent des districts ruraux. A côté de Die Burger, contrôlé par Die Nasionale Pers Beperk(32) au Cap, on trouve Die Transvaler(33) de Johannesbourg, sous l'égide de Die Voortrekker Pers Beperk, Die Volksblad(34) de Bloemfontein et Die Vosterlig(35) de Port Elizabeth. Le Dr. Malan M. Swart, Ministre de la Justice et le sénateur Bruckner de Villiers sont les directeurs les plus importants de ces compagnies qui contrôlent Die Burger et Die Transvaler. Ce quotidien a beaucoup lutté en faveur de la na-

---

(25) - Le Bulletin Officiel
(26) - "Notre Pays"
(27) - "La Souche du Peuple"
(28) - "La Patrie" (en hollandais)
(29) - "La Patrie" (en afrikaans)
(30) - Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances, leader de l'ancien Afrikaner Party.
(31) - "Le Citoyen"
(32) - La Presse Nationale (Société à responsabilité limitée)
(33) - "Le Citoyen du Transvaal"
(34) - "La Feuille du Peuple"
(35) - "L'Est"

tionalisation des mines d'or.

Si les forces de l'Afrikanerdom ont tendance à s'imposer à l'ensemble des activités nationales, les dirigeants de la presse afrikaans se sont efforcés, eux aussi, de combiner la publication de journaux avec celle de revues destinées à stimuler les sentiments patriotiques des lecteurs(36) - méthode qui n'a pas été imitée par la presse de langue anglaise.

Pour compléter cette étude de la presse afrikaans, il faut mentionner :

- "Die O.B." (Die Ossewa-Brandwag), organe du mouvement para-militaire du même nom, fondé en 1938 et publié à Stellenbosch;

- Die Nuwe Orde(37), hebdomadaire contrôlé par M. Oswald Pirow, leader d'un groupe néo-fasciste, qui a son siège à Prétoria;

- Et, enfin, un autre journal nationaliste, Die Kruithoring, installé au Cap, qui reflète le point de vue d'une faction à l'intérieur du Parti sur le plan local.

Il ne serait pas juste non plus de passer en revue la presse afrikaans sans mentionner le State Information Office(38), successeur du Bureau of Information (39), créé par le Gouvernement Smuts pendant la guerre. Bien qu'il ait été accusé de trop soutenir la politique nationaliste, nous sommes témoins de son impartialité devant la lutte politique et la crise constitutionnelle à l'intérieur du pays. Disons, plutôt, qu'il s'occupe de

---

(36) - Par exemple, on peut citer les combinaisons suivantes de journaux auxquels sont rattachées des revues subsidiaires :

Journaux	- Localités -	Revues
"Die Vaderland"	Johannesbourg	"Die Brandwag"
"Die Burger"	Le Cap	"Die Huisgenoot"
"Die Suiderstem"	Le Cap	"Naweek"
"Die Volksblad"	Bloemfontein	"Die Landbonweekblad"

(37) - "Le Nouvel Ordre"
(38) - L'Office d'Information de l'Etat.
(39) - Le Bureau d'Information.

maintenir la bonne réputation de l'Union Sud-Africaine aux yeux du reste du monde et de justifier son attitude en tant qu'Etat membre de l'O.N.U. De fait, ce département gouvernemental distribue de volumineux bulletins d'information en anglais, afrikaans, français et portugais où est présenté sans offusquer les deux grands partis, tout ce qui se passe sur l'écran politique.

Son directeur, M. Otto du Plessis, docteur en droit, est un politicien extraordinaire car, membre important du Parti Nationaliste; il s'est écarté du plan parlementaire. Admirateur du national-socialisme lorsqu'il était "Enlightenment Secretary"(40) du Parti en 1940, il a fait paraître un ouvrage : Die Nuwe Suid-Afrika : Die Rewolusie van die Twintigste Eeu,(41) où il a confirmé la thèse soutenue en 1914 par Spengler dans Untergang des Abendlandes (Le Déclin de l'Occident).

-oOo-

La radiodiffusion en Afrique du Sud est, dans une certaine mesure, contrôlée elle aussi par l'Etat. Elle est dirigée par la South African Broadcasting Corporation (S.A.B.C.)(42), reconnue d'utilité publique et qui a le monopole en ce domaine. Son président, le Dr. H. Pelissier, est un Broederbonder(43) d'importance considérable. La S.A.B.C. ne se sert plus de la South African Press Association, mais a créé une agence d'information où, dit-on, le point de vue nationaliste n'est jamais absent. Il se peut que, depuis 1948, on entende parler de plus en plus l'afrikaans dans les programmes, ce qui doit contribuer énormément à faire préférer cette langue à l'anglais. L'Ambassade Sud-Africaine à Paris vient de nous faire savoir(44) que, pour la première fois, la radio jouera un rôle au cours de la lutte électorale qui précèdera les élections générales d'avril.

-oOo-

Nous avons constaté que les journaux afrikaans de la presse dite nationaliste paient des salaires supérieurs à ceux des journaux de langue anglaise. Ils dis-

---

(40) - "Secrétaire d'Eclaircissement", sorte de conseiller culturel.
(41) - La Nouvelle Afrique du Sud : La Révolution du Vingtième Siècle.
(42) - Compagnie Sud-Africaine de Radiodiffusion.
(43) - Membre de Die Broederbond. Société secrète.
(44) - Le 21 Janvier, 1953.

posent, en conséquence, de cadres et d'un personnel mieux formés. En outre, ils ont l'habitude de recruter les meilleurs diplômés sortant des Universités(45) de cette langue, très versés dans les problèmes sociaux de leur peuple, en contraste flagrant avec les journalistes anglais engagés en Grande Bretagne qui collaborent à la presse de l'opposition.

Chez ces jeunes patriotes enthousiastes, c'est la directive politique qui oriente l'action, tandis que les journaux de l'opposition obéissent au "diktat" des groupes financiers plutôt qu'aux partis politiques.

-oOo-

Quant aux mouvements économiques soutenus par la presse afrikaans, on peut en distinguer deux qui correspondent : l'un à une théorie économique inspirée par le national-socialisme et le corporatisme locaux(46); l'autre, à l'aide apportée au développement du capitalisme des forces de l'Afrikanerdom. Ces groupes financiers poussent les différentes entreprises qui forment l'ensemble de la presse afrikaans vers une centralisation de plus en plus rigide, sur le plan économique et technique.

Selon M. H. Lindsay-Smith, journaliste anglais qui a travaillé pendant vingt-cinq ans en Afrique du Sud, la presse afrikaans a rendu service au public sud-africain du fait qu'elle a présenté des points de vue contraires à ceux des groupes des mines contrôlés par le capitalisme britannique et israëlite.

Il se peut, cependant, que la presse de l'Afrikanerdom ait changé d'avis au sujet de la nationalisation des mines d'or, ce qui nous fait penser qu'il existe des liens, quelques faibles qu'ils soient, entre les capitalistes des deux groupes rivaux - anglais et afrikaans. Nous sommes peut-être en présence du début d'un rapprochement des communautés européennes sur le plan de la haute finance appliquée à l'industrie de la presse, chacune se réservant, bien entendu, une certaine liberté d'action réciproque. Le fait de l'existence de la cen-

---

(45) - de Stellenbosch, Prétoria, Potchefstroom et l'Etat Libre d'Orange (Bloemfontein).
(46) - Cf. le chapitre sur l'action nationaliste dans les trade unions.

tralisation du contrôle de la presse, d'une part chez les magnats de l'Afrikanerdom, d'autre part chez les compagnies liées à la South African Press Association (47), n'exclue pas la possibilité de la formation d'une telle entente. D'une façon générale, le motif économique tend, surtout chez les riches, à vaincre à la fin d'une longue période, les loyautés sentimentales.

V

LA POLITIQUE DE L'ENSEIGNEMENT CHRETIEN-NATIONALISTE

L'un des plus puissants pressure groups de l'Union, Die Broederbond, a adopté la devise suivante : "Een volk, een land, een taal(48)" Au Parlement, le général Hertzog a condamné ce groupement en disant que la législature ne pouvait plus tolérer l'existence d'une société secrète composée uniquement d'une section du peuple - celle de langue afrikaner. En effet, il semble que seuls des Afrikaners, de langue maternelle afrikaans, puissent entrer dans son sein.

Il en est de même pour le directorat du mouvement en faveur de la politique du Christelik-nasionale Onderwys(49). Le congrès de cette organisation tenue à Bloemfontein entre le 5 et 7 Juillet 1939 a abouti à la fondation d'un institut dont les statuts contiennent, dit-on, les thèses ci-dessous :

" 1ère partie, article 3 : L'afrikaans sera la langue de l'Institut.

" 2ème partie, article 1 : L'afrikaans sera la seule langue des élèves des écoles nationales, car ceux de langue anglaise devraient aller chez eux.

" 2ème partie, article 5 : L'instruction des Métis doit être faite en afrikaans".

Or, d'après Henry Gibbs(50), la division du peuple européen en deux groupes linguistiques est en

---

(47) - Voir notre étude ci-après sur la presse de langue anglaise.
(48) - "Un peuple, un territoire, une langue".
(49) - Enseignement Chrétien-National.
(50) - Twilight in South Africa, page 259.

train de créer un des plus grands problèmes sociaux de l'Union Sud-Africaine. Il paraît y avoir une tendance générale de la part des parents de langue anglaise à faire instruire leurs enfants en langue afrikaans(5I), tandis que les Afrikaners s'intéressent de moins en moins à la langue anglaise.

Ces phénomènes sont le résultat de deux causes :

(a) le perfectionnement rapide de la langue afrikaans et,
(b) l'abandon des campagnes par les Afrikaners, qui s'orientent davantage vers le commerce, boycottent les lieux de divertissements et les fondations sociales de langue anglaise et fréquentent les magasins où l'on parle l'afrikaans, cherchant d'une façon générale à imposer leur langue partout.

De plus, il y a quatre Universités où l'afrikaans est exclusivement employé; les étudiants vantent sa souplesse, sa sonorité et ses qualités littéraires. On peut dire que l'esprit de l'Afrikanerdom a envahi l'enseignement supérieur car, aux Universités de Natal (Section de Pietermaritzbourg), et du Cap elles-mêmes, ainsi qu'à l'Université de l'Afrique du Sud, le personnel administratif, beaucoup de professeurs et la plupart des étudiants, s'expriment de préférence aujourd'hui dans cette langue.

Ensuite, dans le domaine politique, il faut reconnaître que tous les présidents du conseil et la plupart des ministres et des députés ont été jusqu'ici d'origine afrikaner(52). D'ailleurs, il semble que cette préférence pour la langue afrikaans doive s'affirmer puisque, au mois de juin I948, le Dr. Malan, après les élections qui lui ont été favorables, a déclaré :

" Nous sommes rentrés chez nous, alors que nous
" étions des étrangers dans notre pays. Aujourd'hui
" nous sommes chez nous dans la Patrie..."

-oOo-

Il se peut, cependant, que les politiciens au pouvoir tendent à exercer une influence modératrice sur

---

(5I) - Une loi récemment promulguée au Transvaal oblige les enfants à fréquenter l'école qui correspond à la langue de leurs parents.
(52) - Il est rare qu'un nationaliste s'exprime en anglais, surtout au Parlement.

les aspirations idéalistes des extrêmistes de l'Afrikanerdom. Par exemple, au congrès commun de la Federasie van Afrikaanse Kultuurverenigings (dite FAK) (53) et du Parti Nationaliste tenu à l'Instituut vir Christelik-nasionale Onderwys (54) en novembre 1948, le Dr. A.J. Stals, Broederbonder et calviniste, alors Ministre de l'Education Nationale, a renié le pamphlet de la FAK sur la politique de l'enseignement chrétien-national.

A un professeur de l'Université de Prétoria désireux d'orienter la politique de l'éducation nationale vers cet idéal, le Ministre de l'Education Nationale a répondu que l'on ne devait pas s'opposer aux intérêts de certaines provinces.

D'ailleurs, la thèse de la politique de l'enseignement chrétien-national paraît avoir conduit à une scission parmi les instituteurs sud-africains. L'Opvoedingsbond (55) s'y oppose, ainsi que la South African Teachers'Association (56), mais elles sont relativement faibles contre les pressure groups de l'Afrikanerdom.

D'après le Professeur van Rooy (57), c'est l'anglicisation des jeunes Afrikaners dans les écoles de l'Union qui a inspiré ce mouvement politico-éducateur. Le Professeur M.C. Botha, Recteur de l'Université de Prétoria a annoncé (58) que le pamphlet sur la Christelik-nasionale onderwysbelied (59) distribué par l'Instituut vir Christelik-nasionale Onderwys, organe de la FAK, était le résultat de dix ans de travail dans les coulisses de la politique. Cette brochure affirme que la doctrine développée avait été approuvée par tout l'Afrikanerdom, alors représenté sous une forme articulée et organisée dans la FAK.

VI

LES INSTITUTIONS CULTURELLES, SOCIALES ET ECONOMIQUES DE L'AFRIKANERDOM

La renaissance boer, entraînée par le développement de la langue afrikaans, devenue consciente,

---

(53) - Fédération des Associations culturelles afrikaans
(54) - L'Institut d'Enseignement Chrétien-National.
(55) - La Ligue des Educateurs
(56) - L'Association des Instituteurs Sud-Africains.
(57) - Alors président à la fois du Broederbond et de la FAK, actuellement professeur de l'Université de Potchefstroom.
(58) - Die Suiderstem du 15 avril, 1949
(59) - La politique de l'enseignement chrétien-national.

patriotique et enfin politique, est presque dirigée par la Federasie van Afrikaanse Kultuurvereniginge. Ce mouvement de l'Afrikanerdom était déjà important en I932 car, au congrès de Die Broederbond de cette année, le Prof. J.C. van Rooy a dit :

" L'Afrikaner Broederbond délègue son travail cul-
" turel peu à peu à sa plus grande fille, la FAK".

et en I939, au congrès de la FAK, son président a exposé sa politique dans une phrase très importante :

" Nous ne voulons nul mélange ni de langues ni de
" cultures..."

D'après l'un des plus grands journaux nationalistes(60), la FAK était en I943 une force unificatrice de l'Afrikanerdom. Dans un article de fond on a affirmé :

" Les ramifications du Kultuurraad(6I) s'étendent
" à travers tout le pays et son influence encercle toute
" autre organisation afrikaner d'importance comme, par
" exemple, le mouvement des Voortrekkers, l'Afrikaanse
" Vroue-Federasie(62) et l'Afrikaanse Jonge Liede-Onderne-
" ming(63)"

Selon un autre rapport, la FAK comprendrait plus de cent cinquante sociétés culturelles afrikaans, une commission historique, l'institut groupant les organisations des instituteurs afrikaners, l'institut pour le bien-être du Volk(64), l'Afrikaans Taal en Kultuurvereniging (65), etc.. En I946, le comité exécutif de la FAK a prié les Afrikaners des districts ruraux de ne parler que l'afrikaans lors de leurs visites dans les villes, où domine plutôt la langue anglaise.

-oOo-

Tous ces groupes chantent Die Stem van Suid-Afrika (66) au lieu de God save the Queen(67) et préfèrent Die Vierkleur (68) à l'Union Jack(69). Or, bien

---

(60) - Die Vaderland du 3 septembre, I943.
(6I) - Conseil de Culture de la FAK.
(62) - Fédération des Femmes afrikaners
(63) - Entreprise de la jeunesse afrikaner.
(64) - Le Peuple (afrikaner)
(65) - Association pour la langue et la culture afrikaans
(66) - "La Souche de l'Afrique du Sud" - nouvel hymne national rival de God save the King.
(67) - "Dieu sauve la Reine" - hymne national britannique
(68) - "Le drapeau des quatre couleurs", pavillon de l'ancienne république du Transvaal.
(69) - Le drapeau britannique, commun à tout le Common wealth.

que l'Afrique du Sud soit un dominion britannique, membre du Commonwealth et quoique l'Union Jack soit un des deux drapeaux de cet Etat, qui devraient être hissés simultanément sur les édifices publics de l'Union(70), beaucoup d'Afrikaners et de journaux républicains traitent le pavillon britannique d'"étranger".

De même le Ministre de la Défense, M. Erasmus, a récemment supprimé des uniformes de la Marine Sud-Africaine toute référence à la royauté. En I952 le même ministre a créé de nouvelles décorations militaires qui, à l'avenir, se substitueront aux médailles britanniques pour l'Union.

Obéissant au même critère, le Dr. Dönges, Ministre de l'Intérieur, a modifié les uniformes des fonctionnaires des postes, télégraphes et téléphones, également en I952.

Cette tendance anti-monarchiste s'est déclarée au niveau du Parlement le 25 Février I925 quand le gouvernement nationaliste a présenté une pétition au roi en le priant de ne plus concéder aucun titre de noblesse(7I) dans l'Union Sud-Africaine. Et nul titre n'a été conféré depuis cette date.

-oOo-

Conscients du rôle déterminant du facteur économique sur le plan socio-politique et aussi dans le but d'éliminer la section des Afrikaners dite des Poor Whites (72), la FAK s'est liée intimement avec les chambres de commerce afrikaners, Die Ekonomiese Instituut(73) et le Reddingsdaadbond.(74)

Ce dernier organisme, représenté au congrès de la FAK à Bloemfontein en I946 a déclaré dans son rapport avoir trouvé des débouchés pour des Afrikaners à raison de huit cents par an, s'être efforcé d'aider ceux qui avaient été internés pendant la guerre, avoir dépensé £ I5.000 en bourses de hautes études de commerce pour 283 étudiants, et avoir rāmassé un fonds de £ 30.000 . En union avec Die Ekonomiese Instituut il avait

---

(70) - Union Nationality and Flags Act n°40 de I947
(7I) - Seul le baron de Villiers of Wynberg, président de la Cour d'Appel du Tribunal Suprême, a été anobli.
(72) - Blancs Pauvres, à peu près 8% de la population européenne.
(73) - L'Institut d'Economie.
(74) - "Fait pour le bien de la salvation" : groupe de bienfaiteurs

créé une compagnie financière dont les capitaux se chiffraient à £ 50.000, et dont le but était d'aider les petits propriétaires afrikaners.

De cette façon, la FAK et Die Reddingsdaadbond (RDB) avaient obtenu des intérêts dans des affaires diverses comme, par exemple, des établissements de ventes en gros, des fabriques de tissus, de tabacs et de meubles, des agences funéraires et un certain nombre de magasins. Selon le Dr. Diederichs, Hoofleier(75) du RDB,(76) cette organisation économique contrôlait quatorze compagnies, y compris des institutions bancaires comme Die Volkskas (77) avec des ramifications à travers l'Union et des capitaux atteignant le montant de £ 7.000.000. Ces compagnies à leur tour, contrôlaient d'autres sociétés à capitaux réinvestis d'environ £ 30.000.000. Les chiffres d'affaires de cette confédération d'entreprises afrikaners s'élevaient à presque £ 500.000.000. Le Dr Diederichs a ajouté que le RDB se lancerait encore dans l'industrie, dans la presse, dans les maisons d'édition, dans l'assurance et dans l'industrie hotelière.

VII

LES LIENS ENTRE LE PARTI NATIONALISTE ET L' AFRIKANERDOM

Le Parti Nationaliste est le pivot politique de l'Afrikanerdom. C'est vers lui que convergent tous les mouvements patriotiques et sociaux de ce peuple : Die Broederbond, Die Ossewa - Brandwag, les intellectuels de SABRA(78), les champions de la langue afrikaans, la FAK, le RDB, Die Ekonomiese Instituut, Die Jeugbond(79) Die Instituut vir Christelik-Nasionale Onderwys et les représentants des Eglises Réformées Hollandaises.

Ce que nous venons de décrire constitue donc le bloc social qui soutient le Parti Nationaliste et qui lui fournit ses bases concrètes apolitiques, semi-

---

(75) - leader-en-chef
(76) - résumé de Die Transvaler, journal nationaliste, du 1er juillet 1947.
(77) - Caisse d'Epargne du Peuple (afrikaner)
(78) - Suid-Afrikaanse Buro vir Rasse-Aangeleenthede : Bureau Sud-Africain d'Affaires Raciales.
(79) - La Ligue de la Jeunesse, mouvement affilié au Parti Nationaliste.

politiques et politiques. Parler seulement du Parti sans présenter cette richesse de groupements sociaux qui lui donnent vie, équivaudrait à décrire un organisme en esquissant seulement l'anatomie de son squelette.

Voila pourquoi nous avons fait précéder notre étude du Parti Nationaliste de cette analyse de l'Afrikanerdom, communauté peu tangible, certes, en tant qu'entité distincte, peu définissable sur le plan constitutionnel mais, en tout cas, existente, active et, surtout dynamique. C'est le foetus d'une nouvelle nation qui se constitue au sein de l'Etat Sud-Africain. Nous ne croyons pas qu'il se séparera du reste de la population du pays pour former un état à part; mais, plutôt, qu'il réussira à diffuser sa culture et à répandre ses idées fondamentales chez les autres. En même temps, il deviendra peut-être moins extrêmiste et s'adaptera dans une certaine mesure à une vie plus étroite avec le groupe de langue anglaise. Nous sommes convaincus que les liens entre les communautés de même race l'emporteront à la fin sur les autres facteurs sociaux : la politique sud-africaine se ramènera à un conflit des intérêts entre les quatre groupes raciaux : européen, bantou, métis et asiatique.

T A B L E A U No. 4

RAPPORTS ENTRE

LES GROUPES SOCIO-POLITIQUES

DE L'AFRIKANERDOM

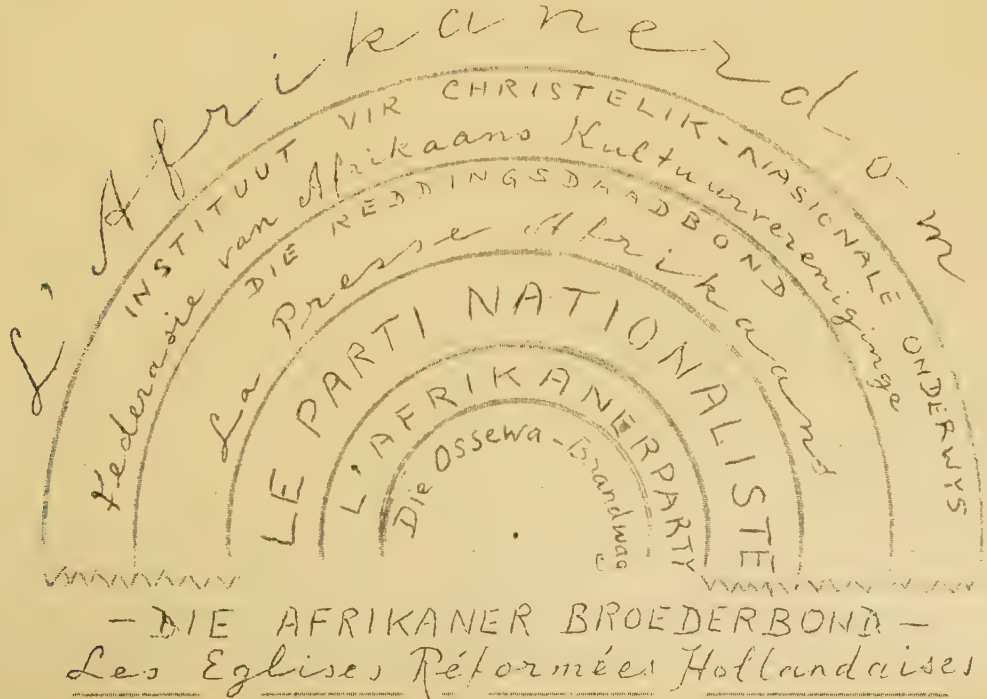

Ce schéma cherche à mettre en évidence quels sont les éléments principaux de l'Afrikanerdom. A la base de cette communauté quasi-nationale se trouvent les Eglises Réformées Hollandaises; à la périphérie apparaît l'Instituut vir Christelik-Nasionale Onderwys, qui sert de plus en plus à orienter la population scolaire vers l'idéal afrikaner.

Le Parti Nationaliste occupe une position centrale et, ayant assimilé déjà Die Afrikaner-Party, se tourne maintenant vers Die Ossewa Brandwag. A travers la presse afrikaans, l'idéologie nationaliste d'apartheid est répandue et consolidée par la FAK, tandis que Die Reddingsda Bond avec Die Ekonomisie Instituut organisent les finances de la communauté. Les Eglises Réformées hollandaises et les institutions laïques sont réunies grâce à l'action individuelle de leurs membres.

Enfin, nous avons Die Broederbond, organisation mystérieuse dont le vrai rôle et l'influence exacte sont inconnus.

CHAPITRE VIII

LE PARTI NATIONALISTE

Le Parti Nationaliste est l'organisation politique la plus puissante, la plus homogène de l'Union Sud-Africaine. C'est d'ailleurs le seul parti politique du pays qui sache exactement ce qu'il veut. Républicain, autoritaire, religieux, il représente l'émancipation d'Afrikanerdom. Il est soutenu par les Eglises Réformées Hollandaises, par les Universités de langue afrikaner, par la presse afrikaans, par toutes les sociétés culturelles de langue afrikaans, par les intellectuels de SABRA(I), par la société secrète, Die Broederbond et, maintenant, de plus en plus, par l'organisation paramilitaire, Die Ossewa-Brandwag - si importante pendant la guerre - sans parler de la classe agricole, de la grande majorité des électeurs de l'Afrique du Sud-Ouest et de quelques trade unions. En somme, le Parti Nationaliste n'est pas seulement un parti politique, mais aussi la force motrice sur le plan gouvernemental de la renaissance d'un peuple, d'une communauté qui cherche consciemment à s'extérioriser, d'une nation embryonnaire qui a voulu toujours s'épanouir seule et indépendante, maîtresse de son destin, communauté européenne autonome en Afrique.

Son idéologie repose sur trois principes fondamentaux : d'abord la politique d'apartheid, ou de séparation raciale de communautés sous l'égide des Blancs; en second lieu, le républicanisme d'ordre sentimental et traditionnel; et, finalement, le calvinisme tel qu'il a évolué isolé depuis le XVII° siècle en Afrique du Sud, lié à la culture et aux traditions du peuple boer, aujourd'hui les Afrikaners.

I

LA DOCTRINE D'APARTHEID

Le mot apartheid est un néologisme de la afrikaans, employé pour la première fois en 1929. Employé de nouveau dans un article sur la politique indigène par un nationaliste en 1944 (2) il n'est devenu populaire qu'en 1948, lors de la campagne électorale

---

(1) - Bureau Sud-Africain d'Affaires Raciales.

(2) - Die Burger du 14 mai 1951

qui a abouti à la victoire du parti du Dr. Malan, actuellement au pouvoir. Il n'a été incorporé dans un dictionnaire que dans le premier volume de l'Afrikaans Woordebock et a été utilisé dans les déclarations officielles de l'Organisation des Nations Unies en 1951.

La doctrine d'apartheid est une philosophie politique dans le domaine des relations raciales. Quoique le concept général représenté ne soit pas nouveau, le terme est né au cours d'un comité du Parti Nationaliste formé sous la présidence de M. Paul Sauer en 1947, dans le but d'élaborer une politique raciale pour la campagne électorale de 1948. Ce comité a recommandé la planification de la politique du pays afin de promouvoir l'idéal d'une séparation complète de races sur le plan national, chacune dans son territoire; où elle pourrait développer son caractère propre à tous les points de vue, néanmoins sous la direction des Européens(3).

Le succès de ce slogan a renouvelé l'intérêt public pour le problème racial, ainsi que pour les études de la question politico-raciale. Aujourd'hui, quoique tout le monde en Afrique Australe emploie le mot couramment, très peu sont capables de le définir. De fait, le concept d'apartheid a tellement évolué que, de nos jours, on distingue nettement trois exposés différents de la philosophie politique qu'il représente : la doctrine d'apartheid soutenue par les Eglises Réformées Hollandaises, le point de vue des intellectuels de SABRA et le programme du Parti Nationaliste actuellement au pouvoir. Tâchons de résumer ces trois concepts, devenus aujourd'hui fondamentaux par rapport à la théorie de l'Etat en Afrique du Sud :

I° L'APARTHEID DIT "IDEAL" DES EGLISES REFORMEES HOLLANDAISES.-

D'après la philosophie des Eglises Réformées Hollandaises, toute race est une création divine dotée du droit d'évoluer selon sa nature distincte et de se maintenir séparée et indépendante des autres. Nous sommes ici en présence d'une conception pluraliste de la théorie de l'Etat, fondée sur des prémisses fournies par un dogme théologique.

Dès lors, puisqu'il est immoral d'exploiter les Indigènes, puisque le contact des races empêche le développement de chacune d'après les tendances évolutives de sa nature et puisque la promiscuité de races - inévi-

(3) - Cf. Dr. Malan's Policy for South Africa's Mixed Population, Public Relations Office, Londres.

table dans une société mixte - heurte la volonté de Dieu Créateur, les différents groupes ethniques ne doivent pas vivre ensemble. La seule solution chrétienne est donc celle d'une séparation complète de races, toutefois sous l'égide des Européens, en tant que civilisateurs(4). Au fur et à mesure que les différents groupes raciaux deviennent des communautés civilisées capables de s'administrer elles-mêmes, la direction des Blancs doit se transformer en orientation.

C'est ce que l'on appelle la doctrine d'apartheid "idéal". Or, bien que cette politique exige l'application de pouvoirs totalitaires afin d'effectuer cette séparation raciale des communautés, son but final est beaucoup plus libéral que ne le pense l'opinion publique mondiale. En effet, cette théorie pluraliste de l'Etat ne plaît même pas à plusieurs politiciens nationalistes qui la considèrent trop libérale.

2° L'APARTHEID DES INTELLECTUELS.

La conception d'apartheid des intellectuels s'est développée depuis 1945. Ceux-ci, pour la plupart des philosophes de l'Université de Stellenbosch, s'opposent à la pensée des libéraux dont ils considèrent stériles les programmes sur le problème politico-racial en Afrique du Sud.

Ce groupe de modernes représente le centre théorique de la philosophie du Parti Nationaliste. Or, bien que ces intellectuels acceptent en principe les idées de l'apartheid dit "idéal" proposées par les Eglises Réformées Hollandaises, ils rejettent les axiomes théologiques soutenus à priori par les politiciens religieux. Groupés presque tous au sein de "SABRA", ces sociologues retrouvent les prémisses de leur conclusion plutôt dans la philosophie politique : dans le fond ils soutiennent le droit absolu d'une Nation à choisir et à élaborer son destin, sa forme d'Etat et son régime politique.

Leur méthode est scientifique et, disent-ils, essentiellement objective. De même que l'Institute of Race Relations, ce noyau d'intellectuels s'efforce de

---

(4) - Cf. The Cape Argus du 24 mars 1951; le discours du Dr. Vedder au Parlement - Senate Debates, 1951 2682/3; et les rapports du Synode of the Dutch Reformed Church du 4 au 7 avril 1950.

résoudre sur le plan logique, à la lumière de la science sociale et sans parti pris le problème racial qui scinde l'Afrique du Sud.

3° L'APARTHEID DU PARTI NATIONALISTE.

La conception d'apartheid du Parti Nationaliste est essentiellement pratique, voire pragmatique. Orientés par une philosophie politique plutôt que empirique, les nationalistes mettent au premier plan le désir de rester au pouvoir : assurer l'avenir de leur gouvernement est la directive centrale de toute leur action. C'est donc la politique pratique qui l'emporte sur la doctrine.

Or, bien que le Parti Nationaliste accepte la notion d'apartheid en tant qu'objectif théorique, il ne l'applique que dans la mesure où elle ne nuit pas à sa suprématie politique sur le plan électoral. Le Parti est d'abord un groupe de politiciens. S'il n'acceptait pas la doctrine d'apartheid, il perdrait l'appui des Eglises Réformées Hollandaises et surtout les voix du peuple de la platteland; s'il l'acceptait aveuglément et sans réserves, il ne pourrait plus compter sur le soutien des industriels qui ne veulent pas laisser partir les ouvriers de couleur dont ils ont besoin. Devant ce dilemne, les leaders nationalistes se bornent à poursuivre la politique d'apartheid dans la mesure où elle ne gêne pas l'avenir du Parti, tout en évitant la désorganisation brusque de la structure socio-économique de l'Union.

-oOo-

Cette fragmentation assez nette de la doctrine d'apartheid parmi les leaders religieux, intellectuels et politiques de l'Afrikanerdom est à la base d'une division moins claire que l'on peut discerner au centre parlementaire du Parti Nationaliste. Cette seconde division ne correspond pas aux mêmes lignes de répartition que nous venons d'exposer; elle repose plutôt sur une diversité d'application des principes d'apartheid sur le plan pratique de l'administration publique. Essayons d'ébaucher les traits principaux de ces trois factions.

(a) Les politiciens nationalistes influencés par la pensée scientifique de SABRA et par le dogme politico-religieux des Eglises calvinistes.

(b) Les politiciens d'action, ardents républicains, ultra-nationalistes et réactionnaires qui insistent, coûte que coûte, sur une suprématie non-équivoque, per-

manente et rigide des Blancs ou Européens sur les autres races partout en Afrique, sinon dans le monde.

(c) Les politiciens nationalistes qui se trouvent au centre de ces deux tendances, entre le groupe qui soutient l'apartheid "idéal" ou "libéral" et celui qui pousse cette doctrine vers un but extrêmiste de politique posé à priori.

MM. van Eeden et W.M.M. Eiselen(5), professeurs à la Faculté de Stellenbosch, appartiennent à la première de ces trois factions. M. Eiselen a présenté au Gouvernement un plan de politique indigène qui avait été approuvé par les dirigeants des Eglises Réformées Hollandaises. Le Premier Ministre et le Ministre des Affaires Indigènes l'ont rejeté. Il est évident que l'aile gauche du Parti Nationaliste ne dicte pas la politique du Gouvernement.

Le Dr. Verwoerd, Ministre des Affaires Indigènes et M. Strydom, Ministre des Terres, sont les leaders de l'aile droite. Ce sont eux, ainsi que le Dr. Dönges, Ministre de l'Intérieur, et M. Erasmus, Ministre de la Défense, qui ont donné leur impulsion à la législation et à la règlementation administrative à tendance nationaliste, républicaine et discriminatoire du point de vue racial.

Le Dr. Malan, appuyé par M. Havenga maintient l'équilibre au centre. Ils exercent sans doute une action modératrice sur les extrêmistes de droite et une pression pragmatique sur les idéalistes de gauche. M. Havenga, vice-premier ministre et leader de l'ancien Afrikanerparty récemment fusionné avec le Parti Nationaliste, exerce, assurément, dans une certaine mesure, un contrôle sur les votes de ses anciens correligionnaires. Le Dr. Malan, théologue et philosophe(6) sert de lien entre le Parti, les Eglises Réformées Hollandaises et les intellectuels de Stellenbosch. A leur tour ces Eglises doivent agir comme pivot moral entre les nationalistes du centre qui suivent le Dr. Malan et les idéalistes de SABRA. De plus, sur le plan de la psychologie sociale il est devenu, pour les électeurs, une figure nationale : il défend à la fois les Blancs contre

---

(5) - devenu chef du département des affaires indigènes en octobre 1948.

(6) - sa thése de théologie qui lui a donné son titre de docteur était une étude de la philosophie de Berkeley, présentée à l'Université d'Utrecht en Hollande.

les non-Européens, et l'Afrique du Sud contre la critique étrangère; de plus, il a su capter l'opinion publique de son peuple en réclamant l'intégration des Protectorats Britanniques(7) dans l'Union. En somme, devant la politique intérieure, "inter-Commonwealth" et extérieure, le Dr. Malan a su s'imposer comme homme d'Etat. Il a pris la place de Smuts, conservé le rythme de l'administration publique et fait pencher la balance du développement national vers les idéaux de l'Afrikanerdom.

II

LA POLITIQUE DU DOCTEUR MALAN.-

Le Dr. Malan, comme son prédécesseur(8), ne s'occupe pas seulement de la politique intérieure. Il se présente maintenant comme l'organisateur d'une politique pan-africaine. Suivant la mode actuelle d'élaborer des chartes comme bases du droit public international, il vient de suggérer(9) l'établissement d'une "Charte de l'Afrique" émanant de l'Union Sud-Africaine, de la Grande Bretagne, la France, le Portugal et la Belgique. En voici les quatre points principaux qui visent à assurer le développement du Continent Noir selon les normes de la civilisation chrétienne et occidentale :

"(1) Fermer définitivement la porte à toute immigration de provenance asiatique;

"(2) Surveiller l'accession de l'indigène à la civilisation occidentale chrétienne. Dans ce domaine, la responsabilité incombe aux Etats-Unis et à l'Europe occidentale;

"(3) Interdire toute activité ou infiltration communiste.

"(4) Prévenir toute militarisation future de

---

(7) - Swaziland, Basutoland et Bechuanaland.

(8) - Les Sud-Africains reprochent au maréchal Smuts de s'être occupé davantage des affaires mondiales que de la politique de sa Patrie. Comme M. Malan, Smuts était aussi un philosophe. Licencié ès-lettres et licencié en droit, il a écrit un ouvrage philosophique notable, "Holism".

(9) - Au cours d'une interview accordée au correspondant du New York Times vers la fin janvier 1953.

l'Afrique"(I0)

Sommes-nous en présence d'une proposition indirecte adressée aux Etats Unis de l'Amérique du Nord et aux pays "coloniaux" de l'Europe de participer à la politique de son Gouvernement et d'en appliquer les principes généraux à travers toute l'Afrique? Les nationalistes sud-africains sont-ils prêts à modifier leur politique afin de pouvoir collaborer avec le monde occidental dans le domaine politico-racial, ou s'agit-il simplement d'une manoeuvre électorale?

III

LE REPUBLICANISME

Le républicanisme du Parti Nationaliste est en même temps un moyen et une fin. De plus, hors des villes du Cap et de Johannesbourg et spécialement au Natal de tradition anglaise, c'est un slogan et même une attitude politique qui ne nuit pas à la cause nationaliste et qui sert sans doute énormément à l'appuyer. D'ailleurs il y a des républicains au sein de l'opposition parlementaire actuelle, car les autres partis politiques n'excluent pas de leurs programmes la possibilité de transformer le régime monarchique en république.

Cependant, le républicanisme des nationalistes sud-africains est sui generis : de caractère calviniste, il trouve ses origines dans les anciennes républiques boers du XIX° siècle. En outre, il s'appuie sur ce que l'on appelle le "krugerisme" (II), sorte de républicanisme sentimental et traditionnel de type puritain(I2) et autoritaire(I3) popularisé par les leaders de l'Afrikanerdom et revendiqué vivement par l'élément boer pendant

---

(I0) - Informations fournies par l'Ambassade de l'Union Sud-Africaine à Paris le 6 février I953.

(II) - Néologisme sud-africain dérivé de Paul Kruger, élu Président de la République de l'Afrique du Sud en I883.

(I2) - Cf. le Commonwealth de Olivier Cromwell.

(I3) - Kruger avait congédié le "Chief Justice", Kotzé pour mettre fin à l'impasse entre les pouvoirs législatif et judiciaire. Plusieurs nationalistes suggérèrent cet exemple pour mettre fin à la crise constitutionnelle surgie dans l'Union Sud-Africaine en I95I.

les deux guerres mondiales. (I4)

-oOo-

Or, bien que tout nationaliste sud-africain soit républicain, il faut distinguer des types différents. Il paraît y avoir trois genres de républicanisme :

(I) le "Hertzogisme",
(II) ce que nous appelerons le "Malanisme", et
(III) l'ultra-républicanisme afrikaner.

Exposons ci-après les grandes lignes de chacune de ces espèces.

(I) Le "Hertzogisme"

Bien que Hertzog fût partisan de deux nationalités - boer et britannique - au début de sa carrière politique, il préconisa dès l'époque de son pacte avec Smuts - "Fusion" - un nouveau concept du régime idéal sud-africain : la réunion des deux peuples européens dans une véritable Nation, organisée sous forme républicaine.

Il y a aujourd'hui un grand nombre de Blancs qui soutiennent encore cette conception républicaine, même au sein de l'United Party et du South African Labour Party.

(II) Le "Malanisme"

Dès la date de la "Fusion" jusqu'au début de la Deuxième Guerre Mondiale, les Afrikaners furent divisés en "Hertzogites" et "Malanites". Chacun de ces groupes était républicain, mais celui que dirigeait le Dr. Malan favorisait une séparation radicale et complète de l'Union Sud-Africaine au profit de l'Afrikanerdom. Cette attitude a persisté pendant la guerre (I5) mais - et nous nous hâtons de le dire - ce leader est devenu

---

(I4) - Lors de la rébellion de I9I4, et, de I939 à I945 par l'opposition parlementaire et par les groupements républicains tels que l'organisation paramilitaire, Die Ossewa-Brandwag.

(I5) - Voir : Michael Roberts et A.E.G. Trollip. The South African Opposition, I934-I945; et Die Republikeinse Orde : Partyse Toekomsbeleid publié en I942 par le Conseil Fédéral du Parti Nationaliste.

plus modéré depuis son ascension au pouvoir. Désormais, sa politique est plus souple. Certes, il fait des discours ardents, notamment en afrikaans, sur la platteland, où il prêche l'idéal républicain mais il n'oublie jamais de préciser que la république sera proclamée seulement par la volonté d'une majorité des deux peuples européens de l'Union. D'autre part, il ne se lasse pas de citer le cas de la République de l'Inde, pourtant restée membre du Commonwealth.

En résumé, le "Malanisme" préconise une république appuyée sur la volonté générale de tous les Blancs de son pays, république qui demeurera au sein du Commonwealth aussi longtemps que ce status lui conviendra.

(III) L'Ultra-républicanisme afrikaner

Les extrêmistes de la droite déclarent qu'ils n'accepteront point de compromis : ils exigent une république nationaliste-calviniste afrikaner. Pour être citoyen il faudrait être de souche boer, de langue afrikaans, partisans du concept religio-politique d'apartheid; les autres habitants du pays ne seraient que tolérés. Seuls les "Burgers"(I6) jouiraient de tous les droits civils et politiques.

Ajoutons que notre exposé des trois types de républicanisme est un travail d'analyse des tendances et de synthèse des éléments dégagés de nos observations. En réalité, il n'existe pas de groupes distincts. En outre, le flux et le reflux des opinions changent constamment le panorama du climat républicain. Nous sommes donc en présence d'un mouvement politique qui n'a pas encore trouvé une orientation précise afin de s'affirmer sur le plan pratique.

-oOo-

De même que les nationalistes sont divisés en tant que républicains devant le problème de l'Etat vis-à-vis du Droit Public International(I7) et des droits publics des citoyens ou sujets de l'Etat (I8),

---

(I6) - Citoyens afrikaners. Cf. les patriciens de Rome.

(I7) - Relations avec le Commonwealth.

(I8) - Le droit de vote et les débouchés officiels doivent-ils être réservés aux Afrikaners?

on peut distinguer d'autres divergences d'opinion chez eux en ce qui concerne :

(a) la méthode pour parvenir à la république, et
(b) le régime ou organisation de l'Etat à adopter.

Esquissons les points de vue différents sur ces deux problèmes.

(a) Les méthodes préconisées pour atteindre la république.

En bref il y a trois méthodes envisagées pour transformer l'Union Sud-Africaine en république :

(i) par la force d'une organisation paramilitaire. Cette méthode populaire parmi les jeunes enthousiastes adhérents de Die Ossewa-Brandwag pendant la dernière guerre, a été aujourd'hui complètement mise de côté;

(ii) par une simple majorité parlementaire. Cette procédure est jugée légitime par les politiciens extrêmistes de droite qui nient la validité du South Africa Act de 1909 (19);

(iii) par la "volonté générale" des deux communautés européennes. Cette condition est exigée actuellement par le Dr. Malan;

(iv) par un projet de loi suivant la procédure prescrite par les articles 35 et 152 du South Africa Act de 1909. Nous sommes ici en présence du point de vue des nationalistes les plus modérés et des républicains au sein des partis de l'opposition.

(b) Le régime politique de la future république

Dans ce domaine on aperçoit les courants suivants :

(i) - une préférence pour un régime politique à parti unique, sous-divisé en :

---

(19) - Du fait que cette transformation de la constitution nuirait aux droits des citoyens sud-africains de langue anglaise et aux Métis du Cap, la question de la validité des articles 35 et 152 de ce décret se poserait de nouveau.

- corporatisme, et
- national-socialisme.

Sous cette rubrique se groupent le Dr. Otto du Plessis, Directeur du State Information Office, le Dr. Hans van Rensburg, leader de Die Ossewa-Brandwagot Me. Oswald Pirow, chef du Nuwe Orde (20). Le Dr. Malan paraît avoir abandonné ces tendances.

(ii) - un mouvement en faveur d'un régime démocratique mais où le Parlement dominerait le pouvoir judiciaire; d'autres préconisent la Constitution de l'ancienne République Sud-Africaine de Kruger comme modèle.

Cependant, ces différentes attitudes et ces divers types de républicanisme que l'on constate dans le milieu nationaliste n'indiquent absolument pas un clivage dans les rangs du Parti ou de l'Afrikanerdom. Au contraire, ces nuances politiques ajoutent verve et intérêt à la cause.

Tous ces éléments républicains sont en même temps imprégnés de calvinisme. Nous nous trouvons donc en présence d'un phénomène politique assez rare de nos jours : l'embryon d'un Etat républicain à base théologique, de conception idéologique qui, faute de l'appui de la majorité des électeurs (21), s'extériorise non seulement sur le plan politique mais également dans le domaine de l'enseignement, au moyen d'une philosophie

---

(20) - Il y avait pléthore de tels groupes pendant la dernière guerre : Die Boernasie, les "Chemises Noires", les "Chemises Grises", Die Waaksaamsheidsliga, etc...

(21) - Partis - Electeurs en mai 1948

Nationaliste	400.453	
Afrikaner	41.885	
Gouvernement		442.338
Uni	515.273	
Travailliste	32.164	
Indépendants	76.279	
Opposition		623.716

Majorité d'électeurs aux côtés de l'opposition : 181.378 - sur un total de 1.066.054, soit environ 17%.

politico-religieuse, Die Christelik-nasionale Onderwysbelied De plus, le principe d'apartheid influe tour à tour sur l'idéal républicain et religieux de la doctrine du Parti. Or, malgré leurs tendances franchement républicaines, les nationalistes se sont occupés, pendant presque cinq ans d'administration publique, non de la suppression de la royauté mais, sur le plan parlementaire, surtout de l'application de leur politique d'apartheid. Résumons dans une quatrième section de ce chapitre les mesures déjà prises sur ce terrain en matière législative.

IV

L'APPLICATION DE LA POLITIQUE D'APARTHEID

On peut diviser les décrets principaux promulgués par le Gouvernement Nationaliste depuis 1948 en deux groupes :

(a) ceux qui appliquent directement la doctrine d'apartheid, et

(b) les autres qui ont pour but de maintenir le Parti Nationaliste au pouvoir par un nouveau mandat de cinq ans.

(a) Les décrets appliquant la doctrine d'apartheid.

Me. J.G.N. Strauss, Chef de l'Opposition, en introduisant la traditionnelle motion de méfiance à l'encontre du Gouvernement au début de février 1953 a accusé le Parti Nationaliste d'avoir utilisé :

" de la peur et de la fraude d'un mot (apartheid)
" pour arriver au pouvoir en 1948" (22)

Or, la politique de la discrimination raciale n'a pas été inventée par le Gouvernement de M. Malan; néanmoins celui-ci l'a appliquée franchement suivant le mandat qu'il avait reçu du corps électoral lors de la défaite de Smuts. Nous énumérons ci-après les principales mesures législatives prises en ce sens :

---

(22) - Informations reçues de l'Ambassade de l'Union Sud-Africaine à Paris le 9 février 1953.

(i) L'Indian Representation Act de I946 a été révoqué en I948. Cependant, rien n'a été changé, car les Indiens boycottaient ce décret qui leur donnait un suffrage restreint et censitaire.

(ii) Le Prohibition of Mixed Marriages Act et l'Immorality Amendment Act de I949 interdisent les mariages et les relations sexuelles entre les Européens et les gens de couleur de n'importe quelle race, en prescrivant des sanctions pénales. (23)

---

(23) - L'Opposition questionne la raison d'être de ce décret, car les mariages entre les différentes races dans l'Union paraissent avoir tendance à diminuer. D'autre part, tantôt les Européens, tantôt les gens de couleur, montrent une préférence vers l'endogamie. Voir les statistiques suivantes :

An	Mariages entre Européens et :			
	Bantous	Asiatiques	Métis	Totaux
I925	I9	I	II3	I33
I926	25	3	8I	I09
I927	64	5	84	I53
I928	42	5	88	I35
I929	I6	3	80	99
I930	I7	5	75	97
I93I	8	4	73	85
I932	6	6	70	82
I933	9	7	67	83
I934	7	5	60	72
I935	7	3	8I	9I
I936	6	7	60	73
Totaux :	226	54	932	I.2I2

Sur un total de I4.I35 mariages d'Européens en I925, I33 étaient des unions inter-races, tandis qu'en I946 il n'y en avait que 77 sur 28.385.

(iii) Le Population Registration Act de I950, qui introduit pour la première fois des cartes d'identité, vise à porter la race et la souche de chaque individu sur des registres de l'Etat Civil.

(iv) Le Group Areas Act de I950 restreint les libertés de résidence, d'entreprise, de possession et de propriété des immeubles et terrains. Chaque groupe racial est cantonné dans une zone précisée par ordre ministériel.

(v) Le Transvaal Language Ordinance de I949 retire à certains parents le droit d'envoyer leurs enfants à des écoles privées confessionnelles.

Outre ces mesures, beaucoup d'autres décrets et arrêtés ministériels ont contribué à renforcer la politique d'apartheid. Les cars, les trams, les wagons de chemins de fer, les édicules, les guichets des bureaux de l'Etat - tous sont maintenant marqués "Européens - Blanke" et "Non Européens - Nie Blanke". Mais le Gouvernement ne fait qu'appliquer les coutumes déjà cristallisées par le peuple:partout, hôtels, pensions, cafés, cinémas, écoles privées, clubs, etc... sont distincts pour les Européens et les non-Européens.(24) De plus, le Parti Nationaliste avait promis lors de la campagne électorale de I948, de poursuivre cette politique.

(b) Les décrets visant à maintenir les nationalistes au pouvoir.

Nulle part les différentes races ne se trouvent aussi intimement en contact qu'en Afrique du Sud. Passer de l'état de "ségrégation" - qui implique une discrimination,à celui de l'apartheid - conduisant à un véritable cloisonnement des races - équivaut à une révolution à la fois politique, économique et sociale. La structure de la société sud-africaine ne pouvait supporter un tel regroupement de ces communautés raciales

---

(24) - Il est pourtant curieux de remarquer que cette "ségrégation" raciale n'existe pas :

(a) dans la cuisine et dans la maison où les gens de couleur collaborent en qualité de domestiques avec les européennes; et

(b) dans les magasins, où les commerçants européens supportent la proximité des gens de n'importe quelle race et les reçoivent volontiers et civilement en tant qu'acheteurs.

dans tous les cadres sociaux pendant la durée d'un seul mandat parlementaire. Il est donc raisonnable que ce changement s'effectue très lentement sur le plan administratif.

Cette politique exige de la continuité. Aussi, les nationalistes désirent-ils rester au pouvoir plus qu'il n'est normal de coutume. Sinon, le concept d'apartheid ne s'affirmerait qu'en tant que doctrine de la philosophie politico-raciale.

Or, en dehors de leur objectif déclaré : éduquer le peuple en vue d'un idéal républicain, ce désir de projeter leur politique dans l'avenir les a certainement portés à des mesures visant à les faire rester au pouvoir. Examinons brièvement cette législation.

(i) Le South-West Africa Affairs Amendment Act n°23 de 1949 a assuré au Gouvernement Nationaliste un supplément de six députés et deux sénateurs. L'Opposition critique sévèrement ce décret : il étend le droit de suffrage au peuple européen (25) de cette ancienne Colonie allemande, et les nouveaux représentants parlementaires ont tendance à faire cause commune avec le Parti Nationaliste.

En outre, l'Opposition se plaint que l'on ait accordé à ce peuple la proportion d'environ 4.000 électeurs par circonscription, tandis que, dans l'Union, le "poids" de représentation parlementaire - c'est-à-dire le quotient électoral - est d'environ 10.000 électeurs par député.

Mais à notre avis, cette manoeuvre des nationalistes procure en même temps trois autres avantages : (26)

1 - Vis-à-vis de la masse des adhérents du Parti Nationaliste c'est une victoire de

---

(25) - dont le corps électoral selon le Civil Rights League de Johannesbourg est de 23.000 citoyens et, d'après M. John Hatch, 26.000 (The Dilemma of South Africa, page 68).

(26) - outre l'accroissement de pouvoir par rapport à l'Afrikanerparty - fait qui a facilité la fusion de ce dernier avec le Parti Nationaliste.

tactique qui démontre la supériorité diplomatique de leurs chefs.

2 - Le fait d'avoir ainsi favorisé le peuple de l'Afrique du Sud-Ouest contribue à le rattacher plus intimement à l'Union, et rend plus réalisable le rêve de l'extension de l'Union sur toute l'Afrique Australe. (27)

3 - La proportion de la représentation parlementaire des citoyens de l'Afrique du Sud-Ouest est plus grande que celle des électeurs de l'Union. Ces nouveaux députés et sénateurs légifèrent non seulement pour leur territoire mais aussi pour l'Afrique du Sud. Le Gouvernement Nationaliste a rendu ainsi plus difficile sur le plan du Droit International la tâche de ses adversaires dans l'Organisation des Nations Unies. Ceux-ci cherchent

---

(27) - Plusieurs politiciens se sont occupés de la possibilité d'intégrer la Rhodésie du Sud dans l'Union. Cet Etat a imité en quelque sorte la politique de "ségrégation" de l'Afrique du Sud. Une société culturelle d'Afrikaners fondée dans ce territoire s'est transformée en 1951 en un nouveau groupement politique rhodésien, le Democratic Party. Cette communauté afrikaner a fondé aussi un journal écrit en afrikaans.

D'autre part, une école afrikaner en Kenya a été subventionnée par des collectes ramassées dans l'Union en Janvier 1953.

En outre, une école primaire sud-africaine qui admet seulement des enfants de souche européenne a été établie à Lourenzo Marquès - dans un territoire où le préjugé racial ne s'est jamais posé. Cet établissement est subventionné à la fois par le Gouvernement du Transvaal et par des commerçants sud-africains installés dans la capitale de la Province du Mozambique.

---

en effet à contrôler l'administration de l'Union sur ce territoire placé sous mandat par l'ancienne Société des Nations.

(ii) Si le South-West Africa Affairs Amendment Act est particulièrement adroit, le South African Citizenship Act de 1949 porte le coup de grâce à l'Opposition. Jusque là, tout sujet britannique devenait automatiquement citoyen sud-africain au bout de deux ans de résidence. Désor-

mais, il faut cinq ans.(28) En outre, l'intéressé doit formuler une demande de citoyenneté qui, d'ailleurs, n'est pas accordée de droit. Par ce moyen, plusieurs milliers de colons britanniques qui auraient été des électeurs - probablement adhérents de l'Opposition - seront exclus des prochaines élections.

(iii) Le Suppression of Communism Act n°44 de I950 et ses amendements de I950 et I95I a eu les effets suivants :

1 - Un député qui soutenait l'Opposition a été exclu du Parlement.

2 - Des syndicalistes comme M. "Solly" Sachs qui exhortaient les ouvriers contre le Gouvernement ont été écartés de la vie publique.

3 - L'organisation des trade unions qui s'opposaient à la politique du Gouvernement a été affaiblie.

4 - D'après la Civil Rights League de Johannesbourg, l'application de ce décret a ôté aux citoyens :
- la liberté d'opinion, de parole, et de presse;
- le droit de réunion et d'organisation sociale; et
- le droit de recours aux tribunaux.

Nous reconnaissons ici un symptôme de cette crise de droit dont nous a parlé notre professeur M. Jacques ELLUL dans son cours de Philosophie du Droit il y a quelques semaines : dans deux cas - la demande de citoyenneté des sujets britanniques et la mise en jeu de la procédure du Suppression of Communism Act - les pouvoirs judiciaires sont attribués à des ministres du cabinet,(29) ce qui écarte la compétence de juridiction ordinaire.

- oOo -

En conclusion, pourtant, nous devons mettre en relief le fait que le Gouvernement Nationaliste n'a pas

---

(28) - sept ans pour les étrangers.

(29) - Le Ministre de l'Intérieur (le Dr. Dönges) et le Ministre de la Justice (Me Swart).

abusé de ces pouvoirs ministériels(30). Bien plus, il s'est finalement conformé au jugement de la Cour d'Appel qui a annulé la création de sa "Haute Cour du Parlement". Cet affaiblissement de l'exécutif est-il le résultat de l'action des modérés au Gouvernement ou s'agit-il d'une action diplomatique pré-électorale? Nous avons montré les pouvoirs discrétionnaires que possède aujourd'hui le Gouvernement Sux-Africain : quel usage en fera le prochain cabinet choisi par le Peuple en avril prochain? L'objectivité ne nous permet pas de le prévoir, comme le fait M. Keppel-Jones, auteur de "l' histoire de l'Union Sud-Africaine jusqu'à l'an 2.000! " (3I)

V

L'ORGANISATION DU PARTI NATIONALISTE.

A notre avis, la véritable organisation du Parti Nationaliste n'est pas apparente dans ses statuts. Notre exposé sur l'Afrikanerdom démontre ses ramifications dans les cadres sociaux - économique, religieux et intellectuel. Examinons l'armature, la structure administrative du parti.

En théorie, il s'agit de cinq entités distinctes:

(i) Le Parti National de la Province du Cap,
(ii) Le Parti National de la Province du Transvaal,
(iii) Le Parti National de la Province de l'Etat Libre d'Orange,
(iv) Le Parti National de la Province du Natal et,
(v) Le Parti National de l'Afrique du Sud-Ouest.

Les leaders de ces cinq partis provinciaux sont, respectivement : le Dr . François Daniel Malan (Cap), Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères;

---

(30) - Outre le cas du député communiste, M. Sam Kahn, et du syndicaliste, M. Sachs, on peut citer celui de la suppression du journal "The Guardian", et quelques autres mesures prises par l'exécutif. Depuis la promulgation de ce décret, 3I4 individus dont I28 Européens ont été poursuivis. Neuf d' entre eux ont déposé des recours mais aucun n'a reçu un accueil favorable. Pourtant I.783 communistes votèrent en I948.

(3I) - Professeur d'Histoire de l'Université de la Witwatersrand, auteur de When Smuts Goes, I950.

Me. J.G. Strydom (Transvaal), Ministre des Terres et de l'Irrigation; Me. C.R. Swart (Etat Libre), Ministre de la Justice; M. N.C. Havenga (Natal), Ministre des Finances, Vice-Premier Ministre et leader de l'ancien Afrikanerparty; et le Dr. H.J. Steyn (Afrique du Sud-Ouest).

Ces cinq organisations sont liées par un Conseil Fédéral sous la présidence du leader du Parti, sur le plan national. Il y a un Congrès National et cinq congrès provinciaux. Ceux-ci élisent chacun deux délégués au Conseil Fédéral. Chaque province est divisée en districts, ceux-ci en circonscriptions; ces dernières à leur tour sont réparties en sections. Des comités exécutifs élus par les adhérents gèrent les affaires des sections. Il y a un Afdelings Bestuur (comité directeur) pour chaque circonscription; quelques-uns réunissent environ cinquante sections, qui y sont représentées par un, deux, trois ou même quatre délégués. Chaque Afdelings Bestuur envoie un délégué au Hoofbestuur (comité central) dans chaque province qui constitue un Dagbestuur (comité "quotidien"). Les comités centraux sont liés au caucus du Parti sur le plan national. Outre les délégués locaux, plusieurs membres siègent au niveau du Hoofbestuur, à savoir : les représentants du Jeugbond (Ligue de la Jeunesse Nationaliste), des associations d'ouvriers des mines, des chemins de fer, de l'industrie, etc...

Malgré nos efforts, nous ne sommes pas arrivés à découvrir l'articulation exacte du Parti Nationaliste. Notre curiosité sur ce point s'est heurtée à une certaine réticence diplomatique. Par exemple, répondant à nos sollicitations, on nous a écrit : (32)

> " ... Notre Parti comprend environ 2.500 sections
> " locales dans les quatre provinces et dans l'Afri-
> " que du Sud-Ouest... Nous ne pouvons pas vous
> " céder une carte de l'Afrique Australe des lieux
> " et des forces de nos sections locales... Pendant
> " les dernières années nous avons fait de grands
> " progrès dans les villes et dans les capitales..."

Les cotisations des adhérents varient de 6 d. à 5/- par an, mais "les fonds les plus importants" proviennent d'une fête locale, die stryd dag - jour des compétitions - tenue assez fréquemment. Par exemple, la circonscription du ministre, Mr. Strydom a réalisé de

---

(32) - Lettre officielle du 29 février 1952 signée par M. P.W. Botha, Secrétaire-Général du Parti Nationaliste dans la Province du Cap.

janvier à novembre I952, plus de £ 8.000; celle de Klerksdorp, £ 6.000, tandis que le total des cotisations recueillies par les sections ne dépassent pas £ 2.000.

Cependant, le Dr. Loock a déclaré au Parlement :

" ... quoique nous ne puissions pas réunir £ :
" I.900.000, nous pouvons, néanmoins, joindre
" £ I00.000 et accomplir davantage que M. Oppen-
" heimer... avec les £ I.000.000 ou £ 2.000.000...
" du Trust Fund..." (33)

- oOo -

Le Jeugbond est en quelque sorte une miniature du Parti Nationaliste. Il groupe les jeunes Afrikaners et les éduque en fonction de la tradition républicano-nationaliste. C'est une organisation politique de la jeunesse dans laquelle sont recrutés les futurs membres actifs du Parti Nationaliste. Rattaché au Parti, ce mouvement se fait représenter aux comités politiques des adultes.

On dit que Die Jeugbond est destiné à devenir la force la plus puissante chez les étudiants du pays.

Or, comme la jeunesse sud-africaine - et de langue anglaise et de langue afrikaans - est élevée de plus en plus dans la tradition nationaliste, l'abaissement de l'âge requis pour être électeur, viendrait favoriser le Parti du Dr. Malan. C'est pourquoi les politiciens de l'Afrikanerdom s'efforcent de réduire de 2I à I8 ans l'âge minimum des électeurs.

- oOo -

Il ne nous reste plus à passer en revue que trois pressure groups qui, autour du Parti Nationaliste, renforcent le pouvoir politique de l'Afrikanerdom : d'abord la société secrète des Broers, ensuite l'organisation para-militaire nationale-socialiste - Die Ossewa - Brandwag - puis les Eglises Réformées Hollandaises et, finalement, les trade unions récemment organisés sous l'influence nationaliste. Dans des chapitres successifs nous examinerons ces groupements socio-politiques et leurs liaisons avec le républicanisme calviniste du Parti du Dr. Malan, en complément à notre étude des forces de l'Afrikanerdom.

---

(33) - Hansard, le I9 février I952.

CHAPITR IX

DIE AFRIKANER BROEDERBOND (I)

-:-:-:-:-:-:-

D'après Henry GIBBS, le Broederbond est

" ... une étrange société secrète qui a l'air d'être arrivée dans la brousse directement de l'Europe du Moyen-Age ... "

et dont

" ... l'histoire est une des plus fantastiques du XX° siècle ... " .

Selon l'avis du Sénateur CONROY, c'est

" ... l'organisation la plus dangereuse jamais établie ... fondée par des predikants (2), afin d'établir une république dans l'Afrique du Sud ... (organisation) qui contrôlerait le Parti Nationaliste ... "

Si nous acceptons la généralisation du général HERTZOG, c'est le Parti Nationaliste souterrain, tandis que celui-ci est le Broederbond à la surface. Ajoutons que le Maréchal SMUTS l'a décrit de la façon suivante (3):

" ... une organisation dangereuse, maline, politique et fasciste... dont le contrôle, la direction, l'admission et les activités sont strictement secrètes et qui forment une sorte de Gestapo ... "

(I) - Ligue des Frères Afrikaners.
(2) - Pasteurs des églises réformées hollandaises.
(3) - Au congrès de l'United Party à Bloemfontein en 1944.

Or, l'étude de Die Broederbond nous a été extraordinairement difficile à cause de l'attitude de ces dirigeants car, quoiqu'ils soient au courant de l'esprit objectif que nous avons adopté, ils se sont refusés de nous fournir les renseignements demandés et nous ont renvoyé à la presse. Nous avons insisté auprès du Secrétaire-Général en le priant de reconsidérer sa décision afin de nous permettre de pouvoir présenter de la façon la plus sérieuse et sans parti pris les deux aspects de la question, mais en vain : nous devrions rechercher dans les annales de la presse (4). C'est ainsi que notre exposé, à cause de la mauvaise volonté du conseil exécutif de Die Broederbond, ne fait que réunir des allégations déjà connues, néanmoins sous une forme assez dispersée, du public sud-africain; mais il convient de dire que nous nous sommes efforcés toujours de respecter la réputation d'une organisation qui, en tout cas, est soutenue, si non activement, du moins passivement, par la majorité d'Afrikanerdom. Dans cet esprit, nous estimons qu'il est juste de faire préfacer cette partie de notre travail par l'observation suivante : - bien que nous ayons parlé avec des centaines d'Afrikaners de tous les milieux sociaux et en plusieurs endroits de l'Union de cette société secrète, personne ne nous en a dit du mal, et beaucoup d'entre eux ont justifié son existence en invoquant celle de l'organisation dite Sons of England. Ceci dit, nous tracerons l'historique de ce mouvement qui a, dit-on, profondément influencé la politique du pays.

Il y a trois théories soutenues quant à la fondation de Die Broederbond : l'une prétend qu'il s'agit d'une société secrète formée pendant la rébellion de 1914 ou peu après; une autre affirme qu'elle est le résultat de l'initiative culturelle de dix-sept Afrikaners vers la fin de la première guerre mondiale; et la troisième qu'elle trouve son origine dans un groupe de vingt-huit républicains afrikaners réunis en 1918.

---

(4) - Correspondance avec le Professeur J.C. VAN ROOY, M. I. LOMBARD et autres.

On donne quatre explications à l'objectif initial du Broederbond : la renaissance de l'Afrikanerdom, l'établissement des écoles de langue Afrikaans;"la nationalisation de l'Afrique du Sud sous l'hégémonie des Afrikaners", soit encore "l'élimination de tout individu de langue anglaise des services publics".

Or, si ce sont réellement ces buts que vise Die Broederbond, ils sont atteints en ce qui concerne la renaissance del'Afrikanerdom et l'établissement des écoles de langue afrikaans; par contre, si nous examinons le troisième but, celui-ci est loin d'être accepté par les forces de l'opposition au gouvernement actuel. Enfin, l'éviction des fonctionnaires de langue anglaise des services publics est en opposition avec la constitution (5) puisque tous les fonctionnaires sont obligés de connaître les deux langues officielles. Néanmoins, il se peut qu'il y ait davantage d'Afrikaners qu'auparavant (surtout depuis I948) exerçant une fonction publique; mais ils parlent aussi l'anglais, comme seconde langue il est vrai.

Le dernier congrès public du Broederbond a eu lieu en I933. C'est alors que son président dit :

> " ... En raison de ses buts culturels et économiques, l'Afrikaner Broederbond aura à se dédier aux besoins constitutionnels de notre peuple. A cet objectif on doit ajouter une forme afrikaner de gouvernement pour l'Afrique du Sud, ... (gouvernement qui se personnalisera dans notre chef d'Etat ... Ce sera l'os de notre os et la chair de notre chair ... "

Au début de I934, le Professeur VAN ROOY et M.I. LOMBARD, respectivement président et secrétaire-général de la société devenue entièrement secrète, ont publié une circulaire où l'on lisait :

> " ... Notre solution aux maux de l'Afrique du Sud ne vise pas la question de l'hégémonie des partis, mais exige que l'Afrique du Sud soit gouvernée par l'Afrikaner Broederbond ..."

Vers la fin de I935 le Général HERTZOG s'est prononcé. Il a férocement stigmatisé en public la mystérieuse organisation et a dénoncé l'appartenance du

---

(5) - Article I52 du South Africa Act de I909

Dr. MALAN et plusieurs autres politiciens à ce groupe. Il a d'ailleurs précisé le caractère de leur action en tant que membres de cette société secrète :

> " ... Comme le Dr. MALAN, ils ont juré de ne pas coopérer avec la population de langue anglaise et d'être en conflit racial avec leurs compatriotes ... "

Il semble que, depuis 1934, où l'un de ses chefs s'est rendu en Allemagne, le Broederbond soit organisé selon un système de cellules, en rapport direct avec l'Algemene Raad (6). Ce conseil élit les membres de l'organe exécutif, l' Uitvoerende Raad (7), d'où sortent trois leaders, dont l'un est président. Le secrétaire-général jouit d'une importance considérable. Ce sont ces deux derniers qui, le 14 Décembre 1944, ont répondu publiquement au Maréchal SMUTS qui accusait Die Afrikaner Broederbond d'être 'n soort van geheime heemraad onder die volk (8), visant à promouvoir les intérêts d'une petite section d'Afrikaners tout en feignant un rôle protecteur des idéaux d'Afrikanerdom. SMUTS a annoncé que l'organisation n'avait jamais eu plus de 2.500 adhérents, mais tous occupant des postes d'influence. Ce sont, dit-il, pour la plupart des predikants (environ 200) (9), des instituteurs, des fonctionnaires, des politiciens, des professeurs, etc .. Il a dénoncé d'ailleurs l'intention du Parti Nationaliste de s'emparer, au moyen du Broederbond, de tout comité public, de toute organisation, soit privée soit officielle à travers le pays, dans l'Etat et dans l'Eglise.

La réponse à laquelle nous avons fait allusion a été publiée avec la préambule suivante :

---

(6) - Conseil Général
(7) - Dit " Les Douze Apôtres ".
(8) - " Une sorte de conseil secret et autoritaire sous le peuple ".
(9) - D'ailleurs Jan SMUTS ainsi que sa famille fréquentaient l'Eglise réformée hollandaise.

" ... L'Afrikaner Broederbond est né de la conviction profonde que la nation afrikaner fut implantée dans ce pays par la main de Dieu et qu'elle est destinée à poursuivre son existence de nation douée de son caractère et de son destin propre ... "

Cette déclaration veut-elle dire que les autres peuples intégrés dans la nation sud-africaine - les Britanniques, les Juifs, les Noirs, les Métis, les Indiens, etc. - n'y furent pas implantés par " la main de Dieu " ? Prétend-elle que seuls les peuples implantés dans un territoire " par la main de Dieu " ont le droit de forger leur caractère et leur destin ? Et en supposant que les réponses à ces questions soient affirmatives, comment savoir si un peuple a été implanté dans un territoire " par la main de Dieu " ? Nous nous abstiendrons d'y répondre, car nous ne voudrions pas mêler des dogmes théologiques à un travail sur la politique qui cherche une orientation positive.

Selon ses statuts, les buts de Die Afrikaner Broederbond sont, inter alia :

(a) - La protection des intérêts du peuple afrikaner (IO);

(b) - La renaissance d'une assurance nationale parmi les Afrikaners;

(c) - L'amour de la langue, de la religion, des traditions, du pays et du peuple afrikaners; et

(d) - l'établissement d'une unanimité de tous les Afrikaners qui travaillent pour le bien-être de la nation afrikaner.

La publication en question a reconnu que

(IO) - Par " peuple afrikaner " on entend ceux dont la langue est l'afrikaans, qui sont de la foi protestante, qui croient à la direction de Dieu en ce qui concerne le destin des Nations et qui sont intransigeants en ce qui concerne le maintien de leur qualité d'Afrikaners, n'acceptant de reconnaître comme patrie que l'Union Sud-Afri-

Die Afrikaner Broederbond comptait à peu près 2.500 membres et a donné le chiffre exact de 2.672, dont 8,4%, affirmait-elle, était des fonctionnaires, et 53% des instituteurs, tandis que le reste était " pour la plupart des fermiers ". Elle expliquait que ses membres ne prétendaient que servir la nation afrikaner. Quant à son organisation interne, les représentants de Die Broederbond ont revendiqué une structure démocratique du fait que tout exécutif, disaient-ils, est élu annuellement par ses membres, et le conseil exécutif suprême est élu tous les deux ans au scrutin secret exercé par des délégués choisis sur le plan local et envoyés à un congrès.

Le Président et le secrétaire-général de la Société ont rejeté l'accusation de SMUTS suivant laquelle elle favorisait un régime national-socialiste en Afrique du Sud. Elle n'a pas eu de relations avec les chefs nazis allemands; elle n'a jamais divulgué les secrets de l'Etat; elle ne fut pas subversive; et elle n'a pas non plus encouragé le sabotage pendant la guerre.

Or, s'il est vrai que Die Afrikaner Broederbond n'est pas national-socialiste, ne se livrant pas à des activités subversives et n'encourageant pas aux actes de sabotage pendant la guerre, il est indéniable que des personnalités réputées en faire partie, ne purent nier avoir exercé en quelque sorte ces fonctions ou soutenu ces doctrines. Prenons l'exemple du Dr. Hans VAN RENSBURG et de tous les membres du Grand Conseil de Die Ossewa-Brandwag : ce sont, dit-on, tous des Broers (II). Le chef de Die Nuwe Orde (I2), M. Oswald PIROW, occupe aussi une place importante dans cette organisation secrète. Ces politiciens et leurs associés se portent ouvertement vers le national-socialisme et ont exercé une activité pro-allemande plus ou moins efficace pendant la dernière guerre mondiale dans le but déclaré de faire cesser le soutien en faveur des alliés.

(II) - " Frères " - de Die Broederbond.
(I2) -"Le Nouvel Ordre", mouvement politique de tendance nationale-socialiste.

D'ailleurs, il nous semble que, d'une façon générale, Die Afrikaner Broederbond, société secrète, agit, non pas en tant que groupe, mais plutôt à travers l'action individuelle de ses membres. On dit, en ce qui concerne cet aspect de son existence, que la plupart, si non tous les ministres du cabinet de Malan sont des Broers; on dit aussi qu'environ 60 députés y sont inscrits.

A titre d'argument, admettons que ce soit véridique et posons les questions suivantes :

- Dans quelle mesure ces députés sont-ils libres et jusqu'à quel point votent-ils les projets de loi en tant que représentants de leurs circonscriptions ?

- A quel degré sont-ils soumis d'un côté à la pression du Parti Nationaliste dominé par le caucus et, de l'autre, à l'influence du Broederbond ?

- Cette société secrète contrôle-t-elle vraiment le Parti Nationaliste, ou est elle simplement un instrument du parti ?

- N'est-elle pas plutôt une organisation entre les mains des Eglises Réformées Hollandaises, vu qu'elle comprend, dit-on, 10% de predikants ?

Nous ne saurions y répondre. Cependant, il se peut que ce soit Die Broederbond qui ait provoqué le congrès du parti HERTZOG en 1939 et qui l'ait écarté de la vie politique en raison de l'impasse entre les forces d'Afrikanerdom et la majorité parlementaire sur la question de l'entrée de l'Union dans la guerre en 1939. Le Général HERTZOG dit, de plus, que le Dr. MALAN, devenu Broer en 1933, a été obligé par ses relations avec cette société secrète de poursuivre une politique de division nationale et de conflit racial; le général, alors premier ministre, l'a accusé d'être passé, brusquement, du camp des protagonistes à celui des antagonistes de l'unité afrikaner.

A ce sujet, il convient de signaler que tous les Afrikaners ne sont pas nationalistes, et moins encore des fanatiques extrêmistes de l'Afrikanerdom. Au contraire, il existe des citoyens d'origine et de tradition hollandaise et huguenotte qui s'opposent carrément à la politique d'une nation à parti unique de tendance national-socialiste, à base calviniste-républicaine, ou à politique d'apartheid. Or, ces citoyens sont traités de " Loyal Dutch " (I3) et considérés comme des traitres par leurs compatriotes de langue afrikaans. Sur ce point, citons un extrait de discours prononcé, dit-on, par M. Eric LOUW (I4), actuellement Ministre des Affaires Economiques :

> " ... Nous réglerons les comptes avec les Loyal Dutch ... Dans le passé, l'Afrikaner a pardonné et oublié trop vite. Nous ne commettrons plus cette erreur ... On a établi un comité de vigilence ... Nous dresserons des listes " rouges " ... "

On distingue ici l'esprit de lex talionis. Provient-il de l'influence de l'Ancien Testament, si populaire dans la tradition d'Afrikanerdom ? Ce même esprit apparaît dans le rite auquel, dit-on, il faut se plier lors de la cérémonie d'initiation d'un nouveau membre du Broederbond. Le maître du rituel chante :

> " ... Celui qui trahit le Bond sera détruit par le Bond. Le Bond ne pardonne ni n'oublie jamais. Sa vengeance est rapide et sûre. Nul traitre n'a échappé jusqu'ici à sa juste punition ... "

(I3) - " Hollandais Loyaux ", c'est à dire, loyaux aux Britanniques. Il faut signaler, en outre, que le mot " Dutch ", anglais qui veut dire " Hollandais " est méprisant et a été remplacé dans le vocabulaire sud-africain par Hollander, mot qui n'est pas anglais.
(I4) - à Beaufort West, le I9 Juillet I940.

Nous sommes donc en présence d'une organisation puissante, secrète, serrée, bien dirigée, qui se ramifie non seulement dans les classes sociales intellectuelles mais aussi chez les politiciens et les fonctionnaires, sans oublier tout le reste du peuple afrikaner adhérant aux Eglises réformées hollandaises, qui forment l'épine dorsale spirituelle de l'Afrikanerdom. D'autre part, à travers des personnalités comme le Dr. DÖNGES - Broer, élément actif du FAK, du Reddingsdaadbond, de l'Ekonomiese Instituut, du Sentrale Volksmonumentekomite, membre du conseil de la plus grande église réformée hollandaise et actuellement Ministre de l'Intérieur - Die Broederbond est assez bien placé pour pouvoir exercer une action unificatrice et coordinatrice sur tous les organes d'Afrikanerdom - religieux, politique, économique, culturel et sociaux.

CHAPITRE X

DIE OSSEWA - BRANDWAG (I)

Die Ossewa - Brandwag est une organisation paramilitaire, national-socialiste, républicaine, anti-communiste et chrétienne, aujourd'hui presque alliée avec le Parti Nationaliste. Il est un des pressure groups de l'Afrikanerdom.

Connu en Afrique du Sud com "Die O.B.", il fut fondé par son premier "kommandant-general", le lieutenant-colonel Laas et d'autres chefs de langue afrikaans du Cap. Ce mouvement trouve ses origines dans :

> " ... la ferveur mystique et fraternelle qui s'est
> " manifestée lors du Centenaire des Voortrekkers"...
> " (2)

tenu au Cap en I938. Les objectifs essentiels étaient au début :

> " plutôt culturels et dans l'esprit de la célébration
> " du Centenaire..."

Mais il convient de noter que le mouvement ne s'est point arrêté avec la clôture des fêtes : au contraire, on peut affirmer que ces festivités n'ont fait que servir à lancer l'organisation.

En I940, M. J.A. Smith prit la place de "Kommandant-general". Plus tard, lui et le "Grand Conseil" du mouvement prièrent le Dr. van Rensburg (3) d'accepter

---

(I) - Afrikaans qui signifie "Les gardiens du char à boeufs", symbolisant les pionniers boers.

(2) - Centenaire des Pionniers Boers qui ont fait le Grand Trek de I834 jusqu'en I838.

(3) - Né en I898, licencié ès-lettres et docteur en droit de l'Université de Stellenbosch, M. Hans van Rensburg est devenu sous-secrétaire en I930 et plus tard Secrétaire de Justice de l'Union. Dans l'armée il a été promu du grade de soldat à celui de colonel-commandant. Il a renoncé à sa position d'Administrateur de l'Etat Libre d'Orange - poste équivalent à celui de gouverneur d'une colonie - pour devenir "commandant-général" et leader de "Die O.B." Selon South African Nationalism, its Black Record in The I939-I945 War, page 9, "il ne s'est inscrit à l'O.B. que lors de sa nomination comme "commandant-général" à £ : I.000 par an".

ce poste. Le nouveau leader a déclaré :

" Comme le Sinn Fein en Irlande, Die Ossewa-Brandwag
" en Afrique du Sud est venu pour demeurer, demeurer
" et construire l'avenir de la Nation."

De I938 à I944 le caractère de "Die O.B." a été complètement changé. Citons ici l'histoire de cette transformation d'après le livre(4) publié par le Dr. van Rensburg pour défendre son organisation contre les accusations de la presse sud-africaine de langue anglaise (5).

Préconisant une politique de neutralité, Dié Ossewa - Brandwag de même que maintes autres organisations nationalistes pendant la guerre, a voulu conduire la Nation vers un régime républicain, à tendance nationale-socialiste. De ce fait, ce groupement a été en butte aux persécutions :

"... des limiers de la police, des Emergency Regu-
" lations(6) et d'une campagne sans précédent
" d'intimidation et d'abus".

Le Dr. van Rensburg allègue que :

"... des centaines de ses adhérents furent internés
" sans jugements... et que d'autres furent arrêtés
" ou ont subi des descentes de police dans leurs
" maisons en pleine nuit."(7)

Il explique ensuite que cette persécution ne pouvait avoir qu'un effet : faire passer une partie des activités du mouvement dans la clandestinité. D'après lui cette poursuite partisane :

---

(4) - Some facts about the "Ossewa - Brandwag" pages 8 et 9.

(5) - "The Cape Times," "The Forum", "Arthur Barlow's Weekly", "Burnside's Weekly", "Fighting Weekly" et la presse juive pendant I944.

(6) - mesures exceptionnelles prises par le Gouvernement diminuant les libertés publiques pendant la Guerre de I939 à I945.

(7) - Some facts about the "Ossewa - Brandwag", page 8

"... transforma l'organisation plutôt culturelle
" en un instrument politico-national tissé inex-
"tricablement dans l'avenir du peuple".

-oOo-

Die Ossewa - Brandwag est devenu plus important depuis l'adoption de ses nouveaux statuts, le 27 mai I940. Le I5 Janvier I94I il a commencé une campagne nationale en faveur de sa politique républicaine. Il se peut que les nationalistes se soient mis d'accord alors avec lui à cause de son grand pouvoir.

Au cours des premières années de la guerre, "Die O.B." comptait environ 200.000 adhérents. Au Parlement le 4 février I94I le Dr. Malan déclara :

" Vous devez laisser Die Ossewa Brandwag en paix.
" Le fait que 300.000 à 400.000 personnes se sont
" déjà inscrites à l'"O.B." prouve quelle place il
" a prise dans le coeur du peuple..." (8)

Or, il ne faut pas oublier que la question de la déclaration des hostilités à l'Allemagne en I939 a provoqué une crise ministérielle et la scission du pacte formé en I934 entre Hertzog et Smuts. Parlant de cette époque de la vie de l'"O.B.", M. Walter Theimer affirme : (9)

" Le Parti de Malan sympathisa presqu'ouvertement
" avec Hitler, mais tout de même des mouvements...
" fascistes s'en sont séparés (I0). L'un d'eux, Die
" Ossewa-Brandwag devint une organisation para-
" militaire avec le Dr. van Rensburg, le concurrent
" principal du Dr. Malan comme chef du mouvement
" national."

L'époque prospère du mouvement en tant qu'organisateur des masses, se situe entre I942 et I944. Soutenu par l'homme du peuple de langue afrikaans - "l'étu-

---

(8) - Hansard, 2I96 du 4 février I94I

(9) - Encyclopaedia of World Politics, du chapitre sur l'Union Sud-Africaine.

(I0) - "Les Chemises Grises", "Les Chemises Noires", Die Volksparty, Die Boernasie, Die Boerevolk, Die Handhavwersbond de Gert Yssel et Die Nuwe Orde de Mc Oswald Pirow, etc...

diant, l'ouvrier, et le petit fermier... l'employé ferroviaire, le commis, le garçon, le laboureur"(II) - Die Ossewa - Brandwag a ramassé plus de £ 45.000 en deux ans. Le Dr. van Rensburg a écrit :(I2)

" ... avec leurs maigres salaires ces gens nous ont
" aidés volontairement et régulièrement".

D'autre part, on lit (I3) que, pendant la phase nazie de Die Ossewa - Brandwag :

" ... le Dr. Malan ... l'a béni et a menacé d'aller
" en prison pour le défendre si le Gouvernement
"(l'United Party) osait restreindre sa liberté de
" développement."

Il a justifié cette attitude par la déclaration suivante :

" Die Ossewa - Brandwag est une puissante organi-
" sation qui désire discipliner notre peuple et nous
" rendre plus aptes à réaliser nos idéaux nationaux.
" Nous avons besoin de Die Ossewa - Brandwag d'un
" côté et du parti politique de l'autre..."

Cependant, plusieurs politiciens nationalistes craignaient l'entrée de ce mouvement para-militaire au Parlement sans que le groupe du Dr. Malan en bénéficiât. De fait le Dr. van Rensburg publia un tract annonçant l'intention de son organisation d'entrer activement dans la politique, tout en refusant l'allégeance au Parti Nationaliste. En août I94I les deux chefs se sont attaqués.(I4) L'Opposition parlementaire, présidée par le Dr. Malan, réalisa un front commun avec le Gouvernement Smuts sur une question : la liquidation de Die Ossewa Brandwag. Le leader du Parti Nationaliste ordonna à tous ses adhérents de démissioner du groupe du Dr. Hans van Rensburg. Celui-ci organisa en revanche un front parlementaire qui ne tomba qu'en I945.

-oOo-

(II) - Some facts about the "Ossewa-Brandwag" page 2I.

(I2) - ibid, loc. cit.
(I3) - 'n Politieke Handleiding, pages I6 et I7

(I4) - D'après Henry Gibbs, op.cit., "tous deux furent réprimandés par les Allemands parlant à Radio Zeesen, qui classa la liberté de la presse en Afrique du Sud comme une manoeuvre de Smuts afin de rendre publiques les querelles des nationalistes, ce qui contribuerait à la désintégration de l'Afrikanerdom."

Passons à l'étude de la philosophie politique de Die Ossewa - Brandwag. Sur ce chapitre le Dr. van Rensburg est franc(I5) : son groupement demande la suppression des institutions parlementaires, provinciales et municipales. Il exige l'établissement d'un :

" ... seul Gouvernement fort, expert et autoritaire
" pour toute l'Union et au sein duquel le peuple et
" les groupes corporatifs du pays seraient directe-
" ment représentés..."

Le nouvel Etat doit être :

"... chrétien et national et non libéral..."

Cette transformation de l'Etat doit être assurée en accord avec :

" ... les Eglises chrétiennes reconnues (I6), en
" extirpant la propagande anti-chrétienne et com-
" muniste..."

Die Ossewa - Brandwag cherche ouvertement à abolir la démocratie sud-africaine et :

" ... à renverser le système des partis politiques
" qui scinde la Nation en groupes opposés (I7)"

En même temps il prétend détruire "le capitalisme à contrôle international" et "le communisme sans Dieu ni race". Il s'oppose également à la liaison impériale.

Cependant, malgré son intention de bannir les partis politiques de l'Afrique du Sud, Die Ossewa - Brandwag ne songe pas à se retirer avec eux. Désormais, c'est lui le parti unique qui gèrerait l'administration publique. D'après son programme :

" La politique nationale doit remplacer la politique
" des partis... Le système des partis doit s'effacer
" devant une organisation nationale".

(I5) - op. cit.

(I6) - On ne précise pas quelles sont les Eglises chrétiennes qui sont ou seront reconnues.

(I7) - Statement by the Council on the Policy of the Ossewa - Brandwag, publié après les élections parlementaires de I943.

(c) "l'union de la famille (22) aux divers groupes corporatifs et culturels, liant ainsi toutes les puissances de la Nation en une seule entité, (23) entité dans laquelle la République sera fondue..."

Dans la préface de l'opuscule publié pour réfuter les attaques de la presse sud-africaine de langue anglaise en I944, le Dr. van Rensburg a écrit :

" ... ce petit livre présente Die Ossewa-Brandwag...
" comme le héraut et le précurseur d'une république
" autoritaire, nationale dans son attitude vis-à-vis
" des problèmes sociaux, sociale dans son attitude
" vis-à-vis des questions nationales."

Il a conclu cet avant-propos en avouant franchement :

" ... si nos adversaires l'appellent National-
" Socialisme, l'accusation nous laisse impassibles.
" A la vérité, nous le prenons comme un compliment."

Ailleurs il a écrit :

" ... établir un Etat autoritaire national-socialiste
" ... sera la juste récompense des exigences uni-
" verselles de notre siècle..."

D'après M. Henri Gibbs(24), les pamphlétaires nationalistes ont combattu les leaders de Die Ossewa - Brandwag, désireux de s'emparer du pouvoir et d'établir une république, par la publication du projet d'une constitution républicaine nationale — calviniste, dont les buts coincidaient avec ceux de Die Ossewa - Brandwag. Cette brochure, Die Republikeinse Orde (25) parue en I942,

---

(22) - Cf. l'Encyclique de Léon XIII, Rerum novarum de I89I, sur la condition des ouvriers.

(23) - Cf. chez les Portugais, la Câmara Corporativa, deuxième Chambre du Parlement qui réunit, dans une seule entité, tous les groupes économiques et culturels de la Nation.

(24) - op.cit.

(25) - Die Republikeinse Orde : Party se Toekomsbeleid sous deur dr. Malan uiteengesit (L'Ordre Républicain : la politique future du Parti selon l'avis du dr. Malan). Cet opuscule rejeta la démocratie en faveur du national-socialisme.

a été presqu'oubliée de nos jours.

Répondant à notre question quant aux objectifs et à la politique actuelle de son organisation, le Dr. van Rensburg nous a signalé (26) que, malgré la date de parution du petit livre d'où provient l'essentiel de notre exposé :

" ... les seuls développements ont été un relâchē-
" ment graduel des activités de Die Ossewa - Brandwag"

depuis le temps de guerre et le remplacement du Gouvernement Smuts en I948 par celui du Dr. Malan.

-oOo-

Examinons l'articulation et l'administration de ce groupe.

Die Ossewa-Brandwag divise l'Union, pour faciliter son administration, en six régions.(27) Il est gouverné par un "Grand Conseil" où les six régions sont représentées par des délégués élus par les organismes régionaux. Le"Grand Conseil" élit son leader, le "Kommandant-general".

Aux cotisations des membres s'ajoute le bénéfice des fêtes locales. Sur les fonds administrés localement, un pourcentage est réservé à l'autorité centrale du mouvement. La comptabilité est certifiée par des experts-comptables reconnus.

Son Youth Front, la section de jeunesse de Die Ossewa-Brandwag s'est amenuisé depuis I948. Comme les adultes, les jeunes adhérents montrent, eux aussi, une tendance à s'unir au Parti Nationaliste.

-oOo-

Quel est l'avenir réservé à Die Ossewa Brandwag? Si confiant pendant les premières années de la guerre, si persévérant jusqu'ici, son leader commence à l'être

---

(26) - dans sa lettre du 6 avril I952.
(27) - le Transvaal du Nord, le Transvaal du Sud, le Natal, l'Etat Libre d'Orange et les deux provinces - est et ouest - du Cap. Il est curieux de constater que, malgré son opposition aux institutions provinciales, ce groupement les conserve et les utilise dans son organisation administrative.

moins. De fait, il a renoncé à son poste de kommandant-general avant une réunion des chefs du mouvement tenue pendant le premier trimestre de I952. Voici l'explication de cette décision :(28)

" ... les dangers qui nous attendent sont tels que
" nous devons serrer les rangs nationalistes... En
" agissant de la sorte, je suis en train de repen-
" ser les difficultés qui tendent à empêcher ce
" développement. En raison des divergences d'opinion
" sur ce point, avec une petite minorité influente
" du Cap, j'ai donné ma démission... et abandonné
" les éléments les plus intransigeants..."
(29)

La presse afrikaans accueille son action, en appelant Die Ossewa-Brandwag un phénomène de crise, crise disparue lors de la victoire électorale du Dr. Malan en I948. Par contre la presse de langue anglaise se félicite de la décadence de ce mouvement dont le but était un Etat à parti unique, en rappelant le passé en ces termes :

" La démission du Dr. Hans van Rensburg comme
" Kommandant-General de Die Ossewa - Brandwag il-
" lustre une nouvelle phase du déclin et de la
" chute d'un mouvement jadis orgueilleux et qui se
" vantait de ses centaines de milliers d'adhérents...
" Ce chef auparavant si grand et tout-puissant...
" dit qu'il ne peut plus contrôler les développements
" du mouvement..."(30)

Il se peut que le Dr. van Rensburg cherche à rentrer dans le troupeau nationaliste(3I)maintenant que le Parti du Dr. Malan est au pouvoir. Tout au moins,

---

(28) - extrait d'une lettre personnelle du Dr. van Rensburg qui m'a été adressée le 6 avril I952.

(29) - par exemple, Die Vaderland du I3 février I952.
(30) - The Friend du I4 février I952.

(3I) - Quelques jours avant notre départ de Prétoria au début de novembre I952, le Professeur Malan et M. Serfontein, Chief Whip du Parti Nationaliste qui nous a reçu à Union Buildings, nous ont communiqué dans des interviews que le Dr. van Rensburg avait été accepté comme candidat nationaliste pour la circonscription de Vrederfort aux prochaines élections.

s'efforce-t-il d'exhorter ses adhérents à appuyer le Gouvernement actuel. A ce sujet le Dr. van Rensburg nous a écrit récemment ce qui suit :

" ... Par la Fusion de M. Havenga et de celui-ci
" (le Dr. Malan)... beaucoup de membres de Die
" Ossewa - Brandwag qui avaient été conduits dans
" les rangs du parti de M. Havenga (32) sont devenus
" des adhérents du nouveau Parti National. De ce
" fait, j'espère qu'une grande partie des griefs
" existant entre les membres actifs de l'O.B. et
" les politiciens du Parti Nationaliste sera apaisée
" en son temps".

D'après Henry Gibbs (33) le leader de cette organisation para-militaire ainsi que tous les membres de son "Grand Conseil" sont des Broers, c'est-à-dire les adhérents de Die Broederbond. Il ajoute que cette société secrète a préparé des accords dans le passé avec les nationalistes.

S'agit-il à l'heure actuelle d'une autre manoeuvre de cette société en vue de conduire les membres de Die Ossewa-Brandwag au sein du parti du Dr. Malan? Sommes-nous en présence d'une nouvelle étape vers la réalisation d'une république boer? Les Broers veulent-ils exercer davantage de pression sur le caucus nationaliste actuellement au pouvoir afin d'accélérer l'établissement de cette République? Sera-t-elle au sein ou hors du Commonwealth? L'avenir nous le dira.

---

(32)- Leader de l'ancien Afrikanerparty récemment fondu avec le Parti Nationaliste.

(33)- op. cit.

CHAPITRE XI

- LA POLITIQUE ET LES EGLISES -

On reconnaît vingt-six églises différentes légalement établies en Afrique du Sud, sans compter les diverses sectes qui leur sont affiliées. D'aprés le recensement de 1936, 32.338 individus seulement sur une population totale de 6.596.689, soit à peu près 0,5% étaient des athées. Ces chiffres démontrent l'importance de la religion dans la vie sociale sud-africaine. D'ailleurs, le facteur religieux comme le problème racial est excessivement complexe, car dans l'Union plus que dans n'importe quel autre pays, la pensée religieuse de l'Occident est en conflit ouvert avec les sentiments théologiques de l'Orient. De plus, quatre grandes divisions ethniques - Blancs, Bantous, Asiatiques et Métis - se répartissent parmi les différents blocs religieux qui les influencent d'une façon qui ne peut manquer de produire des conséquences d'ordre politique. Voilà pourquoi nous sommes obligés d'inclure dans cette oeuvre une étude des églises et de leur influence sur la vie sociale de l'Union.

On ne peut nier que toute force culturelle exerce son influence plus ou moins profondément sur la formation du climat politique d'un pays. A notre avis cette influence est déterminante en Afrique du Sud plus qu'ailleurs, puisque les associations religieuses s'y arrogent bien que indirectement, des pouvoirs politiques. Le fait politique étant intimement lié aux préjugés raciaux, ce phénomène psychologique dominent toute la vie et la pensée sud-africaine.

Il convient donc, d'étudier les organisations ecclésiastiques, quant à leur influence sur le panorama politique de l'Union, du point de vue des différentes races, selon la classification des religions et à la lumière des courants politiques. C'est ainsi que nous distinguons de prime abord cette division dichotomique à la page suivante.

L'analyse de ce tableau nous permet d'observer l'existence dans le pays de deux grands groupes religieux : le christianisme et les autres croyances théologiques. Ces deux groupes sont subdivisés de telle façon qu'ils forment sept courants religieux, à savoir :

(1) Les églises réformées hollandaises;
(2) Les églises protestantes de langue anglaise;
(3) Les églises anglicanes et autres sectes catholiques, protestantes envers Rome.
(4) L'église catholique romaine.

LES ORGANISATIONS RELIGIEUSES EN AFRIQUE DU SUD

EGLISES CHRÉTIENNES

- Églises Chrétiennes non-Catholiques
  - Églises Protestantes non-Catholiques
    - ÉGLISES RÉFORMÉES HOLLANDAISES
      - Gereformeerde Kerk van Suid Afrika
        - Verenigde Kerk
      - Nederduitse Gereformeerde Kerk
        - Nederduitsch Hervormde Kerk
          - Nederduits Hervormde of Gereformeerde Kerk
    - Église Protestantes de langue anglaise
- Églises Catholiques
  - Églises Catholiques non-Romaines
  - Églises Catholiques Romaines

ÉGLISES NON-CHRÉTIENNES

- Le Judaïsme
- Religions Asiatiques
  - Religions Monothéistes
    - Mahométisme
    - Autres Religions
  - Religions Polythéistes
    - Hindouïsme
    - Autres Religions

(5) Les synagogues juives.
(6) Les mosquées mahométanes.
(7) Les temples hindous.

Du point de vue des liaisons raciales avec ces différentes organisations ecclésiastiques, il faut noter que quoique les Européens contrôlent, d'une façon générale, l'administration et l'orientation de toutes les églises chrétiennes et des synagogues hébraïques, ils n'exercent aucune influence sur les affaires des deux groupes religieux dits orientaux, c'est-à-dire sur l'islamisme et l'hindouisme. Par contre, les gens de couleur, dont les frères dirigent ces deux dernières croyances religieuses, rentrent en grand nombre dans les différentes congrégations de la foi chrétienne.

De là nous concluons:

(a) Les gens de couleur adhérents aux diverses sectes chrétiennes doivent être formés en quelque sorte par ces doctrines;
(b) Les institutions musulmanes et hindoues servent de lien entre les hommes de couleur qui sont ainsi réunis en deux groupes religieux principaux;
(c) La permanence de ces deux blocs d'institutions orientales constitue une entrave au rapprochement des non-Européens et des Européens sur le plan socio-religieux et rend encore plus improbable la concession, à des non-chrétiens, du droit de vote contrôlé par la communauté chrétienne.

Il existe toujours entre les peuples une division fondamentale entre les chrétiens et les "infidèles" et, parmi les chrétiens, entre les catholiques et les protestants, plus qu'entre les Blancs et les hommes de couleur. Mais en Afrique du Sud le préjugé racial a envahi l'église elle-même (1). Pour les citoyens sud-africains, la pigmentation de la peau est devenue un facteur important dans la classification des hommes; il détermine leur vraie place dans la société. En effet:

"La tutelle chrétienne et le préjugé racial se mêlent dans le coeur de tout Européen de l'Afrique du Sud". (2

---

(1) - Cf. "Le peuple ne désire pas d'égalité de races, ni dans l'Eglise, ni dans l'Etat. (Groendwet, Transvaal, 1858.)
(2) - John Fairfield Bok: The Doctrine of Apartheid: a study of racial policies in South Africa, page 11 et 34: thèse de l'Université de Harvard New York 1952, 250 pages, polycopiée.

Réservant l'étude des relations politico-religieuses des Juifs et des non-Européens pour des chapitres postérieurs examinons dès maintenant le cadre politico-religieux des Blancs.

Voici la distribution approximative (3) des Européens parmi les différentes églises pour la plupart protestantes: -

Eglises Réformées Hollandaises	55%
Eglise Anglicane	17%
Eglise Méthodiste	7%
Eglise Catholique Romaine	5%
Juifs	5%
Eglise Présbytérienne	4%
Eglise Luthérienne	1%
Autres églises	6%

D'une façon générale, les Afrikaners, pour la plupart adhérents du Parti Nationaliste, sont en relation avec l'une ou l'autre des églises réformées hollandaises. Il convient, donc, d'étudier la politique de ces églises. D'ailleurs, à part leur importance en tant que organisations religieuses des Blancs, ces églises dirigent la conscience de la plupart des Métis.

La Nederduitse Gereformeerde Kerk, est une fédération d'églises et la plus grandeinstitution religieuse du Pays. Lié à deux autres églises afrikaners - la Gereformeerde van Suid Afrika et la Nederduitsch Hervormde Kerke- elle représente une force sociale et culturelle puissante à tous les points de vue. C'est elle qui dans un synode tenu en avril1950, est arrivé à introduire les nouvelles directiv dans la politique indigène par le biais du Parti Nationaliste. Ce synode, qui se réunit à Bloemfontein, est considéré comme un événement significatif dans l'histoire contemporaine de l'Union. Disciples ardents de Calvin, les Afrikaners font intervenir leur église dans les affaires sociales de la Nation. De fait, ces églises traitent fréquemment de questions politiques. Isolées du monde calviniste européen (4) d'aujourd'hui, elles sont restées excessivement conservatric à l'égard de leur doctrine (5) . En 1930elles se sont opposé

---

(3) - The Peoples of South Africa, page 17 (chiffres basés sur le recensement de 1946).
(4) - Le Dr. Koot, directeur du séminaire calviniste de Stellenbosch, cité dans White Man Boss, par "Admastor" Victor Gallancz Ltd., Londres 1950, pages 64-65.
(5) - Prof.E.E. van Rooyen : Die Nederlandes Geloofsbelydeni Pro-Ecclesia Drukkery Bpk., Stellenbosch, 1948.

à l'extension du suffrage aux femmes, même, de race blanche; ce sont elles qui ont influencé les politiciens en 1925 (6) pour introduire l'amendement constitutionnel, qui dépose la souveraineté de l'Union entre les mains de Dieu (7). Ce sont elles également qui soutiennent le premier des statuts des plus grands partis politiques du pays, à savoir

(a) - "Le parti reconnaît l'autorité suprême et la "direction de Dieu en ce qui concerne le des- "tin du pays et des peuples et cherche à "développer notre vie nationale par des moyen "nationaux qui sont aussi chrétiens. "En demandant que la vie de notre Etat et de "notre Nation soit basée sur des principes "chrétiens et nationaux, on ne veut pas "restreindre la liberté de conscience de "l'individu". (8)

(b) - "Le parti reconnaît la souveraineté et la "direction de Dieu, en ce qui concerne le "destin des peuples et des pays, et désire le "développement du peuple sud-africain dans " une direction chrétienne nationale, sans "préjudice du droit du citoyen en ce qui con- "cerne la liberté de pensée, de conscience et "de religion". (9)

(c) - idem
- L'Afrikanerparty (10)

Seul le Parti Travailliste ne mentionne ni la souveraineté ni la direction de Dieu, ni le but de développer le peuple sud-africainvers les idéaux chrétiens-nationaux.

Les églises réformées hollandaises retrouvent leur doctrine politique d'apartheid dans l'Ecriture Sainte. Voici des déclarations publiques soutenues par leurs dirigeants:

"L'autorité de la Sainte Bible ne se borne pas "seulement à la salvation spirituelle, mais s' "étend aux affaires sociales, politiques et cul- "turelles...(11)

---

(6) - Act nº 9 de 1925.
(7) - Maintenant le 1er article de la Constitution.
(8) - Statuts du Parti Nationaliste.
(9) Statuts de l'United Party.
(10)- Depuis fondu dans le Parti Nationaliste.
(11)-"The Cape Argus" du 24 mars 1951.

"Nous n'avons pas de doute sur la volonté du
"Seigneur dans cette matière. Notre politique
"n'est fondée ni sur la crainte, ni sur l'injus-
"tice, ... mais sur la justice chrétienne.(12)
". (12)

C'est que les calvinistes de ces églises croient que chaque race est une création divine, (13) que chaque peuple doit suivre l'évolution de sa propre nature séparément et d'une façon distincte; et que la subversion ou la frustation de cette direction sacrée constitue un crime contre la volonté divine. Néanmoins les intellectuels en communion avec ces églises ont répudié la vieille doctrine que les Autochtones sont des descendants de Ham. (14)

Le conseil de la Nederduitse Gereformeerde Kerk s'est prononcé d'une manière catégorique sur la question du suffrage indigène: -

"Le vote est un privilège concédé seulement à
"ceux qui sont arrivés à leur majorité et qui
"sont capables de l'exercer avec responsabilité
"envers Dieu. L'Indigène ne remplit pas ces
"conditions requises et est ainsi incapable d'em-
"ployer ce droit comme il faut". (14)

Voilà pourquoi, les nationalistes, inspirés par ces églises, veulent transformer les Réserves Indigènes en territoires plus ou moins autonomes où les Autochtones doivent suivre la direction "divine" de leur évolution. Cette solution, qu'ils soutiennent, est fondée sur la morale chrétienne.

La politique des églises réformées hollandaises, dirigée par la Nederduitse Gereformeerde Kerk a été acceptée à la fois par les intellectuels afrikaners et par les fondateurs du Suid-Afrikaanse Buro vir Rasse-Aangeleenthede (SABRA) (15).

---

(12) - The Cape Times du 26 octobre 1950.
(13) - Dr. Vedder, predikant et sénateur : Senate Debates, 1951 : 2682 - 2683.
(14) - Voir l'argument du Prof. P.J. Coertze au dit synode: The Friend du 6 avril 1950.
(14') - The Cape Argus du 22 mai 1951.
(15) - Bureau Sud-Africain d'Affaires Raciales : institution qui soutient la philosophie nationaliste et qui s'oppose à la doctrine libérale de l'Institute of Race Relations (Institut de Relations Raciales).

Main dans la main, les Universités de langue afrikaans, (I6), les églises réformées hollandaises et SABRA constituent un bloc formidable contre toute forme de libéralisme. Ces trois organisations - l'une religieuse, la seconde idéologique et la dernière académique, - sont les trois pierres angulaires de la philosophie de l'Afrikanerdom. C'est derrière ces institutions que sont mobilisées les autres forces sociales et politiques nationalistes.

Sans nier ou affirmer une activité politique de la part de ces églises, nous nous bornons à exposer quelques exemples de ce que nos recherches ont démontré.

Ainsi citons-nous cet extrait d'un article de fond, de l'un des meilleurs journaux du pays :

" L'histoire de ces églises dans l'Union, les a
" amenés à s'associer intimement aux activités
" qui peuvent facilement prendre une inclinaison
" politique... Les généraux Hertzog et Smuts et
" d'autres ont déploré l'influence du Broederbond
" dans les églises..."(I7)

En même temps un autre journal a affirmé :

" Ni l'un ni l'autre(I8) ne peut ignorer qu'elles
" sont "truffées" de cellules du Broederbond".

Un ex-predikant(I9), le Dr. de Vos, attaqua l'activité politique de ces églises dans une réunion tenue à l'hôtel de Ville du Cap le 7 avril I952. Quoique la presse nationaliste l'ait accusé d'être le seul predikant associé à ce mouvement contre la liaison alléguée entre les églises et Die Broederbond, la réunion du Cap attira une assistance très grande.

Même si l'on n'accepte pas le fait que ces institutions religieuses exercent une influence politique , le Parti Nationaliste s'intéresse aux principes théologiques. L'association de beaucoup de ses adhérents avec l'Instituut vir Christelik-Nationale Onderwys(20) en est témoin. D'ailleurs, son chef et fondateur, Monsieur Malan, est lui-même docteur en théologie; avant d'être politicien, il était pasteur.

(I6)- A Pretoria, Stellenbosch, Potchefstroom et Bloemfontein.
(I7)- The Capes Times du 9 avril I952
(I8)- L'église réformée hollandaise et le Gouvernement.
(I9)- Pasteur de l'Eglise Réformée Hollandaise.
(20)- Institut d'Enseignement Chrétien-National.

L'Afrikaner fait difficilement une distinction entre des questions politiques ou religieuses et considère son église comme une espèce de directrice civique. En fait, l'Eglise dirige ses adhérents sur beaucoup de problèmes et dilemmes d'ordre social. Par exemple, une commission de l'Eglise Réformée Hollandaise examina le status du Broederbond et le déclara être "une bonne organisation".(21)

Les predikants locaux participent souvent à la politique, surtout aux élections des conseils scolaires. Dans un faubourg du Cap (22) sept predikants et trois partisans de cette église furent élus au conseil d'une école importante; il n'y avait que dix places à disputer.

La presse considère ce mélange de religion et de politique comme si dangereux qu'elle demande au Gouvernement d'établir:

> "une enquête judiciaire sur les affaires Die "Broederbond (23) afin de découvrir le degré de "son activité dans les sphères religieuses, "sociales, économiques et éducatives". (24)

Au sujet de cette polémique, citons Henry Gibbs: (25)

> "On dit qu'une bande d'hommes qui sont déguisés "en religieux veulent arriver à contrôler le "pays... D'autres disent qu'il s'agit là des "manoeuvres d'une société secrète..."

L'auteur Gibbs est soutenu par le Sénateur A.M. Conroy, adhérent du Parti Uni et précédemment Ministre des Terres, qui a affirmé, en parlant de Die Broederbond:

> "... Elle contient au moins deux cent predikants... "Elle est sortie de la nuit, elle se meut "dans la nuit, ses fondateurs sont dans la nuit... "C'est une organisation secrète fondée par les "predikants. L'idéal de Die Broederbond c'est "l'établissement dans l'Afrique du Sud d'une "république afrikaner. Die Broederbond et les "nationalistes sont des frères jumeaux".

Quant au général Smuts il s'est exprimé en cette matière d'une façon semblable.

Dans une publication répandue à travers l'Union, le 14 décembre 1944, le Prof. J.C. van Rooy et Mr.I. Lombard, président et secrétaire respectivement de Die Broederbond ont défendu leur organisation contre les accusations du général Smuts en employant les termes suivants:

---

(21) - The Capes Times du 28mai 1951.
(22) - Parow en 1950.
(23) - Vide chapitre sur cette société secrète.
(24) - "The Friend," le 9 avril 1952
(25) - op. cit. , page 200.

"... La nation afrikaner fut plantée dans ce "pays par la main de Dieu... de chaque membre on "exige qu'il vive et qu'il agisse avec la ferme "croyance que le destin des nations est entre "les mains de Dieu et qu'il soutienne toujours par sa conduite l'honneur, la dignité "et le bon nom de Die Broederbond."

Or, ces mots nous font croire que cette organisation secrète mêle librement la religion et la politique. Henry Gibbs (26) cherche à expliquer cette tendance des Afrikaners. Le Boer n'a jamais accepté sa défaite. L'Europe oubliée, il a lutté pendant des siècles, le fusil et la Sainte Bible à la main. Profondément religieux, il croyait aveuglement que Dieu n'aidait que lui seul: les autres n'étaient pas les élus de l'Etre Suprême. S'il perdait des combats de temps en temps, cela n'était qu'une tribulation imposée par Dieu afin de le punir ou de l'éprouver. Ce n'est pas autrement qu'il considère le résultat de la guerre de 1899-1902, et il croit toujours au retour de la suprématie de sa langue, de ses coutumes et surtout de sa religion. C'est grâce aux activités des politiciens et des predikants, que ces sentiments sont aujourd'hui enflammés. Le même auteur poursuit : (27)

"Le Comité Exécutif de Die Broederbond s'arroge "le droit d'imposer ses croyances politiques, re- "ligieuses ou sociales à ses associés ..., ceux "qui n'acceptent pas cette règle... n'étant point "admis".

Outre les églises, mais toujours sur le plan politico-religieux, il existe des organisations sociales comme par exemple l'Institut d'Enseignement Chrétien-National, dont nous avons déjà parlé.

Au congrès de l'Enseignement Chrétien-National tenu le 5 juillet 1939 à Bloemfontein sous les auspices de la Federasie van Afrikaanse Kultuur Vereniginge (F.A.K.); (28) le Prof. van Rooy a demandé que les écoles soient des institutions: -

"... où les enfants seraient nourris et trempés "par les qualités culturelles et spirituelles "chretiennes-nationales de la nation... sans "mélanges de langues, ni de cultures, ni de "religions, ni de races".

---

(26) - op. cit.
(27) - Ibid, page 204.
(28) - Fédération d'Associations de Culture Afrikaans.

Ces idées ont été publiées plus tard par l'Instituut vir Christelik-Nationale Onderwys dans un pamphlet intitulé Christelik-nationale Onderwysbelied que le Prof. Botha attaqua devant un congrès d'instituteurs du Cap, (29) en faisant la déclaration suivante:

> "L'impression générale que j'ai recueillie
> "c'est qu'ils (30) cherchent à nous remettre
> "en tant qu'Eglise, religion et enseignement
> "à l'époque moyenageuse. S'ils réussissent dans
> "leur tentative, nous aurons une inquisition
> "du XXème siècle".

Un député, le Dr. A.H. Jonker a attaqué également le pamphlet dans un écrit intitulé The Broederbond and Christian-National Education.

Selon Michael Ardizzone (31) le rôle des predikants des Eglises Réformées Hollandaise est de faire marier les Africaners entre eux;

> "et quand le petit dieu, Cupidon, l'emporte et
> "leur fait célébrer des mariages mixtes, les
> "prédikants suivent la politique nationaliste
> "en assurant une éducation africaner aux en-
> "fants de ces unions".

Il est curieux de constater que ce sont des Sud-Africains de souche britannique qui ont organisé l'Eglise Hollandaise dans ce pays. (32)

---

(29) - Juin 1940.
(30) - Les auteurs du mouvement d'enseignement chrétien-national.
(31) - The Mistaken Land, p. 45.
(32) - Ibid., P.37.

CHAPITRE XII

L'ACTION NATIONALISTE DANS LES TRADE UNIONS

On peut distinguer deux phases dans le développement des relations entre les forces de l'Afrikanerdom et les trade unions en Afrique du Sud : d'abord celle où les forces nationalistes semblent vouloir briser les cadres d'association de travailleurs ; et, ensuite, celle où le nationalisme, depuis 1948, paraît leur faire subir un changement anatomique et physiologique. Ceci est au moins valable actuellement en ce qui concerne trois de ces groupements syndicaux. Néanmoins, il semble que la première phase continue à se faire sentir, tandis que la seconde n'avance que difficilement devant la lutte tenace des leaders de l'envergure de M.E.S. ("Solly") Sachs (1).

La première phase a commencé en 1936 quand Die Federasie van Afrikaanse Kultuur Verenigings (FAK) à travers le Nasionale Kultuurraad s'est livré à "l'organisation intensive des Afrikaners dans toutes les sphères de la Société". Ce sont les groupes à tendance fasciste et néo-fasciste tels que "Les Chemises Noires", "Les Chemises Grises", subventionnés alors, dit-on, par le Ministère des Affaires Etrangères allemand, ainsi que Die Reddingsdaadbond, qui ont traité les chefs des trade unions de "Juifs", de "Kafferboeties"(2) et de "communistes".

Puis, soutenu par les politiciens et la presse nationalistes, les groupes déjà cités et les Eglises Réformées Hollandaises, le Dr. Albert Hertzog (3) a fondé la Reform Organisation, lancée par un don de £ 10.000 fourni par Madame Jannie Marais, nationaliste ardente de Stellenbosch. Elle considérait les trade unions comme une institution "étrangère" et mal adaptée aux coutumes et aux traditions des Afrikaners ; comme un obstacle à l'unité des travailleurs et des entrepreneurs de l'Afrikanerdom ; enfin, comme un danger à la survivance de la civilisation européenne dans le pays (4). A la suite de bien des différends entre les groupes rivaux, un fonctionnaire de la Mine Workers'Union fut assassiné en juin 1939 par un jeune Afrikaner.

---

(1)- Champion de la Garment Workers'Union of South Africa, condamné à la prison à l'abri du Suppression of Communism Act par le Tribunal Suprême de l'Afrique du Sud à la fin de 1952.

(2)- négrophiles.

(3)- fils et adversaire politique de feu le général Hertzog.

(4)- Elle dénonça notamment le closed shop agreement de 1937, entente entre la Chambre des Mines et l'Union des Ouvriers des Mines, qui plaça celle-ci effectivement sous le contrôle de celle-là.

Quelques groupes pendant la guerre ont présenté des programmes corporatifs pour l'organisation du travail. De plus, la lutte des Reformers (5) a dépassé son objectif et, au moment où le Parti Nationaliste est arrivé au pouvoir en 1948, la Mine Workers'Union a été brisée. C'est ainsi qu'elle s'est réorganisée peu après sous la surveillance du Gouvernement du Dr. Malan, de façon à ce que, seuls, des sympathisants nationalistes puissent siéger dès lors à son bureau, orientés - dit-on - par le Dr. Albert Hertzog et le Dr. N.Diedrichs. D'après M. E.S. Sachs, "la Mine Workers'Union n'est que le football politique du Parti Nationaliste".

A côté de la Reform Organisation, Die Nederduitse Hervormde Kerk et d'autres églises réformées hollandaises ont soutenu la campagne de l'Afrikanerdom contre le cadre des trade unions préconisé par les forces travaillistes de tradition britannique. En 1937, Die Nederduitse Hervormde Kerk a nommé une commission d'enquête afin de démasquer les activités communistes à l'intérieur des trade unions. La surveillance des trois plus grandes églises réformées hollandaises s'est manifestée en 1944 par la formation d'un comité spécial de quinze predikants qui se proposaient de sauver la civilisation blanche dans l'Union par son action contre les éléments communistes chez les trade unions.

Cette lutte prolongée entre les organisations ouvrières et les forces politico-religieuses de l'Afrikanerdom a été enflammée par la presse afrikaans et surtout par trois journaux : "Die Ossewa-Brandwag", "Die Vaderland" et "Die Oosterling". Attaqué par des articles, des brochures (6), Sachs et d'autres chefs travaillistes ont traîné leurs auteurs devant les tribunaux, où ils ont été condamnés à les indemnités de centaines de livres sterling et des frais de justice de milliers de livres (7). En 1949 le Dr. A. Hertzog et le secrétaire de la Mine Workers'Union avec d'autres collaborateurs ont

---

(5)- Les "Réformateurs" ou membres de la Reform Organisation qui visaient à changer la structure des trade unions.

(6)- par exemple : "Le Communisme et les trade unions sud-africains" par M. H.P. Wolmarans, predikant et professeur de théologie à l'Université de Prétoria.

(7)- Le predikant, Dr. A.B. du Preez, fut condamné à une indemnisation de £ 300 et plus de £ 11.000 de frais et dépens pour avoir publié une circulaire contre la Garment Workers'Union dans son église.

./.

fondé une compagnie d'éditeurs (8) qui a fait paraître trois journaux - "Die Mynwerker", Die Klerewerkernuus" et "Die Bouwerker" (9) - adressés aux trois catégories d'ouvriers dont ils portaient les noms. Ayant été poursuivie en justice par plusieurs chefs de trade unions, condamnée par le Tribunal Suprême, et n'ayant pas acquitté les dommages et frais de procès, la compagnie a été liquidée par décision judiciaire d'août 1951.

Malgré ces mésaventures devant les tribunaux, il nous semble que l'action nationaliste s'est infiltrée définitivement au sein des trade unions en Afrique du Sud. Dans cette seconde phase du processus de développement des relations entre le nationalisme et les trade unions, processus caractérisé par des symptomes d'un déséquilibre social causé par les idéologies opposées des deux grands courants politiques que nous venons de dégager par nos recherches, l'action gouvernementale se cristallise dans la formation du Coördinating Council of South African Trade Unions (10). Ce conseil, semble-t-il, représente le premier pas vers la transformation de ces organismes en groupes corporatifs. Il s'oppose aux trade unions qui se portent vers la gauche. Il est mené par trois groupes réactionnaires issus des ouvriers des mines, des chemins de fer et de l'industrie sidérurgique - tous sympathisants des nationalistes. Ce sont eux qui jouissent de l'appui du Ministre du Travail et c'est parmi eux que sont choisis les représentants de l'Union aux congrès internationaux. Ils donnent leur avis sur les projets de loi en matière de législation industrielle et ont enfin la confiance du Gouvernement actuel.

On ne saurait dire dans quelle mesure la transformation de la structure et du fonctionnement de ces trade unions a été effectuée, mais on peut soutenir au moins qu'ils sont devenus plus politiques quant à leur action. Citons un mot du Dr. H.J. Simons, maître de conférences à l'Université du Cap :

> "Les effets récents des organismes nationalistes, "décidés à pénétrer sur le champ des trade unions, "ont... démontré que le mouvement n'est pas du tout "protégé des effets destructifs des divisions poli- "tiques du pays"(11).

---

(8)- Die Werkerspers Uitgewers Maatskappy (Eiendoms) Beperk.

(9)- "L'Ouvrier des Mines", "L'Ouvrier des Vêtements" et "L'Ouvrier de la construction civile".

(10)- Conseil Coordinateur des Trade Unions Sud-Africains.

(11)- Handbook of Race Relations, page 169, publication du South African Institute of Race Relations, Oxford University Press, 1949, 778 pages.

./.

Il se peut que les rapports entre les trade unions et les partis politiques soient destinés à devenir de plus en plus étroits, surtout en ce qui concerne les forces de l'Afrikanerdom, dont les adhérents sont particulièrement actifs et clairement orientés. A la fin de 1950, des organisations ouvrières, dont le total d'adhérents est aux environs de 30.000 se sont retirés du South African Trades and Labour Council (12) en raison de l'influence du Ministre du Travail, M. Schoeman. Ils sont devenus aujourd'hui sympathisants du Parti Nationaliste qui a besoin du vote des ouvriers urbains. Ils sont arrivés au pouvoir grâce surtout aux voix des Boers de la platteland. On ne sait combien d'entre eux sont, ou seront mécontents du Gouvernement avant les prochaines élections qui auront lieu le 22 ou le 29 avril 1953. En tout cas, un régime dont le pouvoir repose sur une minorité rurale dans un pays où il y a de grandes villes comme Johannesbourg (13) ne peut se maintenir pour longtemps dans la vie d'une nation. En plus, l'idéologie de l'Afrikanerdom ne peut permettre l'existence au sein de la communauté de groupes hostiles à sa philosophie politique.

Il paraît donc normal que les politiciens nationalistes continuent leur action à l'égard des trade unions. En raison de leurs manoeuvres dans ce domaine, ils possèdent dix-neuf circonscriptions à prédominance ouvrière (14). Or, dans un Etat où l'électorat ne constitue qu'une faible proportion de la population (15), les groupes organisés et les ententes entre les groupes font souvent pencher la balance électorale. Voilà pourquoi il nous semble que les trade unions sont destinés à jouer un rôle de plus en plus important dans la vie politique de l'Union.

Il ne faut pas oublier non plus que l'Afrique du Sud se trouve, sur le plan économique, dans un état de métamorphose constant et qu'elle est en train de subir actuellement une forme de révolution industrielle qui entraînera nécessairement à l'avenir des déséquilibres sociaux, surtout dans les villes, où les différents groupes raciaux se heurtent.

Ajoutons, en conclusion, ce schéma des rapports des trade unions avec la vie politique de l'Union, destiné à rendre plus facile au lecteur la compréhension des grandes lignes de notre exposé.

---

(12)- Conseil des Métiers et du Travail Sud-Africains.
(13)- presqu'un million d'habitants.
(14)- Germiston, Krugersdorp, Maraisburg, Mayfair West, Newcastle, Northrand, Randfontein, Uitenhage, etc.
(15)- Aux dernières élections générales au mois de mai 1948, 1.066.054 citoyens sur une population d'environ 12.000.000 ont exercé le droit de vote.

./.

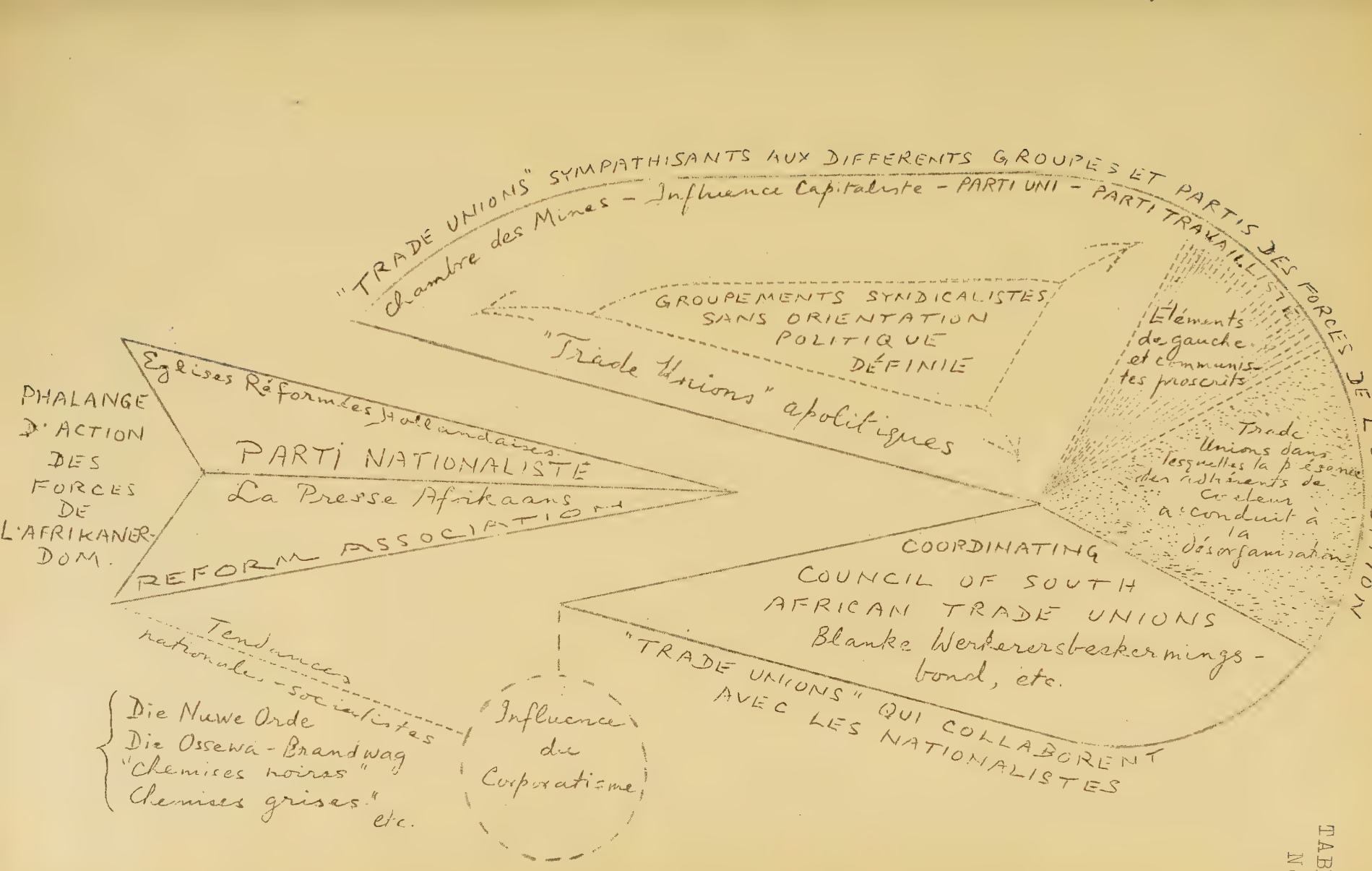
"TRADE UNIONS" SYMPATHISANTS AUX DIFFERENTS GROUPES ET PARTIS DES FORCES DE L'OPPOSITION
Chambre des Mines - Influence Capitaliste - PARTI UNI - PARTI TRAVAILLISTE
GROUPEMENTS SYNDICALISTES SANS ORIENTATION POLITIQUE DÉFINIE
"Trade Unions" apolitiques
Éléments de gauche et communistes proscrits
Trade Unions dans lesquelles la présence des éléments de Couleur a conduit à la désorganisation
PHALANGE D'ACTION DES FORCES DE L'AFRIKANERDOM.
Eglises Réformées Hollandaises
PARTI NATIONALISTE
La Presse Afrikaans
REFORM ASSOCIATIONS
COORDINATING COUNCIL OF SOUTH AFRICAN TRADE UNIONS
Blanke Werkerersbeskermings-bond, etc.
"TRADE UNIONS" QUI COLLABORENT AVEC LES NATIONALISTES
Tendances nationales-socialistes
Die Nuwe Orde
Die Ossewa-Brandwag
"Chemises noires"
Chemises grises"
etc.
Influence du Corporatisme

TABLEAU No. 6

T I T R E S E C O N D

LES FORCES DE L'OPPOSITION

PREMIERE PARTIE

L'OPPOSITION "BLANCHE"

Chapitre			Page
XIII	-	LES PEUPLES DE L'OPPOSITION	I35
XIV	-	LA PRESSE DE LANGUE ANGLAISE	I39
XV	-	L'UNITED PARTY	I42
XVI	-	LE SOUTH AFRICAN LABOUR PARTY	I54
XVII	-	LE WAR VETERANS'TORCH COMMANDO	I6I
XVIII	-	L'UNITED SOUTH AFRICA TRUST FUND	I75
XIX	-	LA SOCIETE DES "SONS OF ENGLAND".....	I79bis
XX	-	LA PLACE DES ISRAELITES SUR LE PLAN SOCIO-POLITIQUE	I86
XXI	-	NOTES HISTORIQUES SUR LES "TRADE UNIONS" ET LEUR POSITION VIS-A-VIS DE L'OPPOSITION	I9I
XXII	-	LE LIBERALISME EN AFRIQUE DU SUD	I98

CHAPITRE XIII

LES PEUPLES DE L'OPPOSITION

Dans cet ouvrage on entend par opposition l'ensemble des forces politiques et quasi-politiques qui luttent d'une façon quelconque, soit contre le Parti Nationaliste, soit contre l'idéologie de l'Afrikanerdom.

Nous sommes ici en présence d'un complexe d'organisations politiques, économiques, financières, sociales et même idéologiques qui se répandent sur tous les paliers sociaux et qui se trouvent à des stades différents de développement, à des niveaux variés de pouvoir; enfin, à des degrés plus ou moins hauts sur l'échelle de la civilisation.

Cependant, une véritable barrière - celle des races de couleur - scinde cette opposition, barrière proprement infranchissable. C'est pourquoi nous avons divisé le second titre de cette thèse en deux parties : d'un côté l'opposition constituée par les Européens; de l'autre, celle des peuples de couleur.

Les Blancs de l'opposition jouissent de tous les droits civiques et politiques comme les citoyens du bloc de l'Afrikanerdom; mais les hommes de couleur, que nous appelerons les "sujets sud-africains" - on ne saurait les appeler en toute justice des citoyens - jouissent de ces droits selon le degré de pigmentation de leur peau, selon la race de leurs aïeux, selon leur lieu de résidence.

Dans l'Union Sud-Africaine, Etat moderne dont le peuple reconnaît "la souveraineté et la direction de Dieu Tout Puissant", les droits normalement attribués aux nationaux civilisés dans la plupart des Etats contemporains ne sont l'apanage que des citoyens de race blanche. S'agit-il alors, de la volonté divine? Dieu veut-il qu'un Noir, docteur en droit, un Métis, docteur en mèdecine, ou un Hindou, proviseur d'un lycée, ne vote pas ou ne vote que dans des circonstances très spéciales? Presque tous les Blancs formant le corps électoral sont unanimes sur ces points : le suffrage est une institution européenne; l'Etat Sud-Africain et la civilisation européenne en Afrique Australe sont l'oeuvre des Blancs; seuls les Européens ont le droit de décider du destin de la Nation.

Ce qu'ils craignent, c'est la supériorité numérique des races de couleur. Devenir une seconde nation de Bréziliens leur est répugnant. Ils ont horreur de penser que leurs filles puissent se marier avec des Noirs, des Asiatiques, des Métis. Ils soutiennent un

préjugé racial traditionnel, voire inné. Ils fuient tout contact avec les non-Européens - sauf sur le plan économique. Dans ce domaine de la vie politique sud-africaine on ne peut distinguer les Afrikaners des autres. Certes, dans le préjugé racial il y a des degrés qui varient selon les divers groupes : ruraux, urbains, capitalistes, travaillistes, religieux, etc... Mais, d'une façon générale, l'attitude des Blancs de l'opposition envers les autres races se porte plus ou moins dans la direction de la "ségrégation", sinon de l'apartheid.

Il n'y a pas lieu ici de critiquer cet état de choses : nous ne faisons que constater les faits, tels qu'ils nous sont apparus pendant treize ans de séjour et de recherches, soit chez les Sud-Africains, soit chez les Portugais, leurs voisins de l'est et de l'ouest(I).

Ce fossé entre les Blancs et les autres, de même que la rivalité profonde entre les deux communautés européennes, a existé depuis la naissance juridique(2) de la Nation. L'opposition des Blancs - pour la plupart de langue anglaise - soutient paradoxalement le Gouvernement du Dr. Malan sur le plan racial.

Or, tout aspect de la politique en Afrique du Sud est coloré par les intérêts raciaux. Voilà pourquoi au fur et à mesure qu'ils deviennent organisés sur le plan économique et socio-politique, les hommes de couleur tendent à former un bloc qui s'oppose non seulement au gouvernement actuel, mais à tous les Européens sud-africains.

En outre, les peuples de couleur eux-mêmes forment trois groupements, trois cadres sociaux distincts, trois communautés. Les institutions, les moeurs, les coutumes, les traditions, les croyances et les niveaux de vie de chacun de ces blocs diffèrent les uns des autres. Ils n'ont qu'une chose de commune : leur infériorité politique, économique et sociale devant les Blancs. A notre avis, ils soutiennent pour la plupart, eux aussi, un préjugé racial, mais moins développé, moins net que

---

(I) - Nul conflit racial ne s'est posé jusqu'ici chez les Portugais. Pourtant, les Noirs Sud-africains ont atteint un niveau de vie plus haut que celui des Indigènes portugais. Par contre, les Asiatiques et les Métis de l'Union se trouvent à un palier économique et social plus bas que celui de leurs frères portugais.

(2) - Nous disons juridique car, à la lumière de la philosophie politique de Bluntschi, on ne peut encore parler de la naissance de facto de l'Union Sud-Africaine.

celui des Blancs. Ce phénomène(3) n'est-il que le reflet du préjugé des Européens, ou s'agit-il d'une attitude socio-psychologique commune, dans une certaine mesure à toutes les races ? Les différences ethniques sont-elles accompagnées de sentiments raciaux ?(4).

La vie politique sud-africaine ne peut échapper à ce problème. Les politiciens de l'opposition ont beau critiquer la doctrine d'apartheid : elle n'est que la cousine germaine de la politique de "ségrégation", plus développée et beaucoup plus franche en tant que but final. Tandis que la théorie de l'apartheid "idéal" envisage une séparation complète de toutes les races en Afrique, la politique de l'opposition préconise une séparation sociale et résidentielle, mais elle vise à retenir un contact économique avec la masse des hommes de couleur afin de satisfaire à la demande de la main d'oeuvre(5). Néanmoins, elle ne se prête pas à céder aux non-Européens le contrôle politique, financier et économique. Asiatiques, Métis(6) et Noirs, conscients de leur situation, tendent vers une entente, vers l'unité confédérale de leurs groupes et se séparent de plus en plus des traditions politiques des Blancs.

Voici schématiquement les grandes lignes de ce complexe d'intérêts politico-économiques de peuples et de races, complexe ayant abouti à l'impasse où se trouve actuellement la Nation Sud-Africaine.

---

(3) - Dans une étude que nous avons faite sur "La Distribution raciale à Lourenço Marquès", nous démontrons que les peuples de couleur tendent à se séparer des Blancs, quoique ceux-ci, des Portugais, ne soutiennent pas de préjugé racial.

(4) - Cf.MacCrone: Race Attitudes in South Africa.

(5) - Bien que la population bantoue de l'Union Sud-Africaine compte plus de dix millions de sujets, une partie des manoeuvres miniers est recrutée dans le Mozambique, Province d'Outre-Mer Portugaise.

(6) - Nous consacrerons deux chapitres à la politique des Métis qui, au nombre d'un million, jouent un rôle très important dans la vie politique de l'Union. L'Encyclopédie Politique de la France et du Monde semble ignorer son existence : Cf. page 271 : "Sur plus de 12 millions d'habitants, l'Union ne compte que 2 millions et demi environ de Blancs. Le reste se compose de Noirs et de quelques centaines de mille d'Hindous".

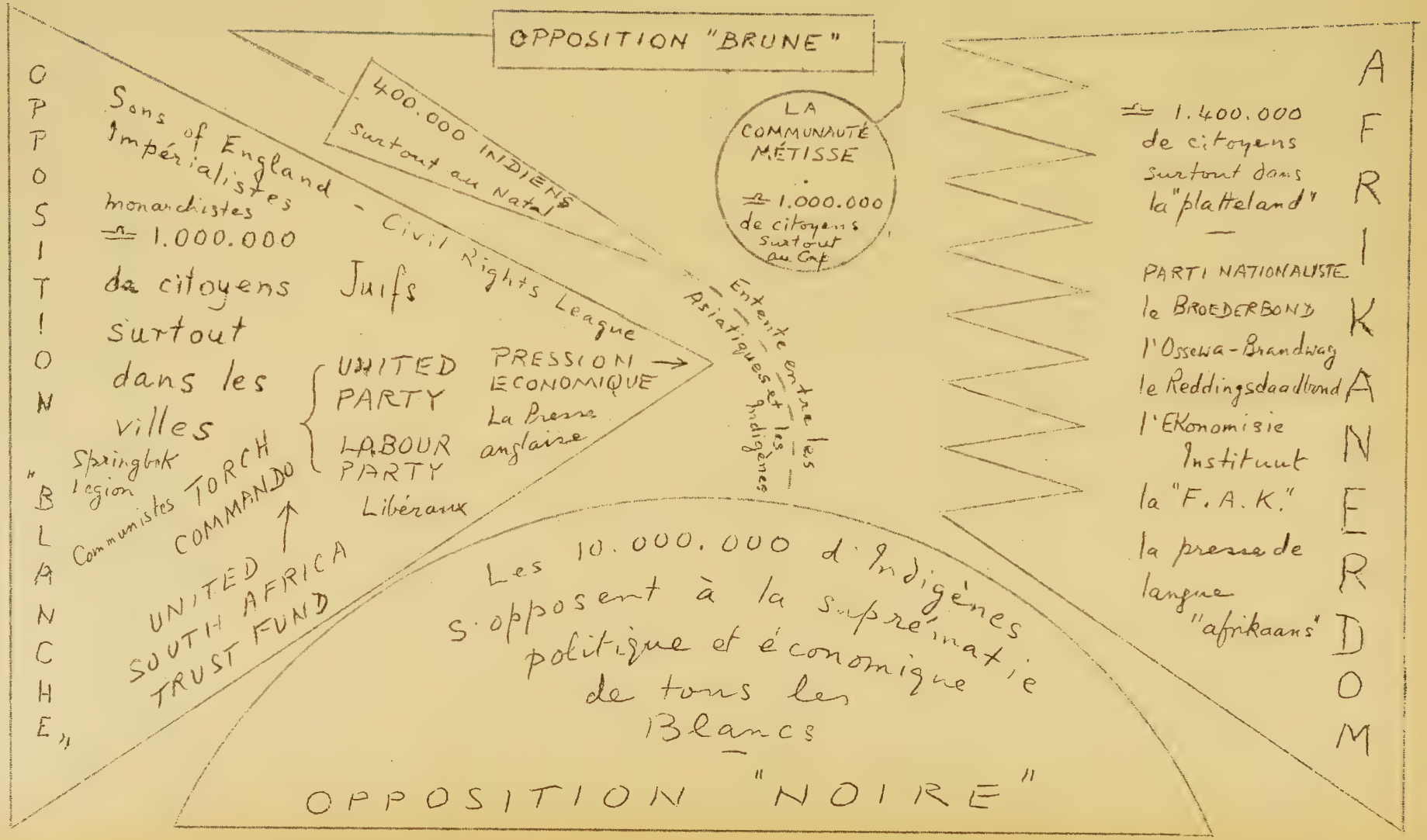
OPPOSITION "BRUNE"
400.000 INDIENS surtout au Natal
LA COMMUNAUTÉ MÉTISSE
≒ 1.000.000 de citoyens surtout au Cap
≒ 1.400.000 de citoyens surtout dans la "platteland"
AFRIKANERDOM
PARTI NATIONALISTE
le BROEDERBOND
l'Ossewa-Brandwag
le Reddingsdaadbond
l'EKonomisie Institut
la "F.A.K."
la presse de langue "afrikaans"
OPPOSITION "BLANCHE"
Sons of England
Impérialistes
monarchistes
≒ 1.000.000 de citoyens surtout dans les villes
Springbok Legion
Communistes
TORCH COMMANDO
UNITED SOUTH AFRICA TRUST FUND
Civil Rights League
Juifs
UNITED PARTY
LABOUR PARTY
Libéraux
PRESSION ECONOMIQUE
La Presse anglaise
Entente entre les Asiatiques et les Indigènes
Les 10.000.000 d'Indigènes s'opposent à la suprématie politique et économique de tous les Blancs
OPPOSITION "NOIRE"

TABLEAU No. 7

CHAPITRE XIV

LA PRESSE DE LANGUE ANGLAISE

Il existe depuis 1938 un véritable monopole dans ce domaine : la South African Press Association,(1) dont les plus grands actionnaires sont l'Argus Printing & Publishing Co. Ltd., qui possède à peu près un tiers des actions et, ensuite, le Cape Times Ltd., le Rand Daily Mail,Ltd., et Robinson & Co. Ltd. (Durban) qui possèdent un peu moins d' un second tiers. Ceci assure aux grands journaux des villes, membres de cette association, la possibilité de diffuser l'actualité comme ils l'entendent.

La South African Press Association, qui avait acheté une certaine partie de l'actif de Reuters South African Press Agency a remplacé dès lors cette agence dans l'Union Sud-Africaine. De plus, c'est elle seule qui représente Reuters, Ltd. (2) de Londres et qui, inversement, lui fournit en exclusivité les nouvelles de l'Afrique Australe.

Un système compliqué de "franchises and closed areas"(3) protège les actionnaires de l'Association, qui restreint ainsi à des secteurs limités des journaux non-actionnaires auxquels, par ailleurs, elle fournit exclusivement les nouvelles de l'étranger. Par cette méthode les membres de l'Association suppriment toute concurrence en tant qu'éditeurs de journaux. Or, étant la seule agence de Reuters Ltd. dans le pays, ils peuvent "filtrer" toute nouvelle de l'extérieur avant de la passer à leurs clients, les autres journaux.

En outre, puisque la South African Press Association agit comme représentant correspondant de Reuters en ce qui concerne la transmission des nouvelles de l'Afrique du Sud à l'étranger, son commentaire des événements intérieurs est nécessairement coloré par la politique que soutiennent ses actionnaires dirigeants. En outre, cette politique, dit-on,

---

(1)"L'Association de la Presse Sud-Africaine" : société anonyme à responsabilité limitée dont les capitaux nominaux sont 50.000 Livres; 23.000 Livres des actions ont été réalisées.
(2)Formée en 1916, successeur de Reuters Telegram Company.
(3)Régions closes de circulation de journaux, délimitées par l'Association.

dictée par le groupe "Argus"(4), vise la protection des intérêts de l'industrie de l'or. Le groupe "Argus" contrôle : "The Star" de Johannesbourg, "The Cape Argus", "The Pretoria News", "The Natal Daily News" et "The Sunday Tribune" de Durban, "The Friend" de Bloemfontein et "The Diamond Fields Advertiser" de Kimberley, sans parler des journaux de la Rhodésie du Sud.

La politique de tous ces journaux s'aligne de façon stricte sur la position adoptée par le siège social du groupe "Argus" à Johannesbourg. Or, les actionnaires principaux de cette compagnie sont associés plus ou moins dans la Chambre des Mines.

Une autre compagnie, le groupe "Bailey"(5), l'appuie les intérêts de ces mines d'or qui ont créé des industries secondaires, toujours en attaquant la domination du capitalisme d'outre-mer. Ce même groupe collabore en quelque sorte avec "The Natal Mercury" de Durban (6) qui soutient les intérêts de l'industrie du sucre. Mais il convient de dire que, sans la protection douanière imposée par le Gouvernement, cette industrie serait éliminée par la concurrence étrangère. A son tour, la dite protection n'existe qu'en fonction des impôts levés sur les mines. Il est donc évident que même la presse natalienne tend à corroborer le point de vue de ses collègues de Johannesbourg.

La personnalité la plus puissante parmi les groupes financiers qui dirigent la presse anglaise en Afrique du Sud est M. John Martin, écossais, dont les traitements comme directeur de compagnies atteignaient entre 1935 et 1938 la somme de 30.000 Livres à 50.000 Livres sterling par an. Beaucoup d'autres capitalistes liés à la presse anglaise dans l'Union sont également directeurs de maintes sociétés anonymes de mines d'or(7).

Il est évident que le capitalisme de cette industrie - d'ailleurs l'épine dorsale de l'économie sud-africaine - est en étroites relations avec les intérêts du journalisme de l'opposition actuelle. Seuls les journaux du capitalisme

---

(4) compagnie qui contrôle un tiers des actions de la South African Press Association.
(5) propriétaire du Rand Daily Mail et The Sunday Times de Johannesbourg et actionnaire important de la South African Press Association.
(6) contrôlé par la famille Robinson, de tradition britannique, fondé par Sir John Robinson, premier chef du Gouvernement du Natal.
(7) Feu le Dr. Hans Pirow était directeur à la fois de la compagnie Argus, de vingt-deux mines d'or et de neuf autres compagnies; M.A.F. Mullins est directeur de la Central News Agency, de 23 mines d'or et d'encore 20 autres sociétés anonymes; M. W.H. Frames est directeur de la compagnie Argus, de 26 mines d'or et d'encore 12 autres compagnies, etc., etc.,

afrikaner ne sont ni contrôlés ni influencés directement par l'industrie de l'or; cependant, eux aussi dépendent de la South African Press Association pour leurs informations de l'étranger.

--oOo--

Néanmoins, il ne faut pas croire que la presse anglaise, dite de l'opposition, soit dirigée par l'United Party ou le Torch Commando et encore moins par le South African Labour Party (8). Comme nous avons vu, elle est plutôt contrôlée par la Chambre des Mines, facteur politique primordial, avec lequel tout gouvernement sud-africain est obligé d'entrer en négociations.

Nous avons démontré que la presse afrikaans est une force militante de l'Afrikanerdom. Par contre, la presse de langue anglaise n'a pas d'idéologie aussi accusée que celle de la presse nationaliste. Si elle constitue un organe d'information bien rédigé, son destin n'en est pas moins contrôlé par certains milieux financiers. La démocratie qu'elle soutient, au nom des droits publics et individuels des citoyens est fondée sur la liberté d'entreprise, le principe de la liberté du contrat et la propriété privée - toutes choses réservées aux Blancs.

Les journaux de langue anglaise ouvrent cependant leurs colonnes de tribune libre à tous - quels que soient leurs points de vue politiques ou religieux, C'est une presse qui s'efforce surtout de retenir ses lecteurs. De ce fait, on lui reproche de ne pas avoir soutenu suffisamment l'United Party dans la campagne électorale de I948, D'autres la rendent responsable de la défaite du parti de Smuts en mai I948.

En tout cas, depuis le début du régime nationaliste, elle tend à abandonner de plus en plus son attitude tiède et prête davantage son concours aux forces de l'opposition. Par exemple, elle a cessé d'attaquer le South African Labour Party depuis l'entente établie par le Torch Commando entre les travaillistes et l'United Party.

---

(8) - Celui-ci a fondé un hebdomadaire, Die Saamtrek, en novembre I952.

CHAPITRE XV

L'UNITED PARTY

L 'United South African National Party ou Die Verenigde Suid-Afrikaanse Nasionale Party (1), connu en France comme le "Parti Uni" ou le "Parti de Smuts" est une espèce de confédération mal définie de groupes politiques dont les programmes respectifs se trouvent aux limites du libéralisme et du conservatisme. Le programme officiel de ce parti est donc un compromis de points de vue conciliés afin de conserver l'ensemble du groupe. C'est donc un parti hétérogène, dont le principe de cohésion repose sur des ententes d'intérêt commun des parties qui le composent.

Sa philosophie politique est vague : elle soutient la doctrine de "ségrégation" et s'oppose à la fois au libéralisme et à toutes les formes d'apartheid (2). L'United Party ne veut pas changer le statu quo des relations raciales : il n'est ni progressiste ni réactionnaire. Sa devise en ce qui concerne la politique indigène est "laat maar loop", mot de Smuts qui veut dire : "nous allons voir". Néanmoins, M. John Bok, qui a fait une étude objective et détaillée de la politique raciale des deux grands partis rivaux, déclare catégoriquement : (3)

> "... Sa politique raciale est encore assez
> "proche en principe de la doctrine d'apartheid,
> "car il (l'United Party) accepte le Group Areas
> "Act (4) et autres mesures de "ségrégation"...
> "sur lesquelles il ne reviendra pas..."

Quelques journaux importants de l'Afrique du Sud et de l'étranger (5) confirment ce jugement. En outre, le parti affirme officiellement que l'aspect poli-

---

(1)-"Le Parti National Sud-Africain Uni". Nous avons adopté le nom United Party, employé partout en Afrique du Sud pour désigner ce parti.
(2)- D'après M.John Fairfield Bok : "L'United Party, est le parti de la "ségrégation". Il rejette la politique libérale..."(page 62 de sa thèse. The Doctrine of Apartheid : A study of Racial Policies in South Africa 1952) ; tandis qu'à la page 272 de l'Encyclopédie Politique de la France et du Monde, tome 3e,on lit : 'Le Parti Uni "est partisan d'une politique libérale envers la race noire...".
(3)- op. cit. page 61
(4)- législation nationaliste qui restreint la liberté de résidence de toutes les races.
(5)- par exemple, The New York Times du 9 mars 1952

./.

tique de la question indigène

> "... doit être remis au pouvoir discrétionnaire "de chaque député qui représente le parti au "Parlement" (6)

Cette stipulation paraîtrait signifier que l'United Party ne soutient aucune politique déterminée dans ce domaine, ou bien qu'il est impuissant à contrôler les différents groupes qui le composent.

o

o o

A part la politique raciale, le programme de l'United Party diffère de celui des nationalistes :

a) en matière constitutionnelle, car il insiste sur le fait que le South Africa Act de 1909 n'a été nullement changé par le Statute of Westminster de 1931 et le Status Act de 1934 ;

b) en matière de politique de l'Enseignement, puisqu'il s'oppose à l'idéal de l'enseignement chrétien nationaliste et au maintien de la discrimination qui existe entre les deux groupes linguistiques dans la Nation.

L'United Party a su profiter de la crise constitutionnelle qui s'est déclarée sur la question du vote des Métis, pour rappeler aux Sud-Africains qui soutiennent la nécessité d'une collaboration avec le Commonwealth (7), que les nationalistes pouvaient employer la même procédure pour détruire ou diminuer l'importance de la langue anglaise dans l'Etat. En invoquant le caractère fondamental du South Africa Act de 1909 et la doctrine démocratique pour le défendre contre les extrêmistes de l'Afrikanerdom, Me Strauss, leader de l'opposition et chef de l'United Party a rallié ses forces et concentré la puissance des groupes qui s'opposent à la politique du Gouvernement. A ce propos, c'est plutôt l'ac-

---

(6)- page 3 paragraphe 6 de Program van Beginsels en Konstitusie van die Verenigde Party, publication officielle du "Parti Uni".
(7)- D'après Leo Marquard : The Peoples and Policies of South Africa page 160, ils seraient au nombre de 60 % des Européens.

./.

tion du Torch-Commando, pressure group démocratique formé par des anciens combattants qui a rapproché l'United-Party et le Labour Party.

o

o o

Hors le groupe de Me Strauss, successeur de Smuts, il y a trois autres factions à l'intérieur de l'United Party : celle du Dr Colin Steyn (8), celle qui représente la haute finance, l'industrie et le commerce, et enfin un groupe de libéraux dont les leaders sont le sénateur Brookes et M. Douglas Mitchell (9).

Le Dr Steyn soutient (10) une politique de concessions envers les races de couleur, afin de différer l'ouverture du conflit avec les non-Européens. Il ne croit pas que la race blanche puisse maintenir pour toujours sa suprématie. De plus, il craint que la pureté raciale ne disparaisse. Pour lui, les événements internationaux conduiront inévitablement à un changement de politique indigène. Or, malgré ces opinions libérales, le Dr Colin Steyn est le chef de la faction conservatrice de l'United Party. Aussi est-il paradoxal de constater le soutien que lui apporte la majorité des Boers (11) non rattachés à l'Afrikanerdom. Ceux-ci, fidèles à la tradition ancestrale, ne veulent concéder aucun pouvoir politique ou économique aux peuples de couleur.

La troisième faction est orientée en quelque sorte par MM. Harry Oppenheimer, Sir de Villiers Graaf (12) et Marais Steyn. On peut l'appeler la section économique de l'United Party car elle a élaboré un programme pragmatique d'économie politique qu'elle cherche à faire adopter par l'ensemble du Parti.

---

(8)- Ministre de Justice sous Smuts, fils du fameux président de l'ancien Etat Libre d'Orange et leader de l'United Party dans cette Province.
(9)- Leader de l'United Party dans la Province du Natal; nous parlerons de ce mouvement dans un chapitre séparé.
(10)- d'après John Hatch : The Dilemma of South Africa, pages 108-109.
(11)- Les "Loyal Dutch" méprisés par les Afrikaners qui les considèrent comme des traitres.
(12)- Leader de l'United Party dans la Province du Cap.

./.

En bref, ces éléments, à la fois politiciens et hommes d'affaires, présentent une thèse originale. Leur raisonnement est d'ordre essentiellement économique :

a) La révolution industrielle sud-africaine a dépassé le stade où les mines d'or et de diamants suffisent au meilleur développement de l'économie nationale.

b) La rapidité de l'accroissement démographique d'une part et les possibilités d'extension des industries secondaires de l'autre, rendent souhaitable le développement de tous les secteurs de l'industrie et du commerce afin d'équilibrer l'économie nationale axée sur l'activité minière pendant ces quinze dernières années.

c) Une telle politique de développement général des industries secondaires requiert

(i) une masse ouvrière plus grande et constante ; et

(ii) une amélioration de l'[illegible] main-d'oeuvre.

d) Mais ces buts ne peuvent être atteints que si l'on accepte les hommes de couleur comme ouvriers spécialisés.

e) En outre, le pouvoir d'achat des non-Européens augmenterait de ce fait d'une façon naturelle et servirait

(i) à stimuler la production nationale ; et

(ii) à contenter les hommes de couleur.

Voilà pourquoi ce groupe [illegible] les intérêts industriels et commerciaux s'efforce d'éviter tout conflit racial. Mais cela ne veut pas dire que M. Oppenheimer et ses collaborateurs soient libéraux. Au contraire, ils s'opposent [illegible] à la doctrine de l'égalité raciale [illegible] qu'amoindrir la rigidité excessive de la discrimination raciale afin d'éviter une impasse qui nuirait à la marche de la révolution industrielle.

Nous reviendrons sur les activités du chef de ce groupe financier, M. Harry Oppenheimer, dans le chapitre consacré à l'United Rhodesian Trust Fund.

o

o o

D'autre part, au Congrès de Bloemfontein tenu lors de son élection comme successeur de Smuts à la fin de 1950, et à la Chambre des Députés à l'occasion des débats sur la crise entre le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire en 1951, Me Strauss a exposé succinctement les grandes lignes de la politique du parti qu'il représente.

En opposition avec les idées du groupe de M. Oppenheimer et avec celles du Dr Steyn, il a présenté les principes généraux d'une nouvelle politique destinée à concilier les traditions des Européens sud-africains avec la doctrine des Droits de l'Homme et les Libertés Fondamentales soutenue par l'O.N.U.

A la fin de 1950 il a esquissé ce qu'il appelle "The Four Securities", droits publics garantis par son parti : (13)

"(1) La sécurité de l'Etat Sud-Africain libre dans un monde où la liberté de toute petite nation est en danger ;

(2) La sécurité de la direction des Blancs dans l'Afrique Australe ;

(3) La sécurité du niveau de vie de l'homme humble ; et

(4) La sécurité de la liberté humaine ".

A la Chambre des Députés vers la fin de 1951, le leader de l'United Party a proposé d'ajouter à la constitution sud-africaine un Bill of Rights (14). Cette charte rendrait rigides les lois constitutionnelles concernant :

(a) L'égalité des deux langues officielles de l'Union ;

(b) Les droits politiques des Métis ;

(c) La liberté de la presse ;

---

(13)- "Les Quatre Sécurités"

(14)- "Charte de Droits". cf. le Bill of Rights de 1688 en Angleterre.

./.

(d) La liberté de s'exprimer en public;
(e) La liberté de déplacement: libre circulation;
(f) La liberté d'association;
(g) Le droit d'avoir recours aux tribunaux;
(h) L'indépendance des tribunaux;
(i) La place permanente de l'Afrique du Sud dans le Commonwealth.

Néanmoins, il est difficile de comprendre comment les politiciens de l'United Party qui oscillent entre les différents degrés de libéralisme et de conservatisme, peuvent réconcilier la liberté de déplacement de leur Bill of Rights avec leur programme politique dans le domaine des relations raciales, à savoir : (I6)

" La politique indigène du Parti est fondée sur la
" reconnaissance d'une position de fait, notamment :
" (a) les différences entre les Européens et les
" Autochtones..."
" ... Le Parti s'oppose donc à une politique d'égalité
" ou d'assimilation et se promet :
" (a) de maintenir une politique de séparation
" sociale et résidentielle et d'éviter un
" mélange de races."

- oOo -

L'organisation administrative de l'United Party obéit à un plan assez compliqué, néanmoins net et logique. Aussi, à l'inverse du Parti Nationaliste, s'est-il empressé de nous fournir des informations précises.

De même que son rival, l'United Party tient des Congrès Provinciaux, mais de caractère unitaire.

L'Assemblée générale du Parti s'appelle "Union Congress", c'est elle qui élit le leader.

Outre ces congrès - provinciaux et national - le Parti est contrôlé par :

(a) Le Central Head Committee,
(b) Les Provincial Head Committees,
(c) Les General Councils,
(d) Les District Committees ou Divisional Committees et

(I6) - The Native and Coloured Peoples Policy of the United Party, brochure publiée par le Parti Uni.

(e) les Branch Committees. (I7)

Passons successivement en revue l'anatomie et la physiologie de ces organismes.

(a) Le Central Head Committee est constitué par :

(i) le leader et le vice-leader, les ministres d'Etat membres du Parti et les présidents des Congrès provinciaux;

(ii) les anciens ministres du cabinet, membres du Parti;

(iii) dix membres pour chaque province, nommés par les Provincial Head Committees;

(iv) le trésorier du Parti élu par le Central Head Committee; et

(v) les présidents des organisations féminines et de jeunesse rattachées au Parti.

Voici les fonctions inter alia, de ce Comité :

(i) élire son bureau,
(ii) convoquer le Congrès National,
(iii) mettre en oeuvre les résolutions du Congrès National,
(iv) élaborer le programme du Parti, etc...

(b) les Provincial Head Committees comprennent :

(i) le président et les vice-présidents du Congrès Provincial;

(ii) les sénateurs, les députés et les membres du Conseil Provincial, membres du Parti;

(iii) un délégué de chaque Divisional Committee;

(iv) le président de chaque General Council, Women's Council et Youth General Council dans la Province;

(v) le trésorier nommé par le Provincial Head Committee et un maximum de 20 membres coop-

---

(I7) - Comité Central Principal, Comités Provinciaux Principaux, Conseils Généraux, Comités de District, Comités de Divisions, Comités de Sections locales.

tés par le Comité Exécutif Provincial.

Les fonctions du Provincial Head Committee sont :

(i) élire son bureau,
(ii) contrôler les finances du Parti dans la Province,
(iii) définir les fonctions et les pouvoirs des sections locales,
(iv) mettre en oeuvre les résolutions du Congrès Provincial,
(v) faire pression en faveur du Parti sur la Commission de délimitation des circonscriptions,
(vi) organiser des réunions afin de sélectionner les candidats aux élections parlementaires et provinciales,
(vii) surveiller les élections, etc..

(c) Les Central Head Committees créent les General Councils. Ceux-ci groupent un nombre de circonscriptions variable suivant les régions. Des statuts particuliers règlementent leurs fonctions et leurs pouvoirs.

(d) Chaque circonscription a son Divisional Committee. Sont membres de ces comités :

(i) le président et le secrétaire de chaque section locale, de la jeunesse du Parti, ainsi qu'
(ii) un délégué élu par chaque comité de section locale.

Chaque Divisional Committee a les fonctions suivantes :

(i) élire son bureau,
(ii) contrôler la formation des sections locales,
(iii) se décider quant à la nécessité de former des sections locales féminines et de jeunesse,
(iv) élire ses délégués aux Congrès Provincial et National, etc..

(e) Les Branch Committees régissent les affaires des sections locales. Ils sont constitués par un président, un ou deux vice-présidents et au moins cinq membres élus par l'assemblée de la section locale.

Les fonctions principales de ces comités sont les

suivantes :

(i) contrôler les finances de la section,
(ii) assurer l'inscription des adhérents et des sympathisants sur les listes électorales,
(iii) organiser des fêtes, etc...

Nous ajoutons à la fin de ce chapitre un schéma des rapports entre ces divers organismes. Nous avons jugé convenable de conserver les termes anglais employés par le Parti, d'après la méthode descriptive adoptée par M. le Professeur DUVERGER.

- oOo-

Cet exposé de l'articulation de l'United Party serait incomplet si nous n'avions abordé la technique du "block or cell system" (I8). La théorie de ce système est fondée sur les trois éléments suivants : les individus, les électeurs et les domiciles des électeurs. Examinons-les succinctement :

(a) Les Individus :

- On ne peut contrôler ni leur déplacement, ni leurs droits civils et politiques; mais,
- on peut exercer une influence sur leurs intérêts sociaux, économiques et politiques.
- Les individus sont essentiellement en état mal connu de flux et reflux, Il n'est pas possible de suivre et d'enregistrer leurs déplacements.

(b) Les Electeurs :

- Ce sont des individus devenus citoyens.
- Ils représentent un élément précis de l'organisation politique, car chacun est ou doit être porté sur la liste électorale tenue par l'Etat.
- Leurs déplacements, à l'inverse de ceux des individus, n'échappent pas à l'analyse : ils peuvent être suivis et enregistrés en consultant les listes électorales.

(c) Les Domiciles, c'est-à-dire, les habitations ou les résidences (maisons, appartements, hôtels, etc):

- C'est le seul élément relativement stable de

(I8) - Système de "blocs" ou de "cellules". Ne pas confondre avec le terme de "cellule" dans la terminologie de la science politique en France.

l'organisation politique.
- Les changements qui s'effectuent peuvent être facilement observés et enregistrés.

Le block system de l'United Party cherche à établir des rapports dans un but pragmatique entre ces trois éléments - les individus, les électeurs et leurs domiciles. Pour cela :

(1) On dresse la liste des électeurs habitant le même block ou groupe de maisons et on établit des fiches.

(2) Ces fiches sont classées dans les casiers correspondant à ces maisons ou habitations.

(3) Chaque block - entre 20 et 30 électeurs dans les villes, et entre 10 et 15 dans les districts ruraux, - est soumis à la surveillance d'un cell-leader qui doit établir un contact personnel avec chaque citoyen et en dresser un rapport.

(4) Le cell-leader doit diriger les électeurs adhérents membres actifs de son parti de façon à ce que chacun d'eux s'informe sur :

(a) des individus prêts à atteindre leur majorité,
(b) des déplacements de ces individus,
(c) de leurs tendances politiques, etc...

(5) Pour chaque "block" on établit un système de doubles fiches : la première, appelée "Master Set", contrôlée par l'administration du Parti et mise à jour tous les mois d'après les changements effectués sur la liste électorale tenue par l'Etat; la seconde, appelée "Working Set", est manipulée par le cell-leader et son personnel de confiance.

Décrire tous les détails de ce système serait fastidieux : il est excessivement compliqué et varie de province à province. Nous en avons dégagé les traits principaux afin d'exposer une méthode - employée, peut-être d'une forme un peu différente par les autres partis - devenue très efficace en Afrique du Sud. Cette technique de contrôle des éléments de l'organisation politique a pris une importance primordiale dans l'Union à cause des déplacements fréquents des électeurs. La stabilité résidentielle est presqu'inconnue dans les

villes, d'où la nécessité de développer le système que nous venons de décrire.

Quant aux cotisations et aux fonds de l'United Party, nous renvoyons le lecteur au paragraphe traitant de ce sujet dans le chapitre consacré au Parti Nationaliste. Toutefois, comme nous l'avons signalé ailleurs, le parti à la tête de l'Opposition jouit d'un appui financier extraordinaire - celui du South Africa United Trust Fund.

Nous reparlerons tout à l'heure de cet appui au cours de notre étude des autres groupements de l'Opposition : le South African Labour Party, le War Veterans' Torch Commando, la Société des Sons of England, les Israëlites, les groupes et les individus libéraux, etc..

The UNITED SOUTH AFRICAN NATIONAL PARTY
Die VERENIGDE SUID-AFRIKAANSE NASIONALE PARTY

UNION CONGRESS

Central Head Committee — National Advisory Committee

Union Action Committee

Union Finance Committee — Organisation Committee — Publicity Committee

GENERAL SECRETARIAT

Division of Finance — Division of Organisation — Division of Information

PROVINCIAL CONGRESSES

TRANSVAAL | NATAL | CAPE | ORANGE FREE STATE

Provincial Head Committees

Provincial Sub-Committees

PROVINCIAL SECRETARIATS

Witwatersrand
(a) General Council

Transvaal
(b) Platteland General Council

Pretoria
(c) General Council
(a) 38
(b) 22
(c) 8 circonscriptions

Natal Coast
(d) General Council

Natal Midlands
(e) General Council

Natal Rural
(f) General Council

(d) 10
(e) 3
(f) 3

Chaque division provinciale a des organisations pour les jeunes gens et pour les femmes.

Cape Peninsula
(g) General Council

Cape Border & North-East Districts
(h) General Council

Northern Cape
(j) General Council

Port Elizabeth
(k) General Council

(g) 14
(k) 10
(j) 5
(k) 8

Il y a en outre 18 circonscriptions au Cap sans organisation spéciale.

Orange Free State
(l) General Council

13 circonscriptions.

Le Parti Uni est très faible dans l'Etat Libre d'Orange.

CHAPITRE XVI

LE SOUTH AFRICAN LABOUR PARTY

A la suite de l'échec partiel d'une grève, trois hommes se sont consacrés (1), vers 1907 à la formation et à l'organisation du South African Labour Party. Plus tard, le colonel F.H.P. Creswell, ingénieur de la Chamber of Mines avec laquelle il ne s'entendait pas, s'est lié étroitement au parti. Le nouveau groupe a trouvé son appui principal parmi les ouvriers d'origine britannique, mais il jouissait de la sympathie de quelques sections progressistes et professionnelles.

Aux premières élections en 1910, le South African Labour Party est arrivé à obtenir quatre sièges sur 121 dans le premier Parlement de l'Union.

En 1915, Andrews et Bunting, leaders de l'aile gauche du parti, l'ont abandonné sur la question de la guerre et ont formé l'International Socialist League qui devint en 1920, le Communist Party of South Africa. Malgré cette scission, les travaillistes se sont ralliés et, aux élections de 1919, ont gagné 21 sièges dans l'Assemblée, ce qui leur a donné le caractère d'une opposition sèrieuse. Il se peut que cette attitude d'opposition ait poussé le parti à soutenir la politique de Hertzog, ce qui a ramené à neuf leur représentation parlementaire en 1921. Puis, en 1924, toujours en s'opposant au parti de Smuts et en collaboration ouverte avec les nationalistes, ils ont obtenu dix-huit sièges dans l'Assemblée. Mais la longue période du pacte avec Hertzog a abouti à une nouvelle scission du parti travailliste, dont le résultat a été la diminution de leurs députés à huit en 1929.

C'est depuis lors que le déclin du South African Labour Party s'est manifesté d'une façon permanente : en 1933, il n'y avait que quatre députés travaillistes au Parlement, dont deux faisaient partie du gouvernement de coalition.

D'ailleurs, c'est un groupe miné par deux doctrines rivales qui, en Afrique du Sud sont si proches, qu'il est impossible d'en tirer une position politique intermédiaire.

(1) W.H.Andrews, de l'Amalgamated Engineering Union; H.W.Sampson, de la South African Typographical Union et Peter Whiterside de la South African Engine Drivers' and Firemen's Association.

De ce fait, beaucoup d'intellectuels et d'ouvriers progressistes sont restés en dehors du parti parce qu'ils trouvent qu'il est par trop réactionnaire; tandis que des milliers d'ouvriers européens le considèrent par trop progressiste.

En 1946, une section du South African Labour Party, sous l'égide de M. Walter Madeley (2) est devenu violemment anti-indien. Ces éléments racistes ont démissioné du parti et ont tenté de former le White Labour Party, mais en vain: l'appui anticipé des Trade Unions n'a pu être obtenu. Cet épisode a engendré l'antipatnie ouverte des Asiatiques envers le mouvement travailliste.

Néanmoins, il reste évident que les forces des trade unions et du Labour Party en Afrique du Sud visent plutôt à protèger l'ouvrier européen contre la concurrence de son collègue de couleur que de promouvoir les principes du socialisme. D'ailleurs, il faut reconnaître que le vrai prolétariat du pays est formé non pas par les Blancs mais par la grande masse des non-Européens. Le fait qu'un pacte nationaliste-travailliste a subsisté de 1924 jusqu'à 1929, confirme ce jugement sur la vraie doctrine du parti.

Pendant les derniers trente ans la classe ouvrière sud-africaine a été complètement transformée. Aujourd'hui, la majorité de ses adhérents sont venus de la platteland. De sentiments boers, ils soutiennent un préjugé racial fort développé et n'ont aucune tradition travailliste. C'est surtout un peuple agrarien devenu urbain mais ayant conservé les caractéristiques religio-sociales de leurs pères. Or, comme les chefs du South African Labour Party ont toujours appartenu à la section britannique, ils n'ont jamais pu comprendre les aspirations culturelles et sociales des Afrikaners.

Selon E.S.Sachs(3), la clef de l'équilibre de la politique et de l'avenir constitutionnel sud-africains resiue en grande partie entre les mains de ces ouvriers afrikaners des districts urbains. Par exemple, en 1948, des dizaines de milliers d'ouvriers, mécontents du Labour Party et méfiants de l'United Party, ont voté pour les nationalistes, contribuant ainsi à changer le gouvernement.

Par l'ironie du sort, l'United Party s'est efforcé , avant ces élections à travers et sa presse et ses politiciens d'affaiblir le South African Labour Party; mais il y a aujourd'hui parmi l'United Party quelques éléments astucieux qui comprennent la necessité pour l'opposition d'un front uni contre les nationalistes. Ils commencent donc, à

(2)mort en 1947
(3)Chef travailliste et syndicaliste en conflit ouvert avec le gouvernement

favoriser l'établissement d'ententes entre les deux groupes De 1948 jusqu'à la fin de 1951, l'organisation du Labour Party a été spontanée mais spasmodique, sans direction définie. Mais c'est surtout grâce au relèvement général des forces de l'opposition lors du Separate Representation of Coloured Voters Act en 1951 que les travaillistes ont repris leur activité interrompue.

A présent ils organisent de petits groupes locaux dans chaque circonscription où existe la possibilité, avec le concours de l'United Party, d'exclure les nationalistes du pouvoir aux prochaines élections. C'est le Torch Commando qui sert de lien entre les deux partis, autrefois rivaux. Les recherches techniques sur les résultats probables dans chaque localité sont employées comme arguments afin de convaincre les deux groupes à collaborer.

Il y a actuellement six représentants du South African Labour Party dans l'Assemblée et deux dans le Sénat. Le chef du Parti, M. John Christie, chimiste de profession, n'a pas voulu nous donner des renseignements pour notre étude, mais son bureau administratif à Johannesbourg nous a communiqué beaucoup d'informations et de documents. Il paraît que M. Christie soutient la thèse de la conciliation du socialisme avec la discrimination raciale.(4). D'après l'avis des fonctionnaires du bureau à Johannesbourg, c'est le président du caucus du parti qui représente le mieux les tendances actuelles de la politique du groupe, aujourd'hui plus libérale et accueillante envers les sympathisants de races de couleur qu'auparavant.

L'organe suprême du South African Labour Party est son congrès annuel qui définit le programme politique du mouvement. C'est de ce congrès que les représentants parlementaires reçoivent leurs directives générales.

Le caucus parlementaire est formé par les sénateurs et les députés travaillistes; et le caucus provincial par des membres des conseils provinciaux adhérents au parti. La politique en chaque province est dictée par des congrès locaux. Le South African Labour Party tend à s'intéresser au gouvernement local, fait qui a provoqué une mauvaise humeur dans l'United Party. "Son programme dans ce domaine est l'oeuvre locale des comités de district qui sont formés de delégues des sections comprises dans leur région."(5)

Le Labour Party est plus fort dans les centres industriels de l'Union. Les sections les plus développées et les

(4)John Hatch, maître de conférences à l'Université de Glasgow a décrit l'exposé de son programme politique comme "bizarre, triste et pathétique".
(5)Lettre du bureau du parti du 3 novembre 1953;

plus actives sont celles de Witwatersrand, Springs, Randfontein, Durban et la côte australe du Natal.

Outre les sympathisants, le nombre d'adhérents actifs du parti oscille "entre 1.200 et 1.500 électeurs dans toute l'Union."(5). Les hommes de couleur n'y sont pas admis, mais actuellement le parti tend à collaborer avec les organisations des Métis dans le but de combattre les nationalistes. Sur ce même terrain, le South African Labour Party collabore avec le Torch Commando et l'United Party par l'intermédiaire de l'United Democratic Front dont l'objectif est de préserver le caractère démocratique de la Constitution de l'Union Sud-Africaine.

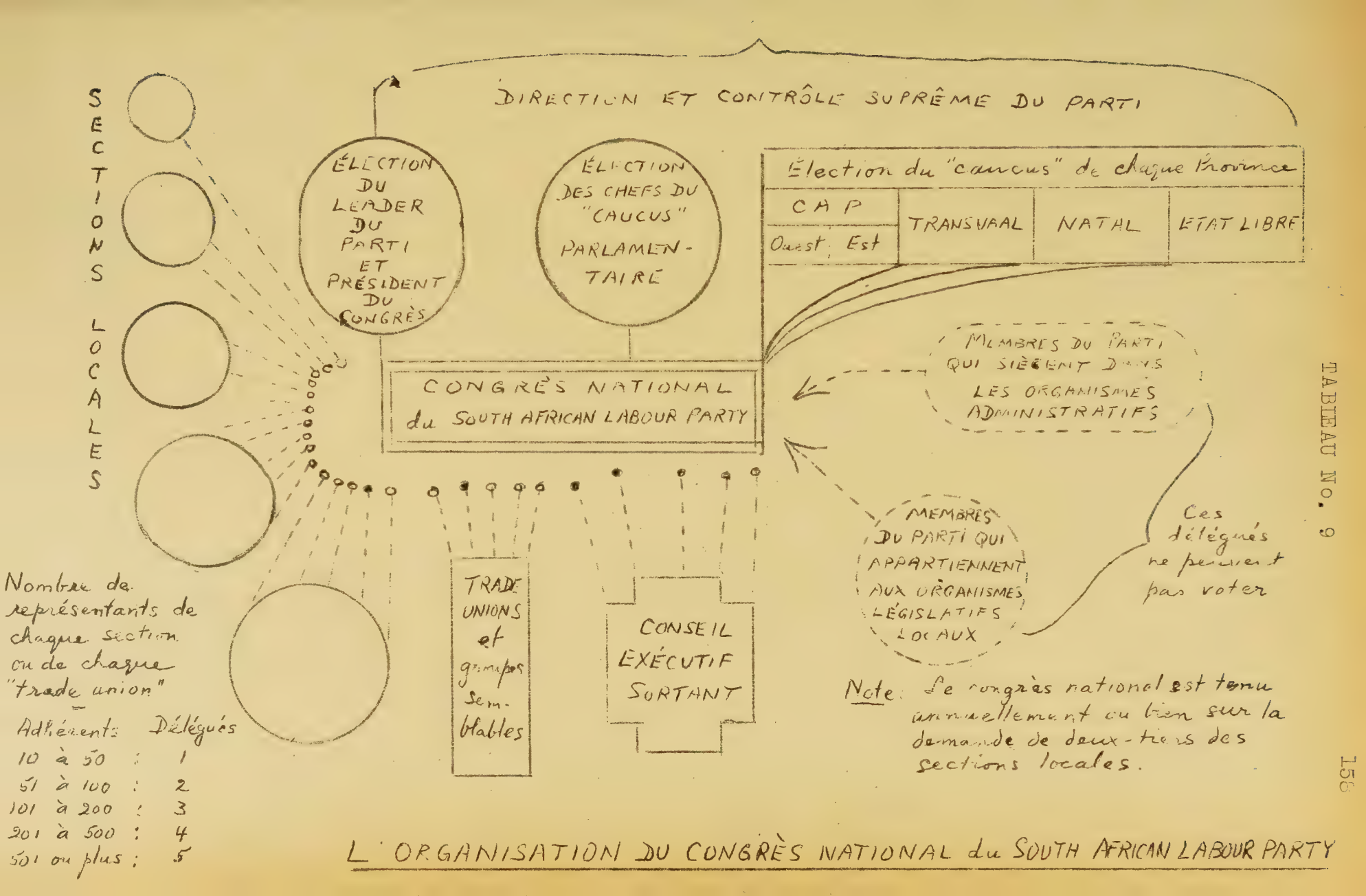

L'ORGANISATION DU CONGRÈS NATIONAL du SOUTH AFRICAN LABOUR PARTY

TABLEAU No. 9

SOUTH AFRICAN LABOUR PARTY
COMPOSITION DU CONSEIL EXÉCUTIF DE SON BUREAU ET DE SES COMITÉS.

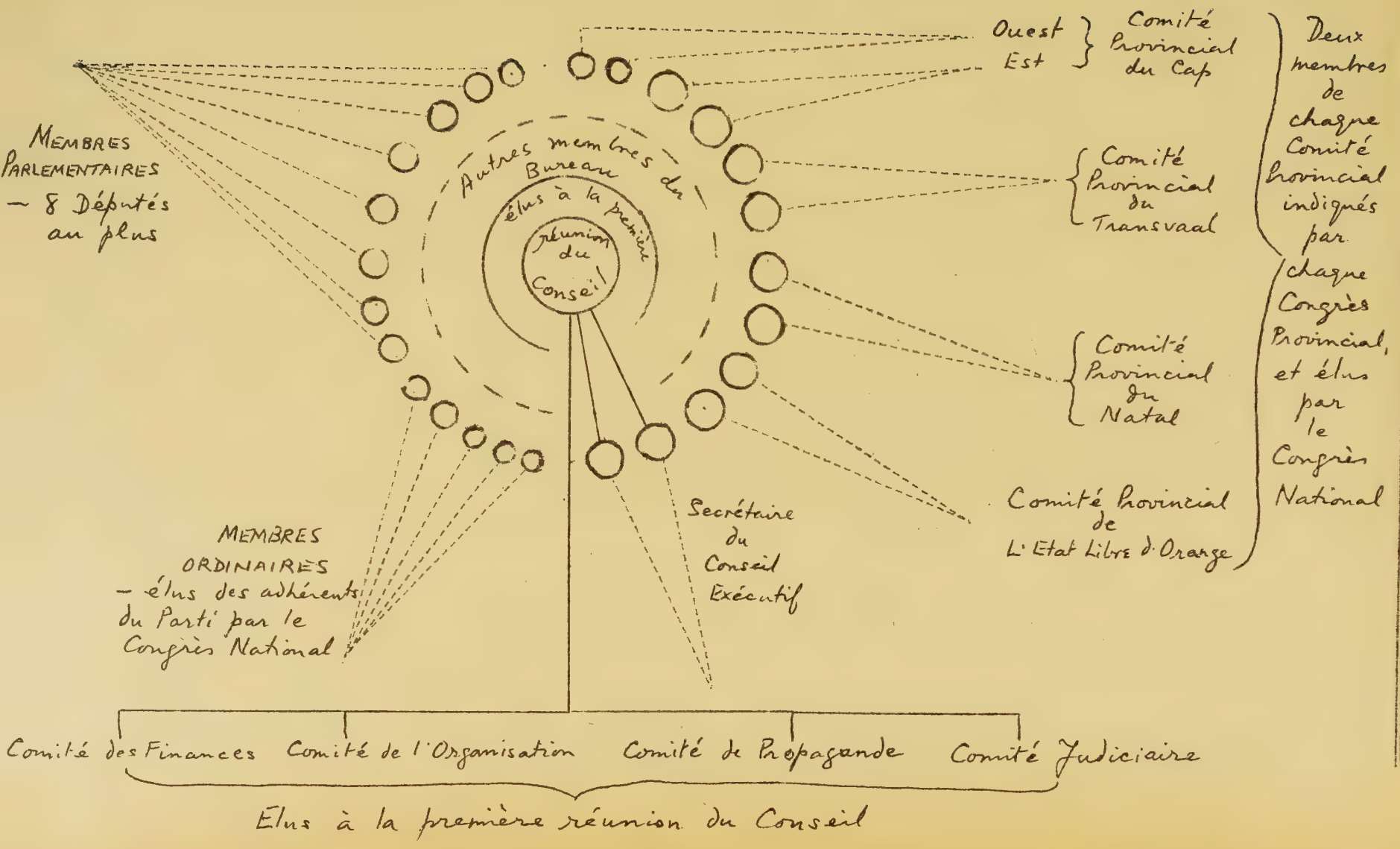

RAPPORTS ENTRE LE South African Labour Party ET LES ORGANISMES LEGISLATIFS, ADMINISTRATIFS, MUNICIPAUX, EDUCATIFS ET SINDICALISTES, SUR LE PLAN PROVINCIAL.

CHAPITRE XVII

LE TORCH COMMANDO

-:-:-:-:-:-

Au début de I95I quelques anciens combattants ont constitué le War Veterans' Action Group (I). Poussés par la Springbok Legion (2), orientés, selon M. John HATCH (3), dans une certaine mesure, par les communistes blancs, ces démocrates visaient à bouleverser le Gouvernement Nationaliste. Or, s'étant battus contre le nazisme et le fascisme pendant la Deuxième Guerre Mondiale, ils considéraient la politique du Dr. MALAN par trop autoritaire.

Leur action représentait en même temps une révolte contre la politique tiède de l' United Party dont ils étaient, d'ailleurs, pour la plupart, des adhérents. Voilà pourquoi ils n'ont pas voulu continuer une association avec les communistes, considérés également comme antidémocratiques.

Ainsi, à cause de leur réputation communiste, les membres du Springbok Legion, adhérents du nouveau mouvement, ont été écartés de toute position de relief.

Le 28 Mai I95I, à Johannesbourg, le Comité d'Action des Anciens Combattants organisa une grande manifestation afin de montrer :

> " ... l'indignation croissante du peuple Sud-Africain contre les tendances totalitaires du Gouvernement au pouvoir "(4).

(I) - Groupe d'Action des Anciens Combattants.
(2) - Association de combattants sud-africains, soeur de la British Legion, formée pendant la guerre de I939-I945.
(3) - The Dilemma of South Africa, page II9.
(4) - Die Blikfakkel (The Torch) : " Le Flambeau ", Vol. I, décembre I95I, publication qui nous a été cédée par M. R. PARROTT.

D'après un communiqué du directeur de la feuille d'information de ce groupement :

> " Les vraies questions portées devant le pays furent les tendances antidémocratiques du Gouvernement, et nous nous sommes sérieusement préoccupés de ces libertés fondamentales pour lesquelles nous et nos aïeux nous sommes battus sur les champs de bataille du monde ... "

L'apogée de cette manifestation fut la marche d'un " Commando " d'anciens combattants de Johannesbourg au Cap. Dans la capitale législative, 50.000 citoyens se rassemblèrent autour des " Torchmen ". Comme ils portaient des flambeaux, jour et nuit pendant cette périgrination, on a appelé ce mouvement le " Torch Commando ".

C'est ce nom qu'ils ont adopté au congrès national des anciens combattants tenu à Johannesbourg au mois de Juin 1951. Les représentants d'environ une centaine de districts différents s'y sont réunis afin de préciser les lignes de développement du mouvement. Ils ont déclaré franchement leur objectif :

> " Notre but est simple, à savoir : le renversement du gouvernement actuel par tous les moyens constitutionnels à notre disposition ".

ooooooooo o o

Essayons de classer le Torch Commando en tant que groupe social. S'agit-il d'un parti politique ou d'un pressure group ? Est-ce une organisation para-militaire ? Sommes-nous peut-être en présence d'un " mouvement politique sans lien de parti " ? (5). Examinons

---

(5) - A.L. LOWELL, emploie ce terme à la page 560, tome premier du Gouvernement d'Angleterre (traduit en français) où il le définit ainsi : " Les organisations sans lien de parti, dont le but est de faire adopter un projet ou une attitude quelconque, mais non de s'emparer du gouvernement général ... "

le War Veterans' Torch Commando à la lumière de chacun de ces concepts.

D'abord, les chefs (6) du mouvement refusent de le considérer comme un parti politique. En effet, il n'est dirigé ni par des députés ni par des sénateurs. Nous avons constaté, en outre, que son personnel administratif n'a pas été recruté parmi celui de l'United Party ni celui du Labour Party.

Les nationalistes l'accusent d'être une organisation para-militaire. Mais les adhérents du Torch Commando n'ont pas d'uniforme, ne font pas d'exercices militaires et n'emploient ni grades, ni hiérarchie à l'intérieur du mouvement (7).

Par contre, on ne peut nier que les membres de son comité central sont pour la plupart des militaires habitués au commandement (8) et que ses adhérents sont également pour la plupart des soldats, quoique reclassés dans la vie civile. Or, du moment où ils sont tous adhérents à la même organisation et soumis par leur libre volonté à l'autorité de leurs chefs, ne serait-il pas relativement facile de transformer le mouvement d'un jour à l'autre en un groupement para-militaire ? (9)

---

(6) - Group-Captain (" Sailor ") A.G. MALAN (sans aucun lien avec le Dr. MALAN) et Me L. KANE BERMAN (qui nous a fourni beaucoup de renseignements), respectivement Président et " Chairman " de l'organisation.
(7) - Au contraire de Die Ossewa-Brandwag pendant la dernière guerre.
(8) - Vice-Présidents: Lieutenant-Général J. MITCHELL-BAKER, Commandant DOLF de la REY, Major-Général K.R. VAN DER SPUY, Major-Général A.R. SELBY, Brigadier F.B. ADLER, Lieutenant-Colonel F.A. HEWATT.
(9) - Mais le Torch Commando admet dans son sein tout Sud-Africain âgé de dix-neuf ans, homme ou femme, qui prête son concours pour atteindre les objectifs du mouvement (article 3, a, ii de ses statuts).

D'autre part, les statuts du Torch Commando (IO)le placent plutôt dans la catégorie d'une organisation sans lien de parti, gardienne de la constitution et des libertés publiques et individuelles. L'article 2 de ce document annonce ses objectifs :

> " (a) - De maintenir la lettre et l'esprit des conventions solemnelles décidées lors de l'établissement de l'Union Sud-Africaine ... "
>
> " (b) - D'assurer la révocation de n'importe quelle mesure promulguée si elle est en conflit avec la constitution .."
>
> " (c) - De protéger la liberté de l'individu en matière de conscience, langue et moyen d'expression et d'assurer son droit d'en appeler aux tribunaux.
>
> " (d) - D'éliminer toute forme de totalitarisme, soit fasciste, soit communiste (II).
>
> " (e) - De promouvoir l'harmonie raciale de l'Union ".

Ce sont là des intentions très nobles, capables de séduire les vrais démocrates mais, hélas, ses auteurs n'expliquent pas comment cette harmonie raciale sera atteinte. Toutefois, ils définissent le but immédiat de son action :

> " Maintenant nous arrivons à la prochaine et à la plus importante étape de notre travail : le Torch Commando s'est donné pour tâche de gagner les prochaines élections et de sauver le Pays au moyen des urnes " (I2).

(IO) - Qui nous ont été cédés par le Bureau Central du mouvement à Johannesbourg.
(II) - Néanmoins, la presse afrikaans traite le Torch Commando d'organisation communiste.
(I2) - Die Blikfakkel, Vol. I, N° I, décembre I95I, page II

Or, cette explication de l'activité de ce mouvement le place dans la catégorie des groupements politiques entre les organismes sans lien de parti et les " organisations nationales ". D'après Lowell (I3) ces dernières ont pour but

> " ... de propager les principes des partis, d'oeuvrer à leur victoire aux élections dans tout le pays, et aussi de formuler et d'orienter dans la mesure du possible la politique générale du parti ".

Le Torch Commando, qui vise à défendre l'esprit de la constitution sud-africaine, nous fait penser à certains mouvements qui, dés le milieu du XIX° siècle se proposaient de demander ou de défendre des libertés fondamentales, par exemple : (I4)

- Society for the defence of the Bill of Rights, fondée à Londres en I769 pour maintenir les libertés publiques et pour réclamer une extension de l'élément populaire dans la constitution britannique. Or, ayant découvert que cette société servait l'ambition personnelle du député Wilkes, un groupe de ses membres fonda :

- The Constitutional Society, qui s'est répandue à travers du pays et a réuni des congrès à Londres en I780 et en I78I.

- The Political Union for the Protection of Public Rights, dont le but était de hâter la réforme parlementaire de la Grande-Bretagne, fut fondé en I829 par Thomas Attwood.

oooooooooooooo

(I3) - Op. cit., loc. cit.
(I4) - La Société pour la défense du Bill of Rights, la Société Constitutionnelle, l'Union politique pour la protection des droits publics.
Cf. The Civil Rights League dans le chapitre sur le libéralisme.

Le Torch Commando est en tout cas un pressure group, car il exerce presque ouvertement une pression politique sur le Parti Nationaliste. Les journaux de l'Afrikanerdom se moquent de l'United Party qui, disent-ils, est en train de devenir le domestique du Torch Commando (I5).

En outre, du fait que le mouvement a conclu une entente à la fois avec l'United-Party et le South African Labour Party dont les programmes politiques sont tout à fait différents, il paraît être un organisme sans lien de parti. Le but de cette entente d'après Me J.G.N. STRANSS, leader de l'United Party, était :

> " de lutter pour la restauration d'un gouvernement démocratique " (I6).

Die Burger (I7) explique la formation de cette entente de la façon suivante :

> " La " Junta " révolutionnaire à l'intérieur du Torch Commando s'est d'abord établie comme le maître d'une organisation forte et disciplinée ... par la méthode des " fronts unis " ... Puis, par toute forme de pression politique ... elle a forcé l'United Party à entrer dans l'entente... "

(I5) - Die Vaderland du I8 Avril I952 : " ... par la création de ce"front démocratique", M. STRAUSS et son parti se sont mis dans les mains du Torch Commando ". Cf. Die Oosterlig du 22 Avril I952.
(I6) - Discours prononcé au Cap , rapporté par Die Transvaler le I8 Avril I952.
(I7) - Du I8 Avril I952.

M. John HATCH prophétise (10) que le Torch Commando, aujourd'hui allié aux travaillistes et à l'United Party, deviendra un pressure group contre celui-ci quand ce parti viendra de nouveau au pouvoir. Il se peut que l'influence des anciens combattants surpasse déjà les limites envisagées par les politiciens qui ont aidé à son développement.

oooooooo

Afin de nous documenter plus exactement sur l'activité du Torch Commando, nous sommes allés plusieurs fois aux bureaux centraux de l'organisation à Johannesbourg. Nous y avons vu un système très développé de prévoyance des résultats probables des prochaines élections. Dans une grande salle sont groupées des cartes en bois représentant toutes les circonscriptions sud-africaines. Sur chaque carte sont indiquées les rues et les maisons. Des épingles signalent les électeurs demeurant dans chaque immeuble : rouges pour les adhérents nationalistes, bleues pour les membres de l'opposition - adhérents de l'United Party et du Labour Party - et jaunes pour les citoyens dont l'appartenance politique est inconnue.

Une seconde carte, plus petite, fac simile de chaque carte principale, porte des épingles noires. Celles-ci représentent les électeurs qui ont changé d'adresse ou dont le domicile est inconnu.

Chaque circonscription est divisée en " blocs " de maisons. Pour chaque bloc le Torch Commando désigne un " courtier " électoral qui sollicite le suffrage des électeurs qui y demeurent. Au besoin, ces agents délèguent leurs fonctions à d'autres adhérents soit du Torch Commando, soit de l'United Party, soit du Labour Party qui habitent le même bloc. S'étant renseignés sur l'appartenance politique des citoyens compris dans leur rayon d'action, ces prospecteurs les communiquent au centre de statistiques du Commando.

---

(10) The Dilemma of South Africa, page 123

Au fur et à mesure que l'on retrouve les électeurs déplacés, les agents de l'organisation font transférer les épingles de la seconde carte à la principale pour chaque circonscription, tout en les changeant de couleur d'après les renseignements obtenus.

En outre, le Torch Commando prête son concours aux électeurs déplacés, afin de les faire inscrire sur les listes de la nouvelle circonscription dans laquelle ils habitent. De même, ce mouvement a soutenu le projet de loi visant à permettre aux soldats en Corée de voter par correspondance.

Les statistiques obtenues par cette méthode sont employées dans plusieurs buts :

(a) - Pour trouver les lieux où les électeurs n'ont pas de parti pris. L'organisation s'efforce alors de les convaincre à voter contre le Gouvernement nationaliste.

(b) - Pour orienter la tactique électorale locale : le Torch Commando agit comme conseiller technique auprès des sections locales de l'United Party et du Labour-Party; il suggère que celui-ci ou celui-là, selon le cas, serait plus indiqué pour postuler le siège en question, de façon que le candidat nationaliste soit battu. Au besoin, devant un conflit d'intérêts des deux partis de l'opposition, le Torch Commando exerce son influence dans l'intérêt du front commun au niveau des comités directeurs de l'un et de l'autre.

(c) - Pour présenter des arguments techniques (I9) aux Juges de la Commission de Délimitation des Circonscriptions électorales, afin de les

---

(I9) - Memorandum submitted to the Tenth Delimitation Commission, I952, on behalf of the war Veterans' Torch Commando : étude soumise aux Juges.

convaincre de calculer le " quota " de telle ou telle circonscription, afin qu'il soit toujours avantageux à l'opposition.

D'autre part, le Torch Commando a établi un système de sondage de l'opinion publique et du climat local en matière politique. Il emploie des voyageurs de commerce comme agents de renseignements.

oooooooooo

Examinons maintenant l'anatomie, la structure du Torch Commando. Elle obéit à un plan très simple (20):

(a) - L'Union est divisée d'abord en quatorze régions délimitées afin de faciliter le travail administratif du Commando.

(b) - Chaque région est administrée par un Comité Exécutif Régional.

(c) - Les sections locales soumises à la direction de ces comités régionaux sont formées sur la demande d'au moins dix personnes. Mais chaque section est représentée au Comité Exécutif Régional par un délégué.

(d) - Chaque groupe de 250 ou partie de 250 adhérents se fait représenter par un délégué au Congrès, organe suprême du War Veterans' Torch Commando.

(e) - Le congrès qui doit se réunir " au moins une fois par an ", élit le comité Exécutif National.

(f) - Ce Comité comprend le Président National, un ou plusieurs vice-présidents, le bureau administratif et les représentants ex officio de chaque région.

---

(20) - Néanmoins les statuts qui la définissent sont assez compliqués.

Nous sommes ici en présence d'un groupement politique qui a rompu avec toute la tradition de l'Union en tant qu'organisation de partis : le principe fédéral a été complètement écarté (2I). Il se peut que cette innovation dans l'organisation politique soit un moyen de combattre le démembrement des forces du Torch Commando dans les deux provinces de langue anglaise et les deux autres de langue afrikaans. De plus, l'organisation régionale est dynamique et controlée par le Comité Exécutif National c'est à dire par l'organe central du mouvement.

Cette tendance anti-fédérale se fait sentir aussi dans les articles suivants des statuts :

- " Le Comité Exécutif National peut se réunir quand et où il le décide .. "

- " Il détermine sa procédure comme il le juge utile .. "

- " L'administration centrale siègera là où le Congrès ou le Comité Exécutif National le décidera .. "

Au contraire de tous les partis politiques y compris les organisations des Bantous et des Asiatiques, le Torch Commando a mis de côté la tradition provinciale.

ooooooooo

Les fonds du Commando sont fournis par des souscriptions, des dons et par diverses autres sources. Les cotisations annuelles sonts fixées par le Congrès National selon le bilan et les nécessités de l'organisation. Les finances sont soumises au contrôle du Congrès et du Comité Exécutif National. Sur le plan local

---

(2I) - Kennedy et Schlosberg, op. cit., page I43 : " L'organisation des partis dans l'Union a toujours été basée sur le principe fédéral. Les sections dans les circonscriptions envoient des délégués aux congrès provinciaux qui élisent un comité central pour chaque province ".

chaque section retient un pourcentage des fonds et envoie le reste au trésorier du Comité Exécutif Régional. Celui-ci, d'après les instructions du Comité Exécutif National, en retient également un pourcentage et remet la différence à l'organe central. De ce fait, le Comité Exécutif National contrôle effectivement toutes les finances de l'organisation, ce qui lui permet de supprimer ou d'encourager telle ou telle section ou région selon les désirs du noyau central, du mouvement.

Nous concluons, donc que l'articulation du Torch Commando est forte, ses liaisons sont verticales et la répartition des pouvoirs entre les échelons de direction est centralisée. (22)

- oOo -

Cependant, le développement extraordinaire du War Veterans' Torch Commando n'est dû ni aux fonds fournis par ses adhérents, ni au bénéfice des fêtes locales, traditionnelles dans la vie politique sud-africaine. En dépit de la présence de certains éléments communistes dans son sein, au moins au début de son existence, le Torch Commando a été immédiatement secouru par un groupe capitaliste-conservateur, l'United South Africa Trust Fund. Il est évident que cette dernière organisation politico-financière s'est tout de suite rendue compte de la puissance du Torch Commando, en matière électorale.

M. Leo Marquard (23) nie la liaison du Commando avec le Trust Fund; M. John Hatch (24) l'affirme, les politiciens gouvernementaux l'affirment, la presse afrikaans l'affirme, enfin presque tout le monde l'affirme... et M. Oppenheimer, roi des diamants et fondateur du Trust Fund, ne la nie pas. Nous avons posé cette délicate question au personnel du Torch Commando et à Me Kane - Berman, président national de ce pressure group. Personne n'a voulu mentionner le chiffre reçu du Trust Fund. En outre, si l'on n'a pas explicitement reconnu avoir bénéficié d'une aide directe, on

---

(22) - Cf. Maurice DUVERGER : Les Partis Politiques, page 60 et seg.

(23) - Peoples and Policies of South Africa, page I73.

(24) - op. cit., page II7.

ne l'a cependant pas nié.

Nos recherches nous ont conduit aux observations suivantes :

(1) Le War Veterans' Torch Commando a été subventionné par le South Africa United Trust Fund.

(2) Il reçoit peut-être encore des subsides.

(3) Les chiffres de cette entr'aide varient en fonction des activités du Commando.

(4) Le Trust Fund prête du secours au Torch Commando dans la mesure où il arrive :

(a) à agiter effectivement l'opinion publique contre le Gouvernement Nationaliste au moyen de manifestations et de processions dans les rues;
(b) à pousser l'United Party et le Labour Party dans la voie d'une collaboration efficace en vue des prochaines élections; et
(c) à organiser le système de prévoyance du comportement politique des électeurs décrit ci-dessus.

(5) Il y a probablement entre ces deux pressure groups un accord à base de payment by results (25).

En conclusion, il nous semble que le War Veterans' Torch Commando a pris d'abord l'initiative de stimuler l'action de l'United Party et de l'obliger à coopérer avec les travaillistes. Craignant l'accroissement du pouvoir populaire et électoral des éléments de gauche au sein du Torch Commando, les capitalistes des mines d'or et de diamants se sont ralliés pour diriger la ligne de développement du Commando et s'en servir à rétablir le "statu quo" d'avant Malan (26).

- oOo -

Quant à l'avenir du Torch Commando, nous posons les questions suivantes : deviendra-t-il un

---

(25) - paiement d'après les résultats - expression empruntée au système de l'enseignement anglais au XIX° siècle.
(26) - expression employée, croyons-nous, pour la première fois par M. Basil Davidson dans son livre paru en novembre 1952 : Report on Southern Africa.

nouveau parti politique? Saura-t-il gagner son indépendance sur les forces capitalistes sud-africaines? S'il arrive au pouvoir, quel sera sa politique envers les races de couleur? Aujourd'hui ses leaders parlent de "l'harmonie raciale" mais ils confondent : "raciale" et "ethnique" (27). Ils veulent dire plutôt : "l'harmonie des deux peuples européens - les Afrikaners et l'autre groupe - et la paix avec les communautés de couleur soumises à leur direction." N'est-ce qu'un jeu de mots destiné à capter la sympathie du monde démocratique?

---

(27) - En Afrique du Sud on confond ces deux termes, à tel point que, pour les Afrikaners, leurs compatriotes de langue anglaise appartiennent à une autre "race".

STRUCTURE DU TORCH COMMANDO

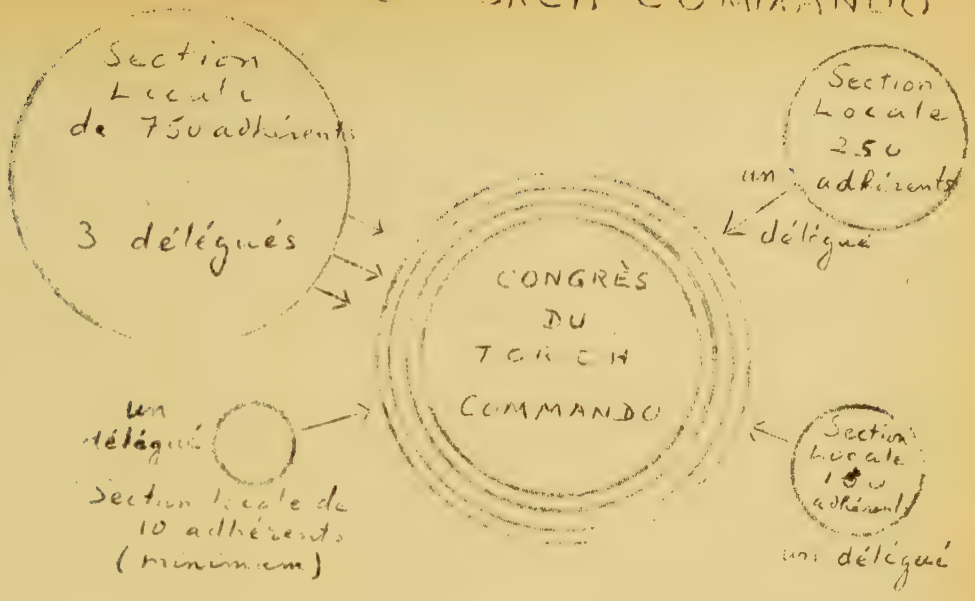

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Réseau de voyageurs de commerce, informateurs du climat politique.

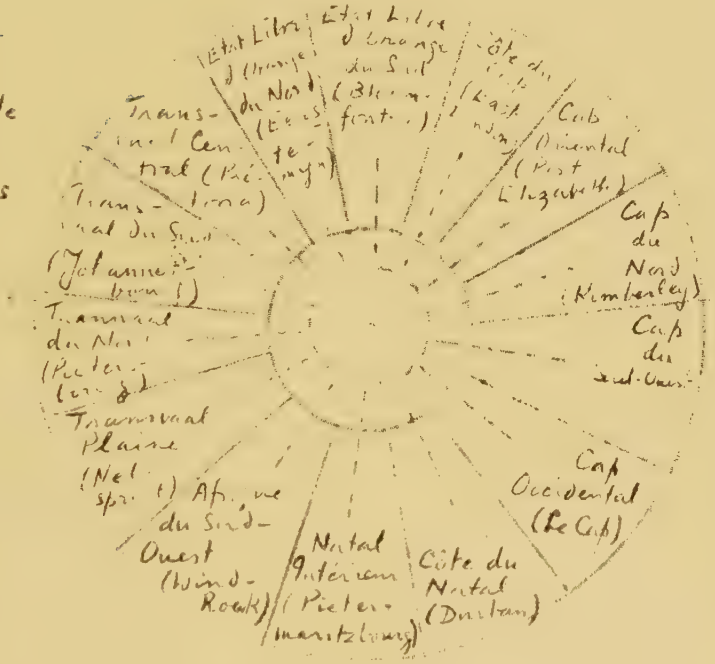

LIENS POLITIQUES

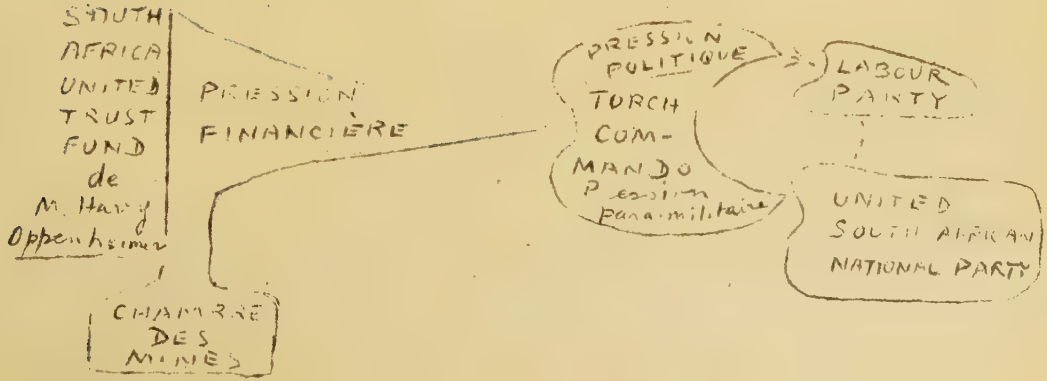

CHAPITRE XVIII

LE "UNITED SOUTH AFRICA TRUST FUND"

L'un des plus grands mystères de la politique sud-africaine est l'organisation politico-financière qui s'appelle l'United South Africa Trust Fund (1). C'est un pressure group anti-nationaliste fondé en 1949 par M. Harry Oppenheimer, "roi des diamants" et chef de la "faction économique" à l'intérieur de l'United Party.

La presse qui lui est hostile classe le Trust Fund avec les organisations secrètes. Elle l'accuse d'être un mouvement capitaliste, de loyauté judéo-britannique, contre les intérêts des ouvriers et en faveur de l'Empire. Par contre, la presse de langue anglaise le soutient, loue ses objectifs et justifie son existence.

Malheureusement, nous ne sommes pas arrivé à découvrir tous les faits relatifs à ce gigantesque mouvement politico-financier : nous nous sommes adressé à tous les "Trustees" (2) et chacun d'eux nous a renvoyé à M. Oppenheimer. Mais ce dernier nous a écrit à plusieurs reprises en regrettant de ne pouvoir répondre à notre questionnaire, faute de temps.

A notre avis, nous sommes ici en présence d'un nouveau type de pressure group dans l'Union Sud-Africaine : il s'agit d'un groupement d'hommes d'affaires manipulant la haute finance. Ils ont ramassé des fonds afin de subventionner les partis et les mouvements socio-politiques qui soutiennent leur programme. Ils administrent ces fonds dans l'esprit de ce programme, sans lien de parti, c'est-à-dire sans se plier à aucune pression politique.

En effet, dans une brochure publiée en 1950 son bureau déclare : (3)

---

(1) - Il s'agit d'un fonds tenu suivant la technique juridique du fidéicommis, institution qui ne correspond à aucune institution française précise.

(2) - MM. H.F. Oppenheimer (Président), Dr. P.M. Anderson, M. Clough, Major-Général I.P. de Villiers, E. Gallo, R.B. Hagart, G.M. Hulett, C.E. James, C.H. Leon, C.S. Mc Lean, Hendrik J. Nel et E.B. Pagden.

(3) - The United South Africa Trust Fund, page 8 .

" Le Trust Fund est complètement indépendant de
" n'importe quel parti politique et libre de sub-
" ventionner toute organisation qui tend à atteindre
" dre ses objectifs".

Quant à sa politique actuelle, il déclare franchement(4) :

" ... le Trust Fund a secouru l'United Party et
" les "Trustees" continueront, à leur gré à secourir
" ce Parti ou n'importe quel autre qui travaille en
" faveur de la coopération raciale et le maintien
" des idéaux démocratiques..."

En dernière analyse, donc, c'est une force financière qui se sert des partis pour imposer son programme socio-économique sur le plan politique.

- oOo -

Ce programme insiste sur six points que voici :

I - L'Unité de l'Afrique du Sud par l'application des principes démocratiques et le maintien de la Constitution.

2 - La Bonne Volonté et la Coopération afin d'atteindre l'égalité absolue des différentes sections de la population européenne de l'Afrique du Sud.

3 - La Direction des Européens, employée dans le but d'obtenir la bonne volonté et la coopération de toutes les races de l'Union.

4 - La Liberté telle qu'elle est conçue par l'Organisation des Nations Unies.

5 - Le Développement Economique de l'Union par l'entreprise privée.

6 - L'Utilisation des Ressources Naturelles : notamment par la conservation des cours d'eau et les mesures contre l'érosion du sol(5).

Afin d'atteindre ces objectifs, le Board of Trustees (6) qui administre le Trust Fund, propose une

---

(4) - Ibid., loc. cit.
(5) - On sait l'importance du problème de l'érosion du sol, le plus considérable après celui des relations raciales.
(6) - Comité directeur.

action immédiate sur trois paliers :

(a) financier, en faisant appel à tout individu, entreprise industrielle ou commerciale et groupe pour contribuer au Trust Fund;

(b) culturel, en établissant des organes d'information et d'instruction afin d'élargir l'esprit de toutes les communautés dans la Nation;

(c) scientifique, afin de stimuler la recherche dans les trois domaines - racial, social et économique, - où résident les problèmes fondamentaux du Pays.

S'agit-il d'une tentative d'éducation du peuple vers un idéal socio-économique ?

Quelles conditions imposent-ils à l'attribution de leurs subsides à l'enseignement et aux recherches ?

Les dirigeants du Trust Fund sont-ils un groupe de social engineers (7) ?

Ils ne veulent pas ou bien ils n'ont pas le temps de satisfaire notre curiosité...

- oOo -

Passons en revue les opinions des autres sur la raison d'être de ce pressure group.

D'après The Economist (8) c'est un noyau :

" d'hommes d'affaires anti-nationalistes, fatigués
" de faire des dons au Parti Uni sans obtenir de
" résultats..."

Cette même revue fait savoir que le Trust Fund a secouru le Torch Commando.

De même, dans un article radio-diffusé par la B.B.C. et publié dans The Listener (9) nous lisons :

---

(7) - des "ingénieurs" qui appliquent les données de la science sociale; terme employé par les Nords-Américains.
(8) - le II août I95I.
(9) - paru en décembre I95I.

" ... le véritable appui du Torch Commando provient
" sans doute de certaines personnalités d'affaires
" et de finances qui ont détourné peu à peu leur
" soutien financier du Parti Uni pour le donner à
" la nouvelle organisation. En même temps, ils ont,
" donc, affaibli la direction du Parti Uni, obtenu
" un contrôle croissant de sa politique en suppri-
" mant les subsides et aidé à la création d'une
" nouvelle organisation destinée à détrôner les
" Nationalistes..."

D'autre part le Ministre de l'Intérieur, le Dr. Dönges, accuse M. Oppenheimer et ses amis de vouloir contrôler l'United Party. Il déclare que ces financiers ne veulent plus donner directement leur argent à ce Parti mais qu'ils ont créé un organisme - le Trust Fund - qui le tient en fédéicommis et le paie maintenant contre un quid pro quo politique. Le Dr. Dönges dénonce ce groupe dans les termes suivants : (IO) .

" ... Si vous contemplez le conseil d'administration
" de l'United South Africa Trust Fund, vous remar-
" querez que tous les magnats de l'or qui ont un
" siège dans ce conseil appartiennent soit à l'Anglo-
" American Group, (II) soit à l'Union Corporation (I2)
" et vous verrez que les autres groupes ne veulent
" pas avoir affaire avec lui..."

Au cours d'un débat mouvementé à la Chambre des Députés sur l'abus de la subvention des partis politiques par des pressure groups, (I3) le Ministre de l'Intérieur a traité M. Oppenheimer d'advocatus diaboli et de simili champion des ouvriers sud-africains.

D'après le député, M. Bôtha, qui a pris la parole dans la même séance :

" (M. Oppenheimer) désire... sauvegarder ses riches-
" ses par son pouvoir politique et les employer
" pour atteindre un pouvoir politique plus grand,
" et dans ce but, le Parti Uni lui est facilement
" disponible..."

(IO) - Hansard, I446, du I9 février I952.

(II) - Groupe puissant de compagnies à Johannesbourg.

(I2) - Organisation industrielle puissante.

(I3) - Hansard, du I9 février I952, I395 à I447.

Terminons notre exposé sur l'United South Africa Trust Fund par un extrait du discours du Dr. Loock(I4) au dit débat :

" ... Cecil Rhodes a voulu... construire son empire
" politique dans l'Afrique du Sud; M. Oppenheimer
" cherche à consolider son empire financier dans
" l'Afrique du Sud. Voilà la différence entre lui
" et Rhodes..."

La presse afrikaans (I5) fait écho à ce jugement, lors du 42° anniversaire de l'Union, (I6) dans les termes suivants :

" ... Kruger a eu affaire avec un Rhodes; Malan a
" affaire avec un Oppenheimer qui, de même que
" Rhodes, mobilise l'argent des magnats poussés par
" l'ambition politique..."

--------o--------

Gênés par sa puissance, nous comprenons facilement avec quelle haine les nationalistes le contemplent.

L'United South Africa Trust Fund sert-il réellement à unir les peuples de l'Afrique du Sud? Traduit-il en effet la signification de son nom?

Seuls les dirigeants de cette organisation politico-financière peuvent y répondre.

(I4) - Député adhérent au Parti Uni jusqu'en I946, maintenant député nationaliste.

(I5) - Par exemple Die Burger du 4 juin I952.

(I6) - "Union Day", le 3I mai I952.

CHAPITRE XIX

LA SOCIETE DES SONS OF ENGLAND(I)

De même que la presse sud-africaine de langue anglaise accuse Die Broederbond d'exercer des activités politiques secrètes, la presse afrikaans dénonce l'association dite Sons of England d'être une organisation dont les fins sont également secrètes et mises à la disposition de l'impérialisme britannique.

En vain avons-nous cherché dans les bibliothèques publiques et privées des informations précises sur cette mystérieuse organisation. A part une apologie de Henry Gibbs(2), dont l'impartialité doit être fortement mise en doute, nous n'avons découvert aucun élément susceptible de nous éclairer sur la raison d'être de ce mouvement pro-britannique dans l'Union.

Finalement, ayant trouvé l'adresse du "Grand-Secrétaire" des Sons of England à Johannesbourg, nous sommes arrivé après quelque résistance(3) à obtenir une copie des statuts publiés par la "Grande Loge d'Afrique"(4) en juin 1948.

D'après cette brochure d'une douzaine de pages, il s'agit de The Sons of England Patriotic and Benevolent Society(5), créée il y a soixante-dix ans et tirant son origine de la Sons of England Benefit Society of Canada (6). Les Sons of England en Afrique sont liés à leurs frères du Canada par un représentant direct du "Président Suprême" de ce dernier pays, et par leur charte d'origine canadienne(7). Ils sont "soumis à quelques règles primaires" imposées par leur relation avec le centre canadien, quoiqu'ils ne paient pas de tribut à la Société mère.

---

(1) - Fils d'Angleterre
(2) - Twilight in South Africa.
(3) - De prime abord dans sa lettre du 12 Mai 1952, le "Grand-Secrétaire" nous a interdit de mentionner la Société des Sons of England dans cette thèse.
(4) - Les Sons of England s'organisent à peu près comme les Franc-Maçons et emploient des termes identiques.
(5) - La Société patriotique et de Bienfaisance des Fils d'Angleterre.
(6) - La Société de Bienfaisance des Fils d'Angleterre au Canada.
(7) - La première Loge sud-africaine sous charte de la Loge Suprême du Canada fut établie au Cap en 1881.

La Société des Sons of England n'admet que les Anglais, les Gallois, les originaires de l'Ile de Man et des Iles Anglo-Normandes ainsi que leurs descendants mâles. Elle admet aussi les hommes nés britanniques de mères anglaises. Ils doivent avoir au moins dix-huit ans et être protestants. Les Ecossais n'y sont pas admis.

Selon le "Grand-Secrétaire," les Sons of England "sont une assemblée inoffensive d'individus qui "se réunissent afin de se prêter mutuellement "secours et en même temps, qui a pour but "d'atteindre les idéaux et les traditions du "Commonwealth des Nations Britanniques..."(8)

Ils visent à promouvoir :

"... des principes chrétiens, un patriotisme " et une bonne citoyenneté..."

En outre, ils demandent :

"... la reconnaissance des droits et des pri-- "vilèges de toutes les sections de l'Afrique "Australe..."

et invoquent l'aide de tout Anglais dans ce but. Ils soutiennent l'égalité dans l'instruction et la liberté de la citoyenneté. Ils sont les champions de la langue anglaise dans le Sud de l'Afrique.

En effet, la Société des Sons of England s'intéresse énormément à l'enseignement et s'efforce d'obtenir :

"... une représentation raisonnable dans tous "les conseils, comités et directions scolaires..." "(9).

En dehors de cette participation dans l'administration de l'instruction, les Sons of England entraînent leurs adhérents à la vie publique. Par suite de leur expérience obtenue aux réunions mensuelles des loges, les associés s'introduisent dans les Conseils

---

(8) - Lettre du 20 Mai 1952.

(9) - Cf. Statuts de la Société.

Municipaux, la Croix Rouge, le Civic Guard(I0), la Police de l'Afrique Britannique, les Comités des Fonds de Guerre, etc... Par exemple, pendant la Deuxième Guerre Mondiale, la Société a recueilli plus de £ : I00.000. Elle détient encore £ : 25.000 dans son War Memorial Fund,(II) et a distribué à peu près £ 350.000 en oeuvres de bienfaisance de I9I2 à I948. Elle possède aussi des immeubles où sont recueillis des orphelins de leur communauté.

La Société maintient un Employment Bureau(I2) qui s'est ramifié à travers le Pays. Cette organisation, appuyée par tout associé, invite tout Anglais en chômage à s'y présenter.

-------o-------

Les Sons of England affirment que leur Société est gouvernée d'une façon démocratique. Les membres de l'Ordre s'inscrivent dans des loges qui élisent des délégués aux loges provinciales ou, dans le cas de la Rhodésie du Sud, au Congrès Rhodésien(I3). Ces groupes contrôlent les loges dans leurs territoires.

Chaque loge a le droit d'envoyer un délégué à l'Assemblée annuelle de la Grande Loge, où l'on élit le "Grand-Président de l'Ordre". Celui-ci, appuyé par les hauts dignitaires de la Grande Loge constitue le "Grand Conseil Exécutif" qui exerce sa juridiction sur l'Ordre entier. Il y a divers degrés dans l'Ordre. Les plus hauts dignitaires sont cooptés par le "Grand Conseil Exécutif"(I4).

L'organisation s'étend à travers toute l'Afrique Australe Britannique. Il y a vingt-trois

---

(I0) - Espèce de police auxiliaire.
(II) - Fondation des Monuments de la Guerre.
(I2) - Bureau de Placement.
(I3) - Dit "Rhodesian Conference".
(I4) - Voici les gérants actuels : Grand-Président : H.G. Bailey (Kimberley); Grand-Président emeritus : A.E. Davies (Que Que, Rhodésie du Sud); Grand Vice-Président : R.H. Matterson (Botha's Hill, Natal); Grand-Trésorier : Rev. J.W. Massey (Johannesbourg); Grand-Secrétaire : W.H. Batson (Johannesbourg); Grands-"Trustees" L.R. Field (Prétoria), A.C. Long (Cap), R.K. Royce (Rhodésie du Nord).

loges dans la Province du Cap; trente-deux au Transvaal; vingt-quatre au Natal; au moins sept dans l'Etat Libre d'Orange; trois dans l'Afrique du Sud-Ouest; dix dans la Rhodésie du Nord : c'est-à-dire cent-cinq loges dans l'Union Sud-Africaine, le Sud-Ouest Africain et les Rhodésies. Il est normal que l'on ne trouve que sept loges dans l'Etat Libre d'Orange, car sa population est pour la plupart d'origine hollandaise, dite boer. L'existence de l'Ordre dans les Rhodésies et dans le Sud-Ouest Africain nous laisse comprendre qu'il s'agit d'une société répandue dans l'Afrique Australe Britannique, et pas seulement dans l'Union. Néanmoins, il n'y a pas de loges dans les Protectorats Britanniques.

Les cotisations sont annuelles; entre £ 3 et £ 5 (I5), payables aux loges locales qui en remettent un pourcentage à la Grande Loge.

- o 0 o -

A côté de la Société elle-même, il existe deux associations annexes : The Sons of England Women's Association (I6) et The Sons of England Junior Movement (I7). Ce dernier groupe est organisé en Junior Lodges (I8), dont le but est d'entraîner de jeunes gens pour en faire des citoyens de pointe ou d'avant-garde. On n'y admet que des garçons d'origine anglaise avec lesquels, affirme-t-on, on a obtenu "des résultats satisfaisants." Les statuts nous expliquent :

> " Quoiqu'absolument séparé, ce mouvement est une
> " entité associée sur bien des plans avec le
> " travail de l'Ordre, surtout dans les affaires
> " sociales ..."

- o 0 o -

Est-ce une organisation politique? ... Nous n'oserions l'affirmer... Nous ne pouvons mieux faire que de traduire un paragraphe d'une de ses brochures :

(I5) - Les cotisations des partis politiques ne sont que 2/6 d., soit environ I00 Fr.
(I6) - L'Association des Femmes des Fils d'Angleterre.
(I7) - Le Mouvement de la Jeunesse des Fils d'Angleterre.
(I8) - Loges de la Jeunesse.

"... La Société, en tant que telle, se désintéresse
" de la politique des partis; elle laisse à chaque
" Membre la liberté entière en ce qui concerne ses
" opinions publiques et sa loyauté de parti, mais
" elle se réserve le droit de considérer toutes les
" questions Nationales et, par l'intermédiaire de
" son Grand-Président en Conseil, d'exprimer publi-
" quement ses opinions..."

Nous entrevoyons ici une attitude cauteleuse et une atmosphère de puissance. Analysons ces aveux :

(1) D'abord, bien que la Société elle-même ne s'occupe pas de la politique des partis, elle oriente ses adhérents sur"toutes les questions nationales". Or, rien n'empêche ses membres d'être d'actifs politiciens.

(2) Si la Société affirme ne pas faire de politique, elle se réserve cependant le droit de la juger.

(3) Elle "permet... la liberté" à ses Membres, ce qui implique son aptitude à la rejeter.

(4) Si le Grand-Président en Conseil se prononce sur les questions nationales, quelle sera la réaction des Sons of England? Ont-ils plus de loyauté envers leur Ordre qu'envers les partis politiques ou envers l'Union Sud-Africaine? Nous posons cette question parce que la Société dépasse les frontières de l'Etat Sud-Africain.

En tout cas, la Société des Sons of England semble fonctionner comme un mouvement para-nationaliste dans l'Union car, en n'admettant que les Anglais et les Gallois etc.. dans son sein, elle exclue les Afrikaners ou les descendants des Boers. Elle favorise et crée de cette façon une division sociale et ethnologique, sinon politique de la population de race européenne dans l'Afrique du Sud.(I9)

- o O o -

D'après la Grande Loge d'Afrique, les Sons of England ne sont pas une société secrète :

(I9) - Cf. Die Broederbond qui n'admet comme adhérents que des Afrikaners.

" Des ignorants accusent la Société, mais le terme
" n'est pas exact. Un certain secret est imposé
" dans le Rite, qui n'est réellement qu'une épreuve
" d'habilitation lors de l'adhésion. Le travail de
" l'Ordre est franchement publié dans The Patriot,
" qui circule à travers le pays, sans parler de
" la publicité fréquente qui lui est faite dans
" la presse..."

De fait, nous avons constaté que "The Patriot", publication mensuelle(20), enregistrée comme journal au Département des Postes, se vend librement au public. On y lit des rapports sur les activités sociales et culturelles de toutes les loges de l'Ordre. Dans le n°34I du mois de mai I952, le Grand-Président, Worshipful Brother(2I) H.G. Bailey se prononce sur la crise constitutionnelle dans l'Union Sud-Africaine(22). La signification de son appel à ses coreligionnaires le place évidemment aux côtés de l'United Party. Deux autres organismes anglais : The Cornish Association(23) et l'Union of English-speaking South Africans(24) se sont associés à cet appel qui dénonce "la politique anti-démocratique du Gouvernement actuel", dont il rapproche l'exemple historique des champions du South Africa Act de I909 : Lord de Villiers, Louis Botha, Jan Smuts, J.B.M. Hertzog, Christiaan de Wet, F.S. Malan, S.W. Burger, J.H. de la Rey, F.T. Steyn et J.W. Sauer. L'appel qui a été sanctionné par le Grand Conseil Exécutif de l'Ordre, se termine ainsi :

"Si l'on écoute cet appel, il n'y a rien qui puisse
" empêcher la félicité et le développement futurs
" de notre pays. Au contraire, en le rejetant, on
" ne peut calculer les conséquences désastreuses
" que cela comporte pour l'avenir de l'Afrique du
" Sud."

On ne peut nier, donc, que la Société des Sons of England - répandue non seulement dans l'Afrique du Sud mais aussi dans les deux Rhodésies - s'occupe de la politique intérieure dans l'Union Sud-Africaine. Or, si le Grand-Président de l'Ordre s'adressait à tous les membres de la Société, il aurait eu tort de dire "notre pays", car les Rhodésies dépendent de la Grande

---

(20) - Prix 5 d., 32 pages, illustrée.
(2I) - Titre conféré par l'Ordre.
(22) - Voir le chapitre sur "Les partis Politiques et la Constitution".
(23) - L'Association Cornouaillaise.
(24) - L'Union des Sud-Africains de Langue Anglaise.

Bretagne et ne peuvent être incluses dans ce terme. Il n'aurait pu dire non plus "nos pays", puisque l'Union est un Etat indépendant dont la politique n'est absolument pas liée à celle des Rhodésies.

En conclusion, nous dégageons les propositions suivantes : la Société des Sons of England est un mouvement qui sert à unir les communautés de langue et de sang anglais dans l'Afrique Australe; elle soutient les traditions britanniques et, surtout, la culture anglaise; elle est bien organisée, largement répandue et, semble-t-il, assez puissante. Sa liaison avec l'Ordre-frère du Canada, autre Dominion britannique où luttent également deux peuples de langue et de culture différentes, indique l'existence de vieilles relations impérialistes qui auraient survécu au XIX° siècle.

Est-ce une organisation secrète? S'agit-il d'un mouvement qui fait élever la jeunesse de langue anglaise dans une atmosphère de philosophie politique à parti pris? Les Sons of England constituent-ils un pressure group qui dirige la pensée politique de ses membres? Nous invitons le lecteur à y répondre.

Ce que nous avons exposé sur cette Société ne prétend plus qu'à combler les lacunes flagrantes de la plupart des ouvrages concernant la politique sud-africaine. Bien qu'imparfaite, cette étude est indispensable en raison de l'importance des Sons of England parmi les forces de l'opposition.

CHAPITRE XX

LA PLACE DES ISRAELITES SUR LE PLAN SOCIO-POLITIQUE

Les Israëlites, qui se trouvaient en Afrique du Sud dès la fondation des colonies européennes, se sont organisés en communauté - Tikvath Israël(I) - dès I84I.

En dehors de leurs centres religieux, les Israëlites sont organisés sur le plan social et politique. L'institution représentative de leur communauté s'appelle South African Jewish Board of Deputies(2), organisation unifiée qui a remplacé les groupements provinciaux autonomes en I9I2. Néanmoins, les Comités provinciaux subsistent au Cap, à Durban, à Bloemfontein et à Port-Elizabeth. Le chef-lieu du conseil exécutif se trouve à Johannesbourg.

En I926, il y avait 7I.8I6 Israëlites inscrits dans les Synagogues de l'Union Sud-Africaine. Ils se sont multipliés jusqu'à atteindre 90.645 en I936 : 53.924 au Transvaal, 28.I63 au Cap, 4.822 à l'Etat Libre d'Orange et 3.736 au Natal(3). Il y avait I03.000 Israëlites orthodoxes dans l'Union en I946.

Ils préfèrent la vie des grandes villes et se livrent surtout au commerce. Politiquement, ils soutiennent l'United Party et s'opposent aux nationalistes. C'est le South African Jewish Board of Deputies qui oriente la communauté. Son but déclaré est :

> "... de veiller et de prendre des mesures en ce qui
> " concerne le bien-être des Juifs en Afrique Aus-
> " trale..."

Dans un discours au Parlement(4) le Dr. J.H. Loock, actuellement député nationaliste mais autrefois adhérent de l'United Party, revela qu'en I938 c'était la communauté juive qui finançait le parti de Smuts. Il accusa les Européens de langue anglaise d'exploiter politiquement les Juifs pour leur soustraire de l'argent. D'après le Dr. Loock, les Juifs de Johannesbourg ont recueilli jusqu'en I947 £ 70.000 par an en faveur de

---

(I) - "L'Espérance d'Israël".
(2) - Le Comité Sud-Africain de Députés Juifs.
(3) - dernier recensement détaillé des Juifs.
(4) - Hansard, I400 du I9 février I952.

l'United Party.

°
° °

Michael Ardizzone accuse(5) les Afrikaners d'imiter les méthodes hitlériennes dans leurs relations avec les Juifs. Il ajoute que les nationalistes provoquent sciemment l'antipathie des autres communautés installées dans le pays. Selon lui, les membres du Gouvernement sont "ouvertement et bruyamment antisémites". Il traite les Afrikaners de "Herrenvolk" et leur reproche d'avoir un tempérament intransigeant s'adaptant mal à celui des autres individus. Or, bien que les Israëlites arrivent facilement à parler la langue afrikaans(6), ce peuple ne les accepte pas volontiers comme compatriotes. Les nationalistes les classent comme votant d'une façon générale avec les "Anglais", c'est-à-dire avec l'opposition.

Le Juif Sud-Africain est représenté dans la presse afrikaans par le personnage imaginaire, "Hoggenheimer"(7) Cette figure ironique, tellement connue dans l'imbroglio politique sud-africain, est la caricature d'un Juif, ayant un cigare à la main, les doigts couverts de diamants et portant un gilet aux couleurs de l'Union Jack. Pour les Afrikaners, "Hoggenheimer" est le type du capitaliste judéo-britannique; pour eux il est le symbôle du chauvinisme anglais en Afrique du Sud.

Hier les nationalistes accusaient le général Smuts de favoriser les Juifs(8); aujourd'hui ils accusent M.A.F. Oppenheimer, député et fondateur de l'United Trust Fund(9) de les soutenir. Par exemple, le I9 Février I952 le Dr. J.H. Loock a déclaré à la Chambre des Députés:

> "... Nous parlons de l'existence d'un tel "Hoggen-
> " heimer" dans ce Pays et d'un certain "Hoggenhei-
> " mer" qui appuie certains partis. Une grande partie
> " des fonds de ce "Hoggenheimer" était concentrée
> " principalement derrière la puissante presse des
> " capitalistes anglais..." (I0)

---

(5) - Michael Ardizzone : The Mistaken Land, p. I25
(6) - Les Israëlites de Johannesbourg parlent entre eux un dialecte judéo-allemand, le "Yiddish" ce qui leur permet d'apprendre rapidement la langue afrikaans.
(7) - A page I46 du livre, Almost in Confidence, M. Arthur G. Barlow nous raconte que "Hoggenheimer" est l'oeuvre du caricaturiste, Boonzaier". Il a été présenté pour la première fois par Die Burger lorsque son rédacteur principal était le Dr. F.D. Malan.
(8) - Arthur G. Barlow : op. cit. p. I46.
(9) - Voir chapitre sur ce pressure group financier.
(I0)- Hansard, I400 de février I952.

Le même orateur prophétisa que M. Oppenheimer arriverait à contrôler complètement l'United Party, par lui-même et par l'intermédiaire de son lieutenant, le Dr. Van Biljon.

-oOo-

S'il est vrai que l'on accuse les nationalistes d'être des antisémites, il est également certain qu'ils n'ont proposé au Parlement aucune mesure contre la communauté juive. Nous avons constaté que ce peuple vit sans difficulté dans l'Union. Les Israëlites sud-africains exercent leurs droits civils et politiques comme n'importe quel autre citoyen de race blanche. Rien n'est changé pour eux depuis les élections de mai 1948. Nul Juif à notre connaissance ne désire abandonner l'Union Sud-Africaine, au contraire, les Israëlites qui y sont installés s'efforcent de faire venir chez eux leurs parents et leurs amis.

-oOo-

En réalité, la plupart des Israëlites sud-africains prennent une part active à la vie politique, occupent une place prépondérante dans les professions libérales et cultivent les arts avec goût. Leur représentation dans le Parlement dépasse de beaucoup leur proportion dans la Nation. En général; ils sont habiles politiciens (11), pourtant "altruistes, incorruptibles et invariablement libéraux"(12). Les députés juifs s'occupent non seulement des intérêts de leur peuple, mais aussi de ceux de toute autre race-blanche, asiatique, métisse et noire - dans leur circonscription. Il est peut-être vrai que, d'une façon générale, les Israëlites sud-africains démontrent un degré de civisme et de compréhension de leurs devoirs sociaux plus élevé que celui de la plupart des autres citoyens de l'opposition.

Néanmoins, il y a eu des Juifs qui ont joué le rôle de protagonistes dans des scandales financiers. D'autres ont été accusés d'avoir accaparé la direction du commerce et de l'industrie.

Malgré ces défauts, les Israëlites ont rendu sans doute de grands services dans le développement des richesses minières et industrielles de l'Afrique du Sud. S'ils jouissent d'ailleurs, comme dans les autres pays du monde occidental, d'un niveau de vie élevé, c'est

---

(11) - Le Dr. Henry Gluckman, Ministre de la Santé dans le dernier Gouvernement de Smuts sert d'exemple d'un politicien juif illustre.
(12) - Michael Ardizzone, op. cit. page 125.

grâce d'abord à leur organisation en vase clos, et ensuite à leur ténacité, ainsi qu'à leur courage dans les affaires.

Or, c'est justement ce standard de vie qui engendre la jalousie des Poor Whites, qui sont presque tous des Afrikaners, adhérents au Parti Nationaliste. Il va sans dire que si les politiciens de l'Afrikanerdom cultivaient de bonnes relations avec les Israëlites, ils perdraient les voix des "Pauvres Blancs".

D'autre part, la communauté juive constitue un pressure group d'importance financière considérable; c'est pourquoi tout parti politique habile évite d'entrer en conflit avec elle.

Bibliographie :

- The South African Jewish Year Book, 1929.
- Louis Hermann : The History of the Jews in South Africa Londres, 1930.
- Abr. H. Jonker : Israël die Sondebok, 1941, pages 54-80.
- The Jewish Year Book, 1945-6, Londres, pages 265-289.

NOTES HISTORIQUES SUR LES TRADE UNIONS ET LEUR POSITION VIS-A-VIS DE L'OPPOSITION

Hors la période de collaboration travailliste-nationaliste de 1924 à 1929, les nationalistes ont été écartés des trade unions jusqu'à 1936. Nous avons donc réservé notre étude historique de ce mouvement, aujourd'hui devenu un point de conflit politique entre les deux grands partis, à notre exposé des forces de l'opposition. Celles-ci ont été toujours liées aux trade unions, ne serait-ce que sur le plan économique.

Les origines des trade unions en Afrique du Sud remontent à l'ouverture des mines d'or et de diamants entre 1886 et la fin du XIX° siècle. Les premières associations (1) de classe furent transplantées de la Grande Bretagne au Transvaal par les émigrés britanniques. Dès cette époque, ils orientèrent la tradition travailliste sud-africaine.

Dès lors, on peut distinguer quatre phases de développement dans la lutte entre le salariat et le patronat, d'une part, et les différentes classes et catégories d'ouvriers de l'autre; et enfin, en troisième lieu, entre le prolétariat des quatre races de l'Union.

I

La première phase est caractérisée par un état de conflit ouvert entre le capitalisme et les aspirations des organisations syndicales. Celles-ci réclamaient constamment à la fois un code de législation industrielle et un système reconnu de contrats collectifs entre le patronat et les trade unions. Or, ceux-ci se voyaient obligés de lutter non seulement contre celui-là, mais aussi contre le Gouvernement(2).

---

(1) - L'Amalgamated Society of Woodworkers et l'Amalgamated Engineering Union. Voir E. Clitsham et J.F. Trembath : A First Account of Labour Organisation, Durban, 1926.

(2) - D'après feu le sénateur F.S. Malan : "... la majorité de députés avant 1924 n'avait aucune connaissance des problèmes industriels et n'éprouvait pas de sympathie pour les trade unions. "

(3) - notamment à Witwatersrand en 1907, ce qui a conduit à la promulgation du Transvaal Industrial Disputes Prevention Act de 1909.

Plusieurs grèves se sont déclarées(3) avant l'établissement de l'Union et les premières années du nouvel Etat furent troublées par une série de heurts entre les forces ouvrières et celles des capitalistes, ces dernières appuyées par le Gouvernement. Celui-ci eut recours à la loi martiale et déporta neuf chefs des trade unions sans jugement afin de rétablir l'ordre (4).

En 1915, quelques municipalités, la Chambre des Mines et de nombreux entrepreneurs acceptèrent le principe du "closed shop"(5), ce qui a conduit à un accroissement d'adhérents des trade unions (10.538 en 1915; 77.819 en 1918). Mais la hausse du coût de la vie après la guerre fut pour les ouvriers européens un autre facteur de mécontentement. En 1922 lors de la grande grève de la Witwatersrand où 230 individus trouvèrent la mort, la Chambre des Mines et les autorités gouvernementales se rendirent compte alors de la légitimité des revendications des trade unions.

C'est ainsi que l'Industrial Conciliation Act de 1924 est arrivé à couronner les efforts(6) des organisations ouvrières en précisant la procédure des négociations entre le patronat et les trade unions et en définissant les droits des ouvriers et les limites de l'action gouvernementale en la matière.

II

Or, quoique les émeutes sur la Rand en 1922 aient conduit à la désintégration de la South African Industrial Fédération (de trade unions) elles ont abouti au succès du South African Labour Party en 1924 et à la création d'un Ministère du Travail, dont le premier titulaire fut le Colonel Cresswell.

La réunion de la South African Association of Employées' Organisations(7) en 1925 marque le début de

(3) Voir la page précédente.
(4) - A l'occasion de la grève générale de 1913.

(5) - Système de contrôle du nombre d'apprentis de chaque métier par les trade unions.

(6) - Notamment le Miners'Phthisis Act de 1912, le Workmen's Compensation Act et le Workmen's Wages Protection Act de 1914, le Factories Act de 1918, le Juveniles Act de 1921 et l'Apprenticeship Act de 1922.

(7) - Association Sud-Africaine d'Organisations d'Employés.

la seconde phase des trade unions où, sous l'égide du gouvernement nationaliste-travailliste, les ouvriers blancs se sont organisés sur le plan national. Devenu le South African Trades'Union Congress, ce mouvement s'est transformé en I93I en South African Trades and Labour Council(8), qui, désormais, est l'organisation ouvrière la plus importante de l'Union Sud-Africaine.

C'est à ce stade que les ouvriers des catégories les plus spécialisées sont arrivés à s'organiser, à se forger une place dans le système économique de la communauté nationale et à faire valoir leurs droits en tant que trade unions dans l'Etat.

III

Passons maintenant à la troisième phase du processus du développement des trade unions en Afrique du Sud. De I932 jusqu'à I948 nous sommes en présence d'une nouvelle conjoncture sociale : les manoeuvres, européens ou non, s'organisent - séparément comme d'habitude - et deviennent une force importante dans la vie socio-économique de la Nation. En même temps la Cape Federation of Trade Unions, créée en I9I3 s'oppose constamment à la centralisation des trade unions jusqu'en I936. En I94I elle a été intégrée dans le South African Trades and Labour Council. Finalement, on constate une tendance vers la décentralisation du mouvement d'unité nationale des trade unions : en I94I une fraction de la Cape Federation of Trade Unions devint indépendante sous le nom de Western Province and District Council of Trade Unions, maintenant la Western Province Federation of Trade Unions.

Avant d'examiner la quatrième phase du développement du mouvement travailliste, passons en revue les statistiques suivantes des grèves réalisées depuis I9I0 :

Epoques	Grèves	Ouvriers en Grève	Jours de travail perdus	Perte de salaires en livres sterling
I9I0-I9I5	24	43.442	266.80I	299.050
I9I6-I920	I68	I36.77I	I.428.I76	430.49I
I92I-I925	46	40.799	I.462.734	I.952.965
I926-I930	47	I9.684	23.I5I	I0.0I4
I93I-I935	70	I6.626	I68.386	85.944
I936-I940	II6	I8.622	47.I29	I5.I90
I94I-I945	I83	36.939	I37.78I	45.756

(8) - qui, en I946 groupait II5 trade unions, dont les adhérents étaient au nombre de I68.432.

Il est évident que la répercussion économique des grèves, en tenant compte des pertes de jours de travail et de salaires, a augmenté progressivement pendant la première phase qui se termine en I924.

Comme résultat de la promulgation de l'Industrial Conciliation Act de I924 et du Wages Act de I925 et malgré le développement subséquent de l'économie nationale, le préjudice porté au salariat par les grèves diminua énormément.

Il y eut un accroissement de troubles industriels pendant la période I93I-I935, mais il faut attribuer ce phénomène à la dépression économique de ce temps.

Il paraît que le Gouvernement Hertzog-Smuts arrivé au pouvoir en I934 ait minimisé la gravité de la situation pendant les quatre ans suivants en dépit de l'augmentation du nombre des grèves.

Entre I94I et I945, la division des deux peuples européens de l'Union sur la question de la participation à la guerre est probablement la cause principale de l'aggravation des faits, mais il s'agit là d'une période anormale dans la vie de la Nation. En tout cas, les grèves n'eurent pas l'ampleur qu'elles avaient connue avant I922 : ce qui nous porte à croire que le système d'arbitrage établi en I924 était efficace. De fait, plusieurs auteurs sont d'avis que la législation industrielle de l'Union est la meilleure et la plus développée du continent africain.(9)

IV

La quatrième étape du processus d'évolution des trade unions a commencé avec la seconde phase des relations entre les forces d'Afrikanerdom et les organisations ouvrières, dont nous avons déjà parlé dans le premier titre de cet ouvrage.

A cet exposé des liens entre le nationalisme et les trade unions nous ajouterons maintenant les autres caractéristiques que nous avons dégagées par

---

(9) - Les "Facultés de Science Sociale" des neuf Universités de l'Union, dont les études jusqu'au doctorat durent entre neuf et dix ans, ont contribué récemment à développer l'intérêt pour les problèmes sociaux et à former des experts-sociologues.

nos recherches, ainsi qu'une vue générale des trade unions vis-à-vis des forces de l'opposition.

A l'intérieur du mouvement, vu la complexité actuelle de l'économie de l'Union, il existe déjà un nouveau problème : celui de l'établissement des ententes entre les groupements d'ouvriers spécialisés et les organisations des manoeuvres. En même temps, la pression des groupes professionnels des races de couleur dans la structure industrielle du pays commence à se faire sentir.

Finalement les ouvertures des partis politiques aux trade unions européens sont en train de les diviser en deux camps - fait qui rend l'ensemble de la structure moins solide et moins résistante devant les aspirations du mouvement parallèle des hommes de couleur. Les différences culturelles et ethnographiques des divers groupes concourent aussi à compliquer les cadres.

Les grandes lignes de la division du mouvement sur le plan national persistent dans cette quatrième phase, mais on y distingue de plus en plus l'élément politique dont l'action dirigée, paraît-il, par les deux grands partis, pousse les groupements globaux vers des formes de structure plus rigides.

Dans le schéma exposé à la page suivante, nous indiquons l'aspect panoramique des cadres des trade unions, tels qu'ils existent à l'heure actuelle.

A l'intérieur du South African Trades and Labour Council, on peut distinguer cinq factions de comportement politique différents tels que cela ressort du schéma ci-dessous à savoir :

(1) Quelques trade unions qui sont affiliés au South African Labour Party;

(2) Les adhérents du South African Labour Party, membres d'autres trade unions, qui désirent une coopération franche et ouverte de ceux-ci avec leur mouvement politique;

(3) Des groupes de communistes et d'anciens communistes parmi les ouvriers qui s'opposent à cette coopération étroite entre les trade unions et le Labour Party, car ils considèrent celui-ci par trop réactionnaire;

(4) De petits groupes qui sympathisent avec l'idéologie d'Afrikanerdom et qui s'opposent égale-

ment à cette coopération soutenue par les travaillistes car, d'après leur point de vue, le South African Labour Party se porte trop vers la gauche; et

(5) Quelques adhérents de l'United Party qui veulent maintenir le caractère apolitique des trade unions Sud-Africains.

En tout cas et malgré ces courants divers au sein de l'organisation, le South African Trades and Labour Council, a toujours maintenu des relations amicales avec le South African Labour Party, mais le Collaboration Committee qui liait les deux groupes n'existe plus.

Il se peut que l'action nationaliste chez les trade unions ait inspiré un nouveau groupe(IO) de leaders d'entre les ouvriers de langue afrikaans(II). Des 800.000 ouvriers et employés européens qui travaillent aujourd'hui en Afrique du Sud, plus de 80% sont nés et ont été élevés dans le milieu bilingue de leur pays. Plus de 50% de ces citoyens parlent l'afrikaans en famille. Donc, ils sont plutôt susceptibles de suivre des chefs de langue afrikaans, mis à part tout autre facteur d'appartenance politique. C'est pourquoi l'United Party et le Labour Party ont tendance à développer leurs rapports avec des groupes parlant afrikaans et à employer de plus en plus cette langue dans leurs réunions et dans leurs bureaux.

(IO) - Par exemple, M. Jan Venter, ancien nationaliste, maintenant Président du South African Trades and Labour Council; et M. J. Huyser, membre du Comité exécutif National de la même organisation.

(II) - Presque tous les Afrikaners, même les moins instruits, ont beaucoup plus de facilité de parole que n'ont les Sud-Africains de langue anglaise.

Schéma des Rapports entre les "Trade Unions" et les Groupements Politiques

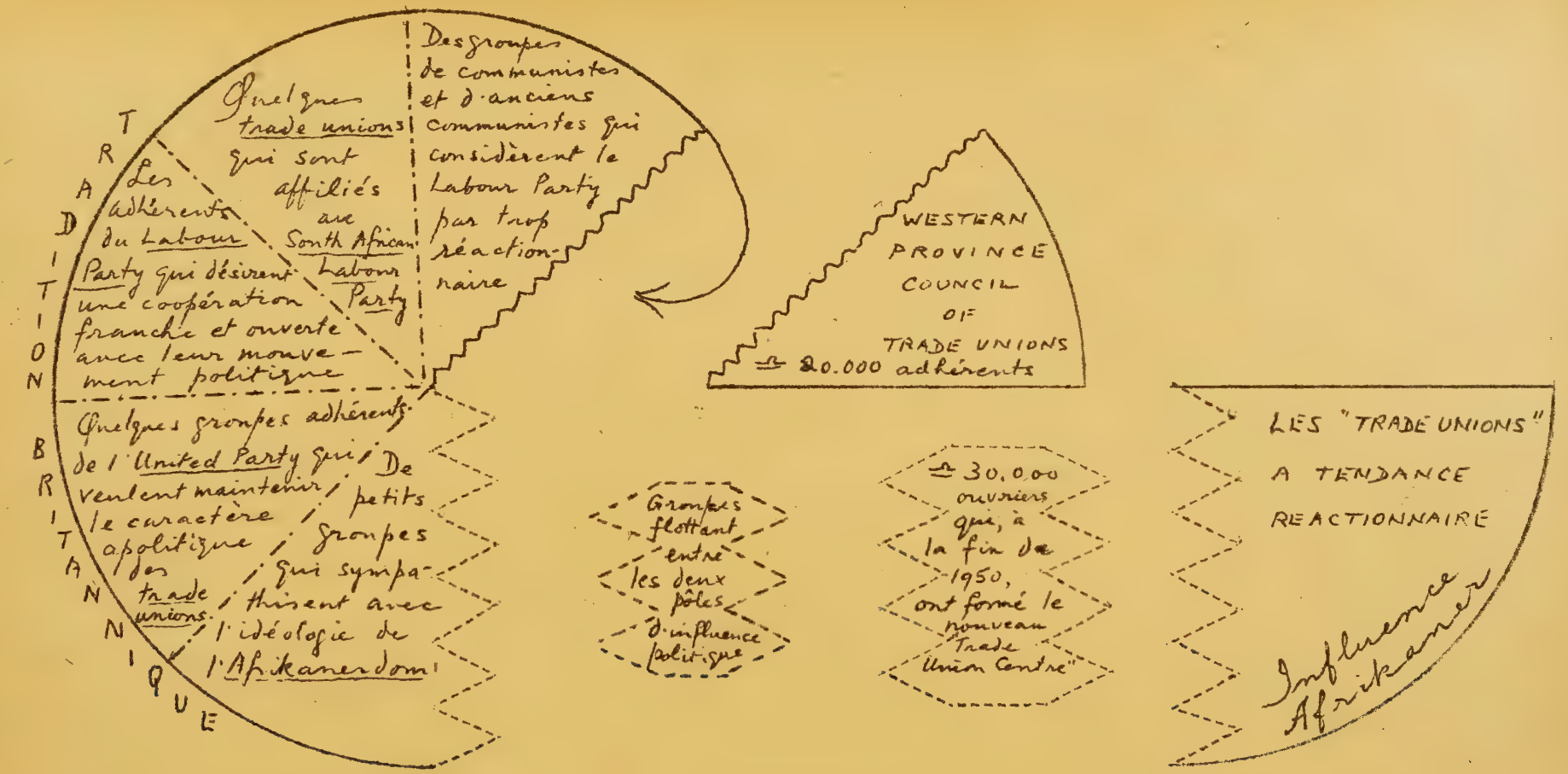

CHAPITRE XXII

LE LIBERALISME EN AFRIQUE DU SUD

L'habitat traditionnel du libéralisme en Afrique du Sud est la région occidentale du Cap. Empruntée à la Grande Bretagne, la doctrine libérale a contribué en grande partie à stimuler l'exode des Boers vers le Nord. Ils se plaignaient de ce que le Gouvernement britannique fût hostile et opposé à leurs intérêts.(1)

La politique de Londres voulait atteindre trois buts :

a) angliciser la Colonie ;

b) humaniser le peuple au moyen de l'influence missionnaire de l'église anglicane ;

c) combattre la discrimination raciale.

Par le Black Circuit de 1812,(2) le Gouvernement encourageait les plaintes des missionnaires anglais contre les Boers, en faveur des Indigènes. La fameuse 50e Ordonnance de 1828 vint garantir aux Hottentots tous les droits civils et politiques tandis que l'émancipation des esclaves en 1833 était un des grands carrefours de l'histoire de l'Afrique australe.(3) Quoique ces lois fussent "des mesures imposées de l'extérieur, à une colonie hostile",(4) elles marquèrent de leur esprit, toute la législation du Cap, jusqu'à la création de l'Union en 1910. C'est ainsi que la tradition libérale s'est développée au Sud. Non seulement le Hottentot, le métis ou le Cape Coloured, mais aussi l'indigène, arrivé à un état civilisé, devenait l'égal du Blanc, et comme tel, jouissait du droit de vote.(5)

---

(1) Walker : The Great Trek, page 104.
(2) Tribunal ambulant protecteur des Noirs, établit en 1812.
(3) M.S.Green : The Making of the Union of South Africa Longmans, Green and Co, Londres, 1946, Chapitre VII pages 47-56.
(4) Marais : The Cape Colcured People, page 155.
(5) Eric A. Walker : A History of South Africa, Longmans, Green and Co., Londres, 1947, page 314.

Cependant, cette tradition excessivement libérale s'est brisée en quelque sorte vers la fin du XIXe siècle, en raison de l'accroissement de la population autochtone.(1) C'est la pression idéologique des vieilles républiques du nord qui, finalement détruisit la doctrine libérale.

On ne doit pas confondre le concept de libéralisme du type sud-africain, avec son homonyme européen. Quoique les Blancs et les Noirs se fussent liés dès le début de l'industrialisation du pays, par une inter-dépendance économique, ils se sont également séparés, même au Cap, par des barrières croissantes, de couleurs et de degrés culturels.(2) La colonie britannique du Natal, et les anciens territoires boers ont été unanimes, en rejetant toute idée d'une société construite sur le principe de la liberté, de l'égalité et de la fraternité universelles. La configuration économique traditionnelle de la première période industrielle était celle d'un petit groupe organisé d'ouvriers blancs, experts et très bien rémunérés, qui formait une espèce d'écume flottante sur une vaste mer de travailleurs indigènes inhabiles, mal organisés, et mal payés.(3) C'est l'accroissement des Poor Whites (4)qui a aggravé le problème de la concurrence avec l'ascension d'une élite d'ouvriers noirs devenus spécialistes dans leurs métiers, au contact de leur confrères blancs.

Au fur et à mesure que les Indigènes ont été rejetés par les exigences de la révolution industrielle sud-africaine d'une économie rurale dans la lutte économique d'une civilisation occidentale, le contrôle des Européens est allé en regressant, car l'autorité liée à la responsabilité du blanc ne se faisait sentir sur l'Autochtone que lorsqu'il se trouvait dans la limite du cadre ancien de la tribu. En I946 il y avait I.794.000 Indigènes contre I.7I9.000 Européens établis dans les villes de l'Union. D'une façon générale, les populations noires

---

(1) Basil Williams : Cecil Rhodes, Henry Holt & Co, New York, I92I, pages 2II-2I4.
(2) C.W. de Kiewiet : A History of South Africa, Social and Economic, Oxford University Press, Londres, I946, pages 78 à 85.
(3) Tinley, J.M. The Native Labour Problem of South Africa, University of North Carolina Press, Chapel Hill, I942, pages I79-I88.
(4) Voir : Wilson E.F. Esquisse des relations raciales en Afrique du Sud, chapitre XI : "Le problème économique des Indigènes vis-à-vis des Poor-Whites", thèse de Lettres, Université de Bordeaux, I949.

et blanches sont à peu près également balancées dans les districts urbains ; mais dans les régions des mines, les Autochtones prédominent ; par exemple, il y avait 84.401 Bantous contre 25.323 en 1946 à Springs(1). Leur standard de vie et les conditions sociales de leur existence sont déplorables.(2)

Voilà pourquoi en somme, la tradition libérale devient de plus en plus surannée parmi les communautés urbaines blanches. Les Européens se voient de plus en plus menacés par le contact d'un niveau de vie grossièrement inférieur et lié à une concurrence économique féroce dans les métiers manuels. John Bok affirme :(3)

"C'est un libéralisme de genre bizarre que celui qui condamne aimablement deux millions et demi de Blancs (et probablement 350.000 Indiens), à la mort et à la destruction possibles en raison de l'insistance sur l'égalité immédiate de tous les hommes. L'Indigène n'est pas un Européen autrement habillé ; il est essentiellement primitif."

Sans vouloir donner raison absolue à Mr Bok lorsqu'il affirme la qualité essentiellement primitive de l'Indigène(4), nous sommes d'accord que le conflit de deux niveaux disparates de vie intimement juxtaposés dans les villes sert à miner les progrès de la civilisation.

D'ailleurs, en sa qualité de citoyen d'un nouvel Etat, d'une nation encore embryonnaire, l'électeur sud-africain, tout libéral qu'il soit, est excessivement sensible à la critique venant de l'étranger. Or, quoiqu'il y ait dans l'Union un petit groupe d'idéalistes, partisans de la politique raciale de l'organisation des Nations Unies (5), on peut affirmer sans aucun doute que l'Afrique du Sud "Blanche" rejette unanimement et énergiquement tout système égalitaire sur les plans politique, économique et social. C'est sur le champ de la politique raciale que

---

(1) Witbank, Benoni, Germiston, Vereeniging, Roodepoort et Krugersdorp sont d'autres centres de l'industrie minière, où domine la population indigène.
(2) Bok, John Fairfield, op.cit.,Appendix pages 36-46.
(3) ibid, P. 43.
(4) Le niveau d'études des Facultés de Fort Hare d'une part, et la rapidité surprenante de l'urbanisation de deux millions d'Autochtones de l'autre refutent cette généralisation. Voir aussi The Race Question In Modern Science et Statement on race, an Extended Discussion in Plain Language of the Unesco Statement Ashley Montagu, Henry Shuman, New-York, 1951, P.172.
(5) Art. L°, section 3 de la Charte annonce comme but de l'organisation celui de "promouvoir et encourager le respect des droits et des libertés humaines de tous, sans distinctions de race, de sexe,de lan-

le Dr Malan s'est fait l'écho de presque tous ses compatriotes lorsqu'il a déclaré : (1)

"Nous ne sommes pas disposés à amener notre Nation à un suicide, et nous ne le ferons pas, certainement à la demande des Nations Unies, quoiqu'il advienne."

L'attitude de l'O.N.U. liée à l'émancipation générale des races de couleur en Amérique Latine, en Indonésie, aux Indes, au Proche, au Moyen, et en Extrême Orient, et maintenant en Afrique, rend l'opinion publique de l'Union ouvertement hostile au libéralisme universel. L'activité communiste des races de couleur ne sert qu'à augmenter l'inquiétude des Blancs, installés en Afrique. Ils craignent l'imposition du suffrage universel dans le monde, ce qui conduirait à l'évolution d'une espèce de libéralisme de caractère local, justifié dans une certaine mesure par les circonstances sui generis de la société multi-raciale sud-africaine.

C'est ainsi que le pays a accepté et soutenu le colour-bar industriel (2). La circulaire ministérielle du 31 Octobre 1924 marque le début d'une coalition en faveur de la civilized labour policy,(3) but commun qui a permis l'entente entre les nationalistes d'Hertzog et les travaillistes du Colonel Cresswell, aux élections de 1924 (4). Depuis lors le libéralisme tel qu'il est conçu en Europe, a disparu pratiquement de la scène sud-africaine. Même le Blanc s'est habitué à l'intervention de l'Etat.(5) Comme le Portugais, de nos jours, il a abandonné il y a longtemps la doctrine de "laisser faire", et compte sur le gouvernement pour le libérer surtout de ses difficultés économiques et financières, mais aussi de ses problèmes sociaux.

Ce que l'on appelle "libéraux", dans l'Union Sud-africaine, est un noyau d'idéalistes intégré à l'United Party, formé en 1931. La figure centrale de

---

(1) Dans The Cape Times, le 21 novembre 1950.
(2) Voir : Sheila T. Van der Horst : Native Labour in South Africa, Oxford University Press, Londres, 1942, Pages 240-256.
(3) politique du travail qui prétend le rénumérer d'une façon conforme aux normes de la civilisation.
(4) Les décrets : Industrial Conciliation Act (1924), Wage Act (1925), et le Mines and Works Amendment Act (1926), en furent les résultats législatifs.
(5) Voir F.J. van Biljon D.Com. : State Interference in South Africa, P.S. King & Staples, 14 Great Smith Street, Westminster, Londres, 1939, 322 pages, 24/6.

de cette philosophie politique était Jan H. Hofmeyr. C'est lui qui en I938 a fondé l'hebdomadaire "The Forum" (1). Entouré d'un groupe d'idéalistes, il a lutté pour ce principe "la direction du pays aux Blancs, mais non sa domination" (2) ; il soutenait l'entrée des gens de couleur au parlement.(3) Néanmoins, malgrè la popularité de son testament politique (4) pendant la guerre, et son influence générale dans le pays, Hofmeyr est/fidèle à l'United Party, et a résisté à toute sollitication en vue de fonder un parti libéral séparé. ←/resté

On peut dire que les libéraux ont été éliminés pour toujours comme puissance politique de l'Union, en I948, lors de la victoire nationaliste au mois de mai et de la mort de son chef peu après. Ils avaient déjà perdu l'appui des votes des Autochtones du Cap en I936, à la suite de la législation discriminatoire qui les avait écartés des listes électorales communes.(5) Le sénateur Edgar Brookes(6) successeur de Hofmeyr, ne possède pas de grande influence dans l'United Party, et comme son prédécesseur,(7) il n'a ni but final, ni programme fixe d'ordre social en vue. Il ne s'attache qu'au moyen, qui lui sert de nouveau point de départ, sans envisager de fin ; en d'autres termes, il s'oppose catégoriquement à la philosophie machiavélique, car il croit que la fin est bonne si les moyens sont louables.(8)

Le programme des libéraux postule une proposition qu'ils acceptent à priori, à savoir, au dire de leur chef : "L'histoire est arrivée à un point d'où l'on ne peut retourner.(9)" Ils considèrent comme

---

(1) Supprimé en Novembre I95I.
(2) Scott Haigh : Strangers may be present, page 233.
(3) Tom MacDonald : Jan Hofmeyr, Heir to Smuts, Hurst and Blackett, Ltd., Cape Town, I948, page I43.
(4) L'Unité nationale, la participation de l'Union dans la vie du Commowealth, l'entretien de bonnes relations avec le monde externe, la démocratie, l'entreprise privée, la justice envers les gens de couleur et le maintien de la constitution.
(5) Act n° I2 de I936.
(6) Représentant des Indigènes du Natal et ancien membre important du Social and Economic Planning Council.
(7) Tous deux rejetèrent les idées de A. Hoernlé, exposées dans sa conférence : Liberty, Equality and the Liberal Spirit in a Race-Ridden World (South African Native Policy and the Liberal Spirit Witwatersrand University Press , Johannesburg, I945, page I06.
(8) Discours à l'University du Cap, fait à l'United Liberal Group, le 9 Mai I95I.
(9) Le sénateur Brookes dans The Forum : "The Diary

point de départ la vieille doctrine libérale du Cap, modifiée par la restriction de vote à ceux qui sont qualifiés pour l'exercer. Ayant inscrit les Indigènes jouissant du droit de vote, sur les listes électorales communes, ils comptent pouvoir obtenir l'appui et la coopération des Autochtones.(1) Les libéraux sont d'avis que les Bantous sont destinés à abandonner leur système de tribus et qu'ils ont déjà pris le chemin de l'émancipation sociale et économique, qu'ils ne peuvent plus abandonner.(2)

Il n'existe actuellement que de faibles groupes à tendance libérale, dans le domaine que nous étudions en Afrique du Sud. Nous avons fait allusion à la faction libérale à l'intérieur de l'United Party. Il ne nous reste qu'à passer en revue les autres noyaux qui continuent toujours la tradition de Hofmeyr.

Stimulé par la lutte constitutionnelle contre l'introduction des principes d'apartheid et la question du régime électoral des Métis, un mouvement de protection des droits civils s'est développé surtout dans les grandes villes et parmi les intellectuels. A Durban, ce mouvememt s'appelle le Council of Civil Rights(3); à Johannesbourg, l'Active Citizens'League(4); et au Cap et à Grahamstown, le Civil Rights League(5) Quoique leurs programmes et leurs statuts soient différents, quant aux détails, ils sont unanimes quant à leurs objectifs principaux, dont nous avons dégagé les points communs suivants :

1°) La défense des droits établis de toutes les races.
2°) Le maintien de la souveraineté du Parlement.
3°) La résistence aux changements enticonstitutionnels du régime national.

---

(1) MacDonald, op. cit. p. 86
(2) D'un discours de Jan Hofmeyr.
(3) Conseil des Droits Civils.
(4) La Ligue des Citoyens Actifs.
(5) La Ligue des Droits Civils.

4°) La défense des libertés individuelles et publiques.
5°) Le combat contre la discrimination raciale et religieuse.

Ces organisations sont devenues très actives depuis 1949. Elles ont combattu à plusieurs reprises en organisant des réunions pour protester contre la législation discriminatoire(1) nationaliste lors de la phase de projet de loi.

La Society of the Friends of Africa a été formée par Winifred Holtby en 1926. Elle reconnaît la fraternité de tous les hommes et travaille dans le but de promouvoir la coopération et l'harmonie de toutes les races en Afrique du Sud. Son secrétaire et organisateur, le sénateur Ballinger, envoyé en Afrique du Sud par le comité de Londres, a été élu au Parlement par les Noirs, à l'abri du Representation of Natives Act N° 12 de 1936.

Dans les conditions prévues par cette loi, quatre sénateurs représentant les Indigènes(2) dans le Sénat et trois députés sont élus par les Bantous(3) de la Province du Cap à la Chambre des Députés.

D'une façon générale, tous ces politiciens sont des libéraux, mais sans lien de parti. A part le sénateur Ballinger, les plus importants membres de ce groupe sont Madame Ballinger, sa femme, et le sénateur Edger Brookes. Mr Sam Kahn, le seul député communiste, élu aussi par les Indigènes a été récemment expulsé du Parlement, le Communisme étant maintenant proscrit.

---

(1) Le South African Citizenship Act N° 44 de 1949 ; le Group Areas Act ; le Suppression of Communism Act et le Separate Representation of Voters Act.
(2) Des Territoires du Transkei, du reste de la province du Cap, du Natal et des deux provinces du Nord, l'Etat Libre d'Orange et le Transvaal.
(3) Il y avait 24.084 inscrits en 1945 sur la nouvelle liste électorale indigène dressée en 1936.

Sur le plan pragmatique, les libéraux n'ont jamais présenté un plan d'action constructif. Ils se limitent à la critique des nationalistes et à des discours par trop abstraits. D'ailleurs, au lieu de travailler dans le but d'élever le niveau de vie du prolétariat non-européen, ils engendrent la haine des 800.000 ouvriers et artisans blancs en les accusant d'égoïsme. Or, puisque ces ouvriers avec leurs familles constituent à peu près un tiers de la population européenne, il ne nous semble pas très probable que les libéraux, s'ils se constituent en parti politique, puissent compter sur l'appui de la communauté européenne.

T I T R E S E C O N D

LES FORCES DE L'OPPOSITION

SECONDE PARTIE

LES OPPOSITIONS "BRUNE" ET "NOIRE"

Chapitre			Page
XXIII	-	LE PARTI COMMUNISTE ET LES RACES DE COULEUR	207
XXIV	-	LA RELIGION DES HOMMES DE COULEUR ET LA POLITIQUE	211
XXV	-	LA VIE POLITIQUE DES AUTOCHTONES	219
XXVI	-	LES TROIS MOUVEMENTS PRINCIPAUX DES METIS SUR LE PLAN POLITIQUE	230
XXVII	-	EBAUCHE DU DROIT ELECTORAL DES METIS	235
XXVIII	-	LES ORGANISATIONS POLITIQUES ET LE PROBLEME DES ASIATIQUES	242
XIX	-	LA CRISE ACTUELLE DU DROIT SUD-AFRICAIN	247

CHAPITRE XXIII

LE PARTI COMMUNISTE ET LES RACES DE COULEUR

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

Le seul parti politique en AFRIQUE DU SUD qui soutient l'égalité absolue de tout individu sans conditions de race est le COMMUNIST PARTY OF SOUTH AFRICA, dissout justement avant la promulgation du SUPPRESSION OF COMMUNISM ACT DE I95I (1).

Son programme l'annonçait comme "le parti politique de la classe ouvrière", qui avait pour buts : l'obtention du suffrage universel, l'élimination de toute loi discriminatoire, incompatible avec le progrès d'un groupe national quelconque, ou allant contre les intérêts de la classe ouvrière, l'amélioration des conditions de vie, la réalisation d'une nouvelle distribution des terres et l'établissement d'une république socialiste.

On constate que la plupart des points du programme communiste coïncident avec ceux des organisations politiques radicales des hommes de couleur, pourtant nationalistes dans le fond.

Il va sans dire que la suppression du Parti communiste dans l'Union ne fera pas disparaître de l'esprit des Autochtones africains les aspirations qu'il leur a enseignées.

Il convient d'expliquer, cependant, que le mouvement communiste en AFRIQUE DU SUD, n'était absolument pas organisé de la même façon que les partis du même nom européens et soviétiques. Ses chefs ne se préoccupaient pas de la philosophie marxiste, tandis que ses membres étaient plutôt recrutés dans la classe des petits propriétaires que dans le prolétariat.

Son activité visait principalement à obtenir l'infiltration de ses adhérents dans d'autres groupes sociaux, économiques et politiques où ils cherchaient des sympathisants pour les convertir en membres actifs du parti. Mais avant sa dissolution, il n'y avait qu'un

---

(1) - Amendé peu après.

député communiste (2), M. Sam KAHN, l'un des trois représentants des Indigènes. Néanmoins, par cette méthode de pénétration individuelle, le Parti Communiste Sud-Africain est arrivé à orienter partiellement les organisations comme la SPRINGBOK LEGION, association d'anciens combattants, et le FRANCHISE ACTION COMMITEE dont nous parlons ailleurs.

On constate aussi l'existence d'une Société secrète, "LE CERCLE", dont le slogan dit-on, est : "Service, Sacrifice et Souffrance" (3). Il se peut que les chefs de cette Société aient acquis leurs idées en GRANDE BRETAGNE, où ils ont fait leurs études. Peut-être s'agit-il du renouvellement des activités entreprises par le Département Colonial du Comintern qui, en I920, avait ordonné aux communistes de l'Afrique Noire de travailler à l'établissement de "l'Union des Républiques Africaines", en garantissant des droits de minorité aux Européens(4).

En I949 le Comité Exécutif National du Parti Communiste Sud-Africain était composé de six Européens, trois Indiens, deux Bantous et un Métis. Le Secrétaire-Général était autochtone.

Selon le manifeste que le parti a fait paraître en I943, son but était d'obtenir pour tout Sud-Africain sans distinction de race, les droits suivants :

"(a) de vote;
"(b) d'embrasser n'importe quel métier ou profession;(5)
"(c) de liberté de mouvement et de résidence (6);
"(d) d'acquérir des terres et de s'engager dans le commerce;
"(e) d'alimentation, d'emploi et de foyer".

Il réclame encore l'abolition des lois sur les "passes"(7).

---

(2) - Aux élections de I948, I.009 électeurs européens votèrent pour le Parti Communiste (Nouveau Groupe) dans la Province du Cap, et 774 dans la Province du Transvaal. Tous les candidats communistes des Blancs ont été battus.

(3) - D'après la Commission d'Enquête de la Côte d'Or de I948.

(4) - Il est curieux de noter que le problème du communisme chez les Autochtones ne se pose pas en Angola et en Mozambique, maintenant Provinces d'Outre-Mer Portugaises.

(5) - Certaines professions sont réservées aux Blancs.

(6) - Le Group Aréas Act restreint la liberté de résidence et de possession de terres.

(7) - Espèce de carte d'identité d'autochtone qui restreint la liberté de l'individu.

Selon l'avis de M. R.M. de VILLIERS(8), bon nombre d'Indiens étaient membres du Parti Communiste Sud Africain. D'après le Professeur H.J. SIMONS, les hommes de couleur, privés du droit de vote, tendraient à s'inscrire dans le Parti Communiste, dans le NATAL INDIAN CONGRESS, ou bien dans l'AFRICAN NATIONAL CONGRESS.

D'après Michael ARDIZZONE(9) :

> "...Jamais, sauf peut-être dans la Russie des "Czars... n'a existé un meilleur bouillon de culture "du communisme...Jamais n'ont existé tant de cer- "velles à moitié instruites, prêtes à comprendre des "théories faciles... Le poids du communisme parmi "les Bantous de l'Afrique du Sud est épouvantable... "Qui sait si un jour ou une nuit les Indigènes ne "prendront leurs armes, à un signe de Johannesbourg "ou de Moscou?..."

Nous ne partageons pas la peur de M. ARDIZZONE. A notre avis, après treize ans de séjour dans le Sud de l'Afrique, les Bantous seraient plutôt nationalistes et ils aspireraient à établir un ou plusieurs Etats dirigés par des intellectuels de leur race. Nous admettons qu'ils se servent des méthodes communistes, mais nous avons constaté qu'il est très difficile de savoir au juste ce qu'ils pensent. Et, à ce propos, nous observons avec satisfaction que M. ARDIZZONE lui-même reconnaît que : "Nul Bantou ne confessera jamais à un Blanc ses convictions politiques".

Passons en revue les rapports entre la presse des hommes de couleur et le Parti Communiste en Afrique du Sud. En 1928 celui-ci s'est lancé ouvertement dans le monde Bantou en fondant le SOUTH AFRICAN WORKER (10). Devenu l'UMSEBENZI (11) en 1930, il s'est transformé plus tard en l'INKULULEKO (12). C'est un bimensuel publié en anglais, zoulou, xhosa, tswana et sotho. Imprimé à Johannesbourg, il jouit d'une assez grande influence sur la RAND et dans les régions industrielles voisines, où habitent la plupart des communistes noirs.

---

(8) - Auteur de la Section "Politics" dans HANDBOOK ON RACE RELATIONS IN SOUTH AFRICA, publié par OXFORD UNIVERSITY PRESS pour le SOUTH AFRICAN INSTITUTE OF RACE RELATIONS, CAPE TOWN, 1949.

(9) - Op. Cit., pages 16, 53, 57, 58, 59, 60, 63 & 199.

(10) - "L'Ouvrier Sud-Africain"

(11) - "L'Ouvrier"

(12) - "La liberté"

"THE STANDARD" est un hebdomadaire radical publié au CAP en anglais et en AFRIKAANS. Il favorise la gauche et a fait beaucoup de propagande pour le Parti Communiste.

"THE GUARDIAN", hebdomadaire socialiste européen, était très lu par les hommes de couleur. Aussi lors de sa suppression récente par l'Exécutif à l'abri du SUPPRESSION OF COMMUNISM ACT, toute l'opposition parlementaire et la presse anglaise ont plaidé la cause de ce journal.

En I930 le Parti Communiste a organisé le NATIONAL ANTI-PASS COUNCIL (I3). Après avoir essayé d'unir tous les peuples non-européens du pays et failli dans cette tâche, ce conseil est devenu presque inactif. Mais en I94I, à la suite d'un congrès national des différentes organisations indigènes, il a été réformé. Quoiqu'il ne s'agisse plus d'un groupe important de nos jours, ses fonctions ont été reprises et sont énergiquement remplies actuellement par le NON-EUROPEAN UNITY MOVEMENT. Ce mouvement fonctionne comme le moteur de la campagne de désobéissance aux lois de discrimination raciale.

Aussi, en conclusion, osons-nous dire que les grèves récentes des Autochtones et les émeutes (I4) entre les Bantous et les Indiens, démontrent que les Indigènes ont appris les méthodes communistes. Cependant, leur lutte est plutôt de race que de classe : ils se considèrent non comme membres du prolétariat, mais comme un peuple opprimé.

Nous sommes portés à croire que la grande masse de cette nation noire ne désire pas s'emparer du pouvoir politique. Nous pensons qu'elle désirerait jouir, en plus des droits qu'elle revendique, deux libertés dont l'exercice serait incompatible avec le communisme : celle du nomadisme et celle d'être paresseux.

(I3) - Conseil National s'opposant au système de "passes" appliqué aux citoyens de couleur.

(I4) - Lors des émeutes du 1er Mai I950, les Noirs étaient bien organisés et armés.

CHAPITRE XXIV

LA RELIGION DES HOMMES DE COULEUR ET LA POLITIQUE

(Note préliminaire : toutes les statistiques citées dans ce chapitre datent de I936.)

Les hommes de couleur de l'Union Sud-Africaine adhèrent à vingt-huit religions ou sectes différentes, dont une vingtaine sont chrétiennes.

Outre ces congrégations reconnues, il y en a d'autres en nombre indéfini qui sont inconnues ou clandestines et qui groupaient en I936, 3.000.000 d'adhérents.

On recensa seulement 26.000 individus non-Européens (1) n'ayant pas de religion. D'autre part, il y a quelques congrégations moins importantes telles que confucianistes, boudhistes, parses, spiritualistes et juifs (2) qui n'exercent pas d'activité politique.

Nous examinerons ci-après les rapports entre les différentes forces religieuses et politiques des gens de couleur dans l'Union, à l'intérieur des trois grands groupes principaux : les chrétiens, les mahométans et les hindous(3).

(I) - I9.66I Métis, 5.730 Bantous et 7I6 Asiatiques.

(2) -

Religions	Asiatiques	Métis	Bantous
Confucianistes	I.888	II	-
Boudhistes	I.77I	I	-
Parses	I8I	-	-
Spiritualistes	2	3	5
Juifs	-	9	-

(3) - Nous reservons le mot "hindou" pour désigner un adhérent à la religion hindoue et employons "Indien" pour indiquer un individu originaire des Indes, car une minorité de ce peuple asiatique est musulmane et rejette le terme "Hindou".

I

LE CADRE POLITICO-RELIGIEUX DES AUTOCHTONES

Des six millions et demi de Bantous existant dans l'Afrique du Sud en I936, une petite moitié appartenait aux différentes sectes chrétiennes et le reste à des religions indéfinies. I.440 Indigènes seulement étaient mahométans. Ainsi concluons-nous que l'influence de l'Islam parmi les Noirs de l'Union est presque nulle. La pensée hindoue ne les attire pas non plus car il n'y avait que trois Autochtones recensés dans ce groupe.

Examinons donc, plus précisément le bloc chrétien, aujourd'hui pivot de la philosophie religieuse des Noirs de l'Afrique du Sud. Sur 3.2I0.360 chrétiens bantous, I.090.000 - pratiquement le tiers - ont formé des églises administrées par eux-mêmes. Or, il s'agit là d'un phénomène qui anticipe sur la politique actuelle d'apartheid et vient renforcer d'une façon convaincante notre thèse que les races de couleur favorisent elles aussi une séparation de communautés sur le plan social.(4)

Quant au reste des Autochtones chrétiens, il nous semble soumis à deux influences politiques opposées et agissant sur le domaine religieux : celle des libéraux et celle des nationalistes. Ce sont les églises à tendances libérales qui semblent avoir séduit la majorité des Indigènes : elles groupent 2.000.000 d'entre eux, tandis que les congrégations calvinistes dirigées par les Afrikaners n'en ont converti que I55.000. Il se peut, donc, qu'il y ait une corrélation entre les influences théologiques et les tendances politiques sur le plan racial. Les statistiques suivantes confirment cette hypothèse, car on constate qu'un plus grand nombre de fidèles indigènes sont rattachés aux institutions religieuses liées traditionnellement au libéralisme britannique et au catholicisme :

Méthodistes	795.369
Anglicans	407.528
Luthériens	307.387
Catholiques romains	232.905
Presbytériens	I08.094
Congrégationalistes	57.054
Baptistes	32.956

(4) - Cf. notre étude sur "La distribution raciale dans la ville de Lourenzo Marquès."

Apostoliques	I3.003
Adventistes	3.682
Evangélistes	I.636
Autres	2.547

II

L'ACTION DE L'EGLISE CATHOLIQUE

Il est curieux de noter que l'Eglise Catholique Romaine, qui ne compte pas plus de 92.500 croyants européens dans l'Union, a reçu 300.000 Noirs dans son sein. Par contre, les églises calvinistes des Boers soutenues par 972.000 citoyens (soit la moitié des Blancs sud-africains) n'ont converti que I55.000 Autochtones à leur foi.

Or, sans soutenir la valeur absolue d'une transposition en chiffres de ce phénomène social (5) nous réduisons ces statistiques dans le tableau suivant :

Religions	Conversions de Noirs	Action Missionnaire
Eglise Catholique Romaine	2,5	I
Eglises Réformées Hollandaises.	I	6

Dès lors, si nous considérons l'influence du christianisme en tant que force anti-marxiste, nous pouvons conclure que l'action anti-communiste chez les Autochtones de l'Eglise Catholique par rapport aux Eglises Réformées Hollandaises est quinze fois plus efficace.(6)

Pourtant, le Parti Nationaliste - franchement anti-communiste - est en principe hostile à l'influence

---

(5) - Il y a sans doute d'autres facteurs qui entrent en jeu, mais qui ne doivent pas figurer dans notre étude purement socio-politique.

(6) - Nous ne prétendons pas mettre en jeu la valeur de ces croyances. Nous sommes au contraire convaincu que d'autres facteurs inconnus sont aussi déterminants : la politique, le préjugé racial, etc..

catholique dans l'Union. Il est appuyé, bien entendu dans cette attitude, par les églises calvinistes. Celles-ci ne cessent pas dans leurs déclarations officielles ou officieuses de revendiquer les idéaux protestant et républicain de l'Afrikanerdom. En effet, de temps en temps le synode de ces églises de même que les politiciens nationalistes, proposent une restriction des activités catholiques. D'après M. Michael Ardizzone (7) le Parti du Dr. Malan traduira inévitablement avec le temps son préjugé anti-catholique par la promulgation de mesures discriminatoires (8). Par contre, à notre avis, la politique du Dr. Malan est trop intelligente pour risquer ainsi, l'inimitié d'environ 375.000.000 de croyants catholiques, seulement pour satisfaire les adhérents nationalistes qui, de toute façon lui resteront attachés.

III

LE CADRE POLITICO-RELIGIEUX DES "COLOUREDS"

Le cadre religieux des Métis ou Cape Coloureds présente des caractéristiques tout à fait différentes de celles des autres groupes raciaux.

En raison de l'importance de ce peuple sur le plan électoral, nous les étudierons sous trois aspects en nous efforçant de dégager les rapports des Métis avec :

(a) le communisme,
(b) ce que nous appelons la "pression asiatique" et
(c) le christianisme, tantôt libéral, tantôt nationaliste, lié à la doctrine d'apartheid.

(a) - L'Athéisme et les "Coloureds"

Les athées sont plus nombreux chez les mulâtres

---

(7) - op. cit.

(8) - Néanmoins, M. Ardizzone ne prévoit pas quel caractère prendraient ces mesures.

que chez les autres communautés raciales de l'Union(9). Ce phénomène social est-il le résultat du heurt de deux religions opposées chez une grande partie des parents, conflit entre leurs fidélités religieuses qui se neutralisent chez leurs enfants ?

Nous concluons de ce fait que les Coloureds sont plus vulnérables à la propagande communiste et aux idées de gauche en général. Y a-t-il une corrélation entre ce phénomène et celui de la tradition essentiellement libérale du Cap ?

(b) La "pression asiatique et les "Coloureds"

Il nous semble que les Métis sont relativement vulnérables à la propagande asiatique. Frappés d'un complexe d'infériorité pendant le XIX° siècle, les peuples orientaux, peut-être encouragés par l'émancipation extraordinaire du Japon comme puissance économique et militaire, ont tendance de nos jours à se vanter de leur supériorité spirituelle par rapport aux occidentaux. L'origine ethnique des Cape Coloureds alimente en quelque sorte leur sympathie pour l'Orient. Outre ces considérations, nous signalons le fait que les religions asiatiques sont en général particulièrement accueillantes aux races jaunes et brunes.

Il n'est pas étonnant, donc, de constater l'existence de plus de 35.000 musulmans métis, soit presque 6% de leur communauté, sans compter 291 hindous, quelques confucianistes, parses, juifs, boudhistes, etc..

(c) Le Christianisme et les Coloureds.

Analysant la distribution des Métis parmi les églises nous trouvons encore des contrastes avec celle des Noirs. D'abord ils sont 709.000 - soit 89% - a adhérer à l'une ou à l'autre des sectes chrétiennes. Ce fait

---

(9) - RACES — ATHEES EN AFRIQUE DU SUD

	Individus	% du total
Métis	20.000	2,5 %
Asiatiques	750	,4 %
Européens	6.000	,3 %
Indigènes	6.000	,01%

indique leur soumission à la culture européenne car, contrairement aux Autochtones, les Coloureds n'ont pas formé d'églises séparées. Mais c'est sur leur distribution au sein des différentes églises chrétiennes que nous apercevons la plus grande divergeance par rapport aux Bantous. Examinons les chiffres :

EGLISES OU SECTES	ADHERENTS (IO)	
	Métis	Indigènes
Eglises Réformées Hollandaises	225.27I	I54.I80
Eglises anglicanes	I63.423	407.528
Congrégationalistes	86.649	57.054
Méthodistes	8I.475	795.369
Luthériens	59.485	307.387
Catholiques romains	36.093	232.905
Apostoliques	I2.I45	?
Presbytériens	6.I08	I08.094
Baptistes	3.I45	32.956
Autres	35.226	?

Pourquoi les Métis ont-ils adopté en si grand nombre la foi des Eglises Réformées Hollandaises, alors que la politique nationaliste est arrivée à nier leur droit séculaire au vote ?

La réponse nous vient de l'histoire : ils sont en grande partie le produit du contact des pionniers boers avec des Hottentots et des Boschimans. Ayant appris et conservé la langue de leurs maîtres, ils sont en même temps entrés dans les Eglises calvinistes hollandaises. Voilà pourquoi, par tradition, environ 30% de la communauté métisse fréquente les temples afrikaners. Cela ne veut pas dire, cependant, qu'ils se portent vers la politique de l'Afrikanerdom. Il nous semble que leurs convictions politiques l'emportent sur leurs croyances religieuses.

D'autre part, le fait que les 35.000 Métis qui appuient les sectes non spécifiées paraît indiquer qu'ils ont tendance à se livrer aux nouveaux mouvements philosophiques et à se rattacher aux doctrines réformistes, progressistes, peut-être même révolutionnaires.

(IO) - Il est facile de se représenter la valeur relative de ces chiffres en divisant le nombre d'Indigènes par IO, puisqu'il y a environ dix fois plus de Bantous que de Métis.

IV

LE CADRE POLITICO-RELIGIEUX DES ASIATIQUES

Dans le cas des Asiatiques, pour la plupart des Indiens (II), nous sommes en présence d'une configuration sur le plan politico-religieux très différente de celles des autres races.

De même que les Romains, les Indiens ne distinguent pas clairement la religion de la politique. Bien plus, chez eux les forces spirituelles ont contribué énormément à scinder le groupe ethnique des Indes en deux dominions : le Pakistan et la République de l'Inde.

Reprenant la vieille formule : "une foi, une loi, un Roi", nous proposons comme devise de leur régime : Une foi, une loi, une Nation.

Chez eux la religion a une action déterminante et sur la politique et sur le droit (I2). Voilà pourquoi les Indiens, liés à leurs traditions ancestrales, ne se sont pas assimilés à la Nation Sud-Africaine. Leur vie sociale à tous les paliers demeure inchangée comme s'ils n'avaient pas changé de Continent. Ils vivent en Afrique, mais leur pensée est restée aux Indes. C'est ainsi que leur présence dans l'Union Sud-Africaine en qualité de citoyens(I3) a contribué largement au développement de la crise de Droit dont nous parlerons dans un dernier chapitre.

Cependant les leaders indiens cherchent à dégager la politique de la religion, à réunir les deux

---

(II) - La communauté chinoise, qui n'est pas grande, est apolitique.

(I2) - Le Pakistan a adopté comme base de son système juridique le droit musulman; la République de l'Inde, le droit hindou.

(I3) - Nous nous permettons de renvoyer à notre article : Notes historiques sur la population européenne et indienne de l'Union Sud-Africaine, article paru en juin 1952 dans Revista Mensal Ilustrada, IMPÉRIO Lourenzo Marquès : "Les Indiens britanniques vinrent en Natal par initiative des intérêts capitalistes anglais, pour satisfaire le besoin de la main d'oeuvre sur les plantations de sucre..." Les nationalistes ne se lassent pas de rappeler ce fait. Pour eux, les Indiens sont "étrangers à l'Union. C'est ainsi qu'ils "rationalisent" leurs mesures législatives contre ce peuple.

communautés asiatiques - hindoue et islamique - en un seul bloc politique. Sécularisés par la culture européenne, (I4) ils se sont liés politiquement aux Indigènes, leur race manquant d'homogénéité sociale. Et c'est, à notre avis, le facteur magico-religieux qui les a obligés à conclure cette entente. Voyons les statistiques de leur appartenance confessionnelle :

RELIGIONS		ADHERENTS
Hindous		I59.823
Mahométans		42.590
Catholiques	4.775	
Calvinistes	90	
Autres chrétiens	5.853	
Total des Chrétiens :		I0.7I8
Confucianistes (chinois)		I.888
Boudhistes		I.77I
Athées		7I6
Parses		I87
Spiritualistes		2

En somme, les hindous et les mahométans y sont dans la proportion de 4 à I. A peine I sur 25 a été converti au christianisme. Or, si les Indiens en Asie n'ont pu s'entendre sur le plan politico-religieux, il est naturel que leurs frères dans l'Union, inspirés par eux, trouvent aussi difficile la sécularisation de leur droit.

(I4) - Ce sont presque tous des intellectuels sortis des Universités Sud-africaines et britanniques.

CHAPITRE XXV

LA VIE POLITIQUE DES AUTOCHTONES

-:-:-:-:-:-:-:-

D'une façon générale, on peut classer les Bantous en trois groupes : 25% soit 2.500.000 qui habitent les villes; 35% soit 3.500.000 qui vivent dans les districts ruraux européens, et 40% soit environ 4.000.000 qui sont concentrés dans les Réserves Indigènes. Cependant il faut remarquer que les hommes de ces trois groupes ont tendance à se déplacer pour leurs travaux à l'exception, peut-être, de ceux qui sont nés et ont été élevés dans les villes.

C'est justement cette mobilité de la population autochtone imposée par le système de recrutement des manoeuvres des mines qui a brisé les cadres des tribus; dissocié la vie familiale et fait connaître les aspirations des chefs parmi le peuple. Johannesbourg, capitale d'un grand empire économique, est devenu le rendez-vous politique de tous les Bantous d'Afrique. C'est dans ce centre de près d'un million d'habitants que les organisations politiques et semi-politiques des Noirs ont leurs sièges.

Les chefs sont recrutés parmi deux groupes sociaux distincts : celui des intellectuels du Collège Universitaire de Fort-Hare (I) et celui des hommes d'affaires élevés dans le milieu urbain.

Le Collège Universitaire de Fort Hare est un établissement d'Enseignement Supérieur où environ 400 étudiants de couleur poursuivent en langue anglaise leurs études pour obtenir les grades de bachelier, licencié et docteur. 8% sont des métis et 5% des Indiens

---

(I) - Auparavant rattaché à l'Université de l'Afrique du Sud mais depuis 1951, dépendant de l'Université de Rhodes qui s'en est émancipée.

Les autres, soit 87%, sont de race bantoue et représentent les diverses tribus : Fingos, Xhosas, Pondos, Zoulous, Swazi, Sothos, Tswanas, etc .. Les femmes figurent dans la proportion de I7%.(2). Actuellement, quarante sept d'entre eux étudient la science politique. Outre cet établissement qui n'admet que les gens de couleur, il existe quatre autres Universités de langue anglaise où les non-européens peuvent poursuivre leurs études supérieures : l'Université de la Witwatersrand à Johannesbourg, l'Université du Natal (section de Durban) (3), l'Université du Cap et l'Université de l'Afrique du Sud à Prétoria. A notre avis, un indigène sur IO.000 paraît atteindre le niveau des études supérieures.

Il n'est pas étonnant, par conséquent, que le groupe de Fort Hare, alimenté par des diplomés des autres Universités, soit devenu un centre d'orientation politique pour les hommes de couleur , Noirs pour la plupart. Cependant, il s'agit plutôt d'un noyau de théoriciens que d'un groupe de politiciens actifs.

Ceux qui contrôlent effectivement les organisations politiques des Autochtones résident pour la plupart à Johannesbourg. D'autres centres importants sont ceux à Port Elizabeth et au Cap.

oooooooooo

Cinq organisations principales indigènes s'occupent de politique :

---

(2) - Fort Hare Calendar, Lovelado Press.

(3) - Où ils représentent plus de I2% d'un total d'environ 2.000 étudiants.

(I) - African National Congress,

(2) - All-African Convention,

(3) - African Democratic Party,

(4) - Industrial & Commercial Workers' Union,

(5) - Cape Native Voters' Convention (4).

Nous présentons ci-après une description sommaire de chacun de ces groupes, ainsi que d'autres organismes moins importants.

(I) - L'AFRICAN NATIONAL CONGRESS

L'African National Congress, formé en I9I2 par M. P. Ka I. Seme (5), chef d'un groupe d'intellectuels bantous, est le parti politique indigène le plus ancien du pays. Il visait à étendre les droits démocratiques à tous les Autochtones. Aujourd'hui, il demande que tous les Noirs soient reconnus comme citoyens de l'Union Sud-Afrique, à l'égal des Blancs. Ce parti n'admet pas les individus d'autres races (6). Il soutient l'unité de leur race et l'entr'aide mutuelle appliquée aux progrès du peuple autochtone africain dans le domaine politique, économique, industriel, social et culturel.

A l'exemple des partis politiques européens, l'African National Congress a adopté une organisation fédérale inspirée du système provincial. Les sections locales, composées d'au moins 20 adhérents sont représentées au Congrès Provincial Annuel et au Congrès

---

(4) - Congrès National Africain, Convention de toute l'Afrique, Parti Démocratique Africain, Union des Employés Industriels et Commerciaux, Convention des Electeurs Indigènes du Cap, Congrès des Comités Consultatifs Indigènes, Groupes Organisés du Transkai, Association des Instituteurs Indigènes du Cap.

(5) - Docteur en Droit, licencié ès-lettres et avoué, actuellement membre du comité exécutif du Congrès.

(6) - Ce ne sont donc pas seulement les Blancs qui exercent la discrimination raciale.

National par un délégué par groupe de vingt membres. Des organismes affiliés y sont également représentés dans la proportion d'un délégué pour cent membres. Le Comité Exécutif National de dix-huit membres est élu tous les trois ans par le Congrès National; les Comités Provinciaux sont désignés tous les ans par les Congrès Provinciaux; les Comités des Sections locales par l'Assemblée Générale Annuelle de chaque section. Nous avons reconstitué sous forme de schéma l'ensemble de l'organisation . Les cotisations des associés sont de 2/6, soit 120 francs par an. Tout Bantou, à partir de dix sept ans, peut y adhérer. Les membres des Comités Provinciaux doivent résider à une distance maxima de cinquante milles du siège du Comité Provincial (7).

Nous n'avons obtenu cette documentation qu'à force de persuasion et de visites multiples au Bureau Central de l'organisation à Johannesbourg. On pouvait admirer sur les murs des affiches provenant de Chine, d'Indonésie, de l'Inde, du Pakistan, etc. , dont le leitmotiv était l'émancipation des races de couleur. Une affiche en rouge annonçait : " We demand every inch of Africa " (8). Quand nous nous trouvions au bureau central de l'organisation aux mois de Septembre, Octobre et Novembre 1952, plusieurs groupes d'Indigènes, des femmes pour la plupart, sont entrés en chantant. Ils étaient soit de retour des audiences des Tribunaux, soit libérés des prisons. C'étaient des groupes de " volontaires " qui s'entraînaient à désobéir aux lois discriminatoires. Ils nous saluaient en criant " Afrika !" et en levant le poing droit, le pouce en l'air. Tous portaient en insigne leurs couleurs nationales : brun, jaune et vert.

En 1945, l'African National Congress et l'Atlantic Charter Committee (9) ont fait paraître deux

---

(7) - Documents particuliers fournis par le Bureau Central de Johannesbourg.

(8) - " Nous réclamons chaque centimètre de l'Afrique ".

(9) - Comité de la Charte de l'Atlantique, formé par des Indigènes.

documents de revendications des Bantous selon l'esprit de la Charte de l'Atlantique : The Bill of Rights (IO) et The Atlantic Charter from the African's Point of View (II). Le Président Général de l'African National Congress, le Dr A.B. Xuma (I2) et vingt-sept intellectuels indigènes (I3) ont signé ces documents. Par ceux-ci ils s'opposaient à l'incorporation des Protectorats Britanniques à l'Etat Sud-Africain (I4).

(2) - L'ALL-AFRICAN CONVENTION

Fondée en I935 par le Professeur D.D.T. Jabavu pour lutter contre les lois (I5) et les projets de lois de Hertzog qui visaient à diminuer les droits politiques, économiques et civils des Indigènes, l'All-African Convention est devenue une organisation dont le but est de réunir tous les groupes du peuple bantou. Ses dirigeants tentent de centraliser ainsi les forces sociales de leur race, à les appliquer à une organisation destinée à devenir une force nationale.

Dernièrement, l'All-African Convention, organe fédéral, a aussi admis des groupes de Métis qui, dans la vie politique de la Province du Cap, jouent un role de plus en plus important. En outre, reconnaissant la nécessité de l'union de tous les hommes de couleur pour s'opposer à la politique de l'Afrikaner, elle

---

(IO) -"Projet de Droits". (Ne pas confondre avec celui de l'United Party).

(II) - "La Charte de l'Atlantique du point de vue des Bantous".

(I2) - Médecin indigène, fondateur du mouvement, qui réside actuellement à Johannesbourg.

(I3) - Cinq médecins, quatre pasteurs, sept professeurs, deux avoués, un journaliste, neuf politiciens et syndicalistes dont un communiste.

(I4) - African National Congress : " Africans'Claims in South Africa ".

(I5) - Natives'Land Act de I9I3, Natives Administration Act de I927, "Colour Bar" or Mines and Works Act de I926, Natives Service Contract Act, Master & Servants Act, Native Labour Regulation Act, etc ...

s'efforce de démontrer les avantages de cette union afin de lutter contre la législation de discrimination raciale promulguée par les Européens.

L'All-African Convention ne reconnaît pas la grève comme méthode efficace d'évolution politique. Elle ne s'entend pas avec l'African National Congress, surtout en ce qui concerne la forme d'organisation des peuples de couleur en vue de leur émancipation politique et économique.

La " Convention " siège tous les trois ans sur le plan national. Ses chefs constituent l'élite intellectuelle noire et s'opposent à toute coopération avec les Européens jusqu'à ce qu'ils atteignent leurs objectifs finaux.

(3) - La CAPE NATIVE VOTERS' CONVENTION

L'All-African Convention a failli s'opposer à la transformation en loi du projet de Hertzog qui écartait les Indigènes de la Province du Cap des listes électorales communes. Lors de l'établissement du Collège Electoral autochtone par le Representation of Natives Act N° I2 de I936, un groupe de Bantous de cette Province, désirant profiter des nouvelles institutions politiques concédées aux Noirs par les Blancs, a formé la Cape Native Voters' Convention.

Celle-ci était destinée à fonctionner comme organe préconisant le choix des candidats européens. Parmi eux, trois désormais représenteraient les Autochtones à la Chambre des Députés, quatre le feraient au Sénat et quelques autres au Conseil Provincial du Cap et au Natives Representative Council (I6).

Ce mouvement n'a pas fait de progrès et, au fur et à mesure que les Noirs se désintéressent des institutions politiques des Blancs, son influence tend à diminuer encore.

(I6) - Conseil Représentatif des Indigènes.

(4) - L'AFRICAN DEMOCRATIC PARTY

Le Parti Démocratique Africain fut formé en 1943 par M. Paul R. MOSAKA, M.R.C. (17) qui avait eu des différends avec le Président Général de l'African National Congress, le Dr. A.B. XUMA. C'est un parti qui s'est placé entre les Communistes et l'African National Congress. Il diffère de celui-ci plutôt dans ses méthodes que dans ses buts.

Son programme s'occupe spécialement des problèmes qui lui paraissent à l'heure actuelle urgents. Le Parti Démocratique Africain classe " le problème indigène " comme un problème économique, compliqué de questions raciales et sociales. Il prétend qu'il ne peut y avoir qu'une seule économie industrielle dans la Nation, à laquelle Autochtones et Européens devraient collaborer. Il condamne la politique d'apartheid comme étant contraire aux principes de la liberté et de la justice et, de ce fait, incompatible avec le plus grand développement possible de l'Afrique du Sud.

Le parti accuse l'industrie sud-africaine dirigée par les Blancs de vouloir retenir les Indigènes en tant que travailleurs à bon marché à la fois dans les mines et dans l'agriculture. Il s'oppose énergiquement à l'économie politique du capitalisme européen et propose d'émanciper les Bantous sur le plan industriel, commercial et agrarien, en prétendant que son action portera des bénéfices réels à toutes les communautés raciales de l'Union.

(5) - L'INDUSTRIAL & COMMERCIAL WORKERS' UNION

L'Union des Employés Industriels et Commerciaux fut fondé comme trade union au Cap en 1919. Elle devint puissante en 1920. C'est alors qu'elle gagna le nord où elle se transforma en collectivité de caractère plutôt politique.

La première action de son chef, Clements KADALIE fut de stimuler ses collaborateurs dans la lutte

---

(17) - Membre du Conseil Représentatif des Indigènes.

entreprise pour une hausse des salaires et du niveau de vie des manoeuvres et ouvriers indigènes. L'Union arriva à l'apogée de son développement en 1926. C'était alors un mouvement national qui comptait plus de 100.000 adhérents.

C'est à ce moment qu'elle créa une fabrique de tissus et un journal, mais elle échoua dans ses entreprises agricoles et subit une crise financière.

L'Independant Labour Party de Grande-Bretagne tenta de la sauver en envoyant le chef syndical écossais, Mr. W. BALLINGER (18), en Afrique du Sud, mais en vain : il arriva trop tard. L'Industrial & Commercial Workers' Union continua à végéter à East London et à Durban. Elle prit de l'importance pendant la dernière guerre avec l'élection d'un de ses chefs au Natives' Representative Council. Ensuite elle utilisa les élections locales des Advisory Boards (19) pour conquérir quelques sièges à East London. Dans la province de l'Etat Libre d'Orange elle fit sentir son influence parmi les employés des chemins de fer.

La politique actuelle de cette organisation est anti-communiste, et vivement nationaliste. Les membres de son bureau central aspirent à devenir l'entité coordinatrice de tous les trade unions des Autochtones. Cependant, elle est combattue dans son but aujourd'hui par le Non-European Council of Trade Unions (20), qui collabore avec l'African National Congress.

---

(18) - Aujourd'hui Sénateur.

(19) - Comités Consultatifs Indigènes.

(20) - Conseil Non-Européen de Trade-Unions.

(6) - D'AUTRES ORGANISATIONS INDIGENES

A part les organisations bantoues d'importance nationale, il existe des groupes restreints exerçant une influence régionale comme, par exemple, les Transkeian Organized Bodies (21), le Native Advisory Boards Congress (22) et le Cape African Teachers' Association (23). De même que les Métis, les Autochtones tendent aussi à faire exprimer leurs aspirations politiques par leurs instituteurs.

Les Transkeian Organized Bodies sont une tentative pour rallier les Indigènes dans les cadres locaux des Réserves. Ce mouvement correspond à un progrès dans l'organisation du peuple bantou.

ooooooooo

Disons, en conclusion, que les Bantous, tout en continuant d'aspirer à la représentation politique, commencent à comprendre qu'ils y arriveraient peut-être plus vite en s'organisant d'abord sur le plan économique. Sur le plan industriel, l'organisation des hommes de couleur date de 1919 lorsqu'ils appliquèrent la tactique de la grève. En 1926, un groupe d'ouvriers indigènes, assistés des travaillistes européens, formèrent les Non-European Trade Unions Federation. En 1944, il y avait au Transvaal, 55 trade unions d'Autochtones dont le nombre d'adhérents étaient supérieur à 90.000.

Mais seul les manoeuvres indigènes urbains disposent d'un peu d'argent pour les cotisations indispensables. Il n'est donc pas étonnant que les organisations n'arrivent pas à se maintenir stables. De plus les indigènes ne peuvent occuper des immeubles urbains sans

---

(21) - " Corps organisés du Transkei ".

(22) - " Congrès des Conseils Consultatifs Indigènes ".

(23) - " Association des Instituteurs Indigènes du Cap ".

autorisation du Gouverneur-Général de l' Union Sud-Africaine . Or, cette autorisation est relativement difficile à obtenir, et plus encore lorsqu'il s'agit d'organisations politiques ou politico-économiques. Ceci a pour résultat l'occupation clandestine des bureaux, ce qui entraine descentes de police, fuites et pertes de documents : bref, désordre bureaucratique et un manque de continuité dans les organismes indigènes en général.

Outre ces difficultés d'ordre technique, il convient d'en signaler d'autres de caractère subjectif : les Indigènes sont pour la plupart illetrés, superstitieux et, politiquement, peu évolués. Il se peut que l'établissement des Bantus Authorities (24) suivant les termes de l'Urban Bantu Authorities Act de 1952 (25), par les rapports qu'il créera entre le Gouvernement et les Autochtones favorise beaucoup leur formation administrative.

---

(24) - Conseils municipaux ou de villages, comités de santé, etc ..

(25) - Le South African Institute of Race Relations critique ce décret du fait que les Bantous ne furent pas consultés lors de son élaboration et passage en projet de loi.

LA STRUCTURE ET L'ARTICULATION DE L'AFRICAN NATIONAL CONGRESS

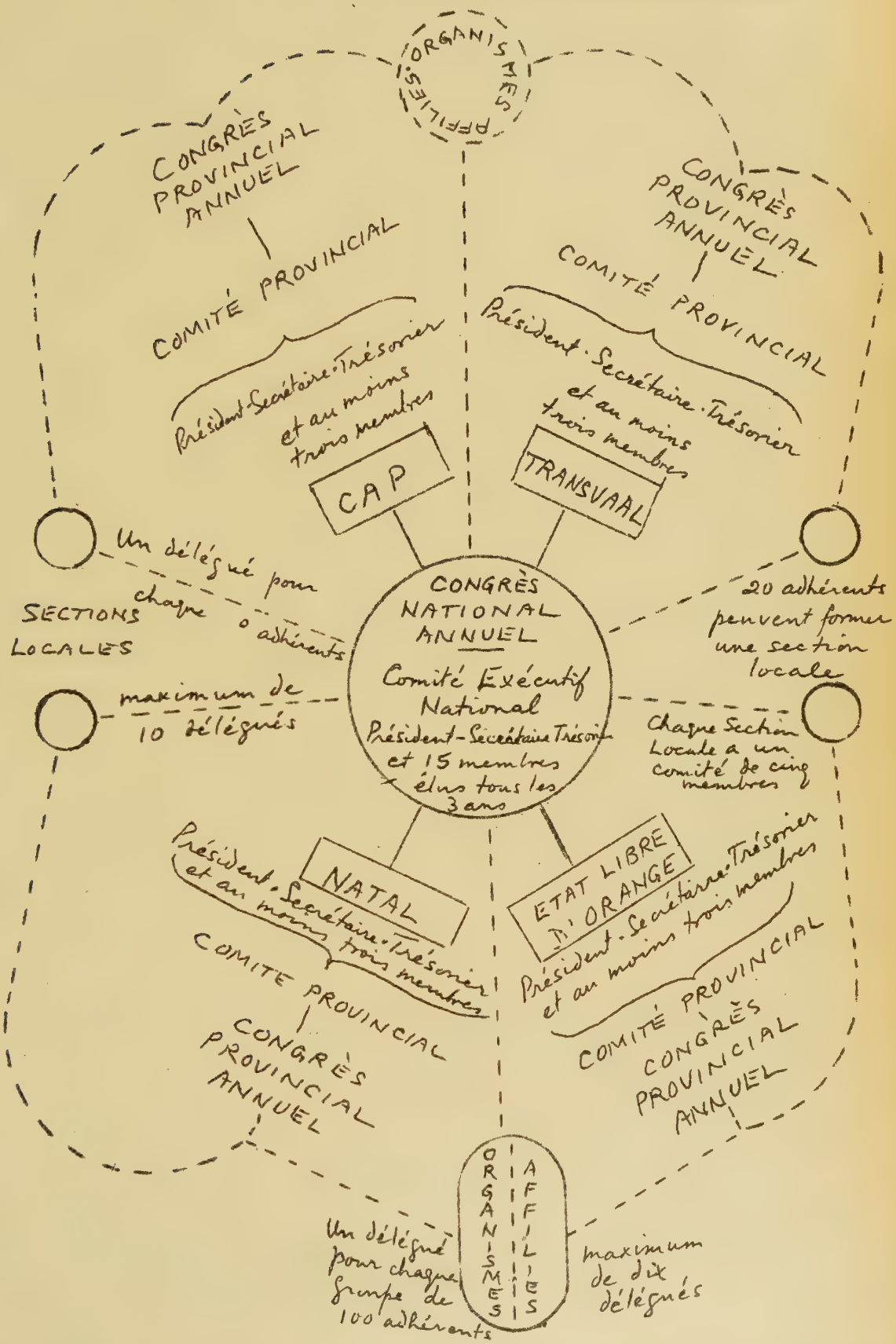

CHAPITRE XXVI

LES TROIS MOUVEMENTS PRINCIPAUX DES METIS SUR LE PLAN POLITIQUE

On peut distinguer trois principales familles politiques chez les Métis;

(1) Le Coloured People's National Union (1) qui comprend les modérés et ceux qui tendent vers la droite,

(2) La section qui adhère au Non-European Unity Movement(2); et

(3) La fraction formée par les anciens communistes. Chacun de ces groupes est représenté par un journal : le premier par "The Sun" (3) , le second par "The Star" (4), et le dernier par "The Guardian" (5) supprimé récemment par ordre du gouvernement en application du Suppression of Communism Act (6).

Les luttes féroces de ces organisations rivales ont servi principalement à retarder et à dérouter les intérêts de ce peuple métis. Les Blancs, maîtres du pouvoir politique et économique, ont su exploiter ici le vieux principe machiavélique: diviser pour régner. Mais il semble que l'expérience d'un demi-siècle ait servi à faire comprendre aux peuples de couleur que l'unité est à la base du pouvoir politique.

Toutes les formations socio-politiques des Métis sont dirigées par des intellectuels. La plupart sont instituteurs et servent de lien entre les districts ruraux et urbains. A part le Cap, les centres les plus importants sont : Port Elizabeth, East London et Worcester.

(1) L'Union Nationale du Peuple Métis.
(2) Mouvement unitaire des non-Européens.
(3) "Le Soleil".
(4) "L'Etoile".
(5) "Le Gardien".
(6) Loi de suppression du communisme.

I

L'African Peoples' Association. (7)

Le premier parti politique métis fut formé au début du siécle par le Dr. Abdurhaman à l'époque où il n'y avait que très peu de discrimination raciale en matière d'élections dans la Colonie du Cap, ce qui démontre que le peuple appelé Cape Coloureds (8) avait déjà une conscience politique avant l'établissement de l'Union Sud-Africaine. Lors de la Convention Nationale, cette organisation a essayé d'étendre le droit de vote des Métis sur l'Afrique du Sud entière. Elle a envoyé une députation à Londres en 1909, destinée à faire inscrire ses prétentions dans le projet de loi qui donnerait naissance à la nouvelle Nation, mais en vain. C'est en raison de cet échec que beaucoup de chefs métis blâment encore la Grande Bretagne: ils rejettent sur elle la responsabilité des conflits raciaux qui ont bouleversé l'équilibre de l'Union et qui continuent à troubler la paix de ses peuples.

Pendant la guerre mondiale de 1914 - 1918, l'African Peoples' Organisation a soutenu le South African Party de Smuts. En revanche, ce parti a facilité l'élection du Dr. Abdurhaman, chef de l'organisation métisse, au Conseil Provincial de la Province du Cap. Plus tard ce leader est devenu le confident de plusieurs ministres d'Etat et leur principal conseiller sur les affaires métisses. La collaboration entre la communauté métisse et les forces de l'opposition actuelle est démontrée dans une certaine mesure par leur participation volontaire dans les deux guerres mondiales. Il y avait environ 25.000 Métis dans le Cape Coloured Corps (9) pendant la première guerre, et 45.352 lors de la seconde.

Le déclin de l'African Peoples' Association a eu plusieurs causes dont voici les principales:

(a) La loi n°. 18 de 1930 a étendu le droit de vote aux femmes européennes, mais non pas aux femmes métisses.

(b) La loi n°. 41 de 1931 a aboli les conditions de droit de suffrage seulement pour les électeurs européens.

Cette association s'est affaiblie encore en 1944. Une scission interne du groupement s'est déclarée sur la question de collaboration avec le Gouvernement. La majorité des adhérents démissionna et forma alors un nouveau mouvement, la

(7) Association des Peuples Africains
(8) Métis du Cap

Coloured People's National Union.(1).

Néanmoins, l'African People's Association a survécu et l'on peut dire qu'à l'heure actuelle elle exerce encore sur les Métis une certaine influence non seulement dans la Province du Cap, mais aussi dans le Nord et dans l'Est de l'Union. Il convient de signaler qu'elle admet des adhérents de toute race de couleur dans son sein. De ce fait il est possible, pensons-nous, devant la tendance actuelle vers l'unité générale de tous les hommes de couleur de l'Union - Noirs, Asiatiques et Métis - qu'elle arrive à retrouver un peu de son ancienne importance. La tendance traditionnelle des Métis de s'attacher plutôt à la communauté européenne a diminué dans une certaine mesure en raison de la politique d'apartheid et l'on peut discerner déjà les signes avant-coureurs d'une époque de collaboration avec les Bantous (10).

II

La National Liberation League

En 1937, Cissie Gool, fille du Dr. Abdurahman, fondateur de l'African People's Organisation, s'est retirée avec son beau-frère, Godam Gool, du groupe de son père, pour former la National Liberation League. Leur action principale jusqu'ici a été de combattre le Coloured Advisory Council (12), organe de liaison entre le peuple métis et l'Etat, établi par le gouvernement de Smuts en 1943.

La National Liberation League, est un groupe radical, hostile à l'administration des Européens. C'est une organisation qui représente d'une façon typique la révolte des peuples de couleur contre la tutelle prolongée des Blancs. Mécontente de l'action tiède de l'African Peoples' Organisation qui s'opposait aux modérés de la Coloured People's National Union, elle est devenue le centre de la résistance au gouvernement chez les Métis. Ses démarches ont été si efficaces qu'au début de 1950 le Coloured Advisory Council s'est rendu compte qu'il ne fonctionnait plus dans les intérêts du peuple métis. La National Liberation League, ayant atteint son objectjf, a cessé son activité.

III

La Coloured People's National Union

En 1943, époque où les Métis s'intéressaient vivement à la politique, les modérés de droite, espérant bénéficier de la sympathie gouvernementale ont fondé la Coloured People's National Union. Il s'agissait d'une organisation

(10)cf. Michael Ardizzone: The Mistaken Land.
(11)La Ligue Nationale de Libération.
(12)Conseil Consultatif des Affaires du Peuple Métis

destinée à collaborer avec le Coloured Advisory Council qui venait d'être établi par l'United Party, alors au pouvoir. Le noyau de ce mouvement faisait autrefois partie de l'African Peoples' Organisation dont il s'est séparé.

Son chef, un modéré qui se porte vers la droite, est M. G.J. GOLDING, directeur d'une école secondaire. Il sert aussi de lien entre son groupe politique et une organisation syndicale, la Teachers' Educational and Professional Association(I3). Celle-ci s'est formée aussi en 1943 d'un noyau issu de la Teachers'League of South Africa(I4), autre organisation syndicale métisse devenue trop politique pour les modérés désireux de collaborer avec le gouvernement et animés par la perspective d'améliorer leur situation en liaison avec le Coloured Advisory Council.

La Coloured People's National Union s'est opposée énergiquement à la formation du Non-European Unity Movement(2), inspiré par les doctrines de gauche. Les deux journaux "The Sun" et "The Torch(I5)" soutiennent respectivement les points de vue adverses de ces deux groupes principaux de Métis, toujours en conflit.

Golding croit à une philosophie pratique d'évolution politique où domine la patience. Cependant, ces méthodes ne sont pas arrivées à surmonter les difficultés de collaboration avec des gouvernements ouvertement hostiles au libéralisme. Il semble, par conséquent que son organisation soit en train de reprendre une position plus proche de celle des autres groupes de couleur.

IV

La Teachers' League of South Africa

Dès le début du XX° siècle, la Teachers" League of South Africa a été le centre de l'organisation professionnelle des instituteurs métis. Comme les maîtres d'école constituent en grande partie l'élite intellectuelle des Cape Coloureds et sont conscients de leur position de chefs vis-à-vis de leur peuple, il est

---

(I3) - L'Association professionnelle et éducative des instituteurs.
(I4) - La ligue des instituteurs de l'Afrique du Sud.
(I5) -"Le Flambeau"

normal que cette profession se soit distinguée sur le terrain politique.

En 1943, profitant des troubles et des courants divergents dans le climat politique du peuple métis, les jeunes gens de cette organisation sont arrivés à s'emparer du pouvoir à l'intérieur de la ligue. L'attitude de "trotzkyste" adoptée par plusieurs chefs de la Teachers' League of South Africa a contribué à pousser les modérés à former une organisation séparée, la Teachers' Educational and Professional Association. Cette dernière faction s'est orientée vers des buts moins politiques et plus éducatifs; elle est devenue plus étroitement syndicale.

Par contre, la Teachers'League of South Africa s'est attachée activement au mouvement général en faveur de l'unité de tous les non-Européens qui, organisés aujourd'hui sous le nom de Non-European Unity Movement, est une formation politique relativement puissante.

EBAUCHE DU DROIT ELECTORAL DES METIS

Le régime électoral des Métis dans la Colonie du Cap n'a pas été changé en 1909 lorsqu'elle est devenue la Province du Cap au sein de la nouvelle Nation. Seuls les hommes sont électeurs et éligibles. Ils doivent être:

(a) - majeurs de 21 ans;
(b) - capables de signer leur nom et d'écrire leur adresse et leur profession;
(c) - propriétaires ou locataires d'une maison ou d'un terrain dont le bail est de £ : 75 au moins par an, ou bien percevoir un salaire d'au moins £ : 50 par an.

Comme nous le verrons par les statistiques suivantes, sur l'accroissement de la liste électorale commune à tous les électeurs de la Province du Cap, le droit de vote des Métis, bien que jamais abrogé, a été restreint en proportion de l'Electorat Européen par une action législative et administrative continue de la part du pouvoir central. Or, cette diminution de l'incidence du vote des métis a été effectuée par des méthodes indirectes en dépit de l'accroissement de ce peuple par rapport aux Blancs :

Pourcentage moyen d'accroissement annuel de la population de l'Afrique du Sud

	Asiatiques	Métis	Indigènes	Européens
De 1904 à 1911	3,12	2,41	2,03	1,93
De 1911 à 1921	0,86	0,37	1,57	1,76
De 1921 à 1936	1,90	2,32	2,29	1,86
De 1936 à 1946	2,86	1,76	1,73	1,65

POURCENTAGE D'ELECTEURS PAR RAPPORT A LA POPULATION DANS LA PROVINCE DU CAP

Dates	EUROPEENS						METIS			
	Population			Electeurs	%	%	Electeurs	Population		
	Femmes	Hommes	Total					Total	Hommes	Femmes
1904-05	261.197	318.544	579.741	119.906	20,7	3,7	14.836	405.276	207.668	197.608
1909-11	281.109	301.268	582.377	121.336	20,8	3,1	14.394	462.649	232.962	229.687
1921	321.215	329.394	650.609	156.501	24,1	5,4	26.790	491.948	249.248	242.700
1935-36	396.375	395.199	791.574	382.103	48,3	3,6	24.793	692.756	349.688	343.068
1945-46	431.526	428.085	859.611	493.910	57,5	6,5	54.134	830.091	415.641	414.350
1949(I)	458.000	454.000	912.000	529.404	58,0	5,4	47.804	881.000	441.000	440.000

Il ne faut pas oublier que la plupart des Métis sont concentrés dans la Province du Cap. Par conséquent, le pourcentage de leur accroissement, déjà supérieur sur le plan national, serait beaucoup plus grand que celui des Européens dans le territoire où ils exercent le droit de vote. Examinons les chiffres ci-contres :

(I) - Chiffres approximatifs.

Il est évident que le pourcentage d'électeurs européens a presque triplé par rapport à la population tandisque celui des Métis est resté stationnaire. Le poids électoral des Blancs a doublé lors de l'extension du suffrage aux femmes en 1930. Par contre, à cette même époque, la représentation politique des Métis a baissé, malgré l'accroissement plus rapide de la population métisse. Le pourcentage de plus en plus élevé d'électeurs européens que l'on constate de 1931 jusqu'à 1949 a son origine dans la série de mesures législatives et administratives à laquelle nous avons fait allusion.

Examinons maintenant les statistiques des électeurs du Cap et la distribution de la représentation

politique entre les différentes races :

L'ACCROISSEMENT DE LA LISTE ELECTORALE COMMUNE

DANS LA PROVINCE DU CAP

Dates	Electeurs de couleur			Electeurs	Total	% d'électeurs de couleur.
	Métis	Indigènes	Total	européens		
I905	I4.836	8.I90	23.034	II9.906	I42.940	I6,I
I909	I4.394	6.637	2I.03I	I2I.336	I42.367	I6,8
I92I	26.790	I4.282	4I.072	I56.50I	I97.573	20,8
I927	26.09I	I6.48I	42.572	I73.29I	2I5.863	I9,7
I929	25.6I8	I5.780	4I.398	I67.I84	208.582	I9,8
I93I	26.378	I2.27I	38.649	352.658	39I.307	9,9
I933	25.005	I0.776	35.78I	369.I82	404.963	8,8
I935	24.793	I0.628	35.42I	382.I03	4I7.524	8,5
I937	26.700	Collège Electoral	26.700	396.237	422.937	6,3
I939	29.839	Autochtone établi	29.839	4II.005	440.844	6,8
I945	54.I34	en 1936.	54.I34	493.9I0	548.044	9,9
I947	39.II0		39.II0	497.690	536.800	7,3
I948	46.05I		46.05I	509.525	555.576	8,3
30.VI. I949	47.822		47.822	526.232	574.054	8,3
30.VIII. I949	47.804		47.804	529.404	577.208	8,28

Essayons d'ajouter un rapport sur les mesures législatives et administratives prises par les Européens et les faits sociaux qui ont dû influencer le mouvement de ces chiffres :

(1)- C'est peut-être en face de l'augmentation du pourcentage d'électeurs de couleur lié à la tendance

à l'accroissement plus rapide des Métis et des Bantous qui a poussé les Européens à se favoriser en étendant le droit de vote à leurs femmes par la loi n°I8 de I930. Par conséquence, le pourcentage d'électeurs de couleur a diminué de presque la moitié.

(2)- En raison de la loi n°4I de I93I, les conditions restrictives (instruction et cens) exigées de tout électeur ont été abolies pour les Européens et conservées toujours pour les autres races. On en aperçoit le résultat dans les chiffres pour I933.

(3)- Selon les termes de la loi n°35 de I93I, les Métis inscrits sur la liste électorale provisoire peuvent être convoqués au Tribunal de première instance afin d'établir définitivement leur capacité électorale, sous peine d'être rayés de la liste. Beaucoup de Métis n'ont pas revendiqué leurs droits politiques devant les magistrats.

(4) - En I936 les Indigènes ont été inscrits sur une liste électorale distincte par la loi n°I2 de I936. Les deux peuples de couleur furent ainsi divisés sur le plan politique.

(5)- D'après les dispositions de la loi n°40 de I945, tout électeur métis désirant se faire inscrire sur la nouvelle liste électorale dressée en I946 devait déposer une demande chez le Registering Officer. Beaucoup de citoyens métis ont manqué de le faire.

(6)- Par contre la même loi a introduit un régime d'inscription obligatoire sur les listes électorales pour les Européens en prévoyant des sanctions envers ceux qui négligeraient ce devoir.

(7)- Les Métis démobilisés après la deuxième guerre mondiale ont augmenté le pourcentage d'électeurs de leur peuple en I945, mais les luttes entre les différents groupes politiques métis ont provoqué une attitude d'indifférence qui est réfléchie dans les chiffres de I947.

Depuis la)
(8)- Loi n°50 de I948, promulguée par les nationalistes, les Métis qui désirent exercer le droit de vote doivent remplir un bulletin de demande devant un officier électoral, un commissaire de police ou un magistrat. On constate qu'un certain nombre de Métis préfère ne pas voter plutôt que de se soumettre à cette procédure.

Nous nous abstenons de tirer des conclusions détaillées de cette étude, car il est difficile d'établir des relations précises de cause à effet. C'est un

problème dont la solution requiert des recherches beaucoup plus profondes que ne sont les nôtres pour arriver à le résoudre. Acceptons donc, comme conclusion générale le fait que le poids du vote métis a été diminué par l'action des Européens. Or, bien qu'il ait été restreint, les nationalistes, comme nous l'avons signalé ailleurs, s'efforcent énergiquement de le réduire encore davantage. Essayons, donc, d'expliquer les motifs de leur action si âprement poursuivie dans ce domaine. S'ils ont plongé la Nation dans une lutte féroce sur la question du suffrage des Métis, c'est parce que le maintien de leur pouvoir politique l'exige.

Les électeurs métis régulièrement inscrits sur les listes électorales lors des élections de mai 1948 étaient au nombre de 46.051 tandis qu'il y avait 1.314.158 Européens votants dans la même province. Quoique mécontents de l'United Party, ces citoyens de couleur ne voteraient jamais pour les nationalistes(2). Donc, l'impossibilité pour les Métis de figurer sur la liste électorale commune, (comme le demandent les nationalistes) représenterait un grand avantage pour le parti de M. MALAN.

Or, bien que la presse afrikaans décrive le vote des Métis dans sa forme actuelle comme une grave menace pour la communauté européenne, il paraîtrait à la lumière des statistiques que nous venons de présenter que le poids électoral de ce peuple ne représente que 8,28% des voix dans la Province du Cap. D'ailleurs, depuis 1931, et malgré l'accroissement plus rapide de la population métisse, son vote n'a jamais dépassé 10% de l'électorat entier. En effet, il est stabilisé actuellement à environ 8,5%. Certes, il n'y a que 5,5% de ce peuple porté sur les listes électorales; mais même en admettant qu'ils arrivent tous à remplir les conditions exigées pour pouvoir exercer leur droit de suffrage, ils ne dépasseraient pas 30% de l'électorat de la Province. Par contre, 58% de la population européenne exerce ce droit.

Pourtant, il faut reconnaître que les Métis contrôlent 20% des voix totales dans six circonscriptions (3); dans treize autres ils sont entre 12% et 20% des électeurs(4); et, finalement, dans quinze ils ont une influence de 6% à 10%. D'après M. L.M. Thompson(5) le

---

(2) - Basil Davidson : Report on Southern Africa, à page 31

(3) - Cape Flats, Cape Town, Castle, Paarl, Parow, Vasco et Woodstock.

(4) - Cette section comprend le district de Port Elizabeth

(5) - Maître de Conférences à l'Université du Cap, dans un article de "The Cape Times", du 31 Mars 1949.

déplacement des Métis des listes électorales communes et leur inscription sur une liste séparée dans les conditions prévues par le Separate Representation of Coloured Voters Act n° 46 de I951 conduirait à un avantage de six sièges au Parlement pour les nationalistes aux prochaines élections : trois qu'ils ont failli gagner en I948(6), un quatrième à Port Elizabeth et encore deux conquis en I948 et perdus plus tard lors des élections locales en mars I949(7). De même le Parti Nationaliste augmenterait ses forces dans les circonscriptions où il possède déjà la majorité(8).

Néanmoins, le Premier Ministre cite d'autres arguments en faveur de la réforme du suffrage des Métis. Au moment d'annoncer les intentions de son gouvernement à cet égard à la Chambre des Députés(9) il a reproduit des paragraphes de l'ouvrage d'un Anglais(I0) d'après lequel :

"... la grande majorité des électeurs métis est
" soumise à des pressions électorales..."

Il explique en outre que :

"... lors des élections, dans toutes les cir-
" conscriptions où le vote des Métis joue un rôle,
" les experts de la politique peuvent indiquer les
" individus et les groupes qui possèdent ... leur
" suffrage et qui l'achètent. Le candidat ne peut
" rien faire..."

Selon lui encore :

"... Les vieilles dictatures des "bosses", dans
" les circonscriptions du Cap représentent une menace
" qui ne fait que croître..."(II)

En conclusion, notre exposé sur le droit électoral des Métis ne vise à appuyer ni la thèse nationaliste ni celle de l'opposition qui, elle aussi, défend, peut-être, plutôt ses propres intérêts politiques que ceux de ce peuple de couleur. Nous osons dire, néanmoins, que l'électorat métis, devenu aujourd'hui hostile aux Européens en raison de la doctrine d'apartheid, représente pour la civilisation occidentale en Afrique du Sud une perte considérable.

Les Blancs, devraient s'en faire des alliés dans la lutte contre les Noirs si jamais ceux-ci, enflammés

---

(6) - Caledon, Hottentots - Holland et Vasco,
(7) - Bredasdorp et Paarl.
(8) - Kimberley, Malmesbury, Victoria West, Worcester et Uitenhage.
(9) - Le 25 Mars I949.
(I0) - B.K. Long : In Smuts's Camp, pages I29 et I30 (Oxford University Press, I945)
(II) - Il écrivait en I943.

par des idées marxistes, se révoltaient contre l'Etat de leurs "maîtres". Mais à l'heure actuelle, hélas, le peuple métis cherche plutôt une entente avec les autres hommes de couleur qu'avec les Européens, dont ils ont pourtant assimilé la culture.

CHAPITRE XXVIII

LES ORGANISATIONS POLITIQUES ET LE PROBLEME DES ASIATIQUES

Le premier corps politique des Indiens fut formé par Mahatma Gandhi (1) en I894. Il portait le nom de Natal Indian Congress (2). Son but principal était de combattre le colour-bar et les autres formes de discrimination raciale imposées à la population asiatique de l'Union.

Le Congrès fonctionna bien jusqu'à l'époque du départ de Gandhi pour les Indes. Cependant, quelques années plus tard, les dissensions internes le minèrent et il fut dissout. Peu après, une autre organisation indienne s'est formée, mais elle aussi a été brisée par des éléments mécontents de son action.

A cause des différents statuts personnels attribués par la législation coloniale aux originaires des Indes, les Asiatiques se sont organisés séparément dans les trois colonies - le Natal, le Transvaal et le Cap (3).

En I924, par suite des efforts du Gouvernement Nationaliste-Travailliste dans le but de "rapatrier" les Indiens sud-africains, un groupe d'hommes politiques a formé le South African Indian Congress. L'action concertée de toutes les organisations indiennes avec le Gouvernement des Indes aboutit au Cape Town Agreement (4), par lequel le Gouvernement de l'Union accepterait comme citoyen sud-africain tout Indien ayant adopté le niveau de vie occidental.

Les organisations asiatiques fonctionnèrent ainsi jusqu'à la Deuxième Guerre Mondiale. Puis, en I943 les leaders réussirent à réunir tous les Indiens - musulmans et hindous - dans le même camp politique, ressuscitant ainsi sur le plan national l'ancien Natal Indian

---

(I) - alors avocat au Natal. Son fils, éditeur d'un journal hindou, réside toujours à Durban.

(2) - "Congrès Indien du Natal"

(3) - Il n'y a jamais eu d'Indiens dans l'Etat Libre d'Orange.

(4) - Accord du Cap, de I927.

Congress de Gandhi. Cette organisation travailla avec beaucoup de succès jusqu'en I945 et pratiqua une politique de revendications.

- oOo -

C'est alors que les communistes de la communauté hindoue tentèrent de s'emparer du contrôle du Congrès. Il y eut maintes vicissitudes dans les différentes factions du mouvement et, finalement, les vieux chefs se décidèrent à renoncer au pouvoir et l'abandonnèrent à la gauche.

Dès qu'ils furent élus, les nouveaux leaders se lancèrent dans une politique de "all or nothing"(5) ce qui a conduit le public européen à se faire une idée fausse au sujet des aspirations du peuple indien de l'Union (6).

C'est à cette époque, que le Gouvernement Smuts fit promulguer l'Asiatic Land Tenure and Indian Representation Act. (7) Ce décret introduit des zones de séparation de races quant à l'occupation des terres et des immeubles. Par contre, la même mesure créa une représentation parlementaire pour les Indiens. (8)

Cette législation fut entièrement rejetée par les Asiatiques qui firent appel à l'ONU et lancèrent une campagne de "résistance passive" (9). Environ 2.200 Indiens - hommes et femmes - furent condamnés à des peines de prison entre I946 et I948. Les Nations Unies donnèrent une suite favorable à la demande des Indiens. Ainsi les vieux chefs demandèrent au Congrès de suspendre le mouvement de résistance passive, afin de rendre cordiale l'atmosphère des négociations entre les Gouvernements des trois dominions - l'Afrique du Sud, l'Inde et le Pakistan.

Au lieu d'accepter ce conseil, les chefs du

---

(5) - "tout ou rien"

(6) - Informations fournies en juillet I952 par le bureau de la South African Indian Organisation.

(7) - Décret règlementant la propriété immobilière asiatique et la représentation des Indiens, de I946.

(8) - Ceux-ci boycottèrent ces droits politiques.

(9) - Commencé le I3 juin I946 par le Joint Passive Resistance Council du Natal Indian Congress et du Transvaal Indian Congress.

Congrès,

" ... enthousiasmés par le succès obtenu aux Nations
" Unies, devinrent de plus en plus arrogants et
" extravagants dans leurs demandes..."(I0)

On constate à la suite, la rupture des relations indo-européennes ; l'amertume envahit à tel point les industriels et les commerçants, que les Européens sud-africains n'employèrent plus les Indiens qu'à contre-coeur, ce qui était de mauvais augure pour les 70% des Indiens, c'est-à-dire pour tous ceux qui dépendaient des Blancs quant à leur emploi.

I

LES ELEMENTS DE LA DROITE

Dans le but de mettre fin à la tension, les vieux chefs (II) furent rappelés à la tête de la communauté et priés de la diriger en réalisant une politique plus saine.

Dès leur retour, ils fondèrent (I2) un nouveau groupe, la Natal Indian Organisation, mouvement qui traduisait les aspirations des éléments de la droite parmi la communauté indienne.(I3)

Ce mouvement des Indiens nataliens inspira la formation d'un groupement frère par les Asiatiques transvaaliens.

En Septembre I948 ces deux organisations, s'étant affiliées au Cape Indian Congress, formèrent la South African Indian Organisation, mouvement national indo-sudafricain qui s'oppose à la politique du South African Indian Congress. Elle a"environ 30.000 adhérents (I4) y compris femmes,vieillards et enfants".

(I0) - Lettre du bureau du South African Indian Organisation.
(II) - A.L. Kajee et P.R. Pather, aujourd'hui disparus, qui dirigèrent le peuple indo-sud-africain pendant plus de trente ans.
(I2) - à Durban, en mai I947.
(I3) - en effet, les statuts de ce parti en interdisent l'adhésion aux communistes.
(I4) - Chiffres de mai I938, sur une population de 358.738. Voici la distribution provinciale :
"Natal Indian Organisation "..... I5.000
"Transvaal Indian Organisation" I0.000
"Cape Indian Congress" 5.000

Elle est appuyée au Parlement par quelques libéraux et, à l'étranger, par la Ligue Musulmane, l'All India National Congress "et d'autres organisations de tendances démocratiques sans préjugés de races ou de couleur"(I5)

De temps en temps, suivant les circonstances, la presse de langue anglaise soutient la Natal Indian Organisation. Cependant, d'une façon générale, les journaux des Blancs appuient les autorités, même leurs adversaires politiques en ce qui concerne les questions raciales de l'Union.

La communauté indienne est informée par "The Leader", "Indian Views" et "Indian Opinion". Ces hebdomadaires, publiés en anglais, en hindoustani et en goujarati, soutiennent naturellement la politique des Asiatiques.

- oOo -

La South African Indian Organisation, s'oppose à la formation d'un bloc non-européen. Elle cherche à provoquer une collaboration entre les Indiens et les Blancs. Elle préconise la méthode constitutionnelle afin de conduire son peuple vers l'émancipation. Elle évite toute influence idéologique, telle que "le communisme et tout autre mot qui se termine en -isme" (I6). Cette organisation se consacre à la création de relations saines entre les différentes sections de la population sud-africaine. De même, sur le plan du gouvernement local, elle soutient une politique de négociations avec les organismes constitutionnels..

Les fonds de la South African Indian Organisation sont fournis par les dons des adhérents les plus riches, qui sont sollicités à cet effet.

II

LES ELEMENTS DE LA GAUCHE

Les organisations indiennes de la droite sont dominées, croyons-nous, par les riches musulmans du Natal

---

(I5) - citations de la correspondance avec le bureau de l'Organisation.

(I6) - extrait d'une lettre du Bureau Central.

alors que le parti de la gauche représente plutôt les intérêts des hindous, plus nombreux et beaucoup plus pauvres (I7).

D'autre part, si nos démarches auprès de la South African Indian Organisation ont abouti à un certain degré de succès, tous nos efforts auprès du South African Indian Congress ont presque été stériles. Les dirigeants de ce puissant parti qui collabore activement avec l' African National Congress évitèrent constamment de répondre à nos questionnaires. Notre correspondance est restée sans réponse (I8). Nos fréquentes visites à leurs bureaux n'ont été récompensées que par des promesses. Par contre, les leaders s'intéressaient énormément à ce que nous pensions du problème sud-africain, et cherchaient à savoir quel était notre penchant politique. Or, comme nous sommes neutre et apolitique, nos réponses à leurs questionnaires n'inspirèrent pas leurs confidences quant au but de notre mission.

Néanmoins, MM. Cachalia et Mistry, secrétaires du South African Indian Congress nous ont assuré que leur mouvement est déterminé à continuer la campagne de désobéissance aux lois "injustes". Le Congrès est une fédération de trois groupes : Le Natal Indian Congress, le Transvaal Indian Congress et la Cape Provincial Indian Indian Assembly. Les statuts du Transvaal Indian Congress considèrent tout Indien majeur comme adhérent, inscrit ou non. Le South African Indian Congress prétend être la seule organisation qui, en réalité, représente les Asiatiques dans l'Union.

Malgré les émeutes où les Indigènes attaquèrent les Indiens, les deux peuples collaborent à présent activement pour l'émancipation de leurs races dans l'Union. Nous sommes témoin de la cordialité qui existe actuellement entre les chefs de l'African National Congress et le South African Indian Congress.

(I7) - En février I952 lorsque nous faisions partie d'une équipe de recherches de l'Université de Natal à Durban, nous avons visité une communauté hindoue formée de 600 employés de la municipalité dont les familles atteignaient presque 6.000 personnes. Plusieurs femmes avaient I2, I3 et même I4 enfants. Il arrivait que de 8 à I2 individus dorment dans une seule chambre.

(I8) - Ils alléguèrent que notre correspondance et nos questionnaires avaient été saisis par la police.

CHAPITRE XXIX

LA CRISE ACTUELLE DU DROIT SUD-AFRICAIN

Si la crise du Droit est moins intense dans les pays anglo-saxons que chez les peuples latins, l'Union Sud-Africaine est une exception notable. C'est là où la réaction de désobéissance du côté du public est intense à l'extrême(I) : les peuples de couleur ont :

" ... le sentiment que l'on n'atteint pas la Justice
" par l'application de la loi..."(2)

faite par les Blancs(3), d'où une énorme quantité de lois inappliquées (4).

D'autre part, le droit romain-hollandais(5) se heurte au droit anglais. Les Afrikaners critiquent les institutions juridiques "importées" de l'Angleterre(6), tandis que les immigrés anglais(7) parlent dédaigneusement du droit des Boërs(8).

(I) - Cf. la campagne de désobéissance des gens de couleur lancée le 6 avril I952 contre les lois "injustes". Cette campagne continue toujours.

(2) - Notes prises dans le Cours de Philosophie du Droit (Doctorat) Section 7 : Esquisse de la crise actuelle du Droit, professé en I952-53 par M. Jacques ELLUL à la Faculté de Bordeaux.

(3) - Les leaders des I0.000.000 de Bantous, de I.000.000 de Métis et des 400.000 Asiatiques sud-africains, exigent le droit de légiférer sur un plan d'égalité avec les Blancs. Cf. "D'une part le Droit actuel n'exprime plus la réalité sociologique; d'autre part, cette réalité tend à se dresser contre le Droit." M. Jacques ELLUL, ibid. loc.cit.

(4) - Si l'Etat Sud-Africain appliquait à la lettre seulement les lois des "passes" des Indigènes, toutes les prisons ne pourraient contenir même la moitié des condamnés.

(5) - Droit commun ou coutumier de l'Union Sud-Africaine.

(6) - Une grande partie du droit commercial. La théorie du contrat, par exemple, oscille entre deux conceptions rivales : celle du droit romain-hollandais et celle des Anglais.

(7) - Les Ecossais trouvent le droit romain-hollandais plus logique car il est plus proche du leur. D'ailleurs Scots'Law est la forme la plus pure du droit

.../...

Les hommes politiques au pouvoir et la presse afrikaans semblent avoir encouragé le peuple à mépriser les institutions judiciaires : pendant plus de douze mois le Gouvernement n'a pas voulu se conformer au jugement de la Cour d'Appel - organe suprême en matière de Justice. Aussi, les deux partis politiques donnent-ils un mauvais exemple aux gens de couleur lorsqu'ils discutent bruyamment sur la validité de la Constitution. Les non-Européens, moins civilisés que les Blancs, prennent modèle sur leurs "maîtres" et redoublent leur irrespect pour les institutions juridiques.

Dans ce domaine nous constatons un effort exagéré de rationaliser le Droit : chaque bloc politique fait publier constamment des brochures et soutient une polémique justifiant son point de vue(9) au moyen d'arguments très compliqués. L'Opposition loue la jurisprudence des cinq Juges d'Appel; le Gouvernement recrute les meilleurs juristes afin de détruire la valeur de leur raisonnement.

Nous sommes en présence d'un effort extraordinaire de rationalisation et de politisation du Droit: chaque bloc partisan fait paraître constamment des brochures(IO) et des articles, justifiant par des arguments son point de vue. La politique ici se cache dans un labyrinthe de syllogismes juridiques. On peut dire que l'on :

> " ... a complètement perdu le sens de la finalité
> " du Droit."(II)

Le cas du South African Citizenship Act se

(7 suite) romain actuellement en vigueur.

(8) - Par exemple, dans l'Etat Libre d'Orange, l'individu qui se marie avec sa belle-soeur commet le crime d'inceste.

(9) - Une véritable bataille de Droit Constitutionnel continue depuis I95I dans l'Union. Dans ce pays, où le doctorat en droit exige au moins douze ans de scolarité, la casuistique juridique est devenue un sujet assez populaire sur le plan académique.

(IO)- par exemple : The High Court of Parliament, The Truth About the Constitutional Crisis, etc..

(II)- M. Jacques ELLUL, ibid., loc.cit.

pose comme un autre exemple de cette tendance vers la politisation du Droit. Le Gouvernement Nationaliste, rationalisant son action, a changé dans l'Union le statut des sujets britanniques (I2) originaires du reste du Commonwealth. Et si l'United Party rentre au pouvoir en avril prochain, ce décret sera certainement abrogé. En somme, le code qui règlemente la citoyenneté :

" varie avec les variations politiques de régime ou
" de Gouvernement (I3)".

Le Droit est ainsi devenu un instrument de la lutte politique, joué de deux façons différentes par les "orchestres" rivaux.

En outre, on constate le développement dans l'Union Sud-Africaine de l'étatisme, autre symptôme de la crise actuelle du Droit. Par exemple, le Suppression of Communism Act transforme en crime un acte qui, lors de son accomplissement, était parfaitement légal. Ceci équivaut à l'application rétroactive d'une loi pénale et nuit au principe de nullum crimen sine lege.

Comme nous l'a enseigné M. le Professeur ELLUL,

" Le droit des personnes est de plus en plus influ-
" encé par le droit public."

Cette généralisation d'un des traits caractéristiques de la crise actuelle du Droit est éloquemment illustrée en Afrique du Sud.

(a) d'une part, par le Prohibition of Mixed Marriages Act qui retire à l'individu la liberté de constituer une famille avec le conjoint de son choix;

(b) d'autre part, par le Group Areas Act qui restreint la liberté de possession de la propriété privée ainsi que celle de résidence (I4).

(I2) - Malgré les télégrammes des Sons of England de la Civil Rights League et la résistance concertée de toute l'Opposition parlementaire.
(I3) - M. Jacques ELLUL, ibid, loc.cit.
(I4) - Ce décret vise non seulement à éliminer les "tâches noires" des "districts blancs", mais aussi à supprimer les "îlots blancs", des "régions noires". Les Européens atteints par cette législation s'y opposent aussi vigoureusement que les gens de couleur.

De même devant la suprématie du droit public, le respect de l'inviolabilité du domicile - droit fondamental de la démocratie - recule lui aussi. Les mesures prises contre le communisme, l'ont détruit pour les gens de couleur.

Aussi la liberté de déplacement, c'est-à-dire de libre circulation a-t-elle été atteinte (I5). Par exemple : le Parlement a voté des pouvoirs ministériels selon lesquels il peut être interdit à un individu :

(i) d'entrer dans une région donnée;
(ii) de prendre la parole dans une réunion publique;
(iii) d'occuper des postes syndicaux.

D'autre part, le nouveau passeport Sud-africain demeure la propriété de l'Etat et non du titulaire. Et, comme en Espagne et ailleurs, le citoyen ne peut s'absenter à l'étranger à son gré. (I6)

Le droit sud-africain est également orienté vers une pluralité de status (I7). Chaque race a aujourd'hui un statut particulier, parfois très compliqué. Ainsi, le Noir est placé sous un double système de droit individuel : l'un applicable dans les réserves et l'autre dans les villes. Ce dernier n'est jamais compris par l'Indigène : Arraché brusquement aux cadres de sa tribu (I8), il est ébloui et confondu par cette prolixité effrayante de la législation moderne (I9).

(I5) - L'étatisme n'a pas commencé avec le Gouvernement Nationaliste du Dr. Malan - Cf. Biljoen : State Interference in South Africa.

(I6) - L'Etat se réserve le droit de refuser la délivrance d'un passeport ou la concession d'un visa.

(I7) - Cf. M. Jacques ELLUL ibid, loc.cit. "On cherche à classer rigoureusement tout ce qui est objet de Droit : personnes, produits, professions; il y a donc, particularisation rigoureuse du Droit."

(I8) - La politique d'apartheid vise à rétablir les cadres de la tribu.

(I9) - L'Européen aussi sent cette multiplicité des lois. Par exemple, la constitution a été amendée I49 fois de I909 à I945.

De même que les différents groupes éthniques sont soumis à des statuts juridiques spéciaux; ils sont aussi encadrés dans des systèmes économiques cloisonnés :

- les travaux de corvée, de ménage, et certaines tâches dans les régions où le climat est insupportable pour l'Européen, sont réservés aux Noirs;

- les Métis et les Indiens entreprennent le service intermédiaire entre ceux des Indigènes et des Européens; ils sont ouvriers, garçons de café, etc.. ;

- les Blancs dominent dans les professions libérales, remplissent les postes de responsabilité et, en somme, contrôlent la structure économique de la Nation.

Nous sommes ici en présence d'une répartition de services entre la population d'après la couleur de la peau des individus - noire, brune, blanche. C'est ainsi que certaines occupations sont associées à la race de ceux qui habituellement les exercent. Par exemple, des Blancs se refusent parfois de se livrer à certains services qu'ils traitent de "Kaffir work"(20).

On discerne aussi en Afrique du Sud cette diversité de comportement économique chez les peuples de cultures différentes dont nous a parlé M. le Professeur Jean STOETZEL (2I). Par exemple, il paraît que la conception de la valeur parmi les Indigènes des Réserves est tout à fait différente de celle des Bantous urbanisés. Ceux-ci ont acquis les goûts des Blancs et désirent les biens produits par eux. Dès lors, ces Noirs éprouvent de nouveaux besoins, ce qui change leur conception de la valeur économique.

Par contre, les Autochtones ruraux, demeurant plus proches de la nature,(22) ont une perception entièrement distincte qui classe la valeur des biens, d'après une culture et une philosophie de la vie, étrangères à la conception occidentale.

Enfin, "l'accélération de l'histoire"(23)

---

(20) - "Corvée de Cafre"
(2I) - Cours de Science Sociale, commun aux Facultés de Droit et des Lettres, de l'Université de Bordeaux.
(22) - Ce sont eux, par leurs mauvaises méthodes agricoles, qui épuisent les terres et provoquent l'érosion du sol.
(23) - concept développé par M. le Professeur Duverger dans son Cours de Science Politique à la Faculté de Droit de Bordeaux.

augmente la différence existant entre les divers cadres économiques (24). La minorité européenne pousse la technique industrielle de plus en plus loin; la grande masse des Indigènes ne peut pas l'accompagner et s'intégrer à ce mouvement. D'autre part, en même temps, les Autochtones accélèrent le développement de leur organisation politique tandis que celle des Blancs se démembre, se scinde en deux groupes, deux communautés inconciliables : l'Afrikanerdom et l'Opposition.

---

(24) - Le premier cyclotron fut installé en Afrique du Sud en 1952.

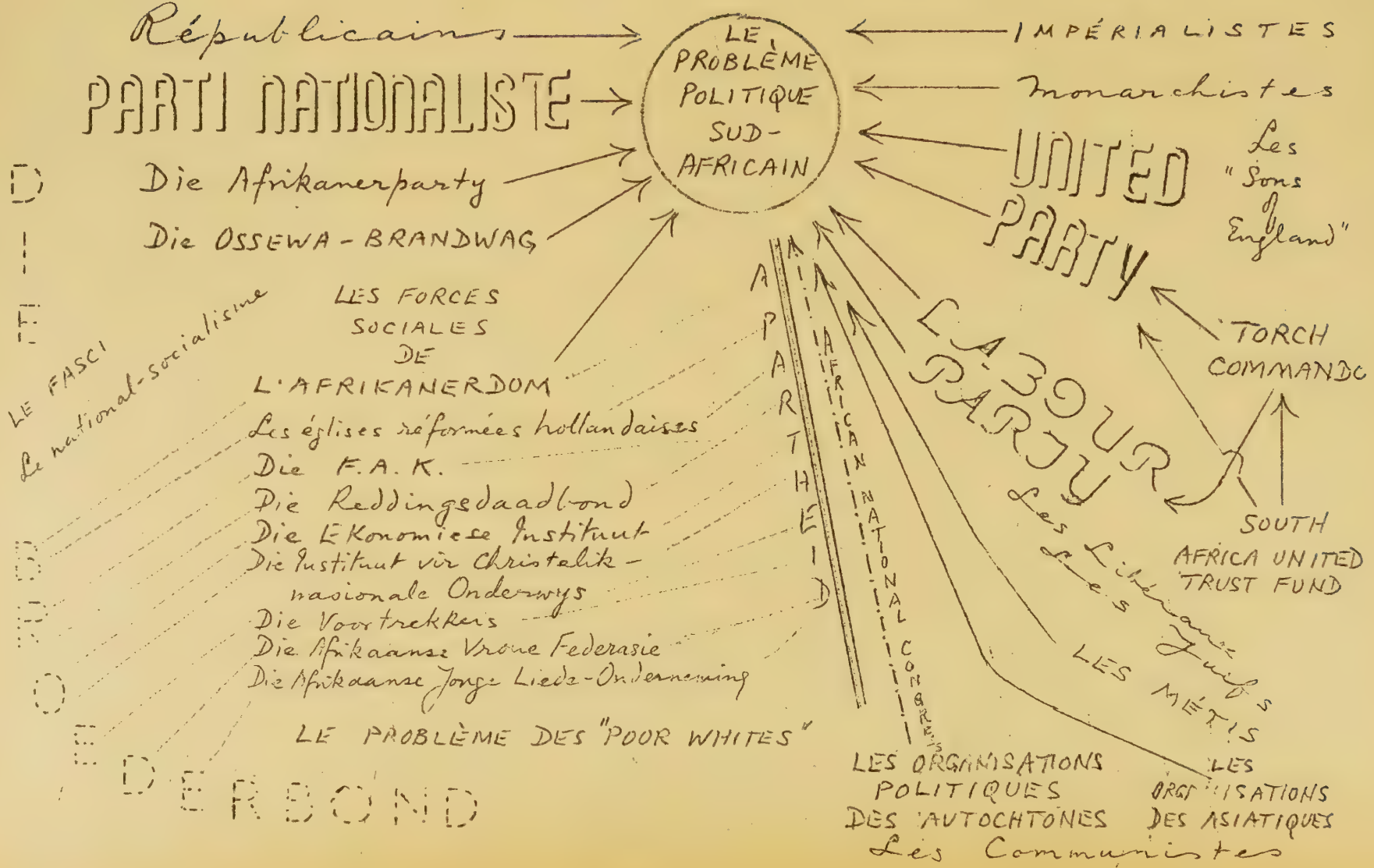
Républicains
PARTI NATIONALISTE
Die Afrikanerparty
Die OSSEWA-BRANDWAG
LE PROBLÈME POLITIQUE SUD-AFRICAIN
IMPÉRIALISTES
Monarchistes
UNITED PARTY
Les "Sons of England"
LABOUR PARTY
TORCH COMMANDO
SOUTH AFRICA UNITED TRUST FUND
Les Liberaux
Les Juifs
LES MÉTIS
LES FORCES SOCIALES DE L'AFRIKANERDOM
Les églises réformées hollandaises
Die F.A.K.
Die Reddingsdaadbond
Die Ekonomiese Instituut
Die Instituut vir Christelik-nasionale Onderwys
Die Voortrekkers
Die Afrikaanse Vroue Federasie
Die Afrikaanse Jonge Lieda-Onderneming
LE PROBLÈME DES "POOR WHITES"
DE BOND
LE FASCI
le national-socialisme
APARTHEID
AFRICAN NATIONAL CONGRESS
LES ORGANISATIONS POLITIQUES DES AUTOCHTONES
Les Communistes
LES ORGANISATIONS DES ASIATIQUES

C O N C L U S I O N

Il serait téméraire de terminer ce travail en prétendant avoir fait autre chose qu'une légère esquisse de ce vaste sujet et bien plus encore de proposer une conclusion dogmatique.

Nous avons voulu présenter, dans ses grandes lignes, la configuration caractéristique du problème politique sud-africain (1). D'ailleurs, il s'agit d'une oeuvre dont les détails se trouvent constamment dans un état de flux et reflux, car les groupes que nous avons fait connaître sont essentiellement dynamiques, changeants et interdépendants.

Quoique l'Union Sud-Africaine soit un Etat du type unitaire, l'idée fédérale préconisée surtout par le Natal et en quelque sorte par le Cap lors de la Convention Nationale a survécu, non seulement dans le système du gouvernement provincial, mais aussi en ce qui concerne l'organisation des partis politiques à travers le pays. Il est vrai que le front parlementaire des grands partis agit sur le plan national. Ils sont cependant composés des leaders des groupements provinciaux ; chacun de ces groupes demeurant, d'après les statuts, une entité séparée. Donc, il est légitime de supposer que chaque bloc provincial influe, dans une certaine mesure, les comités centraux.

Mais à côté de cette tendance fédérale qui a persisté dans la structure des partis et des pressure groups, nous dégageons deux autres caractéristiques : l'une d'ordre anatomique ; l'autre d'ordre physiologique.

D'abord, les partis sont organisés plus étroitement qu'ils ne le sont dans beaucoup d'autres pays ; en même temps que leur organisation semble s'appuyer largement sur des relations et des rapports individuels. Le nombre comparativement restreint des électeurs contribue certainement à rendre possible la structure de caractère personnel dans ces organismes. D'autre part, le fait que de nombreux Blancs possèdent une voiture et font de grands voyages d'un bout à l'autre du pays, diminue l'incidence des facteurs "distance" et "communication" sur les rapports sociaux entre les individus d'un même palier social ou d'une famille commune. La

---

(1)- Vide, schéma à la page 253

./.

survivance de l'esprit provincial dans bien des aspects de la vie sud-africaine, même dans le tourisme, renforce la tendance fédérale de l'organisation politique.

De ce fait, quittant le plan structurel pour le domaine physiologique des partis en général, nous pensons que le pourcentage d'électeurs sans lien de parti est inférieur à celui de la plupart des pays ; et cette proposition, osons-nous dire, s'applique surtout aux Afrikaners, aujourd'hui en majorité dans la Nation.( ) L'adhérent, l'électeur et le sympathisant représentent, comme l'a écrit M. DUVERGER (2), trois degrés différents d'appartenance politique : En Afrique du Sud, nous serions en présence d'une majorité d'adhérents, dont beaucoup sont actifs, et, surtout, enthousiastes.

Voilà pourquoi, en dépit de l'abîme qui sépare les deux communautés blanches, les ministères sont remarquablement stables. Certes, la stabilité du régime se manifeste dans les limites d'une sorte de bipartisme, mais elle existe à la condition que le modus vivendi entre les Afrikaners et les autres Européens ne soit pas détruit par les extrêmistes qui ne sont jamais ni absents ni inactifs dans la vie politique de l'Union.

De plus, nous attribuons cette stabilité des ministères sud-africains plutôt à une loyauté envers un chef (3), envers la personnification d'un idéal, d'un parti, d'une communauté, d'un peuple - dès 1910, toujours le premier ministre : Botha, Hertzog, Smuts et maintenant Malan, tous des Afrikaners (4). Lorsque Georges I de Grande-Bretagne a créé en 1714 cette charge, il n'a certainement pas pensé qu'un jour des sujets de ses descendants acclameraient à Prétoria en 1948 le premier ministre d'une nouvelle nation britannique en les termes suivants : "Voilà notre roi !" (5)

---

(2)- "Les Partis Politiques", pages 113 à 140.

(3)- Phénomène politique souligné aussi par M. DUVERGER, op. cit., pages

(4)- Le fait que beaucoup des sympathisants de l'Opposition considèrent le docteur Malan comme le champion de l'Union sur le plan international et inter-Commonwealth confirme notre thèse.

(5)- La foule afrikaner assemblée après les élections à la gare de Prétoria a voulu distinguer entre le roi britannique-pour euxle chef d'Etat d'un pays "étranger" qui y avait passé peu avant - et le "roi" (futur président ?) de l'Afrikanerdom.

./.

Nous nous permettons d'ajouter que c'est peut-être le pouvoir moral, le degré de popularité et de loyauté de la majorité ou d'une forte minorité du peuple européen à l'égard du premier ministre du jour qui contribue, plus que le bipartisme, à cette stabilité ministérielle sud-africaine - tout cela malgré les différends graves des deux peuples blancs, différends qui menacent aujourd'hui plus que jamais cette stabilité déjà traditionnelle et qui sont à la base de l'existence des deux partis politiques principaux.

Notre thèse est encore confirmée par deux phénomènes propres à la scène politique sud-africaine :

a)- l'instabilité ministérielle qui a provoqué les élections de 1920 et de 1922 a été causée en grande mesure par la stabilité rigide des partis ;

b)- les grandes crises constitutionnelles et nationales qui ont accentué la division des Européens en deux camps opposés - la participation de l'Union dans les deux guerres mondiales et la question du droit de vote des Métis - ont été énergiquement soutenues par les deux grands partis qui semblent de ce fait attribuer davantage d'importance à leurs idéologies opposées qu'au bien-être immédiat de la Nation.

Nous considérons donc comme démontrées en principe les propositions énoncées dans l'avant-propos, à savoir :

1 - que l'origine hybride du peuple européen sud-africain est à la base de l'organisation des partis politiques en deux groupes, dont l'un rigide et homogène, de tendance religio-raciale et républicaine ;

2 - qu'il ne s'agit donc pas d'un régime orthodoxe de bipartisme, car d'autres facteurs sociologiques (6) y jouent un rôle prépondérant, ce qui donne lieu à un problème de conflit politique extrêmement complexe. Ajoutons que c'est la rigidité, l'inflexibilité des deux grands mouvements politiques qui menace actuellement la stabilité du régime constitutionnel, stabilité assurée nous ne saurions dire jusqu'à quel point ou pour combien de temps par un phénomène politico-social caractéristique de l'Union Sud-Africaine : la loyauté d'une grande sec-

---

(6)- Surtout d'ordre racial, religieux et économique

./.

tion du peuple à une (7) figure nationale : jadis Botha, autrefois Hertzog, hier Smuts et, aujourd'hui Malan.

En conclusion, nous souhaitons que notre esquisse serve à inspirer d'autres juristes mieux habilités que nous à poursuivre des recherches plus complètes sur le problème que nous avons abordé ; car, ce qui se passe actuellement en Afrique du Sud se fait sentir dans une certaine mesure partout dans le Continent noir où les répercussions politiques quant aux relations entre les Européens et les non-Européens deviennent de plus en plus dangereuses pour la paix et pour les progrès des peuples.

C'est seulement au fur et à mesure du développement de la science politique et de la sociologie du droit que l'art de gouverner s'affirme et que les législateurs et les administrateurs apprennent à l'appliquer d'une façon pratique et efficace. Du fait que l'homme fait partie lui-même du grand laboratoire des sciences sociales, les expériences dans ce domaine ne peuvent avoir lieu en dehors des limites de la liberté humaine ; et, bien que de temps en temps des Etats totalitaires ou à tendance totalitaire imposent des expériences sociales sur leurs sujets, l'histoire nous démontre que les principes des droits de l'homme sous une forme ou une autre triomphent toujours à la fin.

Le juriste qui se livre à des recherches sur ce terrain est donc obligé de se borner à l'observation, à l'analyse des phénomènes sociaux et à la synthèse des études déjà faites. Il ne peut pas se permettre de donner son avis comme font les politiciens et les fabricants d'idéologies utopiques. Présenter des monographies, des mémoires et des thèses inspirés par l'esprit positif est son devoir.

Si nous avons présenté un travail par trop analytique, par trop descriptif, c'est parce que nous adoptons cette attitude qui dégage les sciences sociales de la philosophie.

---

(7)- Il est curieux de constater que, dans l'histoire de l'Union, deux chefs puissants n'ont existé en conflit que dans la période 1946-1950. C'est la mort du maréchal Smuts qui a permis au docteur Malan de se mettre à la lumière comme figure nationale.

BIBLIOGRAPHIE

I - ADAMASTOR (nom de plume) : White Man Boss, Victor Gollanez, Ltd., Londres, I950.
2 - AFRICAN NATIONAL CONGRESS : Africans' Claims in South I952.
3 - AFRICAN NATIONAL CONGRESS YOUTH LEAGUE : The African Lodestar, Transvaal, octobre I950.
4 - AFRIKANERPARTY : Program van Beginsels en Konstitusie Waterval I948, I/-
5 - AGAR-HAMILTON, J.A.I. : The Native Policy of the Voortrekkers, Masker Miller, Ltd., Cape Town, I928.
6 - ARDIZZONE, Michael : The Mistaken Land, The Falcon Press, Londres, I95I, 2I0 pages, 8/6
7 - ARENDT, Hannah : The Origins of Totalitarianism, Harcourt Brace & C°, New York, I95I.
8 - BARLOW, Arthur G. : Almost in Confidence, Juta & C°, Johannesbourg, I952, 345 pages, 2I/-
9 - BIRD John : The Annals of Natal I495 - I845, Davis and Sons, 2 vols., Pietermaritzburg, I888 .
I0 - BALLINGER, Margaret : South African Native Policies, (mémoire : Royal Société of South Africa), Londres, Janvier I950.
II - BLACKWELL, L. : Farewell to Parliament.
I2 - BOK, John Fairfield : The Doctrine of Apartheid : a study of racial policies in South Africa, thèse polycopiée de l'Université de Harvard, New-York, I952, 250 pages.
I3 - BOYDELL : My Luck's still in, Stewart, Londres, I948, 368 pages, I6/-
I4 - BOYDELL : My Luck was in, Stewart, Londres, I94?
I5 - BRAND, R.H. : The Union of South Africa, Oxford University Press, Londres, I909.
I6 - BROOKES, E.H. : Speech to the United Liberal Group, University of Cape Town, le 9 mai I95I.
I7 - BROOKES, E.H. : The Bantu in South African Life, Johannesbourg, I943, 60 pages.
I8 - BROOKES, E. : The Colour Problem in South Africa.
I9 - BROOKES, E.H. : The History of Native Policy South Africa from I830 to the Present Day, van Schaik, Prétoria, I927.
20 - BROODRYK, H. : Kykies in die Politiek
2I - BRUMMER, N.J. : Unieburger, Juta & C°, Johannesbourg, I94 pages.
22 - BUCHANAN, B.I. : Natal Memories.
23 - BUELL, R.L. : The Native Problem in Africa, 2 vols Macmillan, New-York, I928.
24 -Cahiers d'Outre-Mer, 3ème année, n°I2, octobre-novembre Institut de la France d'Outre-Mer, Bordeaux.
25 - CALPIN G.H. : Indians in South Africa, Shuter and Shooter, Pietermaritzbourg, I949, 3I0 pages, I5/-

26 - CALPIN G.H. : There are no South Africans, Nelson, Londres, I946, 4I2 pages, I2/9.
27 - CAMPBELL, Alexander : Empire in Africa, Gollancz, Londres, I59 pages, 8/-.
28 - CAMPBELL : South Africa, what now?
29 - CANA, F.A. : The XXth Century in the Making,
30 - CARNEGIE COMMISSION, Report of : The Poor White Problem in South Africa, 5 vols, Pro-Ecclesia Drukkery, Stellenbosch, I932.
3I - CAROL, Hans : Südafrika und seine Bevölkerungsprobleme, Zurich, I949, 23 pages.
32 - COETZEE, J. Albert : Politieke Groepering in die Wording van die Afrikanernasie.
33 - COHN, Ernest : Die Südafrikanische Union, Berlin, I933.
34 - CRONJE : Afrika sonder die Asiaat, Boek-en-Kunscentrum, Johannesbourg, I946, 206 pages, I3/6.
35 - CRONJE : Regverdige Rasse - Apartheid, Die Christenstudente verenigingmaatskappy van Suid-Afrika, Stellenbosch I947.
36 - CRONJE, G. : Voogdyskap en Apartheid, van Schaik BpK., Prétoria, I948.
37 - DAVIDSON, Basil : Report on Southern Africa, Jonathan Cape, 30 Bedford Sq., Londres, I952, 285 pages, I6/-.
38 - DEHERAIN, H. : La Fondation de la Colonie Hollandaise du Cap de Bonne Espérance.
39 - DE KIEWIET, C.W. : A History of South Africa, Social and Economic, Oxford University Press, Londres, I946.
40 - DE KIEWIET, C.W. : A Pictorial History of South Africa.
4I - DE KIEWIET, C.W. : British Colonial Policy and the South African Republics.
42 - DE KIEWIET, C.W. : The Imperial Factor in South Africa, Cambridge University Press, 34I pages, 23/-.
43 - DICEY, A.V. : The Law and the Constitution, Londres, I9I5.
44 - DONALDSON, K. & Cº : South Africa Who's Who, I9I5 à I952, Johannesbourg.
45 - DU PLESSIS, L.J. : Problems of Nationality and Race in Southern Africa, The Diplomatic Press and Publishing Cº, Londres, I949.
46 - DUVERGER, Maurice : L'Influence des Systèmes électoraux sur la vie politique, Armand Colin, Paris, I950, I77 pages.
47 - DUVERGER, Maurice : Les Partis Politiques, Presses Universitaires, Paris, I95I.
48 - DUVERGER, Maurice : Les Régimes Politiques, Presses Universitaires de France, I948.
49 - EGERTON, H.E. : Federations and Unions Within the British Empire, Oxford University Press, Londres, I924.
50 - EISELEN, W.W.M. : Is Separation Practicable? Tydskrif vir Rasse-Aangeleenthede, Vol. I, nº2, janvier I950.

51 - EISELEN, W.W.M. : The Development of South Africa's Native Reserves, The Information office, South Africa House, Londres, 1950.
52 - EISELEN, W.W.M. : The Meaning of Apartheid, Race Relations Quarterly, vol. XV, n° 3, 1948.
53 - Encyclopédie Politique de la France et du Monde, Tome 3°.
54 - ENGELENBURG, F.V. : General Louis Botha.
55 - EYBERS, G.W. : Select Constitutional Documents Illustrating South African History, 1795-1910, Routledge, Londres, 1918.
56 - FITZPATRICK, J.P. : The Transvaal from Within.
57 - FORT HARE CALENDAR, Lovedale Press, Cape Town, 1952.
58 - FREMANTLE, H.E.S. : The New Nation, Cape Town, 1909.
59 - GARDINER et LANSDOWN : South African Criminal Law and Procedure, 2 vols, 1407 pages, Juta & C°, Johannesbourg.
60 - GEEN, M.S. : The Making of the Union of South Africa Longmans, Londres, 1946.
61 - GEYER, A.L. : The Most Complex Multi-Racial Problem in the World, South Africa House, Londres, 1951.
62 - GIBBS, Henry : Twilight in South Africa, Jarrolds, Cape Town, 1950, 288 pages, 15/-.
63 - GIE, S.F.N. Geskiedenis van Suid-Afrika, 2 vols. Pro-Ecclesia-Drukkery, Stellenbosch, 1928.
64 - GORDON-BROWN, A. (éditeur) : Year-Book and Guide to Southern Africa, Sampson Low, Marston & C° Ltd, Londres, 1951.
65 - GOVERNMENT INFORMATION OFFICE, New-York : The Treatment of Indians, Statement to United Nations General Assembly, 1947.
66 - GREEN, G. : An Editor Looks Back.
67 - GREEN, Maurice : The Evolution of the Union Parliament, mémoire polycopié.
68 - HAIGH, Scott : Strangers may be present, Timmins, Londres, 1951, 296 pages, 15/-.
69 - HANSARD (House of Assembly Debates) : 1910 à 1952, Government Printer, Prétoria.
70 - HAST, van der : Native Labour in South Africa, Oxford University Press, Cape Town, 1942.
71 - HATCH, John : The Dilemma of South Africa, Dennis Dobson, Ltd, Londres, 1952, 255 pages, 18/-.
72 - HATTERSLEY, A.F. : The Natalians.
73 - HEESE, J. : Burgerkunde, Juta & C°, Johannesbourg, 194?
74 - HELLMAN, E. : Race Relations in South Africa.
75 - HENOCHSBERG, E.S. : An Explanation of the Group Areas Act, Butterworth & C°. Ltd, Durban, 1950.
76 - HERMANN, Louis : The History of the Jews in South Africa, Londres, 1930.
77 - HOCKLEY, H.E. : The Story of the British Settlers.
78 - HOERNLE, R.F.A. : Race and Reason, Witwatersrand University Press, Johannesbourg, 1945.

79 - HOERNLE, R.F.A. : South African Native Policy and the Liberal Spirit, Witwatersrand University Press, Johannesbourg, 1945.
80 - HOFMEYR, Jan H., South Africa, Ernest Benn, Ltd, Londres, 1930.
81 - HOFMEYR, J.H. : The Life of Jan Hendrik Hofmeyr (Onze Jan), van der Sandt de Villiers Printing C°. Ltd, 1913.
82 - HOFMEYR, J.H. : What of the Future? South Africa's Present - Day Problems Analysed ("Cape Times", "Natal Witness" et "Saturday Post" : articles reproduits) "the Forum", 16, Heidelberg Road, Johannesbourg, juillet 1948, 1/-
83 - HOLE, H. Marshall : The Jameson Raid.
84 - HOLMES, S.J. : The Negro's Struggle for Survival, a study in human ecology, University of California Press, Berkeley, 1937.
85 - HOOFBESTUUR VAN DIE HERENIGDE NASIONALE PARTY OF VOLKSPARTY VAN TRANSVAAL (in obdrag van die Kongres van 1944) : Program van Beginsels, Konstitusie van die Nasionale Jengbond, Witwatersrand Konstitusie en Reglement, Konstitusie van die Federale Raad, Voortrekkerpers, Bpk, mars 1945.
86 - JACKS, G.V. et WHYTE, R.O. : Vanishing Lands : A World Survey of Soil Erosion, Doubleday, Doran & C°. Inc. New-York, 1939.
87 - JANSEN, E.G. : Native Policy of the Union of South Africa, State Information Office, 1950.
88 - JANSEN, E.G. : Voortrekkers in Natal.
89 - JENNINGS, W.I. : The Law and the Constitution, 3° édition, University of London Press Ltd., 322 pages.
90 - JONKER, A.H. : Israël die Sondebok, 1941.
91 - JOSHI, P.S. : Verdict on South Africa, Thacker & C° Londres, 358 pages, 15/-
92 - KEITH, A.B. : Constitutional Law of the British Dominions, 1918-1931, Londres, 1933.
93 - KEITH, A.B. : Responsible Government in the Dominions 2 vols., Oxford University Press, 1928.
94 - KEITH, A.B. : The Sovereignty of the British Dominions, Londres, 1929.
95 - KEITH, A.B. : Speeches and Documents on the British Dominions, 1918-1931, Oxford University Press, Londres, 1932.
96 - KENNEDY & SCHLOSBERG : The Law and Custom of the South African Constitution, Oxford University Press, Londres, 1935, 640 pages, 42/6.
97 - KEPPEL-JONES, Arthur : Friends or Foes? Shuter and Shooter, Pietermaritzbourg, 1949.
98 - KEPPEL-JONES, Arthur : South Africa, a short history, Hutchinson's University Livrary, Cape Town, 1952, 212 pages, 9/6.
99 - KEPPEL-JONES, Arthur : When Smuts Goes, Shuter & Shooter, Pietermaritzburg, 1950, 270 pages, 5/-

I00 - KEY, V.O. : Southern Politics in State and Nation, Alfred A. Knopf, New-York, I950.
I0I - KILPIN, R.P. : The Romance of a Colonial Parliament, Londres, I930.
I02 - KILPIN Ralph : Parliamentary Procedure in South Africa, Juta and C° Ltd. Cape Town, 2nd éd., I950.
I03 - KIRK, John : The Economic Aspects of Native Segregation in South Africa, P.S. King & Son, Ltd., Londres, I929.
I04 - KIRKWOOD, Kenneth : The Group Areas Act, South African Institute of Race Relations, I952, 43 pages, 2/-.
I05 - KONGRES VAN DIE VERENIGDE PARTY : Program van Beginsels, Konstitusie en Nominasie Regulasies van die Verenigde Party, Prétoria le 5 décembre I937 et le 6 Décembre I944.
I06 - KRUGER, Paul : Mémoirs,
I07 - LAFERRIERE : Cours de Droit Constitutionnel, I948-49 professé à la Faculté de Droit de Paris, éd. Les Cours de Droit.
I08 - LAIDLER, P.W. : The Growth and Government of Cape Town, Unie - Volkspers, Bpk, Cape Town, I939.
I09 - LEIBRANDT, H.C.V. : Slachters Nek Rebellion of I8I5, (Capé of Good Hope Archives), Juta & C°, Cape Town, I903.
II0 - LEIPOLDT, C. Louis, Jan van Riebeeck, a Biographical Study, Longmans, Londres, I936.
III - LEVIN, Arthur : The Law and Procedure of Public and Committee Meetings in South Africa, Hortors Ltd., Johannesbourg, I938, 80 pages.
II2 - LONG, B.K. : In Smuts's Camp, Oxford University Press, Cape Town, I945, XXI, I62 pages, I2/6.
II3 - LOVELL, R.I. : The Struggle for South Africa, I875-I899.
II4 - LOWELL, A. Lawrence : Le Gouvernement de l'Angleterre, 2 vols., V. Giard et E. Brière, Paris.
II5 - Mac CRONE, I.D. : Race Attitudes in South Africa, Oxford University Press, Londres I937, 328 pages.
II6 - Mac DONALD, T. : Jan Hofmeyr Heir to Smuts, Hurst et Blacknett, Cape Town, I948.
II7 - Mac MILLAN, W.M. : The Cape Colour Question, A Historical Survey, Faber, Londres, I927.
II8 - Mac MILLAN, W.M. : Complex South Africa, Faber, Londres, I930.
II9 - Mac MILLAN, W.M. : Africa Emergent, Harmondsworth, Penguin Books, I948.
I20 - Mac MILLAN, W.M. : Bantu, Boer and Briton.
I2I - MALAN, D.F. : Foreign Policy of the Union of South Africa, State Information Office I950.
I22 - MALAN, D.F. : Message to English-speaking South Africans, Parti Nationaliste, septembre I950, I5 Pages
I23 - MALAN, M.P.A. et van RENSBURG : Verkiesingsuitlae I9I0-I943 met volledige naamlys van Volksraadslede vanaf I9I0, N.P.B., Bloemfontein.
I24 - MALHERBE, E.G. : Race Attitudes and Education, South African Institute of Race Relations, I949, 29 pages, 2/-.

I25 - MALLORY, Walter H. : Political Handbook of the World; Parliaments, Parties and Press as of Jan 1st, I947, Harper, New York, 2I4 pages.
I26 - MANOILESCU, Mihail : Le Siècle du Corporatisme, Félix Alcan, Paris.
I27 - MARAIS, J.S. : Maynier and the first Boer Republic.
I28 - MARAIS, J.S. : The Cape Coloured People, I652-I937, Longmans, Londres, I939.
I29 - MARQUARD , Leo : The Peoples and Policies of South Africa Oxford University Press, Cape Town, I952, 258 pages, I8/-.
I30 - MAY, Henry John, The South African Constitution, Juta & C°, Johannesbourg, 447 pages, 49/6.
I3I - MAY et BLACKWELL : This is South Africa .
I32 - MILLIN, SARAH Gertrude : The People of South Africa Constable & C°, Londres, I95I, 324 pages, 2I/- .
I33 - MILLIN, Sarah Gertrude : The South Africans, Constable & C°, Londres, I934, 332 pages, 7/6.
I34 - MOCKFORD, J. : South-West Africa and the International Court, The Diplomatic Press and Publishing C°, Londres, I950.
I35 - MOLTENO, Sir J.C. : Further South African Recollections, Londres, I926.
I36 - MOLTENO, D.B. : Political Commentary, Common Sense, Vol. VIII, N°8, août, I947.
I37 - MONTAGU, Ashley : Statement on Race, An Extended Discussion in Plain Language of the UNESCO Statement, Henry Shuman, New York, I95I.
I38 - MORAZE, Mac CULLUM, Le BRAS et Pierre GEORGE : Etudes de Sociologie Electorale, Armand Colin, Paris, I950 89 pages.
I39 -NASIONALE PARTY : Apartheid en Voogdyskap, Kaapstad, I95 ? I2 pages.
I40 - NASIONALE PARTY : Die Republikeinse Orde : Party se Toekomsbeleid, I942.
I4I - NATIONALIST PARTY : It is for the People to decide : The Colour Policy of the Nationalist Party, Cape Town, I949.
I42 - NATIONALIST PARTY : The Road to a New South Africa Programme of Principles of the Nationalist Party, Nasionale Pers, Bpk, Kaapstad, I949.
I43 - NASIONALE UITVOERENDE KOMITEE VAN DIE SUID-AFRIKAANSE ARBEITSPARTY : Konstitusie van die Suid-Afrikaanse Arbeitsparty, Prompt Drukkery, 7, Harris St., Johannesbourg, décembre I945, 6 d.
I44 - NATIONAL INDUSTRIAL COUNCIL OF THE LEATHER INDUSTRY OF SOUTH AFRICA : Minutes of Meetings held in I946, Port Elizabeth, I947, 48I pages, polycopié.
I45 - NATHAN, M. : The South African Commonwealth, Johannesbourg, I9I9.
I46 - NATHAN, Manfred : The Voortrekkers in South Africa, Central News Agency, Johannesbourg, I937.
I47 - NEAME, L.E. : General Hertzog, Hurst and Blackett, Ltd., Essex, I930.

I48 - NEAME, L.E. : Some South African Politicians.
I49 - NEL, M.D.C. de W. : Nasionalisme Bring Oorwinning : Hoe die Nasionale Partye die Afrikanerdom steeds gelei het op die Pad van Suid-Afrika, I951, I2 pages.
I50 - NEWTON, A.P. : Select Documents relating to the Unification of South Africa, Londres, I924.
I5I - NEWTON, A.P. : The Unification of South Africa, vols I et II.
I52 - Official Minutes of the Proceedings of the South African National Convention.
I53 - OOSTHUIZEN, O.A. (Secrétaire-Général du Parti Uni) 'n Politieke Handleiding vir Jong en Oud, L.J. Gray & C°. (Pty.) Ltd., I3, Meikle Street, Johannesbourg, I944.
I54 - PADMORE, George : Africa Britain's Third Empire, Dennis Dobson Ltd., Londres, 266 pages, 8/6.
I55 - PARROTT, R. : Blikfakkel : die amptelike blad van die Oorlogsveteranefakkelkommando, deel I, décembre I95I, n° I, Durand et Bowden, I2 pages.
I56 - PIROW, Oswald : Die Wieman se Weg na Selfbehond, Die Nuwe Staat-Uitgewers en Publisiteits Maatskappy, Prétoria, I947.
I57 - POLLAK, H.P. : European population growth since Union, South African Journal of Economics, mars I936.
I58 - PRELLER, Gustav S. : Andries Pretorius : Lewensbeskrywing van die Voortrekker Kommandant-Generaal, Afrikaanse Pers Bpk., Johannesbourg, I940.
I59 - PRELOT : Cours de Droit Public, professé à la Faculté de Droit de Paris, édition : Les Cours de Droit, Paris, I947-I948.
I60 - PUBLIC RELATIONS OFFICE, South Africa House, Londres : Dr. Malan's Policy for South Africa's Mixed Population, I948
I6I - REITZ, H. : The Conversion of a South African Nationalist.-
I62 - ROBERTS et TROLLIP : The South African Opposition, I939-I945, Longmans, Cape Town, I947, 240 pages, 2I/-.
I63 - ROGERS, H. : Native Administration in the Union of South Africa, Union Government, I949.
I64 - ROSENTHAL, E. : Generaal de Wet.
I65 - SABRA : Die Naturellevraagstuk, Stellenbosch, I950.
I66 - SABRA : Resolusies van die Raad, polycopié, I95?
I67 - SABRA : Separation or Integration? A Statement of Policy, Pro-Ecclesia Drukkery, I950.
I68 - SACHS, E.S. : The Choice before South Africa, Turnstile Press, Londres, I952, 220 pages, I5/-.
I69 - SCHAPERA, I : Migrant Labour and Tribal Life, Oxford University Press, Londres, I947.
I70 - SCHAPERA, I : The Bantu-Speaking Tribes of South Africa, Routledge, Londres, I946.
I7I - SCHAPERA, I : Western Civilisation and the Natives of South Africa : Studies in Culture Contact, Routledge, Londres, I934.
I72 - SCHLOSBERG, H.J. : The King's Republics, Londres I929
I73 - SCHOLTZ, G.D. : Dr. N.J. van der Merwe.
I74 - SENATE DEBATES, I9I0 à I952, Government Printer, Prétoria.

I75 - SHEPHERD et PAVER : African Contrasts.
I76 - SILBURN, P.A. : South Africa, White and Black - or Brown, Allan & Unwin, Londres, I927.
I77 - SMITH, H. Lindsay : Behind the Press in South Africa 2ème édition, Stewart, Cape Town, I94 , I72 pages, 8/6.
I78 - SMUTS, J.C. : Greater South Africa, Plans for a Better World, Truth Legion, Johannesbourg, I940.
I79 - SMUTS, Jan : Holism.
I80 - SMUTS, Genl. en die Unisie Aksiekomitee van die Verenigde Party : 'n Verenigde Suid-Afrikaanse Nasie, O.A. Oosthuizen, Prétoria, 2I/VIII/50, 32 pages.
I8I - SMUTS, J.C. : The Speeches of J.C. Smuts.
I82 - SONS OF ENGLAND : The Patriot (Official Journal), publication mensuelle, White & C°., Bloemfontein 5d.
I83 - SONS OF ENGLAND : The Sons of England Patriotic & Benevolent Society, publication privée, juin I948, I3 pages.
I84 - SOUTH AFRICAN INDIAN CONFERENCE : Agenda Book of the 20th session of the South African Indian Congress Conference, January I952, Johannesbourg I952, polycopié.
I85 - SOUTH AFRICAN INDIAN ORGANISATION : First Conference April I95I, Durban I952, polycopié.
I86 - SOUTH AFRICAN INSTITUTE OF RACE RELATIONS : Handbook on Race Relations in South Africa, Oxford University Press, Cape Town, I949, 778 pages, 42/-.
I87 - SOUTH AFRICAN JEWISH YEAR BOOKS.
I88 - SOUTH AFRICAN LABOUR PARTY : Non-European Policy as adopted by the special conference held on I0th November I946, polycopié, I2 pages.
I89 - SOUTH AFRICAN LAW TIMES : février et mars I933.
I90 - SOUTH AFRICAN TRADES & LABOUR COUNCIL : Annual Report & Balance Sheet, I949, 3rd. Annual Conférence, April I952. N.E.C. Johannesbourg, polycopié.
I9I - SOUTH AFRICAN TRADES & LABOUR COUNCIL : Minutes of the Second Annual Conference (I949), National Executive Commitee, P.O. Box 5592, Johannesbourg, I950, polycopié.
I92 - SOUTH AFRICAN TRADES & LABOUR COUNCIL : Report of First Annual Conference, I949, National Executive Committee, P.O. Box 5592, Johannesbourg, I950, polycopié.
I93 - SOWDEN, L. : The South African Union .
I94 - STAATSDRUKKER, Prétoria : Hersiene Notte van die Unie van Suid-Afrika, Deelen I, II, III, IV, V, VI, en VII (I935)
I95 - STATE INFORMATION OFFICE : The Indian in South Africa, Prétoria, I947.
I96 - STEWARD, A. : The Condition of Race Relations in South Africa, Union Information Office, Ottawa.
I97 - STRONG, C.F. : Modern Political Constitutions : an introduction to the comparative study of their history and existing forms, Sidgwick et Jackson, Ltd, 44, Museum Street, Londres, I939, 398 pages.
I98 - THEAL, G.M. : History of South Africa, Londres, I908.

I99 - THEAL, G.M. : The Progress of South Africa in the Century, Londres, I90I.
200 - THEIMER, Walter : Encyclopaedia of World Politics, Faber & Faber, Londres, I952, 47I pages, 36/-.
20I - THOM, H.B. : Die Lewe van Gert Maritz, Nasionale Pers Bpk, Cape Town, I947.
202 - THOMPSON, L.M. : Democracy in Multi-Racial Societies South African Institute of Race Relations, Johannesbourg, I949.
203 - TINLEY, J.M. : The Native Labour Problem of South Africa, University of North Carolina Press, Chapel Hill, I942.
204 - TORCH COMMANDO : Memorandum Submitted to the Xth Delimitation Commission, Johannesbourg I952, 42 pages.
205 - TORCH COMMANDO : The Truth About the Constitutional Crisis, Johannesbourg, I952.
206 - UNESCO : Race & Biology, Race & Culture, Racial Myths, The Roots of Prejudice, Race & Psychology.
207 - UNION OFFICE OF CENSUS AND STATISTICS : Constitution and Government, Preprint of Chapter II - Official Year Book of the Union of South Africa and of Basutoland, Bechuanaland Protectorate and Swaziland, N°23 - I946, Government Printer, Prétoria, I947, I/-.
208 - UNION OF SOUTH AFRICA : House of Assembly Debates ("Hansard"), I9I0 à I952, Cape Times Ltd., Parliamentary Printers, Cape Town.
209 - UNITED PARTY : South African Nationalism, its Black Record in the I939-I945 War, I949, I04 pages, 2/-.
2I0 - UNITED PARTY : The Native and Coloured Peoples Policy of the United Party, Rostra Printers, Ltd., Johannesbourg, I5 pages.
2II - UNITED SOUTH AFRICA TRUST FUND : The United South Africa Trust Fund, 409-4I4 Alris Buildings, 3, Rissik Street, Johannesbourg, I95 , I0 pages.
2I2 - UNIVERSITY OF THE WITWATERSRAND : Native Urban Employment - A Study of Johannesburg Employment Records, I936-I944, Industrial Research section, Johannesbourg, I948.
2I3 - VAN BILJON, P. : Grensbakens tussen Blank en Swart in Suid-Afrika.
2I4 - VAN BILJON, F.J. : State Interference in South Africa, P.S. King & Staples, I4, Great Smith Street, Londres, I939, 322 pages, 24/6.
2I5 - van der HEEVER, C.M. : Generaal J.B. M. Hertzog, A.P. Boekhandel, Johannesbourg, I944.
2I6 - Van der HORST, Sheila T. : Native Labour in South Africa, Oxford University Press, Londres, I942.
2I7 - Van der MERWE, P.J. : Die Trekboer in die Geskiedenis van die Kaapkolonie (I627-I842), Nasionale Pers Bpk, Cape Town, I938.
2I8 - Van PITTIUS, G. : Staatopvattings van die Afrikaner (Kultuurgeskiedenis van die Afrikaner) II, Nasionale Boekhandel Bpk, Bloemfontein, I950, 3 vols.

219 - Van der POEL, J. : Railway and Customs Policies in South Africa, 1885-1910.
220 - Van RENSBURG, J.F. : Some facts about the Ossewa-Brandwag, Stellenbosch, juin 1944, Pro-Ecclesia Drukkery, (Edms.) Bpk., 100 pages.
221 - Van ROOYEN, E.E. : Die Nederlands Geloofsbelydenis Pro-Ecclesia-Drukkery, Bpk, Stellenbosch, 1948.
222 - WADE, E.C.S. et PHILLIPS, G.G. : Constitutional Law, Londres, 1933.
223 - WALKER, E.A. : A History of South Africa, Adams and Charles Black, Londres, 1948.
224 - WALKER, E.A. Historical Atlas of South Africa.
225 - WALKER, E.A. : Lord de Villiers and his Times, Chap. XXV, Londres, 1925.
226 - WALKER, E.A. : The Frontier Tradition in South Africa, Oxford University Press, Londres, 1930.
227 - WALKER, E.A. : The Great Trek, Adams and Charles Black, Londres, 1948.
228 - WALTON, Sir Edgar : The Inner History of the National Convention of South Africa, Cape Town, 1912.
229 - WAR VETERANS TORCH COMMANDO : Constitution, polycopié, 6 pages, 195?
230 WEBB, Maurice : Vanishing Lands and Migrant Labour, South African Institute of Race Relations, Johannesbourg, 1944.
231 - WELSH, Anne : Africa South of the Sahara, Oxford University Press, 286 pages, 27/6 .
232 - WESSELS, L.H. : Die Mandaat van Suidwes-Afrika, Martinus Nijhoff, 's-Gravenhage, 1938.
233 - WESTERMANN, Diedrich : The African, to-day and to-morrow, Oxford University Press, Londres, 1949.
234 - WEULERESSE, Jacques : Noirs et Blancs, A. Colin, Paris, 1931.
235 - WILLIAMS, Basil : Cecil Rhodes, Henry Holt & C°, New-York, 1921.
236 - WILLIAMS, Basil : The Selbourne Memorandum, Oxford, University Press, Londres, 1921.
237 - WOLTON, Douglas G. : Whither South Africa, Lawrence and Wishard, Londres, 155 pages, 13/- .
238 - WILSON, E.F. : Introduction to Corporative Law, thèse dactylographiée, 1950.
239 - WILSON, E.F. : Esquisse des Relations Raciales en Afrique du Sud, mémoire soutenu en juin 1949 devant la Faculté des Lettres de l'Université de Bordeaux.
240 - WILSON, E.F. : Notes Historiques sur la population européenne et indienne de l'Union Sud-Africaine ,IMPERIO, Revista Mensal Ilustrada, juin 1952, Lourenzo Marquès.
241 - WILSON, E.F. : Racial Distribution in Lourenço Marques, thèse dactylographiée, 1951.
242 - WILSON, E.F. : The Government of the Colony of the Colony of Mozambique, thèse dactylographiée, 1952.

TABLE SYNOPTIQUE DES MATIERES

Page

Administration Académique et Universitaire..... 2
Faculté de Droit de l'Université de Bordeaux
Commission de la Thèse 3
AVANT - PROPOS 4
I N T R O D U C T I O N 9
CHAPITRE I - LES SOURCES DE LA CONSTITUTION SUD-AFRICAINE.
Le mouvement vers l'union des colonies sud-africaines date de I864.-
L'union douanière de I889.- Le Conseil "inter-colonial" I0
La Convention Nationale de I908 II
Qui furent les auteurs de la Constitution ?..... I2
L'unionisme contre le fédéralisme I3
Le système provincial.- Le droit de vote I4
La question linguistique I5
Les grands problèmes politiques de l'Union I6

CHAPITRE II - REVUE HISTORIQUE DES PARTIS POLITIQUES SUD-AFRICAINS.
L'Afrikaner Bond, la Farmers' Protection Union, Cecil Rhodes, Hofmeyr, la South African League, L'Empire League et les Progressistes I7
Het Volk, l'Orangia - Unie et le South African Party.
I - LA NAISSANCE DE L'UNION I8
Le général Botha, Sir Starr Jameson et les premières élections I9
Le nationalisme et le général Hertzog - La scission des Afrikaners : le groupe des "deux courants" de Hertzog et la politique de "conciliation" de Botha.
II - LA POLITIQUE PENDANT LA GRANDE GUERRE
La campagne dans l'Afrique du Sud-Ouest - La rébellion de I9I4 - Beyers et de Wet 20
La deuxième élection - Les "unionistes" et le South African Party contre les nationalistes. La délégation de Hertzog à Londres.- La mort de Botha - Smuts devient président du conseil 2I
Les élections de I9I9 22
Résumé du développement des partis pendant la première décade de l'Union.
III - DU MULTIPARTISME AU BIPARTISME
Le "Parti Hollandais Réuni" et Hereeniging 23
La fusion des "unionistes" avec le South African Party - Les élections de I92I.
IV - LE PACTE NATIONALISTE-TRAVAILLISTE 24
Les élections de I924 - L'entente entre Hertzog et Cresswell - Conseil Communiste d'Action 25
L'accroissement du cabinet.- La 7° élection générale.

Page

V - LE PACTE ENTRE HERTZOG ET SMUTS ("FUSION")
La crise agricole - Le Juge Tielman Roos et l'étalon or - La coalition 26
La naissance du Verenigde Suid-Afrikaanse Nasionale Party (l'United Party) - Les élections de 1933..... 27
Analyse du développement politique de l'Union de 1924 à 1934 - Le Home Rule Party - Le Central (Roosiete) Party 28
Le Dr. Malan, champion de l'Afrikanerdom. - Le colonel Stallard, les impérialistes et le Dominion Party — La "vendetta" des "Hertzogite" et les "Malanites".
VI - LA RENAISSANCE DU REPUBLICANISME
La 2° Guerre Mondiale change le climat politique de l'Union 29
Smuts redevient président du conseil - Hertzog fonde Die Herenigde Nasionale of Volksparty (Parti Nationaliste) 30
Hertzog et M. Havenga abandonnent le Dr. Malan et le Parti Nationaliste pour former Die Afrikanerparty - M. Havenga devient le leader du nouveau groupe - Le Labour Party et le South African Dominion Party se retirent de la coalition avec le Gouvernement Smuts... 31
Madeley forme l'United Labour Party.- Le Central Group
VII - LE NATIONALISME.
Les Elections de 1948 - L'entente entre le Dr. Malan et M. Havenga - La politique d'apartheid 32
Les Nationalistes étendent la représentation parlementaire à l'Afrique du Sud-Ouest - La fusion de l'Afrikanerparty avec le Parti Nationaliste 33

CHAPITRE III - LES PARTIS POLITIQUES ET LA CONSTITUTION
a) LA SOUVERAINETE DE DIEU 37
b) LE SUFFRAGE POLITIQUE 38
c) LA CRISE CONSTITUTIONNELLE ACTUELLE 39
La "Haute Cour du Parlement" 40
La Cour d'Appel annulle la Haute Cour du Parlement .. 41
Les deux grands partis représentent deux communautés rivales à l'intérieur de l'Etat..... 42

CHAPITRE IV - LES ORGANES DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL
La formule du quotient électoral 43
Les "ordinances" des provinces et les décrets nationaux 44
Le gouvernement provincial et la politique 45
La lutte des partis sur le plan provincial 46
L'Administrateur de Province est indépendant de la politique 47

CHAPITRE V - ELEMENTS DU DROIT ELECTORAL
a) DE LA CAPACITE DES ELECTEURS 48
b) DE L'ELABORATION DES LISTES ELECTORALES
c) DES ORGANES SPECIAUX ELECTORAUX LOCAUX
d) DE LA CONDUITE DES ELECTIONS 49
e) DE LA CANDIDATURE 50

Page

f) DU CONTROLE DES DEPENSES ELECTORALES
g) DE L'INEGIBILITE DES CANDIDATS ELUS
h) DES VACANCES LOCALES 51
- Le "Speaker" 52

CHAPITRE VI - PRINCIPES A LA BASE DE LA DELIMITATION DES CIRCONSCRIPTIONS.-
Composition de la House of Assembly 53
Formule pour déterminer le nombre de circonscriptions dans chaque province 54
Formule pour obtenir le quotient électoral 55
La Delimitation Commission - Ses fonctions 56
Valeur relative du vote rural et du vote urbain 57
Action du Torch Commando auprès des trois Juges de la Délimitation Commission 58

TITRE PREMIER

LES FORCES DE L'AFRIKANERDOM 59
CHAPITRE VII - L'AFRIKANERDOM.-
I - QUELQUES NOTES SUR L'HISTOIRE POLITIQUE DU PEUPLE "AFRIKANER" 60
Le Groot Trek - La République Sud-Africaine et la Souveraineté du Fleuve Orange 61
Die Volkswil - La Convention de Londres - Slagter's Nek - Le Black Circuit - L'Action des Uitlanders.... 62
Le Transvaal de Kruger - La conscience nationale des Boers 63
II - LA RENAISSANCE BOER
Ses six éléments 64
La confusion et le heurt des deux cultures : boer et britannique 65
III - LA LANGUE "AFRIKAANS"
Esquisse historique de cette langue 66
IV - LA PRESSE "AFRIKAANS"..... 67
Esquisse historique de cette presse 68
Le State Information Office 69
Le Dr. Otto du Plessis - La South African Broadcasting Corporation 70
L'organisation financière de la presse afrikaans ... 71
V - LA POLITIQUE DE L'ENSEIGNEMENT CHRETIEN-NATIONALISTE
"Un peuple, un territoire, une langue" 72
Les Universités et la langue afrikaans 73
La Federasie van Afrikaanse Kultuurverenigings (FAK) et l'Instituut vir Christelik-Nasionale Onderwys.
VI - LES INSTITUTIONS CULTURELLES, SOCIALES ET ECONOMIQUES 74
Les Voortrekkers, l'Afrikaanse Vrou-e-Federasie et L'Afrikaanse Jonge Liede - Onderneming - L'Afrikaans Taal en Kultuurvereniging 75
Le drapeau, les uniformes et la royauté. Les Poor Whites - Die Ekonomiese Instituut - Die Reddings daadbond..... 76

Page

f) DU CONTROLE DES DEPENSES ELECTORALES
g) DE L'INEGIBILITE DES CANDIDATS ELUS
h) DES VACANCES LOCALES 51
- Le "Speaker" 52

CHAPITRE VI - PRINCIPES A LA BASE DE LA DELIMITATION DES CIRCONSCRIPTIONS.-
Composition de la House of Assembly 53
Formule pour déterminer le nombre de circonscriptions dans chaque province 54
Formule pour obtenir le quotient électoral 55
La Delimitation Commission - Ses fonctions 56
Valeur relative du vote rural et du vote urbain 57
Action du Torch Commando auprès des trois Juges de la Délimitation Commission 58

TITRE PREMIER

LES FORCES DE L'AFRIKANERDOM 59
CHAPITRE VII - L'AFRIKANERDOM.-
I - QUELQUES NOTES SUR L'HISTOIRE POLITIQUE DU PEUPLE "AFRIKANER" 60
Le Groot Trek - La République Sud-Africaine et la Souveraineté du Fleuve Orange 61
Die Volkswil - La Convention de Londres - Slagter's Nek - Le Black Circuit - L'Action des Uitlanders.... 62
Le Transvaal de Kruger - La conscience nationale des Boers 63
II - LA RENAISSANCE BOER
Ses six éléments 64
La confusion et le heurt des deux cultures : boer et britannique 65
III - LA LANGUE "AFRIKAANS"
Esquisse historique de cette langue 66
IV - LA PRESSE "AFRIKAANS"..... 67
Esquisse historique de cette presse 68
Le State Information Office 69
Le Dr. Otto du Plessis - La South African Broadcasting Corporation 70
L'organisation financière de la presse afrikaans ... 71
V - LA POLITIQUE DE L'ENSEIGNEMENT CHRETIEN-NATIONALISTE
"Un peuple, un territoire, une langue" 72
Les Universités et la langue afrikaans 73
La Federasie van Afrikaanse Kultuurverenigingе (FAK) et l'Instituut vir Christelik-Nasionale Onderwys.
VI - LES INSTITUTIONS CULTURELLES, SOCIALES ET ECONOMIQUES 74
Les Voortrekkers, l'Afrikaanse Vrou-e-Federasie et L'Afrikaanse Jonge Liede - Onderneming - L'Afrikaans Taal en Kultuurvereniging 75
Le drapeau, les uniformes et la royauté. Les Poor Whites - Die Ekonomiese Instituut - Die Reddings daadbond..... 76

Die Volkskas - Le capitalisme afrikaner. Page
VII - LES LIENS ENTRE LE PARTI NATIONALISTE ET L'AFRIKANERDOM 77
Analyse du concept de l'Afrikanerdom 78
Les rapports entre les éléments de l'Afrikanerdom. 79

CHAPITRE VIII - LE PARTI NATIONALISTE
I - LA DOCTRINE D'APARTHEID 80
1°- L'Apartheid dit "Idéal" des Eglises Réformées Hollandaises 8I
2°- L'Apartheid des Intellectuels 82
3°- L'Apartheid du Parti Nationaliste.
Les différentes conceptions de la doctrine d'apartheid au sein du Parti Nationaliste..... 83
Les hommes de politique et l'application pratique de la théorie d'apartheid 84
II - LA POLITIQUE DU DR. MALAN 85
III - LE REPUBLICANISME 86
Le "Hertzogisme" et le "Malanisme" 87
L'ultra-républicanisme afrikaner 88
(a) Les méthodes préconisées pour atteindre la république.
(b) Le régime politique de la future république .. 89
L'embryon d'un Etat républicain à base théologique 90
IV - L'APPLICATION DE LA POLITIQUE D'APARTHEID.
(a) Les décrets appliquant la doctrine d'apartheid 9I
(b) Les décrets visant à maintenir les nationalistes au pouvoir 93
(i) Le South-West Africa Affairs Amendment Act 94
(ii) Le South African Citizenship Act..... 95
(iii) Le Suppression of Communism Act 96
V - L'ORGANISATION DU PARTI NATIONALISTE
Structure du Parti Nationaliste 98
Dié Jeugbond - Les pressure groups de l'Afrikanerdom 99

CHAPITRE IX - DIE AFRIKANER BROEDERBOND..... I00
La fondation du Broederbond I0I
Hertzog et Die Broederbond I02
Structure du Broederbond I03
Objectifs du Broederbond I04
Smuts, Die Broederbond et le national-socialisme.. I05
Die Broederbond et le Parlement I06
M. Eric Louw et les "Loyal Dutch"..... I07
Le Dr. Dönges I08

CHAPITRE X - DIE OSSEWA-BRANDWAG et le Dr. Hans van Rensburg I09
L'activité de l'Ossewa-Brandwag pendant la guerre. II0
MM. Malan et van Rensburg, chefs rivaux du mouvement nationaliste III
Les différends entre MM. Malan et van Rensburg ... II2
La philosophie politique de l'Ossewa-Brandwag..... II3
Le régime d'économie politique proposé par l'Ossewa-Brandwag II4

Page

La nouvelle constitution proposée par l'Ossewa-Brandwag II5
L'articulation et l'administration de l'Ossewa-Brandwag II6
Le déclin de l'Ossewa-Brandwag II7
La réconciliation de MM. Malan et van Rensburg. II8

CHAPITRE XI - LA POLITIQUE ET LES EGLISES..... II9
Tableau de l'organisation religieuse des peuples de l'Union I20
Les diverses religions forment une entrave au rapprochement des différents groupes raciaux... I2I
Distribution des Européens parmi les différentes Eglises I22
Dieu et les partis politiques I23
Les Eglises Réformées Hollandaises et le Droit de Vote des Indigènes I24
Die Broederbond et les églises calvinistes I25
Une nation "plantée en Afrique par la main de Dieu" I27
Les predikants et les Afrikaners I28

CHAPITRE XII - L'ACTION NATIONALISTE DANS LES "TRADE UNIONS"
La première phase I29
La Reform Organisation I30
La seconde phase I3I
Les trade unions et la "balance électorale".... I32
Schéma de l'action nationaliste dans les trade unions I33

TITRE SECOND

LES FORCES DE L'OPPOSITION

PREMIERE PARTIE : L'OPPOSITION "BLANCHE" I34

CHAPITRE XIII - LES PEUPLES DE L'OPPOSITION ... I35
Les deux oppositions : européenne et non-européenne I36
Le préjugé racial et la politique I37
Schéma des trois oppositions : "blanche", "brune", et "noire" I38

CHAPITRE XIV - LA PRESSE DE LANGUE ANGLAISE
Le monopole de la South African Press Association I39
Le groupe "Argus" - Le groupe "Bailey" - M. John Martin I40
La presse et la politique I4I

CHAPITRE XV - L'UNITED PARTY I42
L'United Party, la Constitution et l'Enseignement I43
Les trois groupes à l'intérieur de l'United Party I44
La thèse économique du groupe de M. Oppenheimer I45

	Page
"The Four Securities"de Me Strauss.....	I46
The Bill of Rights de l'United Party	I47
L'articulation de l'United Party	I48
Le "block or cell system"	I49
Le cell-leader	I5I
Les finances de l'United Party	I52
CHAPITRE XVI - LE SOUTH AFRICAN LABOUR PARTY...	I54
Le White Labour Party - Les ouvriers urbains et la politique	I55
L'organisation du Labour Party	I56
Le Labour Party et l'United Democratic Front ..	I57
Schéma de l'organisation du Congrès National du South African Labour Party	I58
Schéma du Conseil Exécutif du Labour Party.....	I59
Schéma du Congrès Provincial du Labour Party...	I60
CHAPITRE XVII - LE "TORCH COMMANDO" Le War Veterans' Action Group - Le Springbok Legion et les communistes	I6I
La marche des "Torchmen" de Johannesbourg au Cap	I62
Le Torch Commando est-il une organisation paramilitaire?.....	I63
Les objectifs du Torch Commando	I64
Mouvements semblables du XIX° siècle	I65
Le Torch Commando est un pressure group	I66
La technique de prévoyance des résultats probables des élections	I67
La méthode d'application de cette technique ...	I68
La structure du Torch Commando	I69
Une organisation unitaire	I70
Les finances du Torch Commando	I7I
Le Trust Fund et le Torch Commando	I72
L'avenir du Torch Commando	I73
Schéma de la structure du Torch Commando	I74
CHAPITRE XVIII - L'UNITED SOUTH AFRICA TRUST FUND	I75
Les objectifs du Trust Fund	I76
Les trois paliers de l'action immédiate du Trust Fund	I77
M. Harry Oppenheimer et les nationalistes	I78
Kruger versus Rhodes : Malan versus Oppenheimer.	I79
CHAPITRE XIX - LA SOCIETE DES "SONS OF ENGLAND"	I79bis
Les objectifs des Sons of England	I80
La structure de la Société	I8I
La Sons of England Women's Association - Le Junior Movement	I82
La Société et la politique	I83
La Société et la crise constitutionnelle	I84
Est-ce une organisation secrète?	I85
CHAPITRE XX - LA PLACE DES ISRAELITES SUR LE PLAN SOCIO-POLITIQUE	I86
"Hoggenheimer" et les nationalistes	I87
Les Juifs en qualité de citoyens de l'Union ...	I88
Les Poor Whites et les Israëlites	I89

Page

CHAPITRE XXI - NOTES HISTORIQUES SUR LES "TRADE UNIONS" ET LEUR POSITION VIS-A-VIS DE L'OPPOSITION
I - La première phase du mouvement syndicaliste: le conflit capitaliste-travailliste I91
II - La seconde phase du développement des trade unions : leur organisation sur le plan national .. I92
III - La troisième phase : l'organisation des manoeuvres I93
IV - L'action des nationalistes dans les trade unions I94
Les cinq groupes à l'intérieur du South Africa Trades and Labour Council I95
Les relations entre les trade unions et les partis politiques de l'Opposition I96
Schéma des rapports entre les trade unions et les groupements politiques I97

CHAPITRE XXII - LE LIBERALISME EN AFRIQUE DU SUD.. I98
Le "libéralisme" sud-africain est sui generis I99
Le libéralisme sud-africain devant la pression démographique des Autochtones 200
Le libéralisme de l'ONU et le Dr. Malan - Le Colour-bar industriel et la civilised labour policy ... 20I
Le libéralisme de Hofmeyr 202
Le programme des libéraux sud-africains 203
La Society of the Friends of Africa - Les sénateurs Ballinger et Brookes et M. Sam Kahn, député communiste 204
Les libéraux et les ouvriers 205

TITRE SECOND

SECONDE PARTIE : LES OPPOSITIONS "BRUNE" ET "NOIRE" - LA POLITIQUE DES PEUPLES DE COULEUR 206

CHAPITRE XXIII - LE PARTI COMMUNISTE ET LES RACES DE COULEUR 207
Le manifeste du Parti Communiste Sud-Africain de 1943 208
Existe-t-il un péril "noir"? 209
La presse et le mouvement communiste 2I0

CHAPITRE XXIV - LA RELIGION DES HOMMES DE COULEUR ET LA POLITIQUE 2II
I - Le cadre politico-religieux des Autochtones. 2I2
II - L'action de l'Eglise Catholique 2I3
III - Le cadre politico-religieux des "Coloureds".
(a) L'Athéisme et les Cape Coloureds 2I4
(b) La "pression asiatique" et les Coloureds.
(c) Le Christianisme et les Coloureds 2I5
La tradition calviniste chez les Métis 2I6
IV - Le cadre politico-religieux des Asiatiques : 2I7
Les deux communautés indiennes : hindoue et musulmane 2I8

Page

CHAPITRE XXV - LA VIE POLITIQUE DES AUTOCHTONES
Les trois groupes de Bantous.
La mobilité de la population indigène 219
Les intellectuels de Fort Hare 220
LES CINQ PRINCIPALES ORGANISATIONS POLITIQUES DES AUTOCHTONES
(1) L'AFRICAN NATIONAL CONGRESS 221
Son organisation et son activité 222
(2) L'ALL-AFRICAN CONVENTION 223
(3) LE CAPE NATIVE VOTERS' CONVENTION 224
(4) L'AFRICAN DEMOCRATIC PARTY
(5) L'INDUSTRIAL & COMMERCIAL WORKERS'UNION 225
L'Independant Labour Party de Grande Bretagne et L'Industrial & Commercial Workers' Union 226
(6) D'autres organisations indigènes :
Les Transkeian Organised Bodies, les Native Advisory Boards et la Cape African Teachers'Association - La Non-European Trade Unions Federation... 227
L'Urban Bantu Authorities Act 228
Schéma de la structure de l'African National Congress 229

CHAPITRE XXVI - LES TROIS MOUVEMENTS PRINCIPAUX DES MÉTIS SUR LE PLAN POLITIQUE 230
I - L'African Peoples' Association 231
II - La National Liberation League
III - La Coloured People's National Union 232
IV - La Teachers League of South Africa..... 233
La Teachers Educational and Professional Association - Le Non-European Unity Movement 234

CHAPITRE XXVII - EBAUCHE DU DROIT ELECTORAL DES MÉTIS . . . .
Graphique du pourcentage moyen d'accroissement annuel de la population de l'Afrique du Sud 235
Tableau du pourcentage d'électeurs par rapport à la population dans la Province du Cap..... 236
Tableau de l'accroissement de la liste électorale commune dans la Province du Cap 237
Revue analytique des mesures législatives et administratives prises par les Européens vis-à-vis du droit de vote des hommes de couleur 238
L'influence des Métis sur les résultats des élections..... 239
Les nationalistes cherchent à établir un collège électoral distinct pour les Métis 240
Les Métis cherchent une entente avec les autres peuples de couleur 241

CHAPITRE XXVIII - LES ORGANISATIONS POLITIQUES ET LE PROBLEME DES ASIATIQUES.
Gandhi - Le Natal Indian Congress - Le South African Indian Congress - Le Cape Town Agreement..... 242

Page

L'action des communistes au sein du Congrès - La politique de "all or nothing" - L'appel à l'ONU - La campagne de "résistance passive" 243
I - LES ELEMENTS DE LA DROITE
Le Natal Indian Organisation 244
La presse indienne.
II - LES ELEMENTS DE LA GAUCHE 245
L'entente entre le South African Indian Congress et l'African National Congress 246

CHAPITRE XXIX - LA CRISE ACTUELLE DU DROIT SUD-AFRICAN 247
La rationalisation et la politisation du Droit.. 248
L'influence du droit public sur le droit des personnes 249
La pluralité des statuts personnels 250
Les systèmes économiques cloisonnés. - Les diversités de comportement économique chez les peuples de culture différente 251
"L'accélération de l'histoire" 252
Schéma du problème politique sud-africain 253
CONCLUSION 254
Bibliographie 258
Table synoptique des Matières 268
Permis d'imprimer du Rectorat 277